



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 27
du 8 juillet 2021**

Sommaire

Encart

Présidence française de l'Union européenne 2022

Former les citoyens européens de demain : 2021-2022, une année scolaire européenne circulaire du 6-7-2021 (NOR : MENC2118652C)

Organisation générale

Formation professionnelle

Auditeurs nationaux et académiques Eduform habilités par la commission nationale de labellisation décision du 15-6-2021 (NOR : MENE2120353S)

Formation professionnelle

Structures labellisées Eduform décision du 22-6-2021 (NOR : MENE2120345S)

Conseil supérieur de l'éducation

Répartition des sièges au deuxième collège - mandature 2021-2023 décision du 29-6-2021 (NOR : MENJ2120549S)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'aménagement, de l'habitat et de la mobilité liste (NOR : CTNR2116662K)

Réglementation financière et comptable

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le service de l'action administrative et des moyens convention de services du 21-5-2021 (NOR : MENA2118686X)

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines et le service de l'action administrative et des moyens convention de services du 21-5-2021 (NOR : MENA2118692X)

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction du numérique pour l'éducation et le service de l'action administrative et des moyens
convention de services du 3-6-2021 (NOR : MENA2118688X)

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction des sports et le service de l'action administrative et des moyens
convention de services du 3-6-2021 (NOR : MENA2118689X)

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires scientifiques

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) - année scolaire 2021-2022 : modification
arrêté du 15-6-2021 (NOR : ESR2112449A)

Enseignements primaire et secondaire

Lycée général et technologique

Programmes d'histoire-géographie de la classe de seconde générale et technologique, des classes de première et terminale de la voie générale et des classes de première et terminale de la voie technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie
arrêté du 21-4-2021 - JO du 25-6-2021 (NOR : MENE2108855A)

Lycée général et technologique

Programmes d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie
arrêté du 21-4-2021 - JO du 25-6-2021 (NOR : MENE2108856A)

Lycée professionnel

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de seconde et de première préparant au baccalauréat professionnel adapté pour la Nouvelle-Calédonie
arrêté du 11-5-2021 - JO du 25-6-2021 (NOR : MENE2112452A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie
arrêté du 11-5-2021 - JO du 25-6-2021 (NOR : MENE2112453A)

Classe de sixième

Programme de l'enseignement facultatif de français et culture antique
arrêté du 23-6-2021 - JO du 8-7-2021 (NOR : MENE2118785A)

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la hors-classe du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021
arrêté du 21-6-2021 (NOR : MENH2119922A)

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021
arrêté du 21-6-2021 (NOR : MENH2119924A)

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021

arrêté du 21-6-2021 (NOR : MENH2119926A)

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors réseau de l'enseignement français à l'étranger) ouverts aux personnels titulaires du MENJS et du MESRI
note de service du 1-7-2021 (NOR : MENH2118958N)

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris XII
arrêté du 23-6-2021 (NOR : ESR2119152A)

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse II
arrêté du 28-6-2021 (NOR : ESR2119133A)

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
décret du 24-6-2021 - JO du 26-6-2021 (NOR : MENI2106439D)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 11-6-2021 (NOR : MENE2118856S)

Nomination

Membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 17-6-2021 (NOR : MENE2119092S)

Vacance de postes

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de deuxième classe
avis JO du 4-7-2021 (NOR : MENI2119109V)

Encart

Présidence française de l'Union européenne 2022

Former les citoyens européens de demain : 2021-2022, une année scolaire européenne

NOR : MENC2118652C

circulaire du 6-7-2021

MENJS - DREIC - DGESCO - DJEPVA - DS

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chanceliers et chancelières des universités ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux délégués et déléguées de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux délégués et déléguées académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux délégués régionaux et déléguées régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux cheffes et chefs des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux doyennes et doyens des corps d'inspection des premier et second degrés ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école

La France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) se voit confier la responsabilité de conforter son action en faveur de la participation active et de la formation des élèves et des jeunes en tant que citoyens ou futurs citoyens. La PFUE est l'occasion pour le MENJS de mieux ancrer la thématique européenne dans les apprentissages formels et non formels.

Donner la parole aux jeunes : la jeunesse et son avenir européen au cœur de la présidence française du Conseil de l'Union européenne 2022

C'est sous présidence française que seront rendues les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, à laquelle les citoyens (et en particulier les jeunes) sont invités à contribuer, en soumettant leurs propositions sur les deux plateformes participatives suivantes : la [plateforme européenne](#) [1] et la [plateforme française](#) [2]. La parole sera également donnée aux jeunes dans le cadre d'une grande consultation en ligne qui porte sur les sujets jeunesse de la Présidence. La consultation et des outils pédagogiques pour inciter les jeunes à participer seront disponibles début 2022 sur le site <https://provox-jeunesse.fr> et <https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr>. Dans le même esprit, la France lance l'initiative [Lycée d'Europe](#). Cet événement à l'attention de lycéens des 27 pays membres de l'Union européenne a pour ambition de renforcer leur connaissance de l'Union et de développer un sentiment d'appartenance. Du 12 au 19 février 2022, à Strasbourg, plus de 80 lycéens européens et leurs professeurs seront réunis afin de réfléchir et travailler sur la construction d'une société européenne qui partage une histoire, des enjeux et des défis politiques communs.

2021-2022 : une année scolaire européenne

Les acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports [3] sont invités à mettre l'année scolaire 2021-2022 aux couleurs de l'Europe afin de sensibiliser activement élèves et jeunes à l'Europe dans toutes ses dimensions : son histoire, ses institutions, ses valeurs démocratiques fondées sur l'État de droit, les enjeux de sa construction, sa richesse linguistique, sa diversité culturelle remarquable, l'apport essentiel des langues et cultures de l'Antiquité, ainsi que les opportunités économiques et sociales qu'elle offre à ses ressortissants et à ses futurs citoyens.

Les acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports profiteront de cette année européenne pour renforcer la place de l'Europe, de façon durable et structurante, dans leurs activités.

Ces acteurs sont vivement encouragés à multiplier, sur les temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire, des événements célébrant l'Europe et ses valeurs. Dans la mesure du possible, ils veilleront à ce que ces événements européens puissent associer l'ensemble de la communauté éducative - notamment les familles - ainsi que plus largement les collectivités territoriales, les associations ou les fondations. Pour mieux mettre en lumière leurs projets, ils pourront s'appuyer sur les grands rendez-vous locaux ou nationaux qui structurent l'année et qui bénéficient d'une forte couverture médiatique [4]. Une attention particulière sera portée à la rentrée scolaire qui sera mise aux couleurs de l'Europe, à la rentrée de janvier 2022 qui marquera le début de la Présidence française, à la Journée de l'Europe (lundi 9 mai 2022) qui inaugure chaque année le joli mois de

l'Europe.

Une ambition pour l'École : 100 % des écoles et établissements scolaires français engagés dans un partenariat avec une école ou un établissement scolaire européens

La construction de l'espace européen de l'éducation, à laquelle la France est très attachée, a vocation à se concrétiser dans l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Le partenariat entre établissements scolaires - qu'il soit organisé en présentiel ou à distance - constitue, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants un vecteur très riche d'ouverture à l'Europe et d'intégration à l'espace européen de l'éducation. C'est pourquoi, à l'issue de l'année scolaire 2021-2022, l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées de France devront être engagés dans un partenariat structurant avec au moins un autre établissement scolaire européen [5].

Pour faciliter la mise en place de ces partenariats, les écoles et les établissements pourront utilement s'appuyer sur les actions de l'Agence Erasmus+ France/Éducation Formation [6], sur les outils développés par eTwinning France, sur le développement et la mise en réseau des écoles et établissements labellisés Euroscol, sur les échanges de jeunes proposés par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ou encore sur les différents projets mis en place par les associations œuvrant pour le développement d'actions européennes, comme le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ou le réseau citoyen d'engagement de la jeunesse européenne.

Une ambition pour le secteur jeunesse engagement sports

Le sport et les activités non formelles en faveur de la jeunesse jouent un rôle essentiel dans la construction de l'identité européenne et l'intégration de ses valeurs.

Afin de sensibiliser les jeunes et les professionnels de la jeunesse et du sport à l'Europe, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et la direction des sports mobiliseront les opérateurs au service de la mobilité européenne et de l'engagement citoyen des jeunes sur les territoires : l'Agence Erasmus+ France/Jeunesse et Sports et ses programmes de mobilité européenne, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, ainsi que le réseau d'information Eurodesk, le Point national d'information du volet sport Erasmus+, les établissements du ministère chargé des sports, les opérateurs de formation professionnelle d'éducateurs sportifs et le mouvement sportif.

Pour faciliter leur engagement, les services académiques sont invités à développer au niveau territorial des partenariats et des actions collectives avec les associations et les collectivités territoriales intéressées. Les responsables associatifs pourront utilement s'appuyer sur les actions des opérateurs mentionnés ci-dessus ainsi que sur les outils développés dans le cadre du Service civique, sur les différents projets mis en place par les associations œuvrant pour le développement d'actions européennes ainsi que sur le séjour de cohésion dans le cadre du Service national universel.

Un guide et des outils à disposition des professeurs et des éducateurs

Afin de faciliter la mobilisation des professeurs et des éducateurs jeunesse et sports, le MENJS met à leur disposition la brochure « Former les citoyens européens de demain : le guide des possibles ». Conçu comme une boîte à idées, ce guide propose des ressources et suggère des pistes de travail pour aider les acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports à initier des projets qui feront la part belle à l'Europe. Il s'adresse à chacun des publics ciblés : professeurs, éducateurs, directeurs d'écoles, personnels de direction ou responsables de structures dédiées à la jeunesse et aux sports.

Ce guide sera disponible dès la rentrée sur plusieurs sites :

- pour l'éducation : <https://eduscol.education.fr/pfue> ;
- pour la jeunesse : <https://decouvriremonde.jeunes.gouv.fr/dossier/la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-union-europeenne-pfue-2022> ;
- pour les sports : <https://sports.gouv.fr/pfue>.

D'autres outils sont mis spécifiquement à disposition des professeurs et des éducateurs.

Pour les professeurs :

- **un appel à projets** [7] à destination des académies et doté d'un montant de 100 000 € permettra de valoriser des projets européens remarquables, initiés dans le cadre de la PFUE 2022 par les écoles et les établissements scolaires ainsi que leurs éventuels partenaires locaux. Les candidatures sont à adresser aux **délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic)** [8] selon les modalités fixées par chaque académie, avant la fin septembre 2021 ;
- **des modules de formation** pour aider les professeurs à enseigner l'Europe seront accessibles en ligne sur les sites **Canopé** et **eTwinning** ;
- **des initiatives concertées** entre pays européens telles que la **Saison France-Portugal** [9] 2022, ou le projet de

valorisation des langues et cultures de l'antiquité (LCA) associant 6 pays (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal) sur la base d'un appel à manifestations d'intérêt qui sera lancé prochainement auprès des établissements par eTwinning (en France, la participation d'au moins un établissement par région académique est attendue).

Pour les professionnels du secteur jeunesse :

- des ressources réalisées par la Commission européenne visant à faire comprendre le fonctionnement des institutions européennes à destination des professionnels de jeunesse ;
- des guides pratiques issus du partenariat en faveur de la jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à destination des animateurs de jeunesse ;
- des ressources informatives sur les politiques de jeunesse européennes à destination des professionnels de la jeunesse qui ne travaillent pas directement avec un public jeune (comme par exemple les chargés des relations internationales dans le domaine de la jeunesse au sein des Drajtes, les présidents d'associations de fédérations, etc.) à l'exemple du *Youth Wiki*, l'encyclopédie européenne de la jeunesse.

Pour les structures du secteur sportif :

- les appels à projets relations internationales à destination des fédérations et des établissements du ministère des Sports permettront de soutenir des projets de coopération européenne ou des projets de promotion de la PFUE et de ses priorités ;
- des ressources en ligne sur les politiques européennes du sport et les financements européens pour le sport ;
- des temps d'échange et d'information sur les financements européens pour le sport et en particulier le volet sport du programme Erasmus+ ;
- accueil de volontaires européens dans les structures sportives et lors des grands événements sportifs internationaux.

Pilotage académique de l'année scolaire européenne 2021-2022

Les services déconcentrés en académie joueront un rôle-clé dans la mobilisation des acteurs du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports pour cette année scolaire européenne qui doit conforter structurellement et durablement la place de l'Europe dans les apprentissages formels et non formels. Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la formation des professeurs, ils se rapprocheront également des présidents d'université et des directeurs d'Inspé afin de développer les partenariats européens qui favoriseront la mobilité des futurs professeurs.

Après avoir identifié les structures, les référents et les personnes-ressources à associer, Drajtes et Drajtes pourront conjointement s'organiser en comité de pilotage de région académique, afin de coordonner au mieux le lancement et le suivi de cette année européenne.

Préparation de la rentrée

Les services déconcentrés du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports appelleront l'attention de leurs réseaux académiques et associatifs ainsi que des collectivités territoriales sur la présente circulaire et sur la brochure « Former les citoyens européens de demain : le guide des possibles ».

Les corps d'inspection, les directeurs d'école et les chefs d'établissement joueront un rôle clé dans la sensibilisation des équipes pédagogiques aux enjeux de cette année scolaire européenne.

Communication

Dès la rentrée et tout au long de l'année, les chargés de communication en académie veilleront à valoriser sur le site académique l'année scolaire européenne 2021-2022, la PFUE 2022 ainsi que les événements et projets conduits dans l'académie à cette occasion, notamment les écoles et établissements labellisés Euroscol. Ils s'attacheront à rythmer leur communication en s'appuyant sur les grands événements et rendez-vous de l'année. Ils feront remonter les projets les plus remarquables à la Delcom selon des modalités et un calendrier définis conjointement. La charte graphique de la PFUE leur sera communiquée dès qu'elle sera officiellement diffusée.

Labellisation PFUE

Le secrétariat général de la PFUE, placé sous l'autorité du Premier ministre, a la responsabilité de labelliser au niveau national certains événements et projets parmi les plus remarquables et emblématiques. Les services déconcentrés seront sollicités à la rentrée par les services centraux pour identifier les événements qui seront proposés à cette labellisation.

Je vous invite à diffuser largement ces informations de façon à assurer la pleine réussite de cette année 2021-2022 aux couleurs de l'Europe.

[1] <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>

[2] <https://make.org/FR/consultation/parole-aux-jeunes/selection>

[3] Les écoles, les établissements scolaires, les responsables de structures jeunesse (accueils collectifs de mineurs, réseaux d'Information Jeunesse, organisations de jeunesse et d'éducation populaire, etc.), le mouvement sportif (fédérations et associations sportives), les chefs de projet et les chefs de centre dans le cadre du Service national universel, les animateurs et les éducateurs.

[4] *Erasmus Days*, Journée européenne des langues, Semaine des langues, Semaine de l'innovation, Semaine européenne des compétences professionnelles, Semaine du goût, Semaine de la presse et des médias à l'école, Journée internationale des droits des femmes, semaine d'éducation

et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, Semaine européenne de la jeunesse, Journée franco-allemande, Semaine olympique, Journée olympique, Semaine européenne du sport, Journée nationale du sport scolaire, Journées européennes du patrimoine, Saison France-Portugal 2022, Nuit européenne des musées, etc.

[5] Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

[6] Tout particulièrement les accréditations de consortium, les partenariats simplifiés et les projets de mobilités de courte durée Erasmus+.

[7] <https://eduscol.education.fr/pfue>

[8] <https://eduscol.education.fr/1100/adresses-des-dareics>

[9] <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/saison-france-portugal-2022>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
La secrétaire générale,
Marie-Anne Lévêque

Organisation générale

Formation professionnelle

Auditeurs nationaux et académiques Eduform habilités par la commission nationale de labellisation

NOR : MENE2120353S

décision du 15-6-2021

MENJS - DGESCO A2-2

Conformément aux articles 1 et 3 de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Eduform, la commission nationale de labellisation du 31 mai 2021 a arrêté les listes des nouveaux auditeurs nationaux et académiques Eduform dont les noms suivent :

Auditeurs nationaux

Académie	Civilité	Nom	Prénom
Aix-Marseille	Monsieur	Pellegrini	Nelson
Amiens	Madame	David-Barbe	Marie-Odile
Amiens	Madame	Lebeurre	Adeline
Clermont-Ferrand	Madame	Bernardi	Sandra
Clermont-Ferrand	Monsieur	Bernigaud	Christophe
Guadeloupe	Monsieur	Annerose	Roger
Guadeloupe	Madame	Geran	Valérie
Limoges	Madame	Papin	Brigitte
Lyon	Monsieur	Reine	Denis
Nancy-Metz	Monsieur	Moretti	Laurent
Reims	Monsieur	Baudimont	Patrick
Reims	Monsieur	Bouillette	Arnaud
Reims	Madame	Chouikine	Cassandra
Toulouse	Madame	Soutie	Mariette

Auditeurs académiques

Académie	Civilité	Nom	Prénom
Aix-Marseille	Madame	Cauvin	Emmanuelle
Aix-Marseille	Monsieur	Ferchal	Nicolas
Aix-Marseille	Madame	Laglbauer	Katia
Aix-Marseille	Madame	Schoubrenner	Fabienne
Aix-Marseille	Madame	Voisin	Delphine
Amiens	Monsieur	Baillet	Julien
Amiens	Madame	Brillan	Pauline
Amiens	Madame	Theot	Elodie
Amiens	Madame	Carpentier	Laëtitia
Amiens	Monsieur	Dubois	Arnaud
Amiens	Madame	Fitos	Corinne
Amiens	Monsieur	Lecuyer	Jean-Yves

Amiens	Madame	Lefebvre	Laëtitia
Amiens	Madame	Vallez-Sezille	Pascale
Grenoble	Madame	Bernard	Isabelle
Grenoble	Madame	Bernis	Sonia
Grenoble	Madame	Besse	Aurélie
Grenoble	Madame	De la Fuente	Isabelle
Grenoble	Madame	Gerard	Marie-Christine
Grenoble	Monsieur	Meriaux	Michel
Grenoble	Madame	Prayer	Sophie
Grenoble	Madame	Rotat	Sylvie
Grenoble	Monsieur	Vallier	Pierre
Grenoble	Madame	Voisin	Laura
Reims	Madame	Anjeaux	Cécile
Reims	Monsieur	Aitchaouche	Karim
Reims	Madame	Dematons	Véronique
Reims	Madame	Durand	Marie
Reims	Madame	Godfroy	Aurélie
Reims	Madame	Haye	Julia
Reims	Madame	Langlet	Marielle
Reims	Madame	Lesterlin	Pascale
Reims	Madame	Siebert	Brigitte
Reims	Monsieur	Tissier	Grégory
Toulouse	Madame	Louiset	Véronique

Fait le 15 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Organisation générale

Formation professionnelle

Structures labellisées Eduform

NOR : MENE2120345S

décision du 22-6-2021

MENJS - DGESCO A2-2

Conformément à l'article 1er de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Eduform, la commission nationale de labellisation du 31 mai 2021 a arrêté la liste des dernières structures labellisées Eduform :

Académie	Structure	Typologies d'action concernées
Martinique	GIP FCIP Martinique	Formation continue VAE
Montpellier	GIP Formavie	Formation continue VAE Apprentissage
Normandie	Greta de la Manche	Formation continue Bilan de compétences VAE
Paris	Greta de la création, du design et des métiers d'art (CDMA)	Formation continue VAE
Besançon	Greta Haut-Doubs	Formation continue Bilan de compétences VAE
Strasbourg	Greta Strasbourg Europe	Formation continue
Lyon	Greta-CFA de la Loire	Formation continue VAE Apprentissage
Lyon	Greta de l'Ain	Formation continue Bilan de compétences VAE Apprentissage
Montpellier	Greta du Gard	Formation continue Bilan de compétences Apprentissage

Fait le 22 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Organisation générale

Conseil supérieur de l'éducation

Répartition des sièges au deuxième collège - mandature 2021-2023

NOR : MENJ2120549S

décision du 29-6-2021

MENJS - DAJ

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 231-2 et L. 231-3, R.231-2 et R. 231-10

Compte tenu des résultats des dernières élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de celles concernant les représentants des étudiants par les représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des sièges au deuxième collège du Conseil supérieur de l'éducation, mentionnés au 2° a) , 2° b) , 2° c) et 2° d) de l'article R. 231-2 du Code de l'éducation est la suivante :

16 membres représentant les usagers, à savoir :

1- Collège des représentants des parents d'élèves de l'enseignement public (art. R. 231-2, 2° a) du Code de l'éducation) : 9 sièges

Organisation	Nombre de sièges
FCPE	8
Peep	1

2- Collège des représentants des parents d'élèves des établissements d'enseignement privés (art. R. 231-2, 2° b) du Code de l'éducation) : 3 sièges

Organisation	Nombre de sièges
Apel	3

3- Collège des représentants des étudiants (art. R. 231-2, 2° c) du Code de l'éducation) : 3 sièges

Organisation	Nombre de sièges
Unef	1
Fage	1
L'Union	1

4- Collège représentant les associations familiales (art. R. 231-2, 2° d) du Code de l'éducation) : 1 siège

Organisation	Nombre de sièges
Unaf	1

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur des affaires juridiques,
Guillaume Odinet

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'aménagement, de l'habitat et de la mobilité

NOR : CTNR2116662K

liste

MENJS - MC

I. - Termes et définitions

électromobilité, n.f.

Domaine : Transports et mobilité-énergie.

Synonyme : mobilité électrique.

Définition : Recours à des modes de transport de personnes ou de marchandises utilisant des véhicules mus exclusivement ou partiellement par une source d'énergie électrique.

Note :

1. L'électromobilité peut concerner des transports collectifs alimentés par une caténaire ou un rail.
2. Dans le cas d'une source d'énergie électrique embarquée, l'électromobilité peut nécessiter des infrastructures spécifiques d'alimentation et de recharge, par exemple de batteries ou de réservoirs d'hydrogène.

Voir aussi : mobilité durable, véhicule à émission zéro, véhicule à motorisation hybride complète, véhicule à motorisation hybride rechargeable.

Équivalent étranger : electro mobility, electromobility, e-mobility.

gestion immotique globale

Abréviation : GIG.

Domaine : Habitat et construction-télécommunications.

Synonyme : gestion technique de bâtiments (GTB).

Définition : Utilisation de l'imotique pour gérer l'ensemble des équipements et des fonctions techniques installés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles.

Note : Les équipements et les fonctions techniques concernent notamment l'alimentation électrique, le chauffage, la climatisation, la ventilation, les ascenseurs, les alarmes d'incendie, la vidéosurveillance, l'éclairage.

Voir aussi : gestion immotique monofonctionnelle, imotique.

Équivalent étranger : building management system (BMS).

gestion immotique monofonctionnelle

Abréviation : GIM.

Domaine : Habitat et construction-télécommunications.

Synonyme : gestion technique centralisée (GTC).

Définition : Utilisation de l'imotique pour gérer un type particulier d'équipement ou de fonction technique installé dans un immeuble ou un groupe d'immeubles.

Note : La gestion immotique monofonctionnelle peut par exemple s'appliquer à l'ensemble des ascenseurs d'un immeuble.

Voir aussi : gestion immotique globale, imotique.

Équivalent étranger : centralised technical management (CTM), centralized technical management (CTM).

gyroplanche, n.f.

Domaine : Transports et mobilité-cycle.

Synonyme : planche gyroscopique.

Définition : Engin léger de déplacement personnel à moteur électrique, qui est constitué d'une plateforme transversale autostabilisée par effet gyroscopique et placée entre deux roues, sur laquelle l'utilisateur se tient debout, et qui se pilote par des mouvements du corps.

Note : La gyroplanche se distingue du gyropode par l'absence de guidon.

Voir aussi : gyropode, gyroroue.

Équivalent étranger : gyroboard, hoverboard.

gyroroue, n.f.

Domaine : transports et mobilité-cycle.

Synonyme : monoroue, n.f.

Définition : Engin léger de déplacement personnel à moteur électrique, qui est constitué d'une roue autostabilisée par effet gyroscopique et placée entre deux repose-pieds escamotables sur lesquels l'utilisateur se tient debout, et qui se pilote par des mouvements du corps.

Voir aussi : gyroplanche, gyropode.

Équivalent étranger : gyrowheel, solo wheel.

micromobilité urbaine

Domaine : transports et mobilité-cycle.

Définition : Recours à des engins légers de déplacement personnel pour effectuer de courts trajets en ville.

Équivalent étranger :-

sas pour vélos

Domaine : transports et mobilité-cycle.

Synonyme : sas pour cyclistes.

Définition : Zone réservée aux cyclistes à un carrefour à feux tricolores, qui est marquée au sol devant la ligne d'arrêt des véhicules motorisés.

Note :

1. Le sas pour vélos permet aux cyclistes de se placer bien en vue des véhicules motorisés, de démarrer en toute sécurité et de ne pas respirer directement les gaz d'échappement. Il évite en particulier qu'un vélo se trouve dans l'angle mort d'un poids-lourd.

2. On trouve aussi le terme « sas vélo », qui n'est pas recommandé.

Équivalent étranger :-

vélo-cargo, n.m.

Domaine : transports et mobilité-cycle.

Définition : cycle à deux ou trois roues, dont le châssis est conçu pour recevoir une caisse ou une plateforme permettant le transport de charges, voire d'enfants.

Équivalent étranger : cargo bike, longtail cargo bike.

vélo-école, n.f.

Domaine : transports et mobilité-cycle.

Définition : structure d'enseignement où l'on apprend à circuler à vélo sur la voie publique en respectant le Code de la route et à connaître les principaux risques associés à cette pratique.

Équivalent étranger :-

II. - Table d'équivalence

A - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
building management system (BMS).	Habitat et construction-télécommunications.	gestion immobilière globale (GIG), gestion technique de bâtiments (GTB).
cargo bike, longtail cargo bike.	Transports et mobilité-cycle.	vélo-cargo, n.m.
centralised technical management (CTM), centralized technical management (CTM).	Habitat et construction-télécommunications.	gestion immobilière monofonctionnelle (GIM), gestion technique centralisée (GTC).
electro mobility, electromobility, e-mobility.	Transports et mobilité-énergie.	électromobilité, n.f., mobilité électrique.
gyroboard, hoverboard.	Transports et mobilité-cycle.	gyroplanche, n.f., planche gyroscopique.
gyrowheel, solo wheel.	Transports et mobilité-cycle.	gyroroue, n.f., monoroue, n.f.
hoverboard, gyroboard.	Transports et mobilité-cycle.	gyroplanche, n.f., planche gyroscopique.
longtail cargo bike, cargo bike.	Transports et mobilité-cycle.	vélo-cargo, n.m.
solo wheel, gyrowheel.	Transports et mobilité-cycle.	gyroroue, n.f., monoroue, n.f.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
électromobilité, n.f., mobilité électrique.	Transports et mobilité-énergie.	electro mobility, electromobility, e-mobility.
gestion immotique globale (GIG), gestion technique de bâtiments (GTB).	Habitat et construction-télécommunications.	building management system (BMS).
gestion immotique monofonctionnelle (GIM), gestion technique centralisée (GTC).	Habitat et construction-télécommunications.	centralised technical management (CTM), centralized technical management (CTM).
gyroplanche, n.f., planche gyroscopique.	Transports et mobilité-cycle.	gyroboard, hoverboard.
gyroroue, n.f., monoroue, n.f.	Transports et mobilité-cycle.	gyrowheel, solo wheel.
micromobilité urbaine.	Transports et mobilité-cycle.	-
mobilité électrique, électromobilité, n.f.	Transports et mobilité-énergie.	electro mobility, electromobility, e-mobility.
monoroue, n.f., gyroroue, n.f.	Transports et mobilité-cycle.	gyrowheel, solo wheel.
planche gyroscopique, gyroplanche, n.f.	Transports et mobilité-cycle.	gyroboard, hoverboard.
sas pour vélos, sas pour cyclistes.	Transports et mobilité-cycle.	-
vélo-cargo, n.m.	Transports et mobilité-cycle.	cargo bike, longtail cargo bike.
vélo-école, n.f.	Transports et mobilité-cycle.	-

(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Réglementation financière et comptable

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le service de l'action administrative et des moyens

NOR : MENA2118686X

convention de services du 21-5-2021

MENJS - SAAM

Entre

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative(service prescripteur), désignée dans le présent document sous le terme « SP » ou « délégant », **représentée par madame Emmanuelle Pérès, directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, d'une part,**

Et

Le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général du MENJS et du MESRI (SG - Saam), et plus particulièrement les deux missions ci-après du Saam :

- la mission des achats, désignée sous le terme « Mda » ou « délégataire » dans le présent document ;
- la mission centre de services partagés dépenses, désignée sous le terme « MCSPD » ou « délégataire » dans le document.

Représenté par Thierry Bergeonneau, chef du service de l'action administrative et des moyens, d'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

Titre I - Préambule

Titre II - Objet

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

Exécution du marché

IV.1.3 - Assistance juridique

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

IV.2.1 - Programmation des besoins

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

IV.2.3 - Exécution des marchés

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs de la chaîne de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

V.1.1 Traitement de la dépense

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Article 2 - Rôle du délégant (service prescripteur)

Article 3 - Rôle du délégataire (MCSPD)

V.3.1 Le circuit de la dépense

- V.3.1.1 La gestion des tiers
- V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)
- V.3.1.3 La certification du service fait (SF)
- V.3.1.4 La demande de paiement (DP)
- V.3.1.5 Les intérêts moratoires
- V.3.1.6 Les pièces justificatives
- V.3.1.7 Les factures
- V.3.1.8 Les avoirs
- V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques
- V.3.2 Les travaux de fin de gestion
- Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage
- V.4.1 Les restitutions du service prescripteur
- V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)
- V.4.3 Les restitutions du service facturier (SFACT)

Titre VI - Gouvernance

- VI.1.1 Gestion des achats
- VI.1.2 Gestion de la dépense

Titre VII - Évolution de la convention de délégation de service

Annexes consultables sur le site intranet Pléiade :

<https://www.plejade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Titre I - Préambule

La présente convention de services traite des relations fonctionnelles entre le service prescripteur (SP) et les services du Saam (la mission des achats (Saam - MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (Saam - MCSPD)), intervenant dans la mise en œuvre de la politique d'achat et dans le circuit de la dépense. À cet égard, la présente convention décrit les responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense en mode facturier, d'une part, et hors mode facturier, d'autre part, le service facturier (SFACT) relevant de la compétence du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle porte l'organisation des achats et de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses de l'État qui préserve les compétences d'une part, du SP et d'autre part, du SG-Saam-MdA et du SG-Saam-MCSPD.

Titre II - Objet

La présente convention a pour objectifs de définir :

- les conditions dans lesquelles la MdA prend en charge, pour le compte du service prescripteur, l'ensemble des procédures d'achats ;
- les modalités de traitement des dossiers de la dépense et les responsabilités réparties entre le service prescripteur, la mission des achats (SG-Saam-MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (SG-Saam-MCSPD).

Chaque acteur impliqué dans le protocole doit contribuer à :

- atteindre les objectifs des politiques publiques ;
- optimiser l'utilisation des crédits et les délais de paiement de l'État ;
- professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- améliorer la qualité des comptes de l'État ;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques répondant au contrôle interne comptable.

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Le délégant :

- les services prescripteurs (SP) :

Leurs compétences sont décrites par les dispositions réglementaires du décret n° 2014-133 du 17 février 2014

modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en vigueur.

Les besoins en termes d'achats et de dépenses, qui en résultent, sont identifiés et estimés par les services prescripteurs, dans la limite des ressources allouées par les responsables de programmes relevant des missions « Enseignement scolaire », « Recherche et enseignement supérieur » et « Sports, jeunesse et vie associative ». Les services prescripteurs sont responsables de la consommation de leurs dotations. Ils participent à l'exercice de la fonction d'ordonnateur et au suivi de celle-ci, partagée entre la MdA et la MCSPD.

Le délégué :

- SG-Saam-Mission des achats (MdA) :

La mission des achats définit et met en œuvre la politique d'achat et la professionnalisation de l'achat public des services de l'État et de ses établissements. Elle les représente dans les organes interministériels chargés de la coordination et de la promotion de l'achat public. Elle apporte son expertise stratégique, juridique, économique, organisationnelle et technique aux services centraux et déconcentrés. Elle coordonne ou prend en charge tout ou partie de leurs achats.

Dans le cadre de la politique d'achat définie par la Direction des achats de l'État (DAE) et la Secrétaire générale du MENJS et du MESRI, la mission des achats gère l'activité « achats » pour l'ensemble des services centraux et déconcentrés des deux ministères, en s'appuyant sur les services acheteurs et prescripteurs. Elle prend en charge l'accomplissement des tâches liées à l'achat et aux opérations de suivi de la dépense, en dehors des opérations réalisées dans le progiciel Chorus qui relèvent de la mission centre de services partagés dépenses.

- SG-Saam-Mission centre de services partagés Dépenses (MCSPD) :

La mission centre de services partagés dépenses assure, pour le compte des services centraux des deux ministères, services prescripteurs de la dépense, les activités budgétaires et financières suivantes :

- elle participe à l'exercice de la fonction d'ordonnateur de dépenses et au suivi de celles-ci ;
- elle saisit les actes de gestion dans Chorus, engagements juridiques, services faits, et demandes de paiement qui ne relèvent pas du service facturier ;
- elle assure le pilotage des crédits de paiement en lien avec les responsables de programme ;
- elle apporte une aide aux services prescripteurs en matière de pilotage budgétaire, notamment en élaborant des restitutions et des tableaux de bord.

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

La mission des achats (MdA) et le service prescripteur (SP) travaillent, de concert, pour établir la programmation des achats sur les quatre années à venir et pour élaborer une stratégie cohérente.

La mission des achats (MdA) assiste le service prescripteur (SP) pour la définition de son besoin et la formalisation des documents contractuels. Dans ce cadre, le SP s'engage à rédiger le cahier des clauses techniques particulières, sur la base des modèles fournis par la MdA. À ce titre, le SP est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des informations techniques transmises.

La MdA prend en charge l'ensemble de la procédure jusqu'à la notification du contrat, puis assure le suivi de l'exécution du marché jusqu'à son terme sur le plan juridique (contrôle du respect de l'ensemble des clauses contractuelles, y compris sur les axes de politique d'achat, établissement d'un bilan final d'exécution des marchés à enjeux) et financier (encadrement des dépenses en cours d'exécution avec, pour référence initiale, le budget prévisionnel, identification des dérives éventuelles).

La MdA est l'interlocuteur unique du SP pour l'optimisation et l'efficacité du processus achat.

Cette organisation doit permettre de sensibiliser le SP en amont et de prévenir d'éventuels contentieux en renforçant les supports juridiques par des clauses contractuelles adaptées au domaine de la consultation.

Pour assurer la sécurité juridique des contrats et la performance des achats, le SP consulte la MdA à chaque étape du processus.

La MdA intervient à chacune des trois phases décrites ci-dessous.

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

La MdA recense, pour les quatre années à venir, les besoins pour le compte des deux ministères, en matière de services, fournitures et travaux.

Elle élabore la cartographie des achats pour l'administration centrale et les services déconcentrés, ainsi que la programmation quadriennale des achats de l'ensemble des services centraux et déconcentrés.

Cette programmation quadriennale est indispensable pour intégrer les modifications requises sur les marchés en cours de renouvellement, définir une stratégie d'achat cohérente, planifier les délais de procédure et lancer les nouvelles consultations.

La MdA interroge le service prescripteur, au cours du dernier trimestre de l'année N, pour établir la liste des

projets de marchés qu'il envisage de conclure les années N+1, N+2, N+3 et N+4. Le service prescripteur remet cette liste, comportant notamment l'objet, le montant prévisionnel, la durée prévisionnelle du marché, la date prévisionnelle de notification, les axes de performances susceptibles d'être retenus, au plus tard le 1er décembre de l'année N.

Après étude des projets de marchés de l'ensemble des services prescripteurs, la MdA et le SP organisent une réunion bilatérale pour échanger sur les marchés à enjeux, les stratégies d'achat à mettre en œuvre et les priorités du SP.

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

Dès l'apparition du besoin, le SP prend contact avec la MdA.

Concernant les marchés interministériels stratégiques pilotés par la Direction des achats de l'État portant notamment sur : SOLIMP (solutions d'impression), SOLIMPROD, carburants et prestations associées, SME (système de management de l'énergie, anciennement OSF outil de suivi des fluides), énergies (gaz, électricité), logiciel de flotte automobile, maintenance et entretien de la flotte automobile, assurance de la flotte automobile, etc, les services prescripteurs transmettent à la MdA leurs recensements (parcs et prestations associées). Sur ces segments, une équipe projet devra être identifiée pour chaque service prescripteur. La MdA vérifie que les besoins ne sont pas déjà pris en charge par des marchés en cours d'exécution. Dans ce cas, la MdA pourra directement orienter le SP sur des supports contractuels existants et, éventuellement, sur les fournisseurs du domaine concerné.

En fonction de l'urgence du besoin et du plan de charge du bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, la MdA établit le calendrier de prise en charge du nouveau marché et désigne le correspondant chargé du dossier. Le projet de calendrier de la procédure de mise en concurrence est établi par la MdA lors de la transmission de la première version du CCTP par le SP. La version définitive du calendrier est déterminée à la finalisation du CCTP.

La MdA assure, en collaboration avec le SP, le sourcing (identification et rencontre de nouveaux fournisseurs, comparaison continue du prix et de la qualité sur le marché, recherche des innovations apportées par de nouveaux fournisseurs). Si besoin, elle compare les pratiques des deux ministères avec celles d'autres services achats.

La mission, à travers le bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, prend en charge :

- la détermination de la nature de la consultation à lancer (marchés formalisés ou procédures adaptées) ;
- la formalisation de la demande d'avis préalable du Responsable Ministériel des Achats (RMA), et notamment la détermination des axes de performances à prendre en compte pour les marchés dont le montant l'exige, avec l'assistance du SP ;
- la formalisation du dossier de consultation :
 - sur la base du cahier des charges fonctionnelles et techniques rédigé par le SP, le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) est rédigé par le SP, avec l'assistance de la MdA ;
 - le bordereau des prix des prestations est établi par le SP en conformité avec la description des prestations énoncée au CCTP ;
 - le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - le Règlement de la Consultation est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) est rédigé par la MdA.

La MdA aide notamment le SP :

- à finaliser la formulation des clauses techniques pour lever toute ambiguïté ;
- à exiger dans les réponses des fournisseurs une description claire et exhaustive de tous les services qui doivent accompagner le marché (par exemple : points et délais de livraison, documentation accompagnant les matériels pour les marchés de fournitures, ainsi que la démarche, la méthodologie et les livrables écrits ou informatisés pour les marchés de prestations) ;
- à déterminer et détailler les unités d'œuvre pour garantir un meilleur chiffrage du prix des prestations et une meilleure qualité de réponse.

Pour les projets complexes, la MdA peut orienter le SP vers des prestataires spécialisés dans le domaine concerné, pour l'assister dans la formulation d'un CCTP clair et opérationnel.

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

En concertation avec le SP, la MdA détermine le calendrier de la procédure et fixe la date de réception des offres. Cette dernière tient compte des contraintes opérationnelles du SP, des contraintes règlementaires et de la réalité du processus de présentation des offres par les fournisseurs.

Dès la finalisation du dossier de consultation, et après validation du sous-directeur concerné ou du chef de service, la MdA prend en charge les formalités de publicité (avis d'appel public à la concurrence) et procède à la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur.

Jusqu'à la date de remise des offres, les correspondances avec les candidats sont gérées par la MdA :

- le cas échéant, elle sollicite le SP pour répondre aux éventuelles questions des candidats et procède à des

réponses mises en ligne sur la plateforme. Les éléments de réponses transmis sont analysés sur le plan juridique, pour qu'ils ne puissent pas faire l'objet d'un recours en annulation dans l'hypothèse où certaines informations seraient contraires aux intérêts d'un candidat ou au libre accès à la concurrence ;
- elle porte à la connaissance des candidats, via la plateforme, les ajustements ou rectificatifs apportés au dossier de consultation.

Suite à l'ouverture des plis, la MdA réalise l'analyse des candidatures et demande l'assistance du SP le cas échéant. Puis elle propose :

- une assistance à l'analyse des offres ;
- une assistance à la préparation des négociations lorsque la procédure le permet ;
- une assistance à la rédaction du rapport de présentation et à l'estimation du gain achat.

Dès finalisation du rapport de présentation, la MdA soumet le document pour signature du sous-directeur concerné ou du chef de service.

Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur a arrêté son choix sur le titulaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, la MdA transmet le dossier au CSPD, qui se charge de le soumettre au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) dès lors que son montant le justifie.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, aucune information ne peut être transmise aux candidats en cours de procédure. Ceux-ci sont avisés par écrit par la MdA du résultat de la consultation.

À ce titre, la MdA gère l'envoi des lettres de rejet aux sociétés non retenues, puis procède à la notification du marché.

Toutes ces opérations sont régies par des règlements précis qui doivent être scrupuleusement respectés sous peine de laisser aux candidats non retenus la possibilité de faire des recours et d'exposer le SP ou la MdA à des poursuites pénales et/ou des amendes (délict de favoritisme).

À compter de la finalisation du dossier de consultation, les différentes étapes du processus sont les suivantes :

1	Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence
2	Prise en charge des formalités de publicité
3	Mise en ligne du dossier de consultation et gestion de la plateforme des marchés
4	Gestion des communications aux candidats (traitement des questions éventuelles conjointement avec le prescripteur, publication des rectificatifs)
5	Réception des plis
6	Assistance à l'analyse des offres et à la formalisation du rapport de présentation
7	Présentation du dossier aux organes de contrôle (si le montant du contrat le justifie)
8	Envoi des lettres de rejet aux candidats non retenus et gestion des demandes complémentaires
9	Notification et recensement du marché

Le service prescripteur est donc entièrement déchargé de toutes les formalités liées à la procédure.

Exécution du marché

Le SP est responsable de l'exécution et du suivi des marchés.

La MdA (Saam-Achats 3) répond aux sollicitations des services utilisateurs des marchés pour les aider dans l'exécution. Cette intervention est conditionnée par un signalement écrit du SP dans des délais contemporains aux difficultés rencontrées.

Elle effectue, en tant que de besoin, des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, en concertation avec le prescripteur.

Elle recueille et analyse toute décision, élément de suivi, ainsi que tout événement contractuel, qui serait de nature à influencer sur la performance de l'achat.

Elle prend en charge les mises à jour des bordereaux de prix et leurs diffusions.

Elle assure en concertation avec le SP des réunions régulières ou particulières avec le représentant du titulaire, sur la base des éléments d'informations gérés.

Le cas échéant, la MdA propose aux parties prenantes ou mène auprès d'elles, toutes actions correctives de nature à maintenir les objectifs de performance du projet. Elle communique de façon régulière ou particulière, si le déroulement du projet le nécessite, toutes informations utiles aux prescripteurs et utilisateurs finaux.

Le SP répond à toute demande de la MdA relative à l'exécution des marchés (notamment réponses à des questionnaires, enquêtes permettant d'évaluer les fournisseurs, mises à jour des parcs et des modalités contractuelles des marchés lors de la passation d'avenants, etc.). Les informations communiquées par les SP feront, le cas échéant, l'objet par la MdA d'un retour consolidé à la Direction des achats de l'État.

IV.1.3 - Assistance juridique

La MdA assure une assistance juridique, soit à la demande, soit de façon systématique.

Les questions juridiques sont transmises au bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs (Saam-Achats 2) par voie électronique ou par courrier. Les réponses seront gérées en

fonction du niveau de complexité du dossier.

La MdA assure, en tant que de besoin, les activités suivantes :

Veille systématique

- analyser l'impact des évolutions juridiques pour les acheteurs publics ;
- informer et sensibiliser les acteurs en élaborant et en rédigeant des notes juridiques pratiques pour l'ensemble de la communauté des acheteurs ;
- informer les SP sur les aspects déontologiques de l'achat (réalisation de guides).

Exécution des marchés

- évaluer les risques juridiques liés aux marchés, les analyser et les gérer en exécution (notamment à la demande de Saam-Achats 3 et/ou du SP). Au-delà des cas d'espèce, identifier les zones de fragilité des contrats ;
- assurer le précontentieux (notamment la négociation avec les sociétés lors de divergences dans l'exécution du marché) ;
- analyser la nature des conflits et évaluer les enjeux (choix de la voie amiable et/ou recours ou résiliations) ;
- expertiser les demandes complexes des SP en vue de rédiger de nouvelles clauses juridiques dans les marchés (propriété intellectuelle, droit des logiciels, protection des données personnelles, etc.).

Réponse à une demande ponctuelle

- analyser la demande de conseil, organiser son traitement et énoncer une problématique juridique ;
- instruire et suivre les dispositifs contractuels, formuler une réponse juridique ;
- identifier les marchés publics par rapport aux autres formes de convention ;
- rechercher des solutions juridiques adaptées.

Soutien au règlement contentieux

- Le bureau Saam Achats 2, assisté des services prescripteurs concernés, communique tous les éléments de fait et de droit utiles à la direction des affaires juridiques (DAJ), seule compétente en matière de contentieux des marchés.
- La MdA est l'interlocuteur privilégié de la DAJ, permettant ainsi d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations mises à disposition de la DAJ.

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

Le présent article précise la répartition des compétences entre la MdA et le SP.

Le processus porte sur les phases de programmation des besoins (annexe 1), de rédaction du dossier de consultation (annexe 2), d'exécution des marchés (annexe 3), et de veille juridique et prestations d'assistance à la demande (annexe 4).

Chacune des annexes indique :

- dans la première colonne « interlocuteur MdA », les abréviations suivantes désignent les bureaux de la MdA :
 - **Saam-Achats 1** : bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats ;
 - **Saam-Achats 2** : bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs ;
 - **Saam-Achats 3** : bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats.

- la répartition des rôles entre la MdA et le SP (« R » pour responsable de l'action et « A » pour associé à l'action. Éventuellement, une action peut être entièrement menée par un seul des deux partenaires (par exemple : la mise en ligne du dossier de consultation ne requiert pas la participation du SP).

Les colonnes « engagement MdA » et « engagement SP » précisent les conditions, en particulier de délai ou de moyen, dans lesquelles les actions décrites doivent être réalisées.

IV.2.1 - Programmation des besoins

Les différentes phases de programmation des besoins sont décrites en annexe 1. La description des principales étapes préalables et de programmation des besoins est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant : <https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

Outre la description du processus de rédaction du dossier de consultation, l'annexe 2 précise les tâches et rôles des acteurs (responsable ou associé) allant de la mise en ligne de la consultation à la notification du contrat.

L'annexe 2 est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.3 - Exécution des marchés

Les étapes jalonnant l'exécution des marchés sont décrites en annexe 3 accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Elles portent sur la prise en charge des avenants, la non-reconduction des contrats et le suivi juridique des marchés.

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Les étapes constitutives de la veille juridique et des prestations d'assistance sont présentées en annexe 4. Il est précisé l'engagement de la MdA en matière de traitement des demandes de conseil des SP et de veille

juridique. Cette annexe est accessible sur le site Pléiade, en utilisant le lien suivant :
<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Cette convention s'applique aux achats et dépenses de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En cas de désaccord sur sa mise en œuvre, et si ce désaccord persiste après concertation des deux parties pendant au moins deux semaines après la constatation de cet état, la Secrétaire générale sera saisie et sa décision sera appliquée.

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs du circuit de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

L'organisation financière et comptable associe le service prescripteur, la mission centre de services partagés Dépenses et le département comptable ministériel dans une démarche partagée, tant en mode facturier qu'en circuit classique d'exécution de la dépense, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

V.1.1 Traitement de la dépense

Le traitement de la dépense en mode facturier repose sur l'enchaînement rigoureux des opérations suivantes :

1. création du tiers (avec recherche préalable de son existence et de sa validité, au regard du répertoire SIRENE en ce qui concerne les sociétés) ;
2. saisie d'un engagement juridique (EJ) dans Chorus par le délégataire (MCSPD), sur demande du délégant (SP) ; puis envoi du bon de commande au fournisseur par le SP ;
3. livraison du matériel ou réalisation des prestations par le fournisseur après réception du bon de commande ;
4. saisie du service fait (SF) au plus près de la livraison du matériel ou de la réalisation des prestations ;
5. dépôt de la facture par le fournisseur par voie dématérialisée (Chorus PRO) dans la liste de travail du SFACT, qui assure un contrôle formel et vérifie les éléments de la liquidation en cas de SF existant. Le SFACT procède au rapprochement de la facture avec l'EJ préalable et le SF, et à la mise en paiement si la demande de paiement est complète et conforme.

Pour permettre une parfaite traçabilité de la chaîne de la dépense, le (SP) doit œuvrer en mode Chorus Formulaire :

1. création par le délégant (SP) d'une demande d'achat (DA) ou d'une demande d'engagement juridique hors marché (EJHM) qui est intégrée dans Chorus et qui est traitée par le délégataire (MCSPD) ;
2. constatation du service fait (SF) par le SP via Chorus Formulaire ;
3. après constatation du SF par le SP, certification du SF enregistrée par la MCSPD dans Chorus, valant ordre de payer donné au comptable en mode facturier ;
4. pour les dépenses relevant du périmètre défini dans le cadre de la mise en place du service facturier, réception par le SFACT de la facture transmise directement et de façon dématérialisée par le fournisseur ;
5. traitement de la DP reçue de manière dématérialisée (Chorus PRO), contrôle de la liquidation de la dépense, validation définitive en comptabilité générale et budgétaire et mise en paiement par le SFACT.

Les dépenses exclues du périmètre du service facturier sont strictement limitées aux cas suivants :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale, notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou *carte corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 6135) ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Ces cas font l'objet d'un développement spécifique en partie V.3.1.4 b de la présente convention.

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de réussite de ce partenariat entre le délégant (SP) et le délégataire (MCSPD) reposent sur :

- la participation du SP et de la MCSPD à une véritable démarche de conduite du changement ;
- le respect des circuits de gestion et des délais incombant à chaque partie - les délais mentionnés dans cette convention et son annexe 8 étant à lire en jours ouvrés ;
- une documentation technique pour les processus de gestion les plus complexes élaborée conjointement entre les services afin de sécuriser la dépense et maîtriser les risques encourus tout au long de la chaîne de la dépense ;
- le juste calibrage des moyens humains nécessaires ;

- l'engagement de l'ensemble des acteurs à assurer une formation initiale et continue adaptée visant à acquérir un niveau de connaissance suffisant des principes de la gestion publique modernisée ;
- la compréhension par chacun des enjeux et contraintes de ses partenaires. À ce titre, et afin de permettre aux agents d'avoir une approche concrète de la chaîne de la dépense, des immobilisations, les nouveaux arrivants pourront être conviés, en amont de la formation, à rencontrer l'ensemble des acteurs au sein de leurs services respectifs pour s'imprégner du contexte, et mieux appréhender les métiers de chacun ;
- des tableaux de bord de suivi d'activité partagés à destination du SP, élaborés à partir des restitutions Chorus par le CSP ;
- la généralisation des échanges dématérialisés sous réserve des obligations réglementaires ;
- la formalisation des relations entre le SP et le CSP dans le traitement opérationnel des dépenses ;
- la fluidité de la communication des informations entre le SP et le CSP grâce aux outils d'échanges (Chorus Formulaires en particulier).

La DAF, en sa qualité de responsable de la fonction financière ministérielle accompagnera les services dans cette démarche de changement, en veillant particulièrement à la diffusion des informations métiers et des outils (tels que Chorus Formulaires), ainsi qu'au plan de formation des personnels (en lien avec les SP, la MCSPD et Saam A3).

Article 2 - Rôle du service prescripteur (délégrant)

Le délégrant (SP) demeure le seul responsable de la programmation, de l'exécution de son budget et décide de ses dépenses, dans le respect de la réglementation applicable.

Il procède à l'expression de ses besoins, définit ses niveaux de satisfaction et atteste de la réalité de la dette de l'État par la constatation du SF.

À cet effet, il :

- vérifie la disponibilité des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) avant tout nouvel acte d'engagement, et suit l'exécution de son budget. En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire informe le délégrant sans délai. À défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution de la délégation ;
- garde toutes ses prérogatives en matière de choix des fournisseurs dans les conditions prévues par la réglementation de la commande publique (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016), et dans le respect de la politique d'achats définie et mise en œuvre par la mission des achats (Saam MdA). À ce titre, le SP s'engage à respecter les grands principes de la commande publique, qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Il veillera à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, à respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics, et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin ;
- s'assure qu'il n'existe pas déjà un marché qui couvre son besoin, en consultant la liste des marchés en cours mise à sa disposition par la MdA ;
- transmet les données permettant le suivi du montant des EJ pluriannuels ;
- transmet à la MCSPD les éléments nécessaires à la saisie des données dans Chorus pour :

■ **la création de tiers**

Avant toute demande d'achats (DA), le SP vérifie l'existence du tiers dans Chorus. Le cas échéant, le SP adresse à la MCSPD une demande de création ou de modification de tiers.

Cette demande doit contenir tous les éléments nécessaires :

- nom et prénom de l'entité à créer ou modifier ;
- adresse postale ;
- numéro d'identification (numéro Siret, sécurité sociale, TVA intracommunautaire, etc.) ;
- coordonnées bancaires (RIB en particulier).

■ **la création de l'engagement juridique**

Le SP crée une DA dans Chorus Formulaires et la fait valider par une personne ayant qualité d'ordonnateur, disposant d'une délégation de signature.

Le SP veille impérativement à préciser les imputations (centre financier, centre de coûts, activité, financement par un fonds de concours), et à utiliser une convention de nommage de ses DA Chorus Formulaires (cf. annexe 11 a).

Il joint les pièces justificatives nécessaires en dématérialisé (devis, références du bordereau des prix unitaires, coordonnées du fournisseur, etc.), et envoie la demande dans le workflow (WF) à la MCSPD.

■ **la constatation matérielle du SF**

Le SF s'effectue en 2 étapes :

- Le SP constate le SF, au plus près de la date de livraison du bien ou de la date de réalisation de la prestation de service, via Chorus Formulaires en joignant les pièces justificatives (procès-verbal de recette en particulier ou bon de livraison).

Le SP s'engage à saisir la constatation du SF dans Chorus Formulaires à maximum J+5 à compter de la date de livraison ou de la date de réalisation des prestations. La validation du SF est assurée par une personne ayant

qualité d'ordonnateur et disposant d'une délégation de signature.

- La certification du SF est assurée par la MCSPD, ce qui vaut ordre de payer en mode facturier. La MCSPD vérifie la conformité du service fait au regard de la commande initiale ou des conditions d'exécution du marché, en particulier en termes de délais de livraison ou de délais de réalisation des prestations. En cas de retard, le SP doit préciser s'il est imputable au fournisseur (ou prestataire choisi), ou si celui-ci lui incombe. Dans la première hypothèse, les pénalités prévues au marché seront appliquées. Le SP s'engage à motiver tout retard de constat de service fait au regard de la date prévisionnelle de livraison inscrite dans Chorus (cf. annexe 8 - point 3 Traitement des factures).

- répond sans attendre, et conformément aux circuits de gestion, aux demandes d'informations qui lui sont transmises par la MCSPD ;
 - transmet à la MCSPD le nom et la copie de(s) la délégation(s) de signature de la/des personne(s) ayant délégation à engager le SP, à certifier le SF et à ordonnancer le paiement. Le SP s'engage à en assurer la mise à jour aussi souvent que nécessaire auprès du CSP ;
 - respecte les règles de sécurité d'accès à Chorus Formulaire et à tout autre système d'information interfacé à Chorus ;
 - organise en son sein la conservation, le classement et l'archivage des pièces non dématérialisées. Le SP doit être en mesure de les présenter lors de contrôles d'auditeurs internes ou externes, à la demande du comptable ou de la MCSPD ;
 - veille à la qualité comptable des informations transmises pour traitement au CSP.
- Par ailleurs, afin de fluidifier les relations avec le CSP, le SP s'engage à lui communiquer, dans les meilleurs délais, toute modification intervenant dans son organisation, et à tenir à jour l'annuaire de ses correspondants (en annexe 6).

Article 3 - Rôle de la mission centre de services partagés Dépenses (MCSPD) (Service délégataire)

En mode facturier, le rôle du délégataire (MCSPD) est de transcrire dans le progiciel Chorus, et sur demande du SP, les transactions relatives aux EJ et à la certification du SF.

En mode classique, le rôle du CSP s'étend à la création des DP sur la base des dossiers transmis par le SP, et au contrôle des DP directement générées par interface AMM ou carte achat.

Dans l'un et l'autre cas, il participe à la qualité comptable du ministère ou de la structure, notamment par la fiabilisation des imputations budgétaires et comptables dès l'EJ, en ayant de concert avec le comptable un rôle de conseil, d'anticipation et d'alerte, auprès du SP.

Il intègre les travaux d'inventaire réalisés par le SP et participe au suivi des immobilisations (cf. annexe 11 d).

Le périmètre fonctionnel de la MCSPD recouvre les activités des macro-processus budgétaires et comptables suivants :

- MP3 : Exécution des dépenses ;
- MP7 : Restitutions, comptes rendus, tableaux de bord ;
- MP9 : Gestion des actifs immobilisés

La MCSPD s'engage à :

- fournir ses coordonnées et son organigramme fonctionnel (en annexe 5a et 5b) au SP et à lui communiquer en temps réel toute évolution, à lister nominativement les agents dûment habilités à renseigner la transaction de certification du SF dans Chorus ;
- assurer la continuité de service et la disponibilité nécessaire, autant que faire se peut ;
- garantir la qualité des informations enregistrées dans Chorus sur la base de l'ensemble des données transmises par le SP ;
- répondre dans les meilleurs délais aux demandes de prestations et d'informations du SP, afin de garantir la fluidité mais également la qualité de ses prestations de service notamment en s'engageant sur des délais ;
- assurer un contrôle de cohérence sur les données transmises (hors contrôles d'opportunité) ;
- assurer la traçabilité des contrôles internes qu'il effectue ;
- prioriser les paiements à la demande du responsable de programme ou du SP, en cas de pénurie de crédits de paiement.

V.3.1 Le circuit de la dépense

La MCSPD est le seul interlocuteur du département comptable ministériel. Ce principe étant posé, il sera toutefois possible de tenir des réunions tripartites (MCSPD, SP, DCM), au cas par cas, en fonction des difficultés récurrentes rencontrées sur certains dossiers.

V.3.1.1 La gestion des tiers

La MCSPD s'engage à traiter les demandes de création de tiers à J+2 maximum, hors délais de validation par la cellule de supervision des tiers (CST).

V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)

Le CSP matérialise pour le compte du SP les EJ dans le progiciel Chorus.

La MCSPD valide l'EJ dans Chorus, dans la limite des délais et dans les conditions visées en annexe 8, dès lors

que le SP lui a transmis l'ensemble des éléments lui permettant d'effectuer cette saisie.

La date, le montant et le numéro de l'EJ Chorus (qui sera le numéro du bon de commande) sont transmis automatiquement dans Chorus Formulaires.

Les bons de commande sont édités à partir du système d'information Chorus par la MCSPD.

Le service signataire des actes est la MCSPD. Les bons de commande signés par la MCSPD sont mis à disposition ou transmis aux SP, chargés de l'envoi dématérialisé aux fournisseurs.

Il appartient au CSP de s'assurer de l'envoi des engagements juridiques dans Chorus pour avis ou visa du contrôleur budgétaire, tel que prévu en application de l'arrêté du 26 décembre 2013 modifié. Toute dépense doit au préalable être inscrite par le SP dans les documents de programmation budgétaire (DPG - CRG - liste des actes programmés) transmis par le responsable de programme au CBCM. Il appartient au SP de s'assurer de cette inscription au moment de la saisine de la Mission des achats s'agissant des marchés, bons de commande ou tout autre acte de dépense supérieur au seuil de visa ou d'avis, ou avant la transmission de la demande d'achats à la MCSPD. La MCSPD transmet, dès la notification du support (marché) ou validation de l'engagement juridique dans Chorus, les numéros longs et courts Chorus au SP. L'absence d'un acte dans les documents de programmation suspend le délai de visa du contrôleur budgétaire ministériel jusqu'à intégration de la dépense dans les documents de programmation.

V.3.1.3 La certification du service fait (SF)

Après constatation du SF par le SP, la certification du SF constitue, avec l'EJ préalable, l'une des étapes essentielles de la dépense.

Cette transaction permet de constater la conformité du bien livré ou de la prestation réalisée avec l'engagement contractuel du fournisseur, au vu des informations transmises par le SP, via Chorus Formulaires. Le SP veillera à joindre les pièces justificatives nécessaires, en particulier les bons de livraison ou les procès-verbaux de recette.

La certification du SF doit intervenir au plus près de la date réelle de livraison du matériel ou de réalisation des prestations.

En mode facturier, c'est la certification du SF qui vaut ordre de payer au comptable, et qui permet donc la mise en paiement des factures.

L'enregistrement de la certification du SF dans Chorus par la MCSPD s'effectue au maximum à J+3 à compter de sa réception.

V.3.1.4 La demande de paiement (DP)

a) périmètre du service facturier

La facture parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native (portail Chorus PRO). Toute facture reçue au format papier par le SP ou le CSP doit être renvoyée au fournisseur avec un courrier explicatif.

L'intégration de la facture dans l'outil Chorus génère automatiquement une demande de paiement (DP) :

- si le SF est déjà saisi au moment où la facture est intégrée, la DP rapatrie automatiquement ces données, ce qui permet au SFACT de procéder immédiatement au contrôle de la liquidation et à la mise en paiement en l'absence d'anomalie ;

- si le SF n'est pas saisi au moment où la facture est intégrée, la DP n'est pas traitée par le SFACT, faute de rapprochement. La MCSPD envoie au SP, tous les 15 jours au cours des premier et second quadrimestres, et toutes les semaines durant le dernier quadrimestre, la liste des DP concernées ; une fois le SF saisi par le SP, la MCSPD transmet cette information nouvelle au SFACT afin qu'il puisse traiter le dossier.

Tout refus de constatation de SF par le SP devra être justifié. Le retour d'informations à la MCSPD devra être assuré globalement sur la liste transmise et ne devra pas faire l'objet d'un retour « perlé » ligne à ligne.

Deux mois après l'arrivée d'une facture, et en l'absence persistante de SF, la facture est supprimée par le SFACT ; ce dernier informe le fournisseur de l'impossibilité de mettre en paiement la facture faute de SF, et l'invite à se rapprocher du SP à l'origine de la commande.

Le cas particulier des dépenses SFACT relevant des flux 3 et 4 : les ordres de payer

Le SP référence et met à jour la liste des fournisseurs et des engagements juridiques concernés.

La MCSPD lance tous les 15 jours au plus tard une restitution pour identifier les factures parvenues relevant des flux 3 et 4, et transmet au SP sous format électronique un projet d'ordre de payer (OP) pour validation. Le SP doit vérifier les éléments de facturation.

Après validation de l'OP par le SP dans un délai maximal de 3 jours, la MCSPD adresse au SFACT l'OP, via Chorus communication.

Cas particulier des dépenses de flux 3 avec service fait présumé

Pour ces dépenses sans ordonnancement préalable et en mode service facturier, le CSP n'a plus à transmettre a priori un ordre de payer au SFACT pour mise en paiement des factures afférentes.

Cet ordre de payer doit en revanche être établi par le CSP après le paiement des factures, sous la forme d'un ordre de payer périodique (OPP), a minima selon la périodicité fixée réglementairement.

La mise en place du service fait présumé et de l'ordre de payer périodique (avec automatisation à venir du

traitement des factures) s'accompagne d'un plan de contrôle a posteriori, formalisé dans Chorus par le responsable du contrôle interne pour le CSP, qui vise à procéder, après paiement des factures, à une vérification (aléatoire et par échantillons) de la réalité du service fait. La liste des DP à contrôler est accessible depuis Chorus Formulaires.

Il appartient au service prescripteur de mettre en œuvre ledit plan de contrôle, et de transmettre au CSP, via Chorus Formulaires, la déclaration du service fait.

b) hors périmètre du service facturier

Les dépenses hors SFACT relevant du périmètre de la MCSPD sont les suivantes :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement temporaire, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale), notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) à ce stade ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Toute autre dépense doit être traitée selon le schéma SFACT.

Les modalités de traitement des dépenses hors SFACT sont développées, autant que de besoin, dans les fiches techniques (non exhaustives à ce stade) figurant en annexe 11. Les fiches techniques à venir, dont celle portant sur « les immobilisations et les travaux d'inventaire », seront jointes à la présente convention par voie d'avenant, conformément au titre VII.

Quelques précisions sont apportées ci-après en complément.

■ **Les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* (flux 4)**

Les dépenses pouvant relever des cartes achats et cartes *corporate* sont décrites en annexe 11c.

Dès la fin du mois, le SP collecte l'ensemble des pièces justificatives (ROA, factures, attestations) et les transmet dans les 14 jours au CSP.

S'agissant des **cartes achat de niveau 1 et 3**, le CSP enrichit les DP directement parvenues dans Chorus (choix des imputations, ajout du ROA) et transmet les PJ papier (factures) au DCM avant le 20 du mois suivant.

S'agissant des **cartes *corporate***, le CSP saisit manuellement les DP et adresse le dossier papier (factures) au DCM avant le 30 du mois suivant.

■ **Facturation interne (flux 4)**

La facturation interne concerne les prestations entre services de l'État.

Dès qu'une convention entraînant facturation est conclue par le SP avec un autre service de l'État, le SP transmet au CSP une copie numérisée de cette convention en indiquant les factures attendues sur l'année.

Le CSP adresse une fois tous les 15 jours aux SP concernés la liste des factures internes intégrées dans Chorus.

En retour, le SP transmet au CSP l'état liquidatif signé afin que celui-ci puisse procéder à la mise en paiement.

V.3.1.5 Les intérêts moratoires

Le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique fixe, par catégories de pouvoirs adjudicateurs, le délai de paiement des sommes dues en exécution des contrats de la commande publique, ainsi que le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement dus en cas de retard de paiement.

Le délai de paiement est fixé à trente jours pour l'État (...) - art.1.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros (art.9.) en plus du montant des intérêts moratoires.

Le délai de paiement commence à courir à partir de la date de réception de la facture, qui correspond à la date d'intégration dans Chorus en mode dématérialisé, ou à partir de la date du SF si elle est postérieure à la date de réception de la facture. Il est à noter que ce délai prend en compte le délai de virement Banque de France de 2 jours. Le SP, la MCSPD et le DCM disposent donc en réalité de 28 jours calendaires pour mettre en paiement une facture.

Dès lors que la date d'échéance du paiement est dépassée, les intérêts moratoires (IM) sont automatiquement calculés dans Chorus, et une DP est directement générée. Le versement des intérêts moratoires est de droit pour les fournisseurs :

- **pour les dépenses relevant du périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail du SFACT.

La MCSPD contrôle tous les quinze jours les intérêts moratoires ainsi générés, et adresse au SFACT ses instructions pour validation ou suppression des IM sur la base d'un motif recevable (exemple : litige fournisseurs, non-respect de l'obligation de dématérialisation, erreur de date de base, etc.).

- **pour les dépenses hors périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail de la MCSPD. Elle contrôle au moins une fois par mois les intérêts moratoires ainsi générés, et les transmet le cas échéant au DCM pour

validation.

Les DP d'IM sont imputées sur les crédits du SP. Les IM consomment à la fois des crédits d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

La MCSPD transmet tous les deux mois à chaque SP la liste détaillée des intérêts moratoires payés sur la période.

V.3.1.6 Les pièces justificatives

La MCSPD met à disposition des services du CBCM (DCB et DCM), au « fil de l'eau », les documents suivants :

- les pièces justificatives dès leur notification^[1] aux cocontractants (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), bordereau des prix unitaires, KBIS, coordonnées bancaires, fichiers signatures électroniques), dans l'EJ Chorus ;
- l'état des révisions de prix des marchés ;
- le décompte des avances ;
- en tant que de besoin, toute autre pièce visée par la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat (au niveau de l'EJ, du SF ou de la DP) ;

- les décomptes de pénalités ainsi que les confirmations de pénalités (Chorus Formulaire communication) ;

- les changements de coordonnées bancaires reçus directement par les SP (Fiche tiers, EJ ou DP). La MCSPD établit un certificat administratif lorsque le tiers est titulaire d'un marché public ;

- les certificats de levée des retenues de garanties élaborés par les SP (Chorus Formulaire communication).

L'acceptation par le comptable des pièces justificatives dématérialisées (pour les dépenses sur et hors marché) est précisée par l'arrêté du 20 décembre 2016 modifié^[2] portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État, et s'effectue dans le cadre posé par l'arrêté du 22 mars 2018 relatif aux modalités d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des pièces justificatives et des documents de comptabilité des opérations de l'État pris en application des articles 51, 52, 150 et 164 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les pièces de marchés sont acceptées au format dématérialisé comme justification des opérations dès lors qu'elles sont rattachées à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement).

Ainsi, la copie scannée des pièces constitutives des marchés prévues à l'article 11 du Code des marchés publics de 2006 (à savoir l'acte d'engagement et les cahiers des charges) peut être acceptée par le comptable à condition d'être rattachée dans Chorus à l'engagement juridique.

Par ailleurs, la copie scannée des pièces d'exécution des marchés est également acceptée par le comptable à condition d'être rattachée à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement) et uniquement dans les cas prévus par la DGFIP (dématérialisation des factures) ou selon les modalités autorisées au cas par cas par le ministre chargé du budget.

V.3.1.7 Les factures

Le lieu unique de réception des factures est le SFACT. Toutes les factures sont à adresser directement au SFACT à :

Pour un envoi électronique :

<https://www.chorus-pro.gouv.fr>

Destinataire État : Siret 11000201100044

Service exécutant : FAC9460075

La MCSPD confirme aux fournisseurs, via le bon de commande, le lieu unique de réception des factures. Cette adresse est également inscrite au CCAP de tout marché notifié.

Les factures parvenant par erreur directement au SP sont renvoyées par le SP aux fournisseurs.

À défaut d'être accompagnées du bon de commande Chorus, les factures comportent obligatoirement le numéro de ce bon de commande délivré par l'application Chorus et/ou les références des marchés correspondants.

Dans le cas où la facture ne mentionne pas les références des bons de commande et/ou des marchés correspondants, ou mentionne des références erronées, le SFACT, après recherche dans l'outil informatique et interrogation de la MCSPD, renverra la facture au dit fournisseur. La MCSPD en sera tenue informée.

Le service facturier, chargé de la création des demandes de paiement, est responsable des étapes qui vont du contrôle de la liquidation jusqu'au paiement (loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié). En concentrant les opérations de réception des factures, de création de la demande de paiement dans Chorus, puis en assurant sa mise en paiement, le service facturier participe à l'amélioration de la qualité comptable et à l'optimisation des délais de paiement.

Il revient au service facturier d'affirmer le mode facturier. Pour ce faire, il conviendra de développer avec les fournisseurs de l'ensemble des services prescripteurs une communication privilégiée. Il pourra alors prendre une série de mesures concourant au respect du mode facturier (rappel aux fournisseurs par divers canaux de communication de la nécessité d'inscrire le n° EJ sur la facture, renvoi des factures incomplètes aux fournisseurs, etc.).

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation du traitement des factures, les services prescripteurs sont invités à se

rapprocher de leurs fournisseurs afin que ces derniers regroupent les factures. Il conviendra de veiller à ce que ces factures présentent un niveau de détail suffisant pour permettre un suivi budgétaire à la maille désirée.

V.3.1.8 Les avoirs

En mode facturier, l'avoir parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native.

La MCSPD adresse tous les 15 jours à chacun des SP le détail des avoirs parvenus dans Chorus et les concernant. Le SP informe le CSP du traitement qu'il convient de donner à ces avoirs :

- à supprimer ;
- à déduire de facture(s) existante(s) et/ou à venir ;
- devant faire l'objet d'un titre de recettes (en l'absence de facture(s) existante(s) et/ou à venir).

Les avoirs n'ayant fait l'objet d'aucun retour par le SP 2 mois après leur réception dans Chorus sont supprimés par le comptable.

V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

La MCSPD procède à la clôture des EJ, dès lors que les livraisons ou les prestations ont été entièrement réalisées et payées. Cette action réalisée au « fil de l'eau » réduit significativement le volume des tâches traditionnellement reportées en fin d'exercice.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, le SP informe la MCSPD qui procède à la clôture de l'EJ. S'agissant des marchés publics, la MCSPD, à la demande du SP et une fois les autorisations d'engagement soldées (transaction Chorus « finalisation des postes »), clôture l'EJ et en informe le SFACT par tout moyen traçable et auditable (outil d'échange, courriel, document papier, etc.).

La MCSPD adresse tous les deux mois au service prescripteur la liste des EJ non soldés aux fins d'expertise.

V.3.2 Les travaux de fin de gestion et d'inventaire

Les travaux de fin de gestion ont pour objet la clôture budgétaire et comptable de l'exercice en cours et la poursuite des opérations basculées sur l'exercice suivant.

Ces travaux, qui impliquent une participation active des SP, sont menés conjointement par la DAF (DCISIF), le DCM et le CSP.

Le traitement des travaux de fin de gestion repose sur 4 étapes :

- le nettoyage des flux ;
- les modifications de la cartographie budgétaire ;
- la bascule des lots ;
- les opérations d'inventaire (ou clôture comptable) : recensement des charges à payer, et enregistrement des provisions et engagements hors bilan éventuels.

Au cours du dernier trimestre, la MCSPD réunit l'ensemble des SP pour une réunion préparatoire aux travaux de fin de gestion et d'inventaire. Le département comptable est associé à cette réunion qui est également l'occasion de dresser un bilan des opérations effectuées l'année précédente, et de sensibiliser les services aux opérations de recensement des charges à payer.

Début octobre, le CSP adresse aux différents SP la liste des EJ susceptibles de basculer sur l'année N+1. Puis jusqu'au 31 décembre, il communique chaque quinzaine la liste des EJ pour lesquels des SF demeurent en attente.

Dès qu'elles sont connues, la MCSPD informe le SP des dates officielles de fin de gestion par l'envoi d'une note.

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

Pour les services prescripteurs disposant d'un accès à Chorus Formulaire, le suivi des formulaires est à réaliser directement dans le tableau de bord Chorus Formulaire et ne nécessite pas, pour cet objectif, d'un accès à Chorus.

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

Le SP tiendra un ensemble de tableaux de bord permettant de suivre son activité, ses performances et les préconisations à mettre en œuvre au niveau des anomalies rencontrées.

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

La MCSPD contribue à la fiabilisation de la chaîne de la dépense et à l'optimisation des procédures, en apportant son expertise et ses conseils (cf. liste des restitutions en annexe n°10).

La MCSPD tiendra différents tableaux de bord permettant, au travers d'indicateurs, de dégager les marges de progrès dans le traitement de la dépense.

Ils doivent permettre de suivre en particulier :

- l'activité de la MCSPD ;
- la performance de la MCSPD (temps de traitement d'un bon de commande, d'un EJ, etc.) ;
- les anomalies détectées notamment dans la passation des commandes et le suivi du SF ;
- les délais de constatation des SF par les SP ;
- le nombre de factures parvenues sans SF.

Dans le cadre d'une recherche constante de l'amélioration des procédures, des réunions seront organisées entre le SP et la MCSPD, afin de faire le point sur les résultats obtenus, les prestations fournies et la pertinence

des indicateurs et les propositions d'amélioration convenues.

V.4.3 Les restitutions du département comptable ministériel (DCM)

Le département comptable ministériel (DCM) a pour mission de mettre en règlement dans les délais réglementaires les dépenses présentées par le centre de services partagés.

L'amélioration de la qualité budgétaire et comptable, et plus globalement, de la performance des processus de dépense, nécessite un recensement et un suivi formalisé des anomalies qui permettent de :

- quantifier les anomalies constatées dans le cadre des contrôles du comptable, à la fois en ce qui concerne les paiements et les inventaires (notamment par revue analytique [3]) ;
- réaliser une analyse des risques en fonction de la nature de la dépense et/ou du service prescripteur, cette analyse pouvant également se faire par programme ;
- informer régulièrement la MCSPD des résultats des contrôles et des anomalies rencontrées ;
- mesurer l'effet des actions mises en œuvre par le suivi des anomalies dans le temps ;
- adapter le plan de contrôle interne du comptable au titre du SFACT, en adaptant les contrôles et/ou en redéfinissant éventuellement le nombre d'acteurs devant intervenir sur un même dossier.

Ces informations donneront lieu à restitutions de la part du SFACT à la MCSPD qui transmettra au SP.

Titre VI - Gouvernance de la convention portant délégation

Il convient, pour garantir un fonctionnement optimum des relations entre les deux parties, qu'un suivi adapté soit institué dans le cadre d'un comité de pilotage élargi à l'ensemble des services prescripteurs.

VI.1.1 Gestion des achats

Il est institué un comité des achats, qui a pour vocation de rassembler l'ensemble des prescripteurs et de rendre compte de la qualité de service de la prestation, par rapport aux indicateurs définis par la mission des achats. Le service prescripteur peut également proposer des indicateurs.

Une réunion annuelle est organisée, entre les parties, pour faire le bilan de la période écoulée. L'objectif est d'améliorer la relation entre la MdA et le SP et, le cas échéant, de faire évoluer le contenu de la convention de services.

VI.1.2 Gestion de la dépense

Il est institué un comité de pilotage de la dépense qui se réunira au moins une fois par an. Il est animé par le responsable de la MCSPD et aura pour fonction :

- d'élaborer le bilan annuel de fonctionnement de la convention de services et des évolutions souhaitables ;
- de faire le point des sujets en instance et des procédures à optimiser ;
- de s'assurer de la validité des organigrammes fonctionnels échangés et de la liste des référents identifiés ;
- de procéder à la mise à jour et à l'évolution des annexes jointes au présent contrat en cas de changement réglementaire ou à la demande des parties signataires. Dans ce cas, seules les parties concernées seront signataires de la nouvelle annexe ;
- de présenter les fiches méthodologiques décrivant les processus de gestion les plus complexes élaborées conjointement avec les services prescripteurs.

Le département comptable ministériel est associé à ce comité de pilotage.

Titre VII - Évolution de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS). Les annexes sont consultables sur le site Pléiade (adresse :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>)

Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les parties conviennent que la présente convention et ses annexes sont susceptibles d'être adaptées en fonction des évolutions de la réglementation ou pour la prise en compte de spécificités d'organisation et de traitement de la dépense. Ces adaptations s'effectueront par voie d'avenant.

Fait à Paris, le 21 mai 2021

[1] Dans le cadre de l'avis ou du visa, les pièces sont mises à disposition du DCB avant notification au cocontractant.

[2] L'arrêté du 27 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2016 et publié au Journal officiel du 1er août 2020, introduit la disposition générique suivante en introduction de la rubrique 4 « *Commande publique* » :

« Conformément à l'article 3 du présent arrêté, pour toutes les pièces justificatives de cette rubrique, la transmission de copies est acceptée par le comptable public sous réserve qu'elles soient rattachées respectivement à l'engagement juridique pour les pièces initiales du marché public ou du contrat ou à la demande de paiement pour les pièces d'exécution et de facturation ».

[3] Revue analytique : comparaison des données de l'année avec n-1, des données d'autres structures (périmètre homogène) ou des données postérieures si programmation pluriannuelle.

Le délégué,

La directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
Emmanuelle Pérès

Le délégué,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Réglementation financière et comptable

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines et le service de l'action administrative et des moyens

NOR : MENA2118692X

convention de services du 21-5-2021

MENJS - SAAM

Entre

Le service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines (service prescripteur), désigné dans le présent document sous le terme « SP » ou « délégrant », **représenté par monsieur Emmanuel Spinat, chef de service, directeur du service à compétence nationale « service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines », d'une part,**

Et

Le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général du MENJS et du MESRI (SG - Saam), et plus particulièrement les deux missions ci-après du Saam :

- la mission des achats, désignée sous le terme « MdA » ou « délégataire » dans le présent document ;
- la mission centre de services partagés dépenses, désignée sous le terme « MCSPD » ou « délégataire » dans le document.

Représenté par Thierry Bergeonneau, chef du service de l'action administrative et des moyens, d'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

Titre I - Préambule

Titre II - Objet

Titre III - Compétences du délégrant et du délégataire

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

Exécution du marché

IV.1.3 - Assistance juridique

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

IV.2.1 - Programmation des besoins

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

IV.2.3 - Exécution des marchés

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs de la chaîne de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

V.1.1 Traitement de la dépense

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Article 2 - Rôle du délégrant (service prescripteur)

Article 3 - Rôle du délégataire (MCSPD)

V.3.1 Le circuit de la dépense

V.3.1.1 La gestion des tiers

V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)

V.3.1.3 La certification du service fait (SF)

V.3.1.4 La demande de paiement (DP)

V.3.1.5 Les intérêts moratoires

V.3.1.6 Les pièces justificatives

V.3.1.7 Les factures

V.3.1.8 Les avoirs

V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

V.3.2 Les travaux de fin de gestion

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

V.4.3 Les restitutions du service facturier (SFACT)

Titre VI - Gouvernance

VI.1.1 Gestion des achats

VI.1.2 Gestion de la dépense

Titre VII - Évolution de la convention de délégation de service

Annexes consultables sur le site intranet Pléiade :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Titre I - Préambule

La présente convention de services traite des relations fonctionnelles entre le service prescripteur (SP) et les services du Saam (la mission des achats (Saam - MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (Saam - MCSPD)), intervenant dans la mise en œuvre de la politique d'achat et dans le circuit de la dépense.

À cet égard, la présente convention décrit les responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense en mode facturier, d'une part, et hors mode facturier, d'autre part, le service facturier (SFACT) relevant de la compétence du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle porte l'organisation des achats et de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses de l'État qui préserve les compétences d'une part, du SP et d'autre part, du SG-Saam-MdA et du SG-Saam-MCSPD.

Titre II - Objet

La présente convention a pour objectifs de définir :

- les conditions dans lesquelles la MdA prend en charge, pour le compte du service prescripteur, l'ensemble des procédures d'achats ;
- les modalités de traitement des dossiers de la dépense et les responsabilités réparties entre le service prescripteur, la mission des achats (SG-Saam-MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (SG-Saam-MCSPD).

Chaque acteur impliqué dans le protocole doit contribuer à :

- atteindre les objectifs des politiques publiques ;
- optimiser l'utilisation des crédits et les délais de paiement de l'État ;
- professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- améliorer la qualité des comptes de l'État ;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques répondant au contrôle interne comptable.

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Le délégant :

- les services prescripteurs (SP) :

Leurs compétences sont décrites par les dispositions réglementaires du décret n° 2014-133 du 17 février 2014

modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en vigueur.

Les besoins en termes d'achats et de dépenses, qui en résultent, sont identifiés et estimés par les services prescripteurs, dans la limite des ressources allouées par les responsables de programmes relevant des missions « Enseignement scolaire », « Recherche et enseignement supérieur » et « Sports, jeunesse et vie associative ». Les services prescripteurs sont responsables de la consommation de leurs dotations. Ils participent à l'exercice de la fonction d'ordonnateur et au suivi de celle-ci, partagée entre la MdA et la MCSPD.

Le délégué :

- SG-Saam-Mission des achats (MdA) :

La mission des achats définit et met en œuvre la politique d'achat et la professionnalisation de l'achat public des services de l'État et de ses établissements. Elle les représente dans les organes interministériels chargés de la coordination et de la promotion de l'achat public. Elle apporte son expertise stratégique, juridique, économique, organisationnelle et technique aux services centraux et déconcentrés. Elle coordonne ou prend en charge tout ou partie de leurs achats.

Dans le cadre de la politique d'achat définie par la Direction des achats de l'État (DAE) et la Secrétaire générale du MENJS et du MESRI, la mission des achats gère l'activité « achats » pour l'ensemble des services centraux et déconcentrés des deux ministères, en s'appuyant sur les services acheteurs et prescripteurs. Elle prend en charge l'accomplissement des tâches liées à l'achat et aux opérations de suivi de la dépense en dehors des opérations réalisées dans le progiciel Chorus qui relèvent de la mission centre de services partagés dépenses.

- SG-Saam-Mission centre de services partagés Dépenses (MCSPD) :

La mission centre de services partagés dépenses assure, pour le compte des services centraux des ministères, services prescripteurs de la dépense, les activités budgétaires et financières suivantes :

- elle participe à l'exercice de la fonction d'ordonnateur de dépenses et au suivi de celles-ci ;
- elle saisit les actes de gestion dans Chorus, engagements juridiques, services faits et demandes de paiement qui ne relèvent pas du service facturier ;
- elle assure le pilotage des crédits de paiement en lien avec les responsables de programme ;
- elle apporte une aide aux services prescripteurs en matière de pilotage budgétaire, notamment en élaborant des restitutions et des tableaux de bord.

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

La mission des achats (MdA) et le service prescripteur (SP) travaillent, de concert, pour établir la programmation des achats sur les quatre années à venir et pour élaborer une stratégie cohérente.

La mission des achats (MdA) assiste le service prescripteur (SP) pour la définition de son besoin et la formalisation des documents contractuels. Dans ce cadre, le SP s'engage à rédiger le cahier des clauses techniques particulières, sur la base des modèles fournis par la MdA. À ce titre, le SP est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des informations techniques transmises.

La MdA prend en charge l'ensemble de la procédure jusqu'à la notification du contrat, puis assure le suivi de l'exécution du marché jusqu'à son terme sur le plan juridique (contrôle du respect de l'ensemble des clauses contractuelles, y compris sur les axes de politique d'achat, établissement d'un bilan final d'exécution des marchés à enjeux) et financier (encadrement des dépenses en cours d'exécution avec, pour référence initiale, le budget prévisionnel, identification des dérives éventuelles).

La MdA est l'interlocuteur unique du SP pour l'optimisation et l'efficacité du processus achat.

Cette organisation doit permettre de sensibiliser le SP en amont et de prévenir d'éventuels contentieux en renforçant les supports juridiques par des clauses contractuelles adaptées au domaine de la consultation.

Pour assurer la sécurité juridique des contrats et la performance des achats, le SP consulte la MdA à chaque étape du processus.

La MdA intervient à chacune des trois phases décrites ci-dessous.

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

La MdA recense, pour les quatre années à venir, les besoins pour le compte des deux ministères, en matière de services, fournitures et travaux.

Elle élabore la cartographie des achats pour l'administration centrale et les services déconcentrés, ainsi que la programmation quadriennale des achats de l'ensemble des services centraux et déconcentrés.

Cette programmation quadriennale est indispensable pour intégrer les modifications requises sur les marchés en cours de renouvellement, définir une stratégie d'achat cohérente, planifier les délais de procédure et lancer les nouvelles consultations.

La MdA interroge le service prescripteur, au cours du dernier trimestre de l'année N, pour établir la liste des

projets de marchés qu'il envisage de conclure l'année N+1, N+2, N+3 et N+4. Le service prescripteur remet cette liste, comportant notamment l'objet, le montant prévisionnel, la durée prévisionnelle du marché, la date prévisionnelle de notification, les axes de performances susceptibles d'être retenus, au plus tard le 1er décembre de l'année N.

Après étude des projets de marchés de l'ensemble des services prescripteurs, la MdA et le SP organisent une réunion bilatérale pour échanger sur les marchés à enjeux, les stratégies d'achat à mettre en œuvre et les priorités du SP.

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

Dès l'apparition du besoin, le SP prend contact avec la MdA.

Concernant les marchés interministériels stratégiques pilotés par la Direction des achats de l'État portant notamment sur : SOLIMP (solutions d'impression), SOLIMPROD, carburants et prestations associées, SME (système de management de l'énergie, anciennement OSF outil de suivi des fluides), énergies (gaz, électricité), logiciel de flotte automobile, maintenance et entretien de la flotte automobile, assurance de la flotte automobile, etc., les services prescripteurs transmettent à la MdA leurs recensements (parcs et prestations associées). Sur ces segments, une équipe projet devra être identifiée pour chaque service prescripteur. La MdA vérifie que les besoins ne sont pas déjà pris en charge par des marchés en cours d'exécution. Dans ce cas, la MdA pourra directement orienter le SP sur des supports contractuels existants et, éventuellement, sur les fournisseurs du domaine concerné.

En fonction de l'urgence du besoin et du plan de charge du bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, la MdA établit le calendrier de prise en charge du nouveau marché et désigne le correspondant chargé du dossier. Le projet de calendrier de la procédure de mise en concurrence est établi par la MdA lors de la transmission de la première version du CCTP par le SP. La version définitive du calendrier est déterminée à la finalisation du CCTP.

La MdA assure, en collaboration avec le SP, le sourcing (identification et rencontre de nouveaux fournisseurs, comparaison continue du prix et de la qualité sur le marché, recherche des innovations apportées par de nouveaux fournisseurs). Si besoin, elle compare les pratiques des deux ministères avec celles d'autres services achats.

La mission, à travers le bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, prend en charge :

- la détermination de la nature de la consultation à lancer (marchés formalisés ou procédures adaptées) ;
- la formalisation de la demande d'avis préalable du Responsable Ministériel des Achats (RMA), et notamment la détermination des axes de performances à prendre en compte pour les marchés dont le montant l'exige, avec l'assistance du SP ;
- la formalisation du dossier de consultation :
 - sur la base du cahier des charges fonctionnelles et techniques rédigé par le SP, le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) est rédigé par le SP, avec l'assistance de la MdA ;
 - le bordereau des prix des prestations est établi par le SP en conformité avec la description des prestations énoncée au CCTP ;
 - le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - le Règlement de la Consultation est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) est rédigé par la MdA.

La MDA aide notamment le SP :

- à finaliser la formulation des clauses techniques pour lever toute ambiguïté ;
- à exiger dans les réponses des fournisseurs une description claire et exhaustive de tous les services qui doivent accompagner le marché (par exemple : points et délais de livraison, documentation accompagnant les matériels pour les marchés de fournitures, ainsi que la démarche, la méthodologie et les livrables écrits ou informatisés pour les marchés de prestations) ;
- à déterminer et détailler les unités d'œuvre pour garantir un meilleur chiffrage du prix des prestations et une meilleure qualité de réponse.

Pour les projets complexes, la MdA peut orienter le SP vers des prestataires spécialisés dans le domaine concerné, pour l'assister dans la formulation d'un CCTP clair et opérationnel.

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

En concertation avec le SP, la MdA détermine le calendrier de la procédure et fixe la date de réception des offres. Cette dernière tient compte des contraintes opérationnelles du SP, des contraintes règlementaires et de la réalité du processus de présentation des offres par les fournisseurs.

Dès la finalisation du dossier de consultation, et après validation du sous-directeur concerné ou du chef de service, la MdA prend en charge les formalités de publicité (avis d'appel public à la concurrence) et procède à la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur.

Jusqu'à la date de remise des offres, les correspondances avec les candidats sont gérées par la MdA :

- le cas échéant, elle sollicite le SP pour répondre aux éventuelles questions des candidats et procède à des

réponses mises en ligne sur la plateforme. Les éléments de réponses transmis sont analysés sur le plan juridique, pour qu'ils ne puissent pas faire l'objet d'un recours en annulation dans l'hypothèse où certaines informations seraient contraires aux intérêts d'un candidat ou au libre accès à la concurrence ;
- elle porte à la connaissance des candidats, via la plateforme, les ajustements ou rectificatifs apportés au dossier de consultation.

Suite à l'ouverture des plis, la MdA réalise l'analyse des candidatures et demande l'assistance du SP le cas échéant. Puis elle propose :

- une assistance à l'analyse des offres ;
- une assistance à la préparation des négociations lorsque la procédure le permet ;
- une assistance à la rédaction du rapport de présentation et à l'estimation du gain achat.

Dès finalisation du rapport de présentation, la MdA soumet le document pour signature du sous-directeur concerné ou du chef de service.

Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur a arrêté son choix sur le titulaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, la MdA transmet le dossier au CSPD, qui se charge de le soumettre au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) dès lors que son montant le justifie.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, aucune information ne peut être transmise aux candidats en cours de procédure. Ceux-ci sont avisés par écrit par la MdA du résultat de la consultation.

À ce titre, la MdA gère l'envoi des lettres de rejet aux sociétés non retenues, puis procède à la notification du marché.

Toutes ces opérations sont régies par des règlements précis qui doivent être scrupuleusement respectés sous peine de laisser aux candidats non retenus la possibilité de faire des recours et d'exposer le SP ou la MdA à des poursuites pénales et/ou des amendes (délict de favoritisme).

À compter de la finalisation du dossier de consultation, les différentes étapes du processus sont les suivantes :

1	Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence
2	Prise en charge des formalités de publicité
3	Mise en ligne du dossier de consultation et gestion de la plateforme des marchés
4	Gestion des communications aux candidats (traitement des questions éventuelles conjointement avec le prescripteur, publication des rectificatifs)
5	Réception des plis
6	Assistance à l'analyse des offres et à la formalisation du rapport de présentation
7	Présentation du dossier aux organes de contrôle (si le montant du contrat le justifie)
8	Envoi des lettres de rejet aux candidats non retenus et gestion des demandes complémentaires
9	Notification et recensement du marché

Le service prescripteur est donc entièrement déchargé de toutes les formalités liées à la procédure.

Exécution du marché

Le SP est responsable de l'exécution et du suivi des marchés.

La MdA (Saam-Achats 3) répond aux sollicitations des services utilisateurs des marchés pour les aider dans l'exécution. Cette intervention est conditionnée par un signalement écrit du SP dans des délais contemporains aux difficultés rencontrées.

Elle effectue, en tant que de besoin, des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, en concertation avec le prescripteur.

Elle recueille et analyse toute décision, élément de suivi, ainsi que tout événement contractuel, qui serait de nature à influencer sur la performance de l'achat.

Elle prend en charge les mises à jour des bordereaux de prix et leurs diffusions.

Elle assure en concertation avec le SP des réunions régulières ou particulières avec le représentant du titulaire, sur la base des éléments d'informations gérés.

Le cas échéant, la MdA propose aux parties prenantes ou mène auprès d'elles, toutes actions correctives de nature à maintenir les objectifs de performance du projet. Elle communique de façon régulière ou particulière, si le déroulement du projet le nécessite, toutes informations utiles aux prescripteurs et utilisateurs finaux.

Le SP répond à toute demande de la MdA relative à l'exécution des marchés (notamment réponses à des questionnaires, enquêtes permettant d'évaluer les fournisseurs, mises à jour des parcs et des modalités contractuelles des marchés lors de la passation d'avenants, etc.). Les informations communiquées par les SP feront, le cas échéant, l'objet par la MdA d'un retour consolidé à la Direction des achats de l'État.

IV.1.3 - Assistance juridique

La MdA assure une assistance juridique, soit à la demande, soit de façon systématique.

Les questions juridiques sont transmises au bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs (Saam-Achats 2) par voie électronique ou par courrier. Les réponses seront gérées en

fonction du niveau de complexité du dossier.

La MdA assure, en tant que de besoin, les activités suivantes :

Veille systématique

- analyser l'impact des évolutions juridiques pour les acheteurs publics ;
- informer et sensibiliser les acteurs en élaborant et en rédigeant des notes juridiques pratiques pour l'ensemble de la communauté des acheteurs ;
- informer les SP sur les aspects déontologiques de l'achat (réalisation de guides).

Exécution des marchés

- évaluer les risques juridiques liés aux marchés, les analyser et les gérer en exécution (notamment à la demande de Saam-Achats 3 et/ou du SP). Au-delà des cas d'espèce, identifier les zones de fragilité des contrats ;
- assurer le précontentieux (notamment la négociation avec les sociétés lors de divergences dans l'exécution du marché) ;
- analyser la nature des conflits et évaluer les enjeux (choix de la voie amiable et/ou recours ou résiliations) ;
- expertiser les demandes complexes des SP en vue de rédiger de nouvelles clauses juridiques dans les marchés (propriété intellectuelle, droit des logiciels, protection des données personnelles, etc.).

Réponse à une demande ponctuelle

- analyser la demande de conseil, organiser son traitement et énoncer une problématique juridique ;
- instruire et suivre les dispositifs contractuels, formuler une réponse juridique ;
- identifier les marchés publics par rapport aux autres formes de convention ;
- rechercher des solutions juridiques adaptées.

Soutien au règlement contentieux

- Le bureau Saam Achats 2, assisté des services prescripteurs concernés, communique tous les éléments de fait et de droit utiles à la direction des affaires juridiques (DAJ), seule compétente en matière de contentieux des marchés.
- La MdA est l'interlocuteur privilégié de la DAJ, permettant ainsi d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations mises à disposition de la DAJ.

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

Le présent article précise la répartition des compétences entre la MdA et le SP.

Le processus porte sur les phases de programmation des besoins (annexe 1), de rédaction du dossier de consultation (annexe 2), d'exécution des marchés (annexe 3), et de veille juridique et prestations d'assistance à la demande (annexe 4).

Chacune des annexes indique :

- dans la première colonne « interlocuteur MdA », les abréviations suivantes désignent les bureaux de la MdA :

- **Saam-Achats 1** : bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats ;
- **Saam-Achats 2** : bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs ;
- **Saam-Achats 3** : bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats.

- la répartition des rôles entre la MdA et le SP (« R » pour responsable de l'action et « A » pour associé à l'action. Éventuellement, une action peut être entièrement menée par un seul des deux partenaires (par exemple : la mise en ligne du dossier de consultation ne requiert pas la participation du SP).

Les colonnes « engagement MdA » et « engagement SP » précisent les conditions, en particulier de délai ou de moyen, dans lesquelles les actions décrites doivent être réalisées.

IV.2.1 - Programmation des besoins

Les différentes phases de programmation des besoins sont décrites en annexe 1. La description des principales étapes préalables et de programmation des besoins est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

Outre la description du processus de rédaction du dossier de consultation, l'annexe 2 précise les tâches et rôles des acteurs (responsable ou associé) allant de la mise en ligne de la consultation à la notification du contrat.

L'annexe 2 est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.3 - Exécution des marchés

Les étapes jalonnant l'exécution des marchés sont décrites en annexe 3 accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Elles portent sur la prise en charge des avenants, la non-reconduction des contrats et le suivi juridique des marchés.

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Les étapes constitutives de la veille juridique et des prestations d'assistance sont présentées en annexe 4. Il est

précisé l'engagement de la MdA en matière de traitement des demandes de conseil des SP et de veille juridique. Cette annexe est accessible sur le site Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Cette convention s'applique aux achats et dépenses de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En cas de désaccord sur sa mise en œuvre, et si ce désaccord persiste après concertation des deux parties pendant au moins deux semaines après la constatation de cet état, la Secrétaire générale sera saisie et sa décision sera appliquée.

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs du circuit de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

L'organisation financière et comptable associe le service prescripteur, la mission centre de services partagés Dépenses et le département comptable ministériel dans une démarche partagée, tant en mode facturier qu'en circuit classique d'exécution de la dépense, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

V.1.1 Traitement de la dépense

Le traitement de la dépense en mode facturier repose sur l'enchaînement rigoureux des opérations suivantes :

1. création du tiers (avec recherche préalable de son existence et de sa validité, au regard du répertoire SIRENE en ce qui concerne les sociétés) ;
2. saisie d'un engagement juridique (EJ) dans Chorus par le délégataire (MCSPD), sur demande du délégant (SP) ; puis envoi du bon de commande au fournisseur par le SP ;
3. livraison du matériel ou réalisation des prestations par le fournisseur après réception du bon de commande ;
4. saisie du service fait (SF) au plus près de la livraison du matériel ou de la réalisation des prestations ;
5. dépôt de la facture par le fournisseur par voie dématérialisée (Chorus PRO) dans la liste de travail du SFACT qui assure un contrôle formel et vérifie les éléments de la liquidation en cas de SF existant. Le SFACT procède au rapprochement de la facture avec l'EJ préalable et le SF, et à la mise en paiement si la demande de paiement est complète et conforme.

Pour permettre une parfaite traçabilité de la chaîne de la dépense le (SP) doit œuvrer en mode Chorus Formulaire :

1. création par le délégant (SP) d'une demande d'achat (DA) ou d'une demande d'engagement juridique hors marché (EJHM) qui est intégrée dans Chorus et qui est traitée par le délégataire (MCSPD) ;
2. constatation du service fait (SF) par le SP via Chorus Formulaire ;
3. après constatation du SF par le SP, certification du SF enregistrée par la MCSPD dans Chorus valant ordre de payer donné au comptable en mode facturier ;
4. pour les dépenses relevant du périmètre défini dans le cadre de la mise en place du service facturier, réception par le SFACT de la facture transmise directement et de façon dématérialisée par le fournisseur ;
5. traitement de la DP reçue de manière dématérialisée (Chorus PRO), contrôle de la liquidation de la dépense, validation définitive en comptabilité générale et budgétaire et mise en paiement par le SFACT.

Les dépenses exclues du périmètre du service facturier sont strictement limitées aux cas suivants :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale), notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou *carte corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Ces cas font l'objet d'un développement spécifique en partie V.3.1.4 b de la présente convention.

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de réussite de ce partenariat entre le délégant (SP) et le délégataire (MCSPD) reposent sur :

- la participation du SP et de la MCSPD à une véritable démarche de conduite du changement ;
- le respect des circuits de gestion et des délais incombant à chaque partie - les délais mentionnés dans cette convention et son annexe 8 étant à lire en jours ouvrés ;
- une documentation technique pour les processus de gestion les plus complexes élaborée conjointement entre les services afin de sécuriser la dépense et maîtriser les risques encourus tout au long de la chaîne de la dépense ;

- le juste calibrage des moyens humains nécessaires ;
- l'engagement de l'ensemble des acteurs à assurer une formation initiale et continue adaptée visant à acquérir un niveau de connaissance suffisant des principes de la gestion publique modernisée ;
- la compréhension par chacun des enjeux et contraintes de ses partenaires. À ce titre, et afin de permettre aux agents d'avoir une approche concrète de la chaîne de la dépense, des immobilisations, les nouveaux arrivants pourront être conviés, en amont de la formation, à rencontrer l'ensemble des acteurs au sein de leurs services respectifs pour s'imprégner du contexte, et mieux appréhender les métiers de chacun ;
- des tableaux de bord de suivi d'activité partagés à destination du SP, élaborés à partir des restitutions Chorus par le CSP ;
- la généralisation des échanges dématérialisés sous réserve des obligations réglementaires ;
- la formalisation des relations entre le SP et le CSP dans le traitement opérationnel des dépenses ;
- la fluidité de la communication des informations entre le SP et le CSP grâce aux outils d'échanges (Chorus Formulaires en particulier).

La DAF, en sa qualité de responsable de la fonction financière ministérielle accompagnera les services dans cette démarche de changement, en veillant particulièrement à la diffusion des informations métiers et des outils (tels que Chorus Formulaires), ainsi qu'au plan de formation des personnels (en lien avec les SP, la MCSPD et Saam A3) .

Article 2 - Rôle du service prescripteur (délégrant)

Le délégrant (SP) demeure le seul responsable de la programmation, de l'exécution de son budget et décide de ses dépenses, dans le respect de la réglementation applicable.

Il procède à l'expression de ses besoins, définit ses niveaux de satisfaction et atteste de la réalité de la dette de l'État par la constatation du SF.

À cet effet, il :

- vérifie la disponibilité des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) avant tout nouvel acte d'engagement, et suit l'exécution de son budget. En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire informe le délégrant sans délai. À défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution de la délégation ;
- garde toutes ses prérogatives en matière de choix des fournisseurs dans les conditions prévues par la réglementation de la commande publique (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016), et dans le respect de la politique d'achats définie et mise en œuvre par la mission des achats (Saam Mda). À ce titre, le SP s'engage à respecter les grands principes de la commande publique, qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Il veillera à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, à respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics, et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin ;
- s'assure qu'il n'existe pas déjà un marché qui couvre son besoin, en consultant la liste des marchés en cours mise à sa disposition par la Mda ;
- transmet les données permettant le suivi du montant des EJ pluriannuels ;
- transmet à la MCSPD les éléments nécessaires à la saisie des données dans Chorus pour :

■ la création de tiers

Avant toute demande d'achats (DA), le SP vérifie l'existence du tiers dans Chorus. Le cas échéant, le SP adresse à la MCSPD une demande de création ou de modification de tiers.

Cette demande doit contenir tous les éléments nécessaires :

- nom et prénom de l'entité à créer ou modifier ;
- adresse postale ;
- numéro d'identification (numéro Siret, sécurité sociale, TVA intracommunautaire, etc.) ;
- coordonnées bancaires (RIB en particulier).

■ la création de l'engagement juridique

Le SP crée une DA dans Chorus Formulaires et la fait valider par une personne ayant qualité d'ordonnateur, disposant d'une délégation de signature.

Le SP veille impérativement à préciser les imputations (centre financier, centre de coûts, activité, financement par un fonds de concours) et à utiliser une convention de nommage de ses DA Chorus Formulaires (cf. annexe 11 a).

Il joint les pièces justificatives nécessaires en dématérialisé (devis, références du bordereau des prix unitaires, coordonnées du fournisseur, etc.) et envoie la demande dans le workflow (WF) à la MCSPD.

■ la constatation matérielle du SF

Le SF s'effectue en 2 étapes :

- Le SP constate le SF, au plus près de la date de livraison du bien ou de la date de réalisation de la prestation de service, via Chorus Formulaires en joignant les pièces justificatives (procès-verbal de recette en particulier ou bon de livraison).

Le SP s'engage à saisir la constatation du SF dans Chorus Formulaires à maximum J+5 à compter de la date de

livraison ou de la date de réalisation des prestations. La validation du SF est assurée par une personne ayant qualité d'ordonnateur et disposant d'une délégation de signature.

- La certification du SF est assurée par la MCSPD, ce qui vaut ordre de payer en mode facturier. La MCSPD vérifie la conformité du service fait au regard de la commande initiale ou des conditions d'exécution du marché, en particulier en terme de délais de livraison ou de délais de réalisation des prestations. En cas de retard, le SP doit préciser s'il est imputable au fournisseur (ou prestataire choisi), ou si celui-ci lui incombe. Dans la première hypothèse, les pénalités prévues au marché seront appliquées. Le SP s'engage à motiver tout retard de constat de service fait au regard de la date prévisionnelle de livraison inscrite dans Chorus (cf. annexe 8 - point 3 Traitement des factures).

- répond sans attendre, et conformément aux circuits de gestion, aux demandes d'informations qui lui sont transmises par la MCSPD ;
 - transmet à la MCSPD le nom et la copie de(s) la délégation(s) de signature de la/des personne(s) ayant délégation à engager le SP, à certifier le SF et à ordonnancer le paiement. Le SP s'engage à en assurer la mise à jour aussi souvent que nécessaire auprès du CSP ;
 - respecte les règles de sécurité d'accès à Chorus Formulaire et à tout autre système d'information interfacé à Chorus ;
 - organise en son sein la conservation, le classement et l'archivage des pièces non dématérialisées. Le SP doit être en mesure de les présenter lors de contrôles d'auditeurs internes ou externes, à la demande du comptable ou de la MCSPD ;
 - veille à la qualité comptable des informations transmises pour traitement au CSP.
- Par ailleurs, afin de fluidifier les relations avec le CSP, le SP s'engage à lui communiquer, dans les meilleurs délais, toute modification intervenant dans son organisation, et à tenir à jour l'annuaire de ses correspondants (en annexe 6).

Article 3 - Rôle de la mission centre de services partagés dépenses (MCSPD) (service délégataire)

En mode service facturier, le rôle du délégataire (MCSPD) est de transcrire dans le progiciel Chorus, et sur demande du SP, les transactions relatives aux EJ et à la certification du SF.

En mode classique, le rôle du CSP s'étend à la création des DP sur la base des dossiers transmis par le SP, et au contrôle des DP directement générées par interface AMM ou carte achat.

Dans l'un et l'autre cas, il participe à la qualité comptable du ministère ou de la structure, notamment par la fiabilisation des imputations budgétaires et comptables dès l'EJ, en ayant de concert avec le comptable un rôle de conseil, d'anticipation et d'alerte, auprès du SP.

Il intègre les travaux d'inventaire réalisés par le SP et participe au suivi des immobilisations (cf. annexe 11 d).

Le périmètre fonctionnel de la MCSPD recouvre les activités des macro-processus budgétaires et comptables suivants :

- MP3 : Exécution des dépenses ;
- MP7 : Restitutions, comptes rendus, tableaux de bord ;
- MP9 : Gestion des actifs immobilisés

La MCSPD s'engage à :

- fournir ses coordonnées et son organigramme fonctionnel (en annexe 5a et 5b) au SP et à lui communiquer en temps réel toute évolution, à lister nominativement les agents dûment habilités à renseigner la transaction de certification du SF dans Chorus ;
- assurer la continuité de service et la disponibilité nécessaire, autant que faire se peut ;
- garantir la qualité des informations enregistrées dans Chorus sur la base de l'ensemble des données transmises par le SP ;
- répondre dans les meilleurs délais aux demandes de prestations et d'informations du SP, afin de garantir la fluidité mais également la qualité de ses prestations de service notamment en s'engageant sur des délais ;
- assurer un contrôle de cohérence sur les données transmises (hors contrôles d'opportunité) ;
- assurer la traçabilité des contrôles internes qu'il effectue ;
- prioriser les paiements à la demande du responsable de programme ou du SP, en cas de pénurie de crédits de paiement.

V.3.1 Le circuit de la dépense

La MCSPD est le seul interlocuteur du département comptable ministériel. Ce principe étant posé, il sera toutefois possible de tenir des réunions tripartites (MCSPD, SP, DCM), au cas par cas, en fonction des difficultés récurrentes rencontrées sur certains dossiers.

V.3.1.1 La gestion des tiers

La MCSPD s'engage à traiter les demandes de création de tiers à J+2 maximum, hors délais de validation par la cellule de supervision des tiers (CST).

V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)

Le CSP matérialise pour le compte du SP les EJ dans le progiciel Chorus.

La MCSPD valide l'EJ dans Chorus, dans la limite des délais et dans les conditions visées en annexe 8, dès lors que le SP lui a transmis l'ensemble des éléments lui permettant d'effectuer cette saisie.

La date, le montant et le numéro de l'EJ Chorus (qui sera le numéro du bon de commande) sont transmis automatiquement dans Chorus Formulaires.

Les bons de commande sont édités à partir du système d'information Chorus par la MCSPD.

Le service signataire des actes est la MCSPD. Les bons de commande signés par la MCSPD sont mis à disposition ou transmis aux SP, chargés de l'envoi dématérialisé aux fournisseurs.

Il appartient au CSP de s'assurer de l'envoi des engagements juridiques dans Chorus pour avis ou visa du contrôleur budgétaire, tel que prévu en application de l'arrêté du 26 décembre 2013 modifié. Toute dépense doit au préalable être inscrite par le SP dans les documents de programmation budgétaire (DPG - CRG - liste des actes programmés) transmis par le responsable de programme au CBCM. Il appartient au SP de s'assurer de cette inscription au moment de la saisie de la Mission des achats s'agissant des marchés, bons de commande ou tout autre acte de dépense supérieur au seuil de visa ou d'avis, ou avant la transmission de la demande d'achats à la MCSPD. La MCSPD transmet, dès la notification du support (marché) ou validation de l'engagement juridique dans Chorus, les numéros longs et courts Chorus au SP. L'absence d'un acte dans les documents de programmation suspend le délai de visa du contrôleur budgétaire ministériel jusqu'à intégration de la dépense dans les documents de programmation.

V.3.1.3 La certification du service fait (SF)

Après constatation du SF par le SP, la certification du SF constitue, avec l'EJ préalable, l'une des étapes essentielles de la dépense.

Cette transaction permet de constater la conformité du bien livré ou de la prestation réalisée avec l'engagement contractuel du fournisseur, au vu des informations transmises par le SP, via Chorus Formulaires. Le SP veillera à joindre les pièces justificatives nécessaires, en particulier les bons de livraison ou les procès-verbaux de recette.

La certification du SF doit intervenir au plus près de la date réelle de livraison du matériel ou de réalisation des prestations.

En mode facturier, c'est la certification du SF qui vaut ordre de payer au comptable, et qui permet donc la mise en paiement des factures.

L'enregistrement de la certification du SF dans Chorus par la MCSPD s'effectue au maximum à J+3 à compter de sa réception.

V.3.1.4 La demande de paiement (DP)

a) périmètre du service facturier

La facture parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native (portail Chorus PRO). Toute facture reçue au format papier par le SP ou le CSP doit être renvoyée au fournisseur avec un courrier explicatif.

L'intégration de la facture dans l'outil Chorus génère automatiquement une demande de paiement (DP) :

- si le SF est déjà saisi au moment où la facture est intégrée, la DP rapatrie automatiquement ces données, ce qui permet au SFACT de procéder immédiatement au contrôle de la liquidation et à la mise en paiement en l'absence d'anomalie ;

- si le SF n'est pas saisi au moment où la facture est intégrée, la DP n'est pas traitée par le SFACT, faute de rapprochement. La MCSPD envoie au SP tous les 15 jours au cours des premier et second quadrimestres et toutes les semaines durant le dernier quadrimestre la liste des DP concernées ; une fois le SF saisi par le SP, la MCSPD transmet cette information nouvelle au SFACT afin qu'il puisse traiter le dossier.

Tout refus de constatation de SF par le SP devra être justifié. Le retour d'informations à la MCSPD devra être assuré globalement sur la liste transmise et ne devra pas faire l'objet d'un retour « perlé » ligne à ligne.

Deux mois après l'arrivée d'une facture, et en l'absence persistante de SF, la facture est supprimée par le SFACT ; ce dernier informe le fournisseur de l'impossibilité de mettre en paiement la facture faute de SF, et l'invite à se rapprocher du SP à l'origine de la commande.

Le cas particulier des dépenses SFACT relevant des flux 3 et 4 : les ordres de payer

Le SP référence et met à jour la liste des fournisseurs et des engagements juridiques concernés.

La MCSPD lance tous les 15 jours au plus tard une restitution pour identifier les factures parvenues relevant des flux 3 et 4, et transmet au SP sous format électronique un projet d'ordre de payer (OP) pour validation. Le SP doit vérifier les éléments de facturation.

Après validation de l'OP par le SP dans un délai maximal de 3 jours, la MCSPD adresse au SFACT l'OP, via Chorus communication.

Cas particulier des dépenses de flux 3 avec service fait présumé

Pour ces dépenses sans ordonnancement préalable et en mode service facturier, le CSP n'a plus à transmettre a priori un ordre de payer au SFACT pour mise en paiement des factures afférentes.

Cet ordre de payer doit en revanche être établi par le CSP après le paiement des factures, sous la forme d'un ordre de payer périodique (OPP), a minima selon la périodicité fixée réglementairement.

La mise en place du service fait présumé et de l'ordre de payer périodique (avec automatisation à venir du traitement des factures) s'accompagne d'un plan de contrôle a posteriori, formalisé dans Chorus par le responsable du contrôle interne pour le CSP, qui vise à procéder, après paiement des factures, à une vérification (aléatoire et par échantillons) de la réalité du service fait. La liste des DP à contrôler est accessible depuis Chorus Formulaire.

Il appartient au service prescripteur de mettre en œuvre ledit plan de contrôle, et de transmettre au CSP, via Chorus Formulaire, la déclaration du service fait.

b) hors périmètre du service facturier

Les dépenses hors SFACT relevant du périmètre de la MCSPD sont les suivantes :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement temporaire, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale), notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou carte *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) à ce stade ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Toute autre dépense doit être traitée selon le schéma SFACT.

Les modalités de traitement des dépenses hors SFACT sont développées, autant que de besoin, dans les fiches techniques (non exhaustives à ce stade) figurant en annexe 11. Les fiches techniques à venir, dont celle portant sur « les immobilisations et les travaux d'inventaire », seront jointes à la présente convention par voie d'avenant, conformément au titre VII.

Quelques précisions sont apportées ci-après en complément.

■ **Les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* (flux 4)**

Les dépenses pouvant relever des cartes achats et cartes *corporate* sont décrites en annexe 11c.

Dès la fin du mois, le SP collecte l'ensemble des pièces justificatives (ROA, factures, attestations) et les transmet dans les 14 jours au CSP.

S'agissant des **cartes achat de niveau 1 et 3**, le CSP enrichit les DP directement parvenues dans Chorus (choix des imputations, ajout du ROA) et transmet les PJ papier (factures) au DCM avant le 20 du mois suivant.

S'agissant des cartes ***corporate***, le CSP saisit manuellement les DP et adresse le dossier papier (factures) au DCM avant le 30 du mois suivant.

■ **Facturation interne (flux 4)**

La facturation interne concerne les prestations entre services de l'État.

Dès qu'une convention entraînant facturation est conclue par le SP avec un autre service de l'État, le SP transmet au CSP une copie numérisée de cette convention en indiquant les factures attendues sur l'année.

Le CSP adresse une fois tous les 15 jours aux SP concernés la liste des factures internes intégrées dans Chorus. En retour, le SP transmet au CSP l'état liquidatif signé afin que celui-ci puisse procéder à la mise en paiement.

V.3.1.5 Les intérêts moratoires

Le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique fixe, par catégories de pouvoirs adjudicateurs, le délai de paiements des sommes dues en exécution des contrats de la commande publique ainsi que le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement dus en cas de retard de paiement.

Le délai de paiement est fixé à trente jours pour l'État (...) - art.1.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros (art.9.) en plus du montant des intérêts moratoires.

Le délai de paiement commence à courir à partir de la date de réception de la facture, qui correspond à la date d'intégration dans Chorus en mode dématérialisé, ou à partir de la date du SF si elle est postérieure à la date de réception de la facture. Il est à noter que ce délai prend en compte le délai de virement Banque de France de 2 jours. Le SP, la MCSPD et le DCM disposent donc en réalité de 28 jours calendaires pour mettre en paiement une facture.

Dès lors que la date d'échéance du paiement est dépassée, les intérêts moratoires (IM) sont automatiquement calculés dans Chorus et une DP est directement générée. Le versement des intérêts moratoires est de droit pour les fournisseurs :

- **pour les dépenses relevant du périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail du SFACT.

La MCSPD contrôle tous les quinze jours les intérêts moratoires ainsi générés et adresse au SFACT ses instructions pour validation ou suppression des IM sur la base d'un motif recevable (exemple : litige fournisseurs, non-respect de l'obligation de dématérialisation, erreur de date de base, etc.).

- **pour les dépenses hors périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail de la MCSPD. Elle contrôle

au moins une fois par mois les intérêts moratoires ainsi générés et les transmet le cas échéant au DCM pour validation.

Les DP d'IM sont imputées sur les crédits du SP. Les IM consomment à la fois des crédits d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

La MCSPD transmet tous les deux mois à chaque SP la liste détaillée des intérêts moratoires payés sur la période.

V.3.1.6 Les pièces justificatives

La MCSPD met à disposition des services du CBCM (DCB et DCM), au « fil de l'eau », les documents suivants :

- les pièces justificatives dès leur notification^[1] aux cocontractants (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), bordereau des prix unitaires, KBIS, coordonnées bancaires, fichiers signatures électroniques), dans l'EJ Chorus :
- l'état des révisions de prix des marchés ;
- le décompte des avances ;
- en tant que de besoin, toute autre pièce visée par la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État (au niveau de l'EJ, du SF ou de la DP) ;
- les décomptes de pénalités ainsi que les confirmations de pénalités (Chorus Formulaire communication) ;
- les changements de coordonnées bancaires reçus directement par les SP (Fiche tiers, EJ ou DP). La MCSPD établit un certificat administratif lorsque le tiers est titulaire d'un marché public ;
- les certificats de levée des retenues de garanties élaborés par les SP (Chorus Formulaire communication).

L'acceptation par le comptable des pièces justificatives dématérialisées (pour les dépenses sur et hors marché) est précisée par l'arrêté du 20 décembre 2016 modifié^[2] portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État, et s'effectue dans le cadre posé par l'arrêté du 22 mars 2018 relatif aux modalités d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des pièces justificatives et des documents de comptabilité des opérations de l'État pris en application des articles 51, 52, 150 et 164 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les pièces de marchés sont acceptées au format dématérialisé comme justification des opérations dès lors qu'elles sont rattachées à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement).

Ainsi, la copie scannée des pièces constitutives des marchés prévues à l'article 11 du Code des marchés publics de 2006 (à savoir l'acte d'engagement et les cahiers des charges) peut être acceptée par le comptable à condition d'être rattachée dans Chorus à l'engagement juridique.

Par ailleurs, la copie scannée des pièces d'exécution des marchés est également acceptée par le comptable à condition d'être rattachée à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement) et uniquement dans les cas prévus par la DGFIP (dématérialisation des factures) ou selon les modalités autorisées au cas par cas par le ministre chargé du budget.

V.3.1.7 Les factures

Le lieu unique de réception des factures est le SFACT. Toutes les factures sont à adresser directement au SFACT à :

Pour un envoi électronique :

<https://www.chorus-pro.gouv.fr>

Destinataire État : Siret 11000201100044

Service exécutant : FAC9460075

La MCSPD confirme aux fournisseurs, via le bon de commande, le lieu unique de réception des factures. Cette adresse est également inscrite au CCAP de tout marché notifié.

Les factures parvenant par erreur directement au SP sont renvoyées par le SP aux fournisseurs.

À défaut d'être accompagnées du bon de commande Chorus, les factures comportent obligatoirement le numéro de ce bon de commande délivré par l'application Chorus et/ou les références des marchés correspondants.

Dans le cas où la facture ne mentionne pas les références des bons de commande et/ou des marchés correspondants, ou mentionne des références erronées, le SFACT, après recherche dans l'outil informatique et interrogation de la MCSPD, renverra la facture au dit fournisseur. La MCSPD en sera tenue informée.

Le service facturier, chargé de la création des demandes de paiement, est responsable des étapes qui vont du contrôle de la liquidation jusqu'au paiement (loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié). En concentrant les opérations de réception des factures, de création de la demande de paiement dans Chorus, puis en assurant sa mise en paiement, le service facturier participe à l'amélioration de la qualité comptable et à l'optimisation des délais de paiement.

Il revient au service facturier d'affirmer le mode facturier. Pour ce faire, il conviendra de développer avec les fournisseurs de l'ensemble des services prescripteurs une communication privilégiée. Il pourra alors prendre une série de mesures concourant au respect du mode facturier (rappel aux fournisseurs par divers canaux de communication de la nécessité d'inscrire le n° EJ sur la facture, renvoi des factures incomplètes aux fournisseurs, etc.).

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation du traitement des factures, les services prescripteurs sont invités à se rapprocher de leurs fournisseurs afin que ces derniers regroupent les factures. Il conviendra de veiller à ce que ces factures présentent un niveau de détail suffisant pour permettre un suivi budgétaire à la maille désirée.

V.3.1.8 Les avoirs

En mode facturier, l'avoir parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native.

La MCSPD adresse tous les 15 jours à chacun des SP le détail des avoirs parvenus dans Chorus et les concernant. Le SP informe le CSP du traitement qu'il convient de donner à ces avoirs :

- à supprimer ;
- à déduire de facture(s) existante(s) et/ou à venir ;
- devant faire l'objet d'un titre de recettes (en l'absence de facture(s) existante(s) et/ou à venir).

Les avoirs n'ayant fait l'objet d'aucun retour par le SP 2 mois après leur réception dans Chorus sont supprimés par le comptable.

V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

La MCSPD procède à la clôture des EJ, dès lors que les livraisons ou les prestations ont été entièrement réalisées et payées. Cette action réalisée au « fil de l'eau » réduit significativement le volume des tâches traditionnellement reportées en fin d'exercice.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, le SP informe la MCSPD qui procède à la clôture de l'EJ. S'agissant des marchés publics, la MCSPD, à la demande du SP et une fois les autorisations d'engagement soldées (transaction Chorus « finalisation des postes »), clôture l'EJ et en informe le SFACT par tout moyen traçable et auditable (outil d'échange, courriel, document papier, etc.).

La MCSPD adresse tous les deux mois au service prescripteur la liste des EJ non soldés aux fins d'expertise.

V.3.2 Les travaux de fin de gestion et d'inventaire

Les travaux de fin de gestion ont pour objet la clôture budgétaire et comptable de l'exercice en cours et la poursuite des opérations basculées sur l'exercice suivant.

Ces travaux, qui impliquent une participation active des SP, sont menés conjointement par la DAF (DCISIF), le DCM et le CSP.

Le traitement des travaux de fin de gestion repose sur 4 étapes :

- le nettoyage des flux ;
- les modifications de la cartographie budgétaire ;
- la bascule des lots ;
- les opérations d'inventaire (ou clôture comptable) : recensement des charges à payer, et enregistrement des provisions et engagements hors bilan éventuels.

Au cours du dernier trimestre, la MCSPD réunit l'ensemble des SP pour une réunion préparatoire aux travaux de fin de gestion et d'inventaires. Le département comptable est associé à cette réunion qui est également l'occasion de dresser un bilan des opérations effectuées l'année précédente et de sensibiliser les services aux opérations de recensement des charges à payer.

Début octobre, le CSP adresse aux différents SP la liste des EJ susceptibles de basculer sur l'année N+1. Puis jusqu'au 31 décembre, il communique chaque quinzaine la liste des EJ pour lesquels des SF demeurent en attente.

Dès qu'elles sont connues, la MCSPD informe le SP des dates officielles de fin de gestion par l'envoi d'une note.

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

Pour les services prescripteurs disposant d'un accès à Chorus Formulaire, le suivi des formulaires est à réaliser directement dans le tableau de bord Chorus Formulaire et ne nécessite pas, pour cet objectif, d'un accès à Chorus.

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

Le SP tiendra un ensemble de tableaux de bord permettant de suivre son activité, ses performances et les préconisations à mettre en œuvre au niveau des anomalies rencontrées.

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

La MCSPD contribue à la fiabilisation de la chaîne de la dépense et à l'optimisation des procédures, en apportant son expertise et ses conseils (cf. liste des restitutions en annexe n° 10).

La MCSPD tiendra différents tableaux de bord permettant, au travers d'indicateurs, de dégager les marges de progrès dans le traitement de la dépense.

Ils doivent permettre de suivre en particulier :

- l'activité de la MCSPD ;
- la performance de la MCSPD (temps de traitement d'un bon de commande, d'un EJ, etc.) ;
- les anomalies détectées notamment dans la passation des commandes et le suivi du SF ;
- les délais de constatation des SF par les SP ;
- le nombre de factures parvenues sans SF.

Dans le cadre d'une recherche constante de l'amélioration des procédures, des réunions seront organisées

entre le SP et la MCSPD, afin de faire le point sur les résultats obtenus, les prestations fournies et la pertinence des indicateurs et les propositions d'amélioration convenues.

V.4.3 Les restitutions du département comptable ministériel (DCM)

Le département comptable ministériel (DCM) a pour mission de mettre en règlement dans les délais réglementaires les dépenses présentées par le centre de services partagés.

L'amélioration de la qualité budgétaire et comptable, et plus globalement, de la performance des processus de dépense, nécessite un recensement et un suivi formalisé des anomalies qui permettent de :

- quantifier les anomalies constatées dans le cadre des contrôles du comptable, à la fois en ce qui concerne les paiements et les inventaires (notamment par revue analytique [3]) ;
- réaliser une analyse des risques en fonction de la nature de la dépense et/ou du prescripteur, cette analyse pouvant également se faire par programme ;
- informer régulièrement la MCSPD des résultats des contrôles et des anomalies rencontrées ;
- mesurer l'effet des actions mises en œuvre par le suivi des anomalies dans le temps ;
- adapter le plan de contrôle interne du comptable, au titre du SFAC, en adaptant les contrôles et/ou en redéfinissant éventuellement le nombre d'acteurs devant intervenir sur un même dossier.

Ces informations donneront lieu à restitutions de la part du SFACT à la MCSPD qui transmettra au SP.

Titre VI - Gouvernance de la convention portant délégation

Il convient, pour garantir un fonctionnement optimum des relations entre les deux parties, qu'un suivi adapté soit institué dans le cadre d'un comité de pilotage élargi à l'ensemble des services prescripteurs.

VI.1.1 Gestion des achats

Il est institué un comité des achats, qui a pour vocation de rassembler l'ensemble des prescripteurs et de rendre compte de la qualité de service de la prestation, par rapport aux indicateurs définis par la mission des achats. Le service prescripteur peut également proposer des indicateurs.

Une réunion annuelle est organisée, entre les parties, pour faire le bilan de la période écoulée. L'objectif est d'améliorer la relation entre la MdA et le SP et, le cas échéant, de faire évoluer le contenu de la convention de services.

VI.1.2 Gestion de la dépense

Il est institué un comité de pilotage de la dépense qui se réunira au moins une fois par an. Il est animé par le responsable de la MCSPD et aura pour fonction :

- d'élaborer le bilan annuel de fonctionnement de la convention de service et des évolutions souhaitables ;
- de faire le point des sujets en instance et des procédures à optimiser ;
- de s'assurer de la validité des organigrammes fonctionnels échangés et de la liste des référents identifiés ;
- de procéder à la mise à jour et à l'évolution des annexes jointes au présent contrat en cas de changement réglementaire ou à la demande des parties signataires. Dans ce cas, seules les parties concernées seront signataires de la nouvelle annexe ;
- de présenter les fiches méthodologiques décrivant les processus de gestion les plus complexes élaborées conjointement avec les services prescripteurs.

Le département comptable ministériel est associé à ce comité de pilotage.

Titre VII - Évolution de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS). Les annexes sont consultables sur le site Pléiade (adresse :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>)

Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les parties conviennent que la présente convention et ses annexes sont susceptibles d'être adaptées en fonction des évolutions de la réglementation ou pour la prise en compte de spécificités d'organisation et de traitement de la dépense. Ces adaptations s'effectueront par voie d'avenant.

Fait à Paris, le 21 mai 2021

[1] Dans le cadre de l'avis ou du visa, les pièces sont mises à disposition du DCB avant notification au cocontractant.

[2] L'arrêté du 27 juillet 2020, modifiant l'arrêté du 20 décembre 2016 et publié au Journal officiel du 1er août 2020, introduit la disposition générique suivante en introduction de la rubrique 4 « *Commande publique* » :

« Conformément à l'article 3 du présent arrêté, pour toutes les pièces justificatives de cette rubrique, la transmission de copies est acceptée par le comptable public sous réserve qu'elles soient rattachées respectivement à l'engagement juridique pour les pièces initiales du marché public ou du contrat ou à la demande de paiement pour les pièces d'exécution et de facturation ».

[3] Revue analytique : comparaison des données de l'année avec n-1, des données d'autres structures (périmètre homogène) ou des données postérieures si programmation pluriannuelle.

Le délégrant,

Le directeur du service à compétence nationale « service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines »,

Emmanuel Spinat

Le délégataire,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Thierry Bergeonneau

Réglementation financière et comptable

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction du numérique pour l'éducation et le service de l'action administrative et des moyens

NOR : MENA2118688X

convention de services du 3-6-2021

MENJS - SAAM

Entre

La direction du numérique pour l'éducation (service prescripteur), désignée dans le présent document sous le terme « SP » ou « délégant », représentée par le directeur du numérique pour l'éducation, **Jean-Marc Merriaux, d'une part,**

Et

Le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général du MENJS et du MESRI (SG - Saam), et plus particulièrement les deux missions ci-après du Saam :

- la mission des achats, désignée sous le terme « Mda » ou « délégataire » dans le présent document ;
- la mission centre de services partagés dépenses, désignée sous le terme « MCSPD » ou « délégataire » dans le document.

Représenté par le chef du Saam, Thierry Bergeonneau, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Titre I - Préambule

Titre II - Objet

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Titre IV - Le processus d'achat :

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

Exécution du marché

IV.1.3 - Assistance juridique

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

IV.2.1 - Programmation des besoins

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

IV.2.3 - Exécution des marchés

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs de la chaîne de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

V.1.1 Traitement de la dépense

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Article 2 - Rôle du délégant (service prescripteur)

Article 3 - Rôle du délégataire (MCSPD)

V.3.1 Le circuit de la dépense

- V.3.1.1 La gestion des tiers
- V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)
- V.3.1.3 La certification du service fait (SF)
- V.3.1.4 La demande de paiement (DP)
- V.3.1.5 Les intérêts moratoires
- V.3.1.6 Les pièces justificatives
- V.3.1.7 Les factures
- V.3.1.8 Les avoirs
- V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques
- V.3.2 Les travaux de fin de gestion
- Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage
- V.4.1 Les restitutions du service prescripteur
- V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)
- V.4.3 Les restitutions du service facturier (SFACT)

Titre VI - Gouvernance

- VI.1.1 Gestion des achats
- VI.1.2 Gestion de la dépense

Titre VII - Évolution de la convention de délégation de service

Annexes consultables sur le site intranet Pléiade :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Titre I - Préambule

La présente convention de services traite des relations fonctionnelles entre le service prescripteur (SP) et les services du Saam (la mission des achats (Saam - MdA)) et la mission centre de services partagés dépenses (Saam - MCSPD), intervenant dans la mise en œuvre de la politique d'achat et dans le circuit de la dépense. À cet égard, la présente convention décrit les responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense en mode facturier, d'une part, et hors mode facturier, d'autre part, le service facturier (SFACT) relevant de la compétence du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle porte l'organisation des achats et de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses de l'État qui préserve les compétences d'une part, du SP et d'autre part, du SG-Saam-MdA et du SG-Saam-MCSPD.

Titre II - Objet

La présente convention a pour objectifs de définir :

- les conditions dans lesquelles la MdA prend en charge, pour le compte du service prescripteur, l'ensemble des procédures d'achats ;
- les modalités de traitement des dossiers de la dépense et les responsabilités réparties entre le service prescripteur, la mission des achats (SG-Saam-MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (SG-Saam-MCSPD).

Chaque acteur impliqué dans le protocole doit contribuer à :

- atteindre les objectifs des politiques publiques ;
- optimiser l'utilisation des crédits et les délais de paiement de l'État ;
- professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- améliorer la qualité des comptes de l'État ;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques répondant au contrôle interne comptable.

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Le délégant :

- les services prescripteurs (SP) :

Leurs compétences sont décrites par les dispositions réglementaires du décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse

et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en vigueur.

Les besoins en termes d'achats et de dépenses, qui en résultent, sont identifiés et estimés par les services prescripteurs, dans la limite des ressources allouées par les responsables de programmes relevant des missions « Enseignement scolaire », « Recherche et enseignement supérieur » et « Sports, jeunesse et vie associative ». Les services prescripteurs sont responsables de la consommation de leurs dotations. Ils participent à l'exercice de la fonction d'ordonnateur et au suivi de celle-ci, partagée entre la MdA et la MCSPD.

Le délégué :

- SG-Saam - Mission des achats (MdA) :

La mission des achats définit et met en œuvre la politique d'achat et la professionnalisation de l'achat public des services de l'État et de ses établissements. Elle les représente dans les organes interministériels chargés de la coordination et de la promotion de l'achat public. Elle apporte son expertise stratégique, juridique, économique, organisationnelle et technique aux services centraux et déconcentrés. Elle coordonne ou prend en charge tout ou partie de leurs achats.

Dans le cadre de la politique d'achat définie par la Direction des achats de l'État (DAE) et la Secrétaire générale du MENJS et du MESRI, la mission des achats gère l'activité « achats » pour l'ensemble des services centraux et déconcentrés des deux ministères, en s'appuyant sur les services acheteurs et prescripteurs. Elle prend en charge l'accomplissement des tâches liées à l'achat et aux opérations de suivi de la dépense, en dehors des opérations réalisées dans le progiciel Chorus qui relèvent de la mission centre de services partagés dépenses.

- SG-Saam - Mission centre de services partagés Dépenses (MCSPD) :

La mission centre de services partagés dépenses assure, pour le compte des services centraux des deux ministères, services prescripteurs de la dépense, les activités budgétaires et financières suivantes :

- elle participe à l'exercice de la fonction d'ordonnateur de dépenses et au suivi de celles-ci ;
- elle saisit les actes de gestion dans Chorus, engagements juridiques, services faits et demandes de paiement qui ne relèvent pas du service facturier ;
- elle assure le pilotage des crédits de paiement en lien avec les responsables de programme ;
- elle apporte une aide aux services prescripteurs en matière de pilotage budgétaire, notamment en élaborant des restitutions et des tableaux de bord.

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

La mission des achats (MdA) et le service prescripteur (SP) travaillent, de concert, pour établir la programmation des achats sur les quatre années à venir et pour élaborer une stratégie cohérente.

La mission des achats (MdA) assiste le service prescripteur (SP) pour la définition de son besoin et la formalisation des documents contractuels. Dans ce cadre, le SP s'engage à rédiger le cahier des clauses techniques particulières, sur la base des modèles fournis par la MdA. À ce titre, le SP est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des informations techniques transmises.

La MdA prend en charge l'ensemble de la procédure jusqu'à la notification du contrat, puis assure le suivi de l'exécution du marché jusqu'à son terme sur le plan juridique (contrôle du respect de l'ensemble des clauses contractuelles, y compris sur les axes de politique d'achat, établissement d'un bilan final d'exécution des marchés à enjeux) et financier (encadrement des dépenses en cours d'exécution avec, pour référence initiale, le budget prévisionnel, identification des dérives éventuelles).

La MdA est l'interlocuteur unique du SP pour l'optimisation et l'efficacité du processus achat.

Cette organisation doit permettre de sensibiliser le SP en amont et de prévenir d'éventuels contentieux en renforçant les supports juridiques par des clauses contractuelles adaptées au domaine de la consultation.

Pour assurer la sécurité juridique des contrats et la performance des achats, le SP consulte la MdA à chaque étape du processus.

La MdA intervient à chacune des trois phases décrites ci-dessous.

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

La MdA recense, pour les quatre années à venir, les besoins pour le compte des deux ministères, en matière de services, fournitures et travaux.

Elle élabore la cartographie des achats pour l'administration centrale et les services déconcentrés, ainsi que la programmation quadriennale des achats de l'ensemble des services centraux et déconcentrés.

Cette programmation quadriennale est indispensable pour intégrer les modifications requises sur les marchés en cours de renouvellement, définir une stratégie d'achat cohérente, planifier les délais de procédure et lancer les nouvelles consultations.

La MdA interroge le service prescripteur, au cours du dernier trimestre de l'année N, pour établir la liste des projets de marchés qu'il envisage de conclure des années N+1, N+2, N+3 et N+4. Le service prescripteur remet

cette liste, comportant notamment l'objet, le montant prévisionnel, la durée prévisionnelle du marché, la date prévisionnelle de notification, les axes de performances susceptibles d'être retenus, au plus tard le 1er décembre de l'année N.

Après étude des projets de marchés de l'ensemble des services prescripteurs, la MdA et le SP organisent une réunion bilatérale pour échanger sur les marchés à enjeux, les stratégies d'achat à mettre en œuvre et les priorités du SP.

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

Dès l'apparition du besoin, le SP prend contact avec la MdA.

Concernant les marchés interministériels stratégiques pilotés par la Direction des achats de l'État portant notamment sur : SOLIMP (solutions d'impression), SOLIMPROD, carburants et prestations associées, SME (système de management de l'énergie anciennement OSF outil de suivi des fluides), énergies (gaz, électricité), logiciel de flotte automobile, maintenance et entretien de la flotte automobile, assurance de la flotte automobile, etc., les services prescripteurs transmettent à la MdA leurs recensements (parcs et prestations associées). Sur ces segments, une équipe projet devra être identifiée pour chaque service prescripteur.

La MdA vérifie que les besoins ne sont pas déjà pris en charge par des marchés en cours d'exécution. Dans ce cas, la MdA pourra directement orienter le SP sur des supports contractuels existants et, éventuellement, sur les fournisseurs du domaine concerné.

En fonction de l'urgence du besoin et du plan de charge du bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, la MdA établit le calendrier de prise en charge du nouveau marché et désigne le correspondant chargé du dossier. Le projet de calendrier de la procédure de mise en concurrence est établi par la MdA lors de la transmission de la première version du CCTP par le SP. La version définitive du calendrier est déterminée à la finalisation du CCTP.

La MdA assure, en collaboration avec le SP, le sourcing (identification et rencontre de nouveaux fournisseurs, comparaison continue du prix et de la qualité sur le marché, recherche des innovations apportées par de nouveaux fournisseurs). Si besoin, elle compare les pratiques des deux ministères avec celles d'autres services achats.

La mission, à travers le bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, prend en charge :

- la détermination de la nature de la consultation à lancer (marchés formalisés ou procédures adaptées) ;
- la formalisation de la demande d'avis préalable du Responsable Ministériel des Achats (RMA), et notamment la détermination des axes de performances à prendre en compte pour les marchés dont le montant l'exige, avec l'assistance du SP ;
- la formalisation du dossier de consultation :
 - sur la base du cahier des charges fonctionnelles et techniques rédigé par le SP, le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) est rédigé par le SP, avec l'assistance de la MdA ;
 - le bordereau des prix des prestations est établi par le SP en conformité avec la description des prestations énoncée au CCTP ;
 - le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - le Règlement de la Consultation est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) est rédigé par la MdA.

La MDA aide notamment le SP :

- à finaliser la formulation des clauses techniques pour lever toute ambiguïté ;
- à exiger dans les réponses des fournisseurs une description claire et exhaustive de tous les services qui doivent accompagner le marché (par exemple : points et délais de livraison, documentation accompagnant les matériels pour les marchés de fournitures, ainsi que la démarche, la méthodologie et les livrables écrits ou informatisés pour les marchés de prestations) ;
- à déterminer et détailler les unités d'œuvre pour garantir un meilleur chiffrage du prix des prestations et une meilleure qualité de réponse.

Pour les projets complexes, la MdA peut orienter le SP vers des prestataires spécialisés dans le domaine concerné, pour l'assister dans la formulation d'un CCTP clair et opérationnel.

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

En concertation avec le SP, la MdA détermine le calendrier de la procédure et fixe la date de réception des offres. Cette dernière tient compte des contraintes opérationnelles du SP, des contraintes réglementaires et de la réalité du processus de présentation des offres par les fournisseurs.

Dès la finalisation du dossier de consultation, et après validation du sous-directeur concerné ou du chef de service, la MdA prend en charge les formalités de publicité (avis d'appel public à la concurrence) et procède à la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur.

Jusqu'à la date de remise des offres, les correspondances avec les candidats sont gérées par la MdA :

- le cas échéant, elle sollicite le SP pour répondre aux éventuelles questions des candidats et procède à des réponses mises en ligne sur la plateforme. Les éléments de réponses transmis sont analysés sur le plan

juridique, pour qu'ils ne puissent pas faire l'objet d'un recours en annulation dans l'hypothèse où certaines informations seraient contraires aux intérêts d'un candidat ou au libre accès à la concurrence ;
- elle porte à la connaissance des candidats, via la plateforme, les ajustements ou rectificatifs apportés au dossier de consultation ;

Suite à l'ouverture des plis, la MdA réalise l'analyse des candidatures et demande l'assistance du SP le cas échéant. Puis elle propose :

- une assistance à l'analyse des offres ;
- une assistance à la préparation des négociations lorsque la procédure le permet ;
- une assistance à la rédaction du rapport de présentation et à l'estimation du gain achat.

Dès finalisation du rapport de présentation, la MdA soumet le document pour signature du sous-directeur concerné ou du chef de service.

Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur a arrêté son choix sur le titulaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, la MdA transmet le dossier au CSPD, qui se charge de le soumettre au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) dès lors que son montant le justifie.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, aucune information ne peut être transmise aux candidats en cours de procédure. Ceux-ci sont avisés par écrit par la MdA du résultat de la consultation.

À ce titre, la MdA gère l'envoi des lettres de rejet aux sociétés non retenues, puis procède à la notification du marché.

Toutes ces opérations sont régies par des règlements précis qui doivent être scrupuleusement respectés sous peine de laisser aux candidats non retenus la possibilité de faire des recours et d'exposer le SP ou la MdA à des poursuites pénales et/ou des amendes (délict de favoritisme).

À compter de la finalisation du dossier de consultation, les différentes étapes du processus sont les suivantes :

1	Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence
2	Prise en charge des formalités de publicité
3	Mise en ligne du dossier de consultation et gestion de la plateforme des marchés
4	Gestion des communications aux candidats (traitement des questions éventuelles conjointement avec le prescripteur, publication des rectificatifs)
5	Réception des plis
6	Assistance à l'analyse des offres et à la formalisation du rapport de présentation
7	Présentation du dossier aux organes de contrôle (si le montant du contrat le justifie)
8	Envoi des lettres de rejet aux candidats non retenus et gestion des demandes complémentaires
9	Notification et recensement du marché

Le service prescripteur est donc entièrement déchargé de toutes les formalités liées à la procédure.

Exécution du marché

Le SP est responsable de l'exécution et du suivi des marchés dans la mesure des engagements juridiques qu'il a effectivement prescrits.

La MdA (Saam-Achats 3) répond aux sollicitations des services utilisateurs des marchés pour les aider dans l'exécution. Cette intervention est conditionnée par un signalement écrit du SP dans des délais contemporains aux difficultés rencontrées.

Elle effectue, en tant que de besoin, des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, en concertation avec le prescripteur.

Elle recueille et analyse toute décision, élément de suivi, ainsi que tout événement contractuel, qui serait de nature à influencer sur la performance de l'achat.

Elle prend en charge les mises à jour des bordereaux de prix et leurs diffusions.

Elle assure en concertation avec le SP des réunions régulières ou particulières avec le représentant du titulaire, sur la base des éléments d'informations gérés.

Le cas échéant, la MdA propose aux parties prenantes ou mène auprès d'elles, toutes actions correctives de nature à maintenir les objectifs de performance du projet. Elle communique de façon régulière ou particulière, si le déroulement du projet le nécessite, toutes informations utiles aux prescripteurs et utilisateurs finaux.

Le SP répond à toute demande de la MdA relative à l'exécution des marchés (notamment réponses à des questionnaires, enquêtes permettant d'évaluer les fournisseurs, mises à jour des parcs et des modalités contractuelles des marchés lors de la passation d'avenants, etc.). Les informations communiquées par les SP feront, le cas échéant, l'objet par la MdA d'un retour consolidé à la Direction des achats de l'État.

Pour les marchés à forts enjeux budgétaires de la DNE, le bureau Saam-Achats 3 est associé aux comités contractuels. Ces marchés font l'objet d'un suivi particulier, tout au long de leur exécution, et donnent lieu à

l'établissement d'un bilan basé sur les retours d'expérience, sur les données financières issues de Chorus et sur les enquêtes de satisfaction menées auprès des services utilisateurs et des fournisseurs.

La liste de ces marchés à forts enjeux est envoyée en début d'année civile.

IV.1.3 - Assistance juridique

La MdA assure une assistance juridique, soit à la demande, soit de façon systématique.

Les questions juridiques sont transmises au bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs (Saam-Achats 2) par voie électronique ou par courrier. Les réponses seront gérées en fonction du niveau de complexité du dossier.

La MdA assure, en tant que de besoin, les activités suivantes :

Veille systématique

- analyser l'impact des évolutions juridiques pour les acheteurs publics ;
- informer et sensibiliser les acteurs en élaborant et en rédigeant des notes juridiques pratiques pour l'ensemble de la communauté des acheteurs ;
- informer les SP sur les aspects déontologiques de l'achat (réalisation de guides).

Exécution des marchés

- évaluer les risques juridiques liés aux marchés, les analyser et les gérer en exécution (notamment à la demande de Saam-Achats 3 et/ou du SP). Au-delà des cas d'espèce, identifier les zones de fragilité des contrats ;
- assurer le précontentieux (notamment la négociation avec les sociétés lors de divergences dans l'exécution du marché) ;
- analyser la nature des conflits et évaluer les enjeux (choix de la voie amiable et/ou recours ou résiliations) ;
- expertiser les demandes complexes des SP en vue de rédiger de nouvelles clauses juridiques dans les marchés (propriété intellectuelle, droit des logiciels, protection des données personnelles, etc.).

Réponse à une demande ponctuelle

- analyser la demande de conseil, organiser son traitement et énoncer une problématique juridique ;
- instruire et suivre les dispositifs contractuels, formuler une réponse juridique ;
- identifier les marchés publics par rapport aux autres formes de convention ;
- rechercher des solutions juridiques adaptées.

Soutien au règlement contentieux

- Le bureau Saam Achats 2, assisté des services prescripteurs concernés, communique tous les éléments de fait et de droit utiles à la direction des affaires juridiques (DAJ), seule compétente en matière de contentieux des marchés.
- La MdA est l'interlocuteur privilégié de la DAJ, permettant ainsi d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations mises à disposition de la DAJ.

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

Le présent article précise la répartition des compétences entre la MdA et le SP.

Le processus porte sur les phases de programmation des besoins (annexe 1), de rédaction du dossier de consultation (annexe 2), d'exécution des marchés (annexe 3), et de veille juridique et prestations d'assistance à la demande (annexe 4).

Chacune des annexes indique :

- dans la première colonne « interlocuteur MdA », les abréviations suivantes désignent les bureaux de la MdA :

- **Saam-Achats 1** : bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats ;
- **Saam-Achats 2** : bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs ;
- **Saam-Achats 3** : bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats.

- la répartition des rôles entre la MdA et le SP (« R » pour responsable de l'action et « A » pour associé à l'action. Éventuellement, une action peut être entièrement menée par un seul des deux partenaires (par exemple : la mise en ligne du dossier de consultation ne requiert pas la participation du SP).

Les colonnes « engagement MdA » et « engagement SP » précisent les conditions, en particulier de délai ou de moyen, dans lesquelles les actions décrites doivent être réalisées.

IV.2.1 - Programmation des besoins

Les différentes phases de programmation des besoins sont décrites en annexe 1. La description des principales étapes préalables et de programmation des besoins est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

Outre la description du processus de rédaction du dossier de consultation, l'annexe 2 précise les tâches et rôles des acteurs (responsable ou associé) allant de la mise en ligne de la consultation à la notification du contrat.

L'annexe 2 est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.3 - Exécution des marchés

Les étapes jalonnant l'exécution des marchés sont décrites en annexe 3 accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Elles portent sur la prise en charge des avenants, la non-reconduction des contrats et le suivi juridique des marchés.

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Les étapes constitutives de la veille juridique et des prestations d'assistance sont présentées en annexe 4. Il est précisé l'engagement de la MdA en matière de traitement des demandes de conseil des SP et de veille juridique. Cette annexe est accessible sur le site Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Cette convention s'applique aux achats et dépenses de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En cas de désaccord sur sa mise en œuvre, et si ce désaccord persiste après concertation des deux parties pendant au moins deux semaines après la constatation de cet état, la Secrétaire générale sera saisie et sa décision sera appliquée.

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs du circuit de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

L'organisation financière et comptable associe le service prescripteur, la mission centre de services partagés Dépenses et le département comptable ministériel dans une démarche partagée, tant en mode facturier qu'en circuit classique d'exécution de la dépense, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

V.1.1 Traitement de la dépense

Le traitement de la dépense en mode facturier repose sur l'enchaînement rigoureux des opérations suivantes :

1. création du tiers (avec recherche préalable de son existence et de sa validité, au regard du répertoire SIRENE en ce qui concerne les sociétés) ;
2. saisie d'un engagement juridique (EJ) dans Chorus par le délégataire (MCSPD), sur demande du délégant (SP), puis envoi du bon de commande au fournisseur par le SP ;
3. livraison du matériel ou réalisation des prestations par le fournisseur après réception du bon de commande ;
4. saisie du service fait (SF) au plus près de la livraison du matériel ou de la réalisation des prestations ;
5. dépôt de la facture par le fournisseur par voie dématérialisée (Chorus PRO) dans la liste de travail du SFACT, qui assure un contrôle formel et vérifie les éléments de la liquidation en cas de SF existant. Le SFACT procède au rapprochement de la facture avec l'EJ préalable et le SF, et à la mise en paiement si la demande de paiement est complète et conforme.

Pour permettre une parfaite traçabilité de la chaîne de la dépense, le (SP) doit œuvrer en mode Chorus Formulaire. Toutefois, une période de transition est prévue jusqu'à fin décembre 2022 au plus tard (selon calendrier prévisionnel), pendant laquelle le SP continuera d'échanger avec la MCSPD hors Chorus Formulaire avant déploiement complet et mature de l'outil Chorus Formulaire au sein du SP.

La présente convention précise les rôles de chacun dans le cadre du fonctionnement cible, c'est-à-dire en mode Chorus Formulaire :

1. création par le délégant (SP) d'une demande d'achat (DA) ou d'une demande d'engagement juridique hors marché (EJHM) qui est intégrée dans Chorus et qui est traitée par le délégataire (MCSPD) ;
2. constatation du service fait (SF) par le SP via Chorus Formulaire ;
3. après constatation du SF par le SP, certification du SF enregistrée par la MCSPD dans Chorus valant ordre de payer donné au comptable en mode service facturier ;
4. pour les dépenses relevant du périmètre défini dans le cadre de la mise en place du service facturier, réception par le SFACT de la facture transmise directement et de façon dématérialisée par le fournisseur ;
5. traitement de la DP reçue de manière dématérialisée (Chorus PRO), contrôle de la liquidation de la dépense, validation définitive en comptabilité générale et budgétaire et mise en paiement par le SFACT.

Les dépenses exclues du périmètre du service facturier sont strictement limitées aux cas suivants :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale, notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou carte *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régions ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;

- la facturation interne ;
 - les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.
- Ces cas font l'objet d'un développement spécifique en partie V.3.1.4 b de la présente convention.

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de réussite de ce partenariat entre le délégant (SP) et le délégataire (MCSPD) reposent sur :

- la participation du SP et de la MCSPD à une véritable démarche de conduite du changement ;
- le respect des circuits de gestion et des délais incombant à chaque partie - les délais mentionnés dans cette convention et son annexe 8 étant à lire en jours ouvrés ;
- une documentation technique pour les processus de gestion les plus complexes élaborée conjointement entre les services afin de sécuriser la dépense et maîtriser les risques encourus tout au long de la chaîne de la dépense ;
- le juste calibrage des moyens humains nécessaires ;
- l'engagement de l'ensemble des acteurs à assurer une formation initiale et continue adaptée visant à acquérir un niveau de connaissance suffisant des principes de la gestion publique modernisée ;
- la compréhension par chacun des enjeux et contraintes de ses partenaires. À ce titre, et afin de permettre aux agents d'avoir une approche concrète de la chaîne de la dépense, des immobilisations, les nouveaux arrivants pourront être conviés, en amont de la formation, à rencontrer l'ensemble des acteurs au sein de leurs services respectifs pour s'imprégner du contexte, et mieux appréhender les métiers de chacun ;
- des tableaux de bord de suivi d'activité partagés à destination du SP, élaborés à partir des restitutions Chorus par le CSP ;
- la généralisation des échanges dématérialisés sous réserve des obligations réglementaires ;
- la formalisation des relations entre le SP et le CSP dans le traitement opérationnel des dépenses ;
- la fluidité de la communication des informations entre le SP et le CSP grâce aux outils d'échanges (Chorus Formulaires en particulier).

La DAF, en sa qualité de responsable de la fonction financière ministérielle accompagnera les services dans cette démarche de changement, en veillant particulièrement à la diffusion des informations métiers et des outils (tels que Chorus Formulaires), ainsi qu'au plan de formation des personnels (en lien avec les SP, la MCSPD et Saam A3).

Article 2 - Rôle du service prescripteur (délégant)

Le délégant (SP) demeure le seul responsable de la programmation, de l'exécution de son budget et décide de ses dépenses, dans le respect de la réglementation applicable.

Il procède à l'expression de ses besoins, définit ses niveaux de satisfaction et atteste de la réalité de la dette de l'État par la constatation du SF.

À cet effet, il :

- vérifie la disponibilité des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) avant tout nouvel acte d'engagement, et suit l'exécution de son budget. En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire informe le délégant sans délai. À défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution de la délégation ;
- garde toutes ses prérogatives en matière de choix des fournisseurs dans les conditions prévues par la réglementation de la commande publique (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016), et dans le respect de la politique d'achats définie et mise en œuvre par la mission des achats (Saam MdA). À ce titre, le SP s'engage à respecter les grands principes de la commande publique, qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Il veillera à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, à respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics, et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin ;
- s'assure qu'il n'existe pas déjà un marché qui couvre son besoin, en consultant la liste des marchés en cours mise à sa disposition par la MdA ;
- transmet les données permettant le suivi du montant des EJ pluriannuels ;
- transmet à la MCSPD les éléments nécessaires à la saisie des données dans Chorus pour :

■ la création de tiers

Avant toute demande d'achats (DA), le SP vérifie l'existence du tiers dans Chorus. Le cas échéant, le SP adresse à la MCSPD une demande de création ou de modification de tiers.

Cette demande doit contenir tous les éléments nécessaires :

- nom et prénom de l'entité à créer ou modifier ;
- adresse postale ;
- numéro d'identification (numéro Siret, sécurité sociale ou autre) ;
- coordonnées bancaires (RIB en particulier).

■ la création de l'engagement juridique

Le SP crée une DA dans Chorus Formulaires et la fait valider par une personne ayant qualité d'ordonnateur, disposant d'une délégation de signature.

Le SP veille impérativement à préciser les imputations (centre financier, centre de coûts, activité, financement par un fonds de concours) et à utiliser si besoin d'une convention de nommage de ses DA Chorus Formulaires (cf. annexe 11 a).

Il joint les pièces justificatives nécessaires en dématérialisé (devis, références du bordereau des prix unitaires, coordonnées du fournisseur, etc.).

En cas de difficultés techniques, le SP peut transmettre par voie dématérialisée Hors Chorus Formulaires au CSP, l'ensemble des documents nécessaires à la création de l'engagement juridique (nom du tiers, numéro du marché le cas échéant, devis ou UO d'une DPGF, imputations) en justifiant d'une validation de la dépense par une personne ayant qualité d'ordonnateurs.

■ **la constatation matérielle du SF**

Le SF s'effectue en 2 étapes :

- Le SP constate le SF, au plus près de la date de livraison du bien ou de la date de réalisation de la prestation de service, via Chorus Formulaires en joignant les pièces justificatives (procès-verbal de recette en particulier ou bon de livraison).

Le SP s'engage à saisir la constatation du SF dans Chorus Formulaires à maximum J+5 à compter de la date de livraison ou de la date de réalisation des prestations. La constatation du SF est assurée par une personne ayant qualité d'ordonnateur et disposant d'une délégation de signature.

- La certification du SF est assurée par la MCSPD, ce qui vaut ordre de payer en mode service facturier. La MCSPD vérifie la conformité du service fait au regard de la commande initiale ou des conditions d'exécution du marché, en particulier en termes de délais de livraison ou de délais de réalisation des prestations.

En cas de retard, le SP doit préciser s'il est imputable au fournisseur (ou prestataire choisi) ou si celui-ci lui incombe. Dans la première hypothèse, les pénalités prévues au marché seront appliquées.

Le SP s'engage à motiver tout retard de constat de service fait au regard de la date prévisionnelle de livraison inscrite dans Chorus (cf. annexe 8 - point 3 Traitement des factures).

- répond sans attendre, et conformément aux circuits de gestion, aux demandes d'information qui lui sont transmises par la MCSPD ;

- transmet à la MCSPD le nom et la copie de(s) la délégation(s) de signature de la/des personne(s) ayant délégation à engager le SP, à certifier le SF et à ordonnancer le paiement. Le SP s'engage à en assurer la mise à jour aussi souvent que nécessaire auprès du CSP ;

- respecte les règles de sécurité d'accès à Chorus Formulaires et à tout autre système d'information interfacé à Chorus ;

- organise en son sein la conservation, le classement et l'archivage des pièces non dématérialisées. Le SP doit être en mesure de les présenter lors de contrôles d'auditeurs internes ou externes, à la demande du comptable ou de la MCSPD ;

- veille à la qualité comptable des informations transmises pour traitement au CSP.

Par ailleurs, afin de fluidifier les relations avec le CSP, le SP s'engage à lui communiquer, dans les meilleurs délais, toute modification intervenant dans son organisation, et à tenir à jour l'annuaire de ses correspondants (en annexe 6).

Article 3 - Rôle de la mission centre de services partagés dépenses (MCSPD) (service délégataire)

En mode service facturier, le rôle du délégataire (MCSPD) est de transcrire dans le progiciel Chorus, et sur demande du SP, les transactions relatives aux EJ et à la certification du SF.

En mode classique, le rôle du CSP s'étend à la création des DP sur la base des dossiers transmis par le SP, et au contrôle des DP directement générées par interface AMM ou carte achat.

Dans l'un et l'autre cas, il participe à la qualité comptable du ministère ou de la structure, notamment par la fiabilisation des imputations budgétaires et comptables dès l'EJ, en ayant de concert avec le comptable un rôle de conseil, d'anticipation et d'alerte, auprès du SP.

Il intègre les travaux d'inventaire réalisés par le SP et participe au suivi des immobilisations. Des travaux sont en cours entre le DCISIF, le DCM, la MCSPD et les SP pour clarifier les rôles des différents acteurs (cf. annexe 11 d).

Le périmètre fonctionnel de la MCSPD recouvre les activités des macro-processus budgétaires et comptables suivants :

MP3 : Exécution des dépenses ;

MP7 : Restitutions, comptes rendus, tableaux de bord ;

MP9 : Gestion des actifs immobilisés

La MCSPD s'engage à :

- fournir ses coordonnées et son organigramme fonctionnel (en annexes 5a et 5b) au SP et à lui communiquer en temps réel toute évolution, à lister nominativement les agents dûment habilités à renseigner la transaction de certification du SF dans Chorus ;

- assurer la continuité de service et la disponibilité nécessaire, autant que faire se peut ;

- garantir la qualité des informations enregistrées dans Chorus sur la base de l'ensemble des données

transmises par le SP ;

- répondre dans les meilleurs délais aux demandes de prestations et d'informations du SP, afin de garantir la fluidité mais également la qualité de ses prestations de service notamment en s'engageant sur des délais ;
- assurer un contrôle de cohérence sur les données transmises (hors contrôles d'opportunité) ;
- assurer la traçabilité des contrôles internes qu'il effectue ;
- prioriser les paiements à la demande du responsable de programme ou du SP, en cas de pénurie de crédits de paiement.

V.3.1 Le circuit de la dépense

La MCSPD est le seul interlocuteur du département comptable ministériel. Ce principe étant posé, il sera toutefois possible de tenir des réunions tripartites (MCSPD, SP, DCM), au cas par cas, en fonction des difficultés récurrentes rencontrées sur certains dossiers.

V.3.1.1 La gestion des tiers

La MCSPD s'engage à traiter les demandes de création de tiers à J+2 maximum, hors délais de validation par la cellule de supervision des tiers (CST).

V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)

La MCSPD matérialise pour le compte du SP les EJ dans le progiciel Chorus.

La MCSPD valide l'EJ dans Chorus, dans la limite des délais et dans les conditions visées en annexe 8, dès lors que le SP lui a transmis l'ensemble des éléments lui permettant d'effectuer cette saisie.

La date, le montant et le numéro de l'EJ Chorus (qui sera le numéro du bon de commande) sont transmis automatiquement dans Chorus Formulaires.

Les bons de commande sont édités à partir du système d'information Chorus par la MCSPD.

Le service signataire des actes est la MCSPD. Les bons de commande signés par la MCSPD sont mis à disposition ou transmis aux SP, chargés de l'envoi dématérialisé aux fournisseurs.

Il appartient au CSP de s'assurer de l'envoi des engagements juridiques dans Chorus pour avis ou visa du contrôleur budgétaire, tel que prévu en application de l'arrêté du 26 décembre 2013 modifié.

Toute dépense doit au préalable être inscrite par le SP dans les documents de programmation budgétaire (DPG - CRG - liste des actes programmés) transmis par le responsable de programme au CBCM. Il appartient au SP de s'assurer de cette inscription au moment de la saisine de la Mission des achats s'agissant des marchés, bons de commande ou tout autre acte de dépense supérieur au seuil de visa ou d'avis, ou avant la transmission de la demande d'achats à la MCSPD. La MCSPD transmet, dès la notification du support (marché) ou validation de l'engagement juridique dans Chorus, les numéros longs et courts Chorus au SP. L'absence d'un acte dans les documents de programmation suspend le délai de visa du contrôleur budgétaire ministériel jusqu'à intégration de la dépense dans les documents de programmation.

V.3.1.3 La certification du service fait (SF)

Après constatation du SF par le SP, la certification du SF constitue, avec l'EJ préalable, l'une des étapes essentielles de la dépense.

Cette transaction permet de constater la conformité du bien livré ou de la prestation réalisée avec l'engagement contractuel du fournisseur, au vu des informations transmises par le SP, via Chorus Formulaires. Le SP veillera à joindre les pièces justificatives nécessaires, en particulier les bons de livraison ou les procès-verbaux de recette.

La certification du SF doit intervenir au plus près de la date réelle de livraison du matériel ou de réalisation des prestations.

En mode facturier, c'est la certification du SF qui vaut ordre de payer au comptable, et qui permet donc la mise en paiement des factures.

L'enregistrement de la certification du SF dans Chorus par la MCSPD s'effectue au maximum à J+3 à compter de sa réception.

V.3.1.4 La demande de paiement (DP)

a) périmètre du service facturier

La facture parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native (portail Chorus PRO). Toute facture reçue au format papier par le SP ou le CSP doit être renvoyée au fournisseur avec un courrier explicatif.

L'intégration de la facture dans l'outil Chorus génère automatiquement une demande de paiement (DP) :

- si le SF est déjà saisi au moment où la facture est intégrée, la DP rapatrie automatiquement ces données, ce qui permet au SFACT de procéder immédiatement au contrôle de la liquidation et à la mise en paiement en l'absence d'anomalie ;
- si le SF n'est pas saisi au moment où la facture est intégrée, la DP n'est pas traitée par le SFACT, faute de rapprochement. La MCSPD envoie au SP tous les 15 jours au cours des 1^{er} et 2nd trimestres et toutes les semaines durant le dernier trimestre la liste des DP concernées ; une fois le SF saisi par le SP, la MCSPD transmet cette information nouvelle au SFACT afin qu'il puisse traiter le dossier.

Tout refus de constatation de SF par le SP devra être justifié. Le retour d'informations à la MCSPD devra être

assuré globalement sur la liste transmise et ne devra pas faire l'objet d'un retour « perlé » ligne à ligne. Deux mois après l'arrivée d'une facture, et en l'absence persistante de SF, la facture est supprimée par le SFACT ; ce dernier informe le fournisseur de l'impossibilité de mettre en paiement la facture faute de SF et l'invite à se rapprocher du SP à l'origine de la commande.

Le cas particulier des dépenses SFACT relevant des flux 3 et 4 : les ordres de payer

Le SP référence et met à jour la liste des fournisseurs et des engagements juridiques concernés.

La MCSPD lance tous les 15 jours au plus tard une restitution pour identifier les factures parvenues et transmet au SP sous format électronique un projet d'ordre de payer (OP) pour validation. Le SP doit vérifier les éléments de facturation.

Après validation de l'OP par le SP dans un délai maximal de 3 jours, la MCSPD adresse au SFACT l'OP, via Chorus communication.

Cas particulier des dépenses de flux 3 avec service fait présumé

Pour ces dépenses sans ordonnancement préalable et en mode service facturier, le CSP n'a plus à transmettre a priori un ordre de payer au SFACT pour mise en paiement des factures afférentes.

Cet ordre de payer doit en revanche être établi par le CSP après le paiement des factures, sous la forme d'un ordre de payer périodique (OPP), a minima selon la périodicité fixée réglementairement.

La mise en place du service fait présumé et de l'ordre de payer périodique (avec automatisation à venir du traitement des factures) s'accompagne d'un plan de contrôle a posteriori, formalisé dans Chorus par le responsable du contrôle interne pour le CSP, qui vise à procéder, après paiement des factures, à une vérification (aléatoire et par échantillons) de la réalité du service fait. La liste des DP à contrôler est accessible depuis Chorus Formulaire (durant la période transitoire, la MCSPD transmet au SP la liste des DP sous forme de fichier Excel).

Il appartient au service prescripteur de mettre en œuvre ledit plan de contrôle, et de transmettre au CSP, via Chorus Formulaire, la déclaration du service fait.

b) hors périmètre du service facturier

Les dépenses hors SFACT relevant du périmètre de la MCSPD sont les suivantes :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement temporaire, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale), notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) à ce stade ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Toute autre dépense doit être traitée selon le schéma SFACT.

Les modalités de traitement des dépenses hors SFACT sont développées, autant que de besoin, dans les fiches techniques (non exhaustives à ce stade) figurant en annexe 11. Les annexes techniques à venir, dont celle portant sur « les immobilisations et les travaux d'inventaire », seront jointes à la présente convention par voie d'avenant, conformément au titre VII.

Quelques précisions sont apportées ci-après en complément.

■ **Les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* (flux 4)**

Les dépenses pouvant relever des cartes achats et cartes *corporate* sont décrites en annexe 11c.

Dès la fin du mois, le SP collecte l'ensemble des pièces justificatives (ROA, factures, attestations) et les transmet dans les 14 jours au CSP.

S'agissant des **cartes achat de niveau 1 et 3**, le CSP enrichit les DP directement parvenues dans Chorus (choix des imputations, ajout du ROA) et transmet les PJ papier (factures) au DCM avant le 20 du mois suivant.

S'agissant des **cartes *corporate***, le CSP saisit manuellement les DP et adresse le dossier papier (factures) au DCM avant le 30 du mois suivant.

■ **Facturation interne (flux 4)**

La facturation interne concerne les prestations entre services de l'État.

Dès qu'une convention entraînant facturation est conclue par le SP avec un autre service de l'État, le SP transmet au CSP une copie numérisée de cette convention en indiquant les factures attendues sur l'année.

Le CSP adresse une fois tous les 15 jours aux SP concernés la liste des factures internes intégrées dans Chorus. En retour, le SP transmet au CSP l'état liquidatif signé afin que celui-ci puisse procéder à la mise en paiement.

V.3.1.5 Les intérêts moratoires

Le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique fixe, par catégories de pouvoirs adjudicateurs, le délai de paiement des sommes dues en exécution des contrats de la commande publique ainsi que le taux des intérêts moratoires et le montant de

l'indemnité pour frais de recouvrement dus en cas de retard de paiement.

Le délai de paiement est fixé à trente jours pour l'État (...) - art.1.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros (art.9.) en plus du montant des intérêts moratoires.

Le délai de paiement commence à courir à partir de la date de réception de la facture, qui correspond à la date d'intégration dans Chorus en mode dématérialisé, ou à partir de la date du SF si elle est postérieure à la date de réception de la facture. Il est à noter que ce délai prend en compte le délai de virement Banque de France de 2 jours. Le SP, la MCSPD et le DCM disposent donc en réalité de 28 jours calendaires pour mettre en paiement une facture.

Dès lors que la date d'échéance du paiement est dépassée, les intérêts moratoires (IM) sont automatiquement calculés dans Chorus, et une DP est directement générée. Le versement des intérêts moratoires est de droit pour les fournisseurs :

- **pour les dépenses relevant du périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail du SFACT.

La MCSPD contrôle tous les quinze jours les intérêts moratoires ainsi générés et adresse au SFACT ses instructions pour validation ou suppression des IM sur la base d'un motif recevable (exemple : litige fournisseurs, non-respect de l'obligation de dématérialisation, erreur de date de base, etc.).

- **pour les dépenses hors périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail de la MCSDP. Elle contrôle au moins une fois par mois les intérêts moratoires ainsi générés et les transmet le cas échéant au DCM pour validation.

Les DP d'IM sont imputées sur les crédits du SP. Les IM consomment à la fois des crédits d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

La MCSPD transmet tous les deux mois à chaque SP la liste détaillée des intérêts moratoires payés sur la période.

V.3.1.6 Les pièces justificatives

La MCSPD met à disposition des services du CBCM (DCB et DCM), au « fil de l'eau », les documents suivants :

- les pièces justificatives dès leur notification^[1] aux cocontractants (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), bordereau des prix unitaires, KBIS, coordonnées bancaires, fichiers signatures électroniques), dans l'EJ Chorus ;
 - l'état des révisions de prix des marchés ;
 - le décompte des avances ;
 - en tant que de besoin, toute autre pièce visée par la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État (au niveau de l'EJ, du SF ou de la DP) ;
 - les décomptes de pénalités ainsi que les confirmations de pénalités (Chorus Formulaire communication) ;
 - les changements de coordonnées bancaires reçus directement par les SP (Fiche tiers, EJ ou DP). La MCSPD établit un certificat administratif lorsque le tiers est titulaire d'un marché public ;
 - les certificats de levée des retenues de garanties élaborés par les SP (Chorus Formulaire communication).
- L'acceptation par le comptable des pièces justificatives dématérialisées (pour les dépenses sur et hors marché) est précisée par l'arrêté du 20 décembre 2016 modifié^[2] portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État, et s'effectue dans le cadre posé par l'arrêté du 22 mars 2018 relatif aux modalités d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des pièces justificatives et des documents de comptabilité des opérations de l'État pris en application des articles 51, 52, 150 et 164 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les pièces de marchés sont acceptées au format dématérialisé comme justification des opérations dès lors qu'elles sont rattachées à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement).

Ainsi, la copie scannée des pièces constitutives des marchés prévues à l'article 11 du Code des marchés publics de 2006 (à savoir l'acte d'engagement et les cahiers des charges) peut être acceptée par le comptable à condition d'être rattachée dans Chorus à l'engagement juridique.

Par ailleurs, la copie scannée des pièces d'exécution des marchés est également acceptée par le comptable à condition d'être rattachée à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement) et uniquement dans les cas prévus par la DGFIP (dématérialisation des factures) ou selon les modalités autorisées au cas par cas par le ministre chargé du budget.

V.3.1.7 Les factures

Le lieu unique de réception des factures est le SFACT. Toutes les factures sont à adresser directement au SFACT à

Pour un envoi électronique :

<https://www.chorus-pro.gouv.fr>

Destinataire État : Siret 11000201100044

Service exécutant : FAC9460075

La MCSPD confirme aux fournisseurs, via le bon de commande, le lieu unique de réception des factures. Cette

adresse est également inscrite au CCAP de tout marché notifié.

Les factures parvenant par erreur directement au SP sont renvoyées par le SP aux fournisseurs.

À défaut d'être accompagnées du bon de commande Chorus, les factures comportent obligatoirement le numéro de ce bon de commande délivré par l'application Chorus et/ou les références des marchés correspondants.

Dans le cas où la facture ne mentionne pas les références des bons de commande et/ou des marchés correspondants, ou mentionne des références erronées, le SFACT, après recherche dans l'outil informatique et interrogation de la MCSPD, renverra la facture au dit fournisseur. La MCSPD en sera tenue informée.

Le service facturier, chargé de la création des demandes de paiement, est responsable des étapes qui vont du contrôle de la liquidation jusqu'au paiement (loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié). En concentrant les opérations de réception des factures, de création de la demande de paiement dans Chorus, puis en assurant sa mise en paiement, le service facturier participe à l'amélioration de la qualité comptable et à l'optimisation des délais de paiement.

Il revient au service facturier d'affirmer le mode facturier. Pour ce faire, il conviendra de développer avec les fournisseurs de l'ensemble des services prescripteurs une communication privilégiée. Il pourra alors prendre une série de mesures concourant au respect du mode facturier (rappel aux fournisseurs par divers canaux de communication de la nécessité d'inscrire le n° EJ sur la facture, renvoi des factures incomplètes aux fournisseurs, etc.).

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation du traitement des factures, les services prescripteurs sont invités à se rapprocher de leurs fournisseurs afin que ces derniers regroupent les factures. Il conviendra de veiller à ce que ces factures présentent un niveau de détail suffisant pour permettre un suivi budgétaire à la maille désirée.

V.3.1.8 Les avoirs

En mode facturier, l'avoir parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native.

La MCSPD adresse tous les 15 jours à chacun des SP le détail des avoirs parvenus dans Chorus et les concernant. Le SP informe le CSP du traitement qu'il convient de donner à ces avoirs :

- à supprimer ;
- à déduire de facture(s) existante(s) et/ou à venir ;
- devant faire l'objet d'un titre de recettes (en l'absence de facture(s) existante(s) et/ou à venir).

Les avoirs n'ayant fait l'objet d'aucun retour par le SP 2 mois après leur réception dans Chorus sont supprimés par le comptable.

V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

La MCSPD procède à la clôture des EJ, dès lors que les livraisons ou les prestations ont été entièrement réalisées et payées. Cette action réalisée au « fil de l'eau » réduit significativement le volume des tâches traditionnellement reportées en fin d'exercice.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, le SP informe la MCSPD qui procède à la clôture de l'EJ. S'agissant des marchés publics, la MCSPD, à la demande du SP et une fois les autorisations d'engagement soldées (transaction Chorus « finalisation des postes »), clôture l'EJ et en informe le SFACT par tout moyen traçable et auditable (outil d'échange, courriel, document papier, etc.).

La MCSPD adresse tous les deux mois au service prescripteur la liste des EJ non soldés aux fins d'expertise.

V.3.2 Les travaux de fin de gestion et d'inventaires

Les travaux de fin de gestion ont pour objet la clôture budgétaire et comptable de l'exercice en cours et la poursuite des opérations basculées sur l'exercice suivant.

Ces travaux, qui impliquent une participation active des SP, sont menés conjointement par la DAF (DCISIF), le DCM et le CSP.

Le traitement des travaux de fin de gestion repose sur 4 étapes :

- le nettoyage des flux ;
- les modifications de la cartographie budgétaire ;
- la bascule des lots ;
- les opérations d'inventaire (ou clôture comptable) : recensement des charges à payer et enregistrement des provisions et engagements hors bilan éventuels.

Au cours du dernier trimestre, la MCSPD réunit l'ensemble des SP pour une réunion préparatoire aux travaux de fin de gestion et d'inventaire. Le département comptable est associé à cette réunion qui est également l'occasion de dresser un bilan des opérations effectuées l'année précédente et de sensibiliser les services aux opérations de recensement des charges à payer.

Début octobre, le CSP adresse aux différents SP la liste des EJ susceptibles de basculer sur l'année N+1. Puis jusqu'au 31 décembre, il communique chaque quinzaine la liste des EJ pour lesquels des SF demeurent en attente.

Dès qu'elles sont connues, la MCSPD informe le SP des dates officielles de fin de gestion par l'envoi d'une note.

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

Pour les services prescripteurs disposant d'un accès à Chorus Formulaires, le suivi des formulaires est à réaliser directement dans le tableau de bord Chorus Formulaires et ne nécessite pas, pour cet objectif, d'un accès à Chorus.

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

Le SP tiendra un ensemble de tableaux de bord permettant de suivre son activité, ses performances et les préconisations à mettre en œuvre au niveau des anomalies rencontrées.

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

La MCSPD contribue à la fiabilisation de la chaîne de la dépense et à l'optimisation des procédures, en apportant son expertise et ses conseils (cf. liste des restitutions en annexe n° 10).

La MCSPD tiendra différents tableaux de bord permettant, au travers d'indicateurs, de dégager les marges de progrès dans le traitement de la dépense.

Ils doivent permettre de suivre en particulier :

- l'activité de la MCSPD ;
- la performance de la MCSPD (temps de traitement d'un bon de commande, d'un EJ, etc.) ;
- les anomalies détectées notamment dans la passation des commandes et le suivi du SF ;
- les délais de constatation des SF par les SP ;
- le nombre de factures parvenues sans SF.

Dans le cadre d'une recherche constante de l'amélioration des procédures, des réunions seront organisées entre le SP et la MCSPD, afin de faire le point sur les résultats obtenus, les prestations fournies et la pertinence des indicateurs et les propositions d'amélioration convenues.

V.4.3 Les restitutions du département comptable ministériel (DCM)

Le département comptable ministériel (DCM) a pour mission de mettre en règlement dans les délais réglementaires les dépenses présentées par le centre de services partagés.

L'amélioration de la qualité budgétaire et comptable, et plus globalement, de la performance des processus de dépense, nécessite un recensement et un suivi formalisé des anomalies qui permettent de :

- quantifier les anomalies constatées dans le cadre des contrôles du comptable, à la fois en ce qui concerne les paiements et les inventaires (notamment par revue analytique [3]) ;
- réaliser une analyse des risques en fonction de la nature de la dépense et/ou du service prescripteur, cette analyse pouvant également se faire par programme ;
- informer régulièrement la MCSPD des résultats des contrôles et des anomalies rencontrées ;
- mesurer l'effet des actions mises en œuvre par le suivi des anomalies dans le temps ;
- adapter le plan de contrôle interne du comptable, au titre du SFACT, en adaptant les contrôles et/ou en redéfinissant éventuellement le nombre d'acteurs devant intervenir sur un même dossier.

Ces informations donneront lieu à restitutions de la part du SFACT à la MCSPD qui transmettra au SP.

Titre VI - Gouvernance de la convention portant délégation

Il convient, pour garantir un fonctionnement optimum des relations entre les deux parties, qu'un suivi adapté soit institué dans le cadre d'un comité de pilotage élargi à l'ensemble des services prescripteurs.

VI.1.1 Gestion des achats

Il est institué un comité des achats, qui a pour vocation de rassembler l'ensemble des prescripteurs et de rendre compte de la qualité de service de la prestation, par rapport aux indicateurs définis par la mission des achats. Le service prescripteur peut également proposer des indicateurs.

Une réunion annuelle est organisée, entre les parties, pour faire le bilan de la période écoulée. L'objectif est d'améliorer la relation entre la MdA et le SP et, le cas échéant, de faire évoluer le contenu de la convention de services.

VI.1.2 Gestion de la dépense

Il est institué un comité de pilotage de la dépense qui se réunira au moins une fois par an. Il est animé par le responsable de la MCSPD et aura pour fonction :

- d'élaborer le bilan annuel de fonctionnement de la convention de services et des évolutions souhaitables ;
- de faire le point des sujets en instance et des procédures à optimiser ;
- de s'assurer de la validité des organigrammes fonctionnels échangés et de la liste des référents identifiés ;
- de procéder à la mise à jour et à l'évolution des annexes jointes au présent contrat en cas de changement réglementaire ou à la demande des parties signataires. Dans ce cas, seules les parties concernées seront signataires de la nouvelle annexe ;
- de présenter les fiches méthodologiques décrivant les processus de gestion les plus complexes élaborées conjointement avec les services prescripteurs.

Le département comptable ministériel est associé à ce comité de pilotage.

Titre VII - Évolution de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS). Les annexes sont consultables sur le site intranet Pléiade (<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>).

Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les parties conviennent que la présente convention et ses annexes sont susceptibles d'être adaptées en fonction des évolutions de la réglementation ou pour la prise en compte de spécificités d'organisation et de traitement de la dépense. Ces adaptations s'effectueront par voie d'avenant.

Fait à Paris, le 3 juin 2021

[1] Dans le cadre de l'avis ou du visa, les pièces sont mises à disposition du DCB avant notification au cocontractant.

[2] L'arrêté du 27 juillet 2020, modifiant l'arrêté du 20 décembre 2016 et publié au Journal officiel du 1er août 2020, introduit la disposition générique suivante en introduction de la rubrique 4 « *Commande publique* » :

« *Conformément à l'article 3 du présent arrêté, pour toutes les pièces justificatives de cette rubrique, la transmission de copies est acceptée par le comptable public sous réserve qu'elles soient rattachées respectivement à l'engagement juridique pour les pièces initiales du marché public ou du contrat ou à la demande de paiement pour les pièces d'exécution et de facturation* ».

[3] Revue analytique : comparaison des données de l'année avec n-1, des données d'autres structures (périmètre homogène) ou des données postérieures si programmation pluriannuelle.

Le délégué,
Le directeur du numérique pour l'éducation,
Jean-Marc Merriault

Le délégué,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Réglementation financière et comptable

Convention de services

Convention de services relative à la mise en œuvre de la politique d'achat et la dépense dans le cadre d'une organisation financière partagée avec un service facturier du MENJS et du MESRI entre la direction des sports et le service de l'action administrative et des moyens

NOR : MENA2118689X

convention de services du 3-6-2021

MENJS - SAAM

Entre

La direction des sports (service prescripteur), désignée dans le présent document sous le terme « SP » ou « délégant », représentée par **Gilles Quénéhervé, directeur des sports, d'une part,**

Et

Le service de l'action administrative et des moyens du secrétariat général du MENJS et du MESRI (SG - Saam), et plus particulièrement les deux missions ci-après du Saam :

- la mission des achats, désignée sous le terme « MdA » ou « délégataire » dans le présent document ;
- la mission centre de services partagés dépenses, désignée sous le terme « MCSPD » ou « délégataire » dans le document.

Représenté par Thierry Bergeonneau, chef du service de l'action administrative et des moyens, d'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

Titre I - Préambule

Titre II - Objet

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

Exécution du marché

IV.1.3 - Assistance juridique

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

IV.2.1 - Programmation des besoins

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

IV.2.3 - Exécution des marchés

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs de la chaîne de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

V.1.1 Traitement de la dépense

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Article 2 - Rôle du délégant (service prescripteur)

Article 3 - Rôle du délégataire (MCSPD)

V.3.1 Le circuit de la dépense

V.3.1.1 La gestion des tiers

- V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)
- V.3.1.3 La certification du service fait (SF)
- V.3.1.4 La demande de paiement (DP)
- V.3.1.5 Les intérêts moratoires
- V.3.1.6 Les pièces justificatives
- V.3.1.7 Les factures
- V.3.1.8 Les avoirs
- V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

V.3.2 Les travaux de fin de gestion

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

V.4.3 Les restitutions du service facturier (SFACT)

Titre VI - Gouvernance

VI.1.1 Gestion des achats

VI.1.2 Gestion de la dépense

Titre VII - Évolution de la convention de délégation de service

Annexes consultables sur le site intranet Pléiade :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Titre I - Préambule

La présente convention de services traite des relations fonctionnelles entre le service prescripteur (SP) et les services du Saam (la mission des achats (Saam - MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (Saam - MCSPD)), intervenant dans la mise en œuvre de la politique d'achat et dans le circuit de la dépense.

À cet égard, la présente convention décrit les responsabilités des intervenants de la chaîne de la dépense en mode facturier, d'une part, et hors mode facturier, d'autre part, le service facturier (SFACT) relevant de la compétence du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle porte l'organisation des achats et de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses de l'État qui préserve les compétences d'une part, du SP et d'autre part, du SG-Saam-MdA et du SG-Saam-MCSPD.

Titre II - Objet

La présente convention a pour objectifs de définir :

- les conditions dans lesquelles la MdA prend en charge, pour le compte du service prescripteur, l'ensemble des procédures d'achats ;
- les modalités de traitement des dossiers de la dépense et les responsabilités réparties entre le service prescripteur, la mission des achats (SG-Saam-MdA) et la mission centre de services partagés dépenses (SG-Saam-MCSPD).

Chaque acteur impliqué dans le protocole doit contribuer à :

- atteindre les objectifs des politiques publiques ;
- optimiser l'utilisation des crédits et les délais de paiement de l'État ;
- professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- améliorer la qualité des comptes de l'État ;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques répondant au contrôle interne comptable.

Titre III - Compétences du délégant et du délégataire

Le délégant :

- les services prescripteurs (SP) :

Leurs compétences sont décrites par les dispositions réglementaires du décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de l'arrêté du 17 février 2014 modifié fixant

l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en vigueur.

Les besoins en termes d'achats et de dépenses, qui en résultent, sont identifiés et estimés par les services prescripteurs, dans la limite des ressources allouées par les responsables de programmes relevant des missions « Enseignement scolaire », « Recherche et enseignement supérieur » et « Sports, jeunesse et vie associative ». Les services prescripteurs sont responsables de la consommation de leurs dotations. Ils participent à l'exercice de la fonction d'ordonnateur et au suivi de celle-ci, partagée entre la MdA et la MCSPD.

Le délégué :

- SG-Saam-Mission des achats (MdA) :

La mission des achats définit et met en œuvre la politique d'achat et la professionnalisation de l'achat public des services de l'État et de ses établissements. Elle les représente dans les organes interministériels chargés de la coordination et de la promotion de l'achat public. Elle apporte son expertise stratégique, juridique, économique, organisationnelle et technique aux services centraux et déconcentrés. Elle coordonne ou prend en charge tout ou partie de leurs achats.

Dans le cadre de la politique d'achat définie par la Direction des achats de l'État (DAE) et la Secrétaire générale du MENJS et du MESRI, la mission des achats gère l'activité « achats » pour l'ensemble des services centraux et déconcentrés des deux ministères, en s'appuyant sur les services acheteurs et prescripteurs. Elle prend en charge l'accomplissement des tâches liées à l'achat et aux opérations de suivi de la dépense, en dehors des opérations réalisées dans le progiciel Chorus qui relèvent de la mission centre de services partagés dépenses.

- SG-Saam-Mission centre de services partagés Dépenses (MCSPD) :

La mission centre de services partagés dépenses assure, pour le compte des services centraux des deux ministères, services prescripteurs de la dépense, les activités budgétaires et financières suivantes :

- elle participe à l'exercice de la fonction d'ordonnateur de dépenses et au suivi de celles-ci ;
- elle saisit les actes de gestion dans Chorus, engagements juridiques, services faits, et demandes de paiement qui ne relèvent pas du service facturier ;
- elle assure le pilotage des crédits de paiement en lien avec les responsables de programme ;
- elle apporte une aide aux services prescripteurs en matière de pilotage budgétaire, notamment en élaborant des restitutions et des tableaux de bord.

Titre IV - Le processus d'achat

Article 1 - Interventions des acteurs du processus d'achat

La mission des achats (MdA) et le service prescripteur (SP) travaillent, de concert, pour établir la programmation des achats sur les quatre années à venir et pour élaborer une stratégie cohérente.

La mission des achats (MdA) assiste le service prescripteur (SP) pour la définition de son besoin et la formalisation des documents contractuels. Dans ce cadre, le SP s'engage à rédiger le cahier des clauses techniques particulières, sur la base des modèles fournis par la MdA. À ce titre, le SP est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des informations techniques transmises.

La MdA prend en charge l'ensemble de la procédure jusqu'à la notification du contrat, puis assure le suivi de l'exécution du marché jusqu'à son terme sur le plan juridique (contrôle du respect de l'ensemble des clauses contractuelles, y compris sur les axes de politique d'achat, établissement d'un bilan final d'exécution des marchés à enjeux) et financier (encadrement des dépenses en cours d'exécution avec, pour référence initiale, le budget prévisionnel, identification des dérives éventuelles).

La MdA est l'interlocuteur unique du SP pour l'optimisation et l'efficacité du processus achat.

Cette organisation doit permettre de sensibiliser le SP en amont et de prévenir d'éventuels contentieux en renforçant les supports juridiques par des clauses contractuelles adaptées au domaine de la consultation.

Pour assurer la sécurité juridique des contrats et la performance des achats, le SP consulte la MdA à chaque étape du processus.

La MdA intervient à chacune des trois phases décrites ci-dessous.

IV.1.1 - Recensement et planification des achats

La MdA recense, pour les quatre années à venir, les besoins pour le compte des deux ministères, en matière de services, fournitures et travaux.

Elle élabore la cartographie des achats pour l'administration centrale et les services déconcentrés, ainsi que la programmation quadriennale des achats de l'ensemble des services centraux et déconcentrés.

Cette programmation quadriennale est indispensable pour intégrer les modifications requises sur les marchés en cours de renouvellement, définir une stratégie d'achat cohérente, planifier les délais de procédure et lancer les nouvelles consultations.

La MdA interroge le service prescripteur, au cours du dernier trimestre de l'année N, pour établir la liste des projets de marchés qu'il envisage de conclure les années N+1, N+2, N+3 et N+4. Le service prescripteur remet cette liste, comportant notamment l'objet, le montant prévisionnel, la durée prévisionnelle du marché, la date

prévisionnelle de notification, les axes de performances susceptibles d'être retenus, au plus tard le 1er décembre de l'année N.

Après étude des projets de marchés de l'ensemble des services prescripteurs, la MdA et le SP organisent une réunion bilatérale pour échanger sur les marchés à enjeux, les stratégies d'achat à mettre en œuvre et les priorités du SP.

IV.1.2 - Les principales étapes de la consultation

Définition du besoin

Dès l'apparition du besoin, le SP prend contact avec la MdA.

Concernant les marchés interministériels stratégiques pilotés par la Direction des achats de l'État portant notamment sur : SOLIMP (solutions d'impression), SOLIMPROD, carburants et prestations associées, SME (système de management de l'énergie, anciennement OSF outil de suivi des fluides), énergies (gaz, électricité), logiciel de flotte automobile, maintenance et entretien de la flotte automobile, assurance de la flotte automobile, etc, les services prescripteurs transmettent à la MdA leurs recensements (parcs et prestations associées). Sur ces segments, une équipe projet devra être identifiée pour chaque service prescripteur.

La MdA vérifie que les besoins ne sont pas déjà pris en charge par des marchés en cours d'exécution. Dans ce cas, la MdA pourra directement orienter le SP sur des supports contractuels existants et, éventuellement, sur les fournisseurs du domaine concerné.

En fonction de l'urgence du besoin et du plan de charge du bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, la MdA établit le calendrier de prise en charge du nouveau marché et désigne le correspondant chargé du dossier. Le projet de calendrier de la procédure de mise en concurrence est établi par la MdA lors de la transmission de la première version du CCTP par le SP. La version définitive du calendrier est déterminée à la finalisation du CCTP.

La MdA assure, en collaboration avec le SP, le sourcing (identification et rencontre de nouveaux fournisseurs, comparaison continue du prix et de la qualité sur le marché, recherche des innovations apportées par de nouveaux fournisseurs). Si besoin, elle compare les pratiques des deux ministères avec celles d'autres services achats.

La mission, à travers le bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats, prend en charge :

- la détermination de la nature de la consultation à lancer (marchés formalisés ou procédures adaptées) ;
- la formalisation de la demande d'avis préalable du Responsable Ministériel des Achats (RMA), et notamment la détermination des axes de performances à prendre en compte pour les marchés dont le montant l'exige, avec l'assistance du SP ;
- la formalisation du dossier de consultation :
 - sur la base du cahier des charges fonctionnelles et techniques rédigé par le SP, le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) est rédigé par le SP, avec l'assistance de la MdA ;
 - le bordereau des prix des prestations est établi par le SP en conformité avec la description des prestations énoncée au CCTP ;
 - le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - le Règlement de la Consultation est rédigé par la MdA avec l'assistance du SP ;
 - l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) est rédigé par la MdA.

La MDA aide notamment le SP :

- à finaliser la formulation des clauses techniques pour lever toute ambiguïté ;
- à exiger dans les réponses des fournisseurs une description claire et exhaustive de tous les services qui doivent accompagner le marché (par exemple : points et délais de livraison, documentation accompagnant les matériels pour les marchés de fournitures, ainsi que la démarche, la méthodologie et les livrables écrits ou informatisés pour les marchés de prestations) ;
- à déterminer et détailler les unités d'œuvre pour garantir un meilleur chiffrage du prix des prestations et une meilleure qualité de réponse.

Pour les projets complexes, la MdA peut orienter le SP vers des prestataires spécialisés dans le domaine concerné, pour l'assister dans la formulation d'un CCTP clair et opérationnel.

De la finalisation du dossier de consultation à la notification du contrat

En concertation avec le SP, la MdA détermine le calendrier de la procédure et fixe la date de réception des offres. Cette dernière tient compte des contraintes opérationnelles du SP, des contraintes réglementaires et de la réalité du processus de présentation des offres par les fournisseurs.

Dès la finalisation du dossier de consultation, et après validation du sous-directeur concerné ou du chef de service, la MdA prend en charge les formalités de publicité (avis d'appel public à la concurrence) et procède à la mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur.

Jusqu'à la date de remise des offres, les correspondances avec les candidats sont gérées par la MdA :

- le cas échéant, elle sollicite le SP pour répondre aux éventuelles questions des candidats et procède à des réponses mises en ligne sur la plateforme. Les éléments de réponses transmis sont analysés sur le plan juridique, pour qu'ils ne puissent pas faire l'objet d'un recours en annulation dans l'hypothèse où certaines

informations seraient contraires aux intérêts d'un candidat ou au libre accès à la concurrence ;
- elle porte à la connaissance des candidats, via la plateforme, les ajustements ou rectificatifs apportés au dossier de consultation.

Suite à l'ouverture des plis, la MdA réalise l'analyse des candidatures et demande l'assistance du SP le cas échéant. Puis elle propose :

- une assistance à l'analyse des offres ;
- une assistance à la préparation des négociations lorsque la procédure le permet ;
- une assistance à la rédaction du rapport de présentation et à l'estimation du gain achat.

Dès finalisation du rapport de présentation, la MdA soumet le document pour signature du sous-directeur concerné ou du chef de service.

Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur a arrêté son choix sur le titulaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, la MdA transmet le dossier au CSPD, qui se charge de le soumettre au contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) dès lors que son montant le justifie.

Afin de respecter l'égalité de traitement des candidats, aucune information ne peut être transmise aux candidats en cours de procédure. Ceux-ci sont avisés par écrit par la MdA du résultat de la consultation.

À ce titre, la MdA gère l'envoi des lettres de rejet aux sociétés non retenues, puis procède à la notification du marché.

Toutes ces opérations sont régies par des règlements précis qui doivent être scrupuleusement respectés sous peine de laisser aux candidats non retenus la possibilité de faire des recours et d'exposer le SP ou la MdA à des poursuites pénales et/ou des amendes (délict de favoritisme).

À compter de la finalisation du dossier de consultation, les différentes étapes du processus sont les suivantes :

1	Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence
2	Prise en charge des formalités de publicité
3	Mise en ligne du dossier de consultation et gestion de la plateforme des marchés
4	Gestion des communications aux candidats (traitement des questions éventuelles conjointement avec le prescripteur, publication des rectificatifs)
5	Réception des plis
6	Assistance à l'analyse des offres et à la formalisation du rapport de présentation
7	Présentation du dossier aux organes de contrôle (si le montant du contrat le justifie)
8	Envoi des lettres de rejet aux candidats non retenus et gestion des demandes complémentaires
9	Notification et recensement du marché

Le service prescripteur est donc entièrement déchargé de toutes les formalités liées à la procédure.

Exécution du marché

Le SP est responsable de l'exécution et du suivi des marchés.

La MdA (Saam-Achats 3) répond aux sollicitations des services utilisateurs des marchés pour les aider dans l'exécution. Cette intervention est conditionnée par un signalement écrit du SP dans des délais contemporains aux difficultés rencontrées.

Elle effectue, en tant que de besoin, des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs, en concertation avec le prescripteur.

Elle recueille et analyse toute décision, élément de suivi, ainsi que tout événement contractuel, qui serait de nature à influencer sur la performance de l'achat.

Elle prend en charge les mises à jour des bordereaux de prix et leurs diffusions.

Elle assure en concertation avec le SP des réunions régulières ou particulières avec le représentant du titulaire, sur la base des éléments d'informations gérés.

Le cas échéant, la MdA propose aux parties prenantes ou mène auprès d'elles, toutes actions correctives de nature à maintenir les objectifs de performance du projet. Elle communique de façon régulière ou particulière, si le déroulement du projet le nécessite, toutes informations utiles aux prescripteurs et utilisateurs finaux.

Le SP répond à toute demande de la MdA relative à l'exécution des marchés (notamment réponses à des questionnaires, enquêtes permettant d'évaluer les fournisseurs, mises à jour des parcs et des modalités contractuelles des marchés lors de la passation d'avenants, etc.). Les informations communiquées par les SP feront, le cas échéant, l'objet par la MdA d'un retour consolidé à la Direction des achats de l'État.

IV.1.3 - Assistance juridique

La MdA assure une assistance juridique, soit à la demande, soit de façon systématique.

Les questions juridiques sont transmises au bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs (Saam-Achats 2) par voie électronique ou par courrier. Les réponses seront gérées en fonction du niveau de complexité du dossier.

La MdA assure, en tant que de besoin, les activités suivantes :

Veille systématique

- analyser l'impact des évolutions juridiques pour les acheteurs publics ;
- informer et sensibiliser les acteurs en élaborant et en rédigeant des notes juridiques pratiques pour l'ensemble de la communauté des acheteurs ;
- informer les SP sur les aspects déontologiques de l'achat (réalisation de guides).

Exécution des marchés

- évaluer les risques juridiques liés aux marchés, les analyser et les gérer en exécution (notamment à la demande de Saam-Achats 3 et/ou du SP). Au-delà des cas d'espèce, identifier les zones de fragilité des contrats ;
- assurer le précontentieux (notamment la négociation avec les sociétés lors de divergences dans l'exécution du marché) ;
- analyser la nature des conflits et évaluer les enjeux (choix de la voie amiable et/ou recours ou résiliations) ;
- expertiser les demandes complexes des SP en vue de rédiger de nouvelles clauses juridiques dans les marchés (propriété intellectuelle, droit des logiciels, protection des données personnelles, etc.).

Réponse à une demande ponctuelle

- analyser la demande de conseil, organiser son traitement et énoncer une problématique juridique ;
- instruire et suivre les dispositifs contractuels, formuler une réponse juridique ;
- identifier les marchés publics par rapport aux autres formes de convention ;
- rechercher des solutions juridiques adaptées.

Soutien au règlement contentieux

- Le bureau Saam-Achats 2, assisté des services prescripteurs concernés, communique tous les éléments de fait et de droit utiles à la direction des affaires juridiques (DAJ), seule compétente en matière de contentieux des marchés.
- La MdA est l'interlocuteur privilégié de la DAJ, permettant ainsi d'assurer l'exhaustivité et la fiabilité des informations mises à disposition de la DAJ.

Article 2 - Prise en charge des procédures, répartition des compétences et suivi

Le présent article précise la répartition des compétences entre la MdA et le SP.

Le processus porte sur les phases de programmation des besoins (annexe 1), de rédaction du dossier de consultation (annexe 2), d'exécution des marchés (annexe 3), et de veille juridique et prestations d'assistance à la demande (annexe 4).

Chacune des annexes indique :

- dans la première colonne « interlocuteur MdA », les abréviations suivantes désignent les bureaux de la MdA :
 - **Saam-Achats 1** : bureau de la stratégie et de l'ingénierie des achats ;
 - **Saam-Achats 2** : bureau de l'expertise juridique et de la professionnalisation du réseau des acheteurs ;
 - **Saam-Achats 3** : bureau de la performance et du contrôle de gestion des achats.

- la répartition des rôles entre la MdA et le SP (« R » pour responsable de l'action et « A » pour associé à l'action. Éventuellement, une action peut être entièrement menée par un seul des deux partenaires (par exemple : la mise en ligne du dossier de consultation ne requiert pas la participation du SP).

Les colonnes « engagement MdA » et « engagement SP » précisent les conditions, en particulier de délai ou de moyen, dans lesquelles les actions décrites doivent être réalisées.

IV.2.1 - Programmation des besoins

Les différentes phases de programmation des besoins sont décrites en annexe 1. La description des principales étapes préalables et de programmation des besoins est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant : <https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.2 - Rédaction du dossier de consultation

Outre la description du processus de rédaction du dossier de consultation, l'annexe 2 précise les tâches et rôles des acteurs (responsable ou associé) allant de la mise en ligne de la consultation à la notification du contrat.

L'annexe 2 est accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

IV.2.3 - Exécution des marchés

Les étapes jalonnant l'exécution des marchés sont décrites en annexe 3 accessible sur le site intranet Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Elles portent sur la prise en charge des avenants, la non-reconduction des contrats et le suivi juridique des marchés.

IV.2.4 - Veille juridique et prestations d'assistance à la demande

Les étapes constitutives de la veille juridique et des prestations d'assistance sont présentées en annexe 4. Il est précisé l'engagement de la MdA en matière de traitement des demandes de conseil des SP et de veille juridique. Cette annexe est accessible sur le site Pléiade, en utilisant le lien suivant :

<https://www.plejade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>

Article 3 - Modalités de règlements des conflits

Cette convention s'applique aux achats et dépenses de l'administration centrale des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. En cas de désaccord sur sa mise en œuvre, et si ce désaccord persiste après concertation des deux parties pendant au moins deux semaines après la constatation de cet état, la Secrétaire générale sera saisie et sa décision sera appliquée.

Titre V - Relations fonctionnelles entre les acteurs du circuit de la dépense

Article 1 - Cadre de l'organisation financière et comptable

L'organisation financière et comptable associe le service prescripteur, la mission centre de services partagés Dépenses et le département comptable ministériel dans une démarche partagée, tant en mode facturier qu'en circuit classique d'exécution de la dépense, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

V.1.1 Traitement de la dépense

Le traitement de la dépense en mode facturier repose sur l'enchaînement rigoureux des opérations suivantes :

1. création du tiers (avec recherche préalable de son existence et de sa validité, au regard du répertoire SIRENE en ce qui concerne les sociétés) ;
2. saisie d'un engagement juridique (EJ) dans Chorus par le délégataire (MCSPD), sur demande du délégant (SP) ; puis envoi du bon de commande au fournisseur par le SP ;
3. livraison du matériel ou réalisation des prestations par le fournisseur après réception du bon de commande ;
4. saisie du service fait (SF) au plus près de la livraison du matériel ou de la réalisation des prestations ;
5. dépôt de la facture par le fournisseur par voie dématérialisée (Chorus PRO) dans la liste de travail du SFACT, qui assure un contrôle formel et vérifie les éléments de la liquidation en cas de SF existant. Le SFACT procède au rapprochement de la facture avec l'EJ préalable et le SF, et à la mise en paiement si la demande de paiement est complète et conforme.

Pour permettre une parfaite traçabilité de la chaîne de la dépense, le (SP) doit œuvrer en mode Chorus Formulaires :

1. création par le délégant (SP) d'une demande d'achat (DA) ou d'une demande d'engagement juridique hors marché (EJHM) qui est intégrée dans Chorus et qui est traitée par le délégataire (MCSPD) ;
2. constatation du service fait (SF) par le SP via Chorus Formulaires ;
3. après constatation du SF par le SP, certification du SF enregistrée par la MCSPD dans Chorus, valant ordre de payer donné au comptable en mode facturier ;
4. pour les dépenses relevant du périmètre défini dans le cadre de la mise en place du service facturier, réception par le SFACT de la facture transmise directement et de façon dématérialisée par le fournisseur ;
5. traitement de la DP reçue de manière dématérialisée (Chorus PRO), contrôle de la liquidation de la dépense, validation définitive en comptabilité générale et budgétaire et mise en paiement par le SFACT.

Les dépenses exclues du périmètre du service facturier sont strictement limitées aux cas suivants :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale, notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou carte *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 6135) ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Ces cas font l'objet d'un développement spécifique en partie V.3.1.4 b de la présente convention.

V.1.2 Conditions de mise en œuvre

Les conditions de réussite de ce partenariat entre le délégant (SP) et le délégataire (MCSPD) reposent sur :

- la participation du SP et de la MCSPD à une véritable démarche de conduite du changement ;
- le respect des circuits de gestion et des délais incombant à chaque partie - les délais mentionnés dans cette convention et son annexe 8 étant à lire en jours ouvrés ;
- une documentation technique pour les processus de gestion les plus complexes élaborée conjointement entre les services afin de sécuriser la dépense et maîtriser les risques encourus tout au long de la chaîne de la dépense ;
- le juste calibrage des moyens humains nécessaires ;
- l'engagement de l'ensemble des acteurs à assurer une formation initiale et continue adaptée visant à acquérir

- un niveau de connaissance suffisant des principes de la gestion publique modernisée ;
- la compréhension par chacun des enjeux et contraintes de ses partenaires. À ce titre, et afin de permettre aux agents d'avoir une approche concrète de la chaîne de la dépense, des immobilisations, les nouveaux arrivants pourront être conviés, en amont de la formation, à rencontrer l'ensemble des acteurs au sein de leurs services respectifs pour s'imprégner du contexte, et mieux appréhender les métiers de chacun ;
- des tableaux de bord de suivi d'activité partagés à destination du SP, élaborés à partir des restitutions Chorus par le CSP ;
- la généralisation des échanges dématérialisés sous réserve des obligations réglementaires ;
- la formalisation des relations entre le SP et le CSP dans le traitement opérationnel des dépenses ;
- la fluidité de la communication des informations entre le SP et le CSP grâce aux outils d'échanges (Chorus Formulaire en particulier).

La DAF, en sa qualité de responsable de la fonction financière ministérielle accompagnera les services dans cette démarche de changement, en veillant particulièrement à la diffusion des informations métiers et des outils (tels que Chorus Formulaire), ainsi qu'au plan de formation des personnels (en lien avec les SP, la MCSPD et Saam A3).

Article 2 - Rôle du service prescripteur (délégrant)

Le délégrant (SP) demeure le seul responsable de la programmation, de l'exécution de son budget et décide de ses dépenses, dans le respect de la réglementation applicable.

Il procède à l'expression de ses besoins, définit ses niveaux de satisfaction et atteste de la réalité de la dette de l'État par la constatation du SF.

À cet effet, il :

- vérifie la disponibilité des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) avant tout nouvel acte d'engagement, et suit l'exécution de son budget. En cas d'insuffisance des crédits, le délégataire informe le délégrant sans délai. À défaut d'ajustement de la dotation, le délégataire suspend l'exécution de la délégation ;
- garde toutes ses prérogatives en matière de choix des fournisseurs dans les conditions prévues par la réglementation de la commande publique (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016), et dans le respect de la politique d'achats définie et mise en œuvre par la mission des achats (Saam MdA). À ce titre, le SP s'engage à respecter les grands principes de la commande publique, qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Il veillera à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin, à respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics, et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin ;
- s'assure qu'il n'existe pas déjà un marché qui couvre son besoin, en consultant la liste des marchés en cours mise à sa disposition par la MdA ;
- transmet les données permettant le suivi du montant des EJ pluriannuels ;
- transmet à la MCSPD les éléments nécessaires à la saisie des données dans Chorus pour :

■ la création de tiers

Avant toute demande d'achats (DA), le SP vérifie l'existence du tiers dans Chorus. Le cas échéant, le SP adresse à la MCSPD une demande de création ou de modification de tiers.

Cette demande doit contenir tous les éléments nécessaires :

- nom et prénom de l'entité à créer ou modifier ;
- adresse postale ;
- numéro d'identification (numéro Siret, sécurité sociale, TVA intracommunautaire, etc.) ;
- coordonnées bancaires (RIB en particulier).

■ la création de l'engagement juridique

Le SP crée une DA dans Chorus Formulaire et la fait valider par une personne ayant qualité d'ordonnateur, disposant d'une délégation de signature.

Le SP veille impérativement à préciser les imputations (centre financier, centre de coûts, activité, financement par un fonds de concours), et à utiliser une convention de nommage de ses DA Chorus Formulaire (cf. annexe 11 a).

Il joint les pièces justificatives nécessaires en dématérialisé (devis, références du bordereau des prix unitaires, coordonnées du fournisseur, etc.), et envoie la demande dans le workflow (WF) à la MCSPD.

■ la constatation matérielle du SF

Le SF s'effectue en 2 étapes :

- Le SP constate le SF, au plus près de la date de livraison du bien ou de la date de réalisation de la prestation de service, via Chorus Formulaire en joignant les pièces justificatives (procès-verbal de recette en particulier ou bon de livraison).

Le SP s'engage à saisir la constatation du SF dans Chorus Formulaire à maximum J+5 à compter de la date de livraison ou de la date de réalisation des prestations. La validation du SF est assurée par une personne ayant qualité d'ordonnateur et disposant d'une délégation de signature.

- La certification du SF est assurée par la MCSPD, ce qui vaut ordre de payer en mode facturier. La MCSPD vérifie la conformité du service fait au regard de la commande initiale ou des conditions d'exécution du marché, en particulier en termes de délais de livraison ou de délais de réalisation des prestations. En cas de retard, le SP doit préciser s'il est imputable au fournisseur (ou prestataire choisi), ou si celui-ci lui incombe. Dans la première hypothèse, les pénalités prévues au marché seront appliquées. Le SP s'engage à motiver tout retard de constat de service fait au regard de la date prévisionnelle de livraison inscrite dans Chorus (cf. annexe 8 - point 3 Traitement des factures).

- répond sans attendre, et conformément aux circuits de gestion, aux demandes d'informations qui lui sont transmises par la MCSPD ;
 - transmet à la MCSPD le nom et la copie de(s) la délégation(s) de signature de la/des personne(s) ayant délégation à engager le SP, à certifier le SF et à ordonnancer le paiement. Le SP s'engage à en assurer la mise à jour aussi souvent que nécessaire auprès du CSP ;
 - respecte les règles de sécurité d'accès à Chorus Formulaire et à tout autre système d'information interfacé à Chorus ;
 - organise en son sein la conservation, le classement et l'archivage des pièces non dématérialisées. Le SP doit être en mesure de les présenter lors de contrôles d'auditeurs internes ou externes, à la demande du comptable ou de la MCSPD ;
 - veille à la qualité comptable des informations transmises pour traitement au CSP.
- Par ailleurs, afin de fluidifier les relations avec le CSP, le SP s'engage à lui communiquer, dans les meilleurs délais, toute modification intervenant dans son organisation, et à tenir à jour l'annuaire de ses correspondants (en annexe 6).

Article 3 - Rôle de la mission centre de services partagés dépenses (MCSPD) (service délégataire)

En mode facturier, le rôle du délégataire (MCSPD) est de transcrire dans le progiciel Chorus, et sur demande du SP, les transactions relatives aux EJ et à la certification du SF.

En mode classique, le rôle du CSP s'étend à la création des DP sur la base des dossiers transmis par le SP, et au contrôle des DP directement générées par interface AMM ou carte achat.

Dans l'un et l'autre cas, il participe à la qualité comptable du ministère ou de la structure, notamment par la fiabilisation des imputations budgétaires et comptables dès l'EJ, en ayant de concert avec le comptable un rôle de conseil, d'anticipation et d'alerte, auprès du SP.

Il intègre les travaux d'inventaire réalisés par le SP et participe au suivi des immobilisations (cf. annexe 11 d).

Le périmètre fonctionnel de la MCSPD recouvre les activités des macro-processus budgétaires et comptables suivants :

- MP3 : Exécution des dépenses ;
- MP7 : Restitutions, comptes rendus, tableaux de bord ;
- MP9 : Gestion des actifs immobilisés

La MCSPD s'engage à :

- fournir ses coordonnées et son organigramme fonctionnel (en annexe 5a et 5b) au SP et à lui communiquer en temps réel toute évolution, à lister nominativement les agents dûment habilités à renseigner la transaction de certification du SF dans Chorus ;
- assurer la continuité de service et la disponibilité nécessaire, autant que faire se peut ;
- garantir la qualité des informations enregistrées dans Chorus sur la base de l'ensemble des données transmises par le SP ;
- répondre dans les meilleurs délais aux demandes de prestations et d'informations du SP, afin de garantir la fluidité mais également la qualité de ses prestations de service notamment en s'engageant sur des délais ;
- assurer un contrôle de cohérence sur les données transmises (hors contrôles d'opportunité) ;
- assurer la traçabilité des contrôles internes qu'il effectue ;
- prioriser les paiements à la demande du responsable de programme ou du SP, en cas de pénurie de crédits de paiement.

V.3.1 Le circuit de la dépense

La MCSPD est le seul interlocuteur du département comptable ministériel. Ce principe étant posé, il sera toutefois possible de tenir des réunions tripartites (MCSPD, SP, DCM), au cas par cas, en fonction des difficultés récurrentes rencontrées sur certains dossiers.

V.3.1.1 La gestion des tiers

La MCSPD s'engage à traiter les demandes de création de tiers à J+2 maximum, hors délais de validation par la cellule de supervision des tiers (CST).

V.3.1.2 L'engagement juridique (EJ)

Le CSP matérialise pour le compte du SP les EJ dans le progiciel Chorus.

La MCSPD valide l'EJ dans Chorus, dans la limite des délais et dans les conditions visées en annexe 8, dès lors que le SP lui a transmis l'ensemble des éléments lui permettant d'effectuer cette saisie.

La date, le montant et le numéro de l'EJ Chorus (qui sera le numéro du bon de commande) sont transmis automatiquement dans Chorus Formulaires.

Les bons de commande sont édités à partir du système d'information Chorus par la MCSPD.

Le service signataire des actes est la MCSPD. Les bons de commande signés par la MCSPD sont mis à disposition ou transmis aux SP, chargés de l'envoi dématérialisé aux fournisseurs.

Il appartient au CSP de s'assurer de l'envoi des engagements juridiques dans Chorus pour avis ou visa du contrôleur budgétaire, tel que prévu en application de l'arrêté du 26 décembre 2013 modifié. Toute dépense doit au préalable être inscrite par le SP dans les documents de programmation budgétaire (DPG - CRG - liste des actes programmés) transmis par le responsable de programme au CBCM. Il appartient au SP de s'assurer de cette inscription au moment de la saisine de la Mission des achats s'agissant des marchés, bons de commande ou tout autre acte de dépense supérieur au seuil de visa ou d'avis, ou avant la transmission de la demande d'achats à la MCSPD. La MCSPD transmet, dès la notification du support (marché) ou validation de l'engagement juridique dans Chorus, les numéros longs et courts Chorus au SP. L'absence d'un acte dans les documents de programmation suspend le délai de visa du contrôleur budgétaire ministériel jusqu'à intégration de la dépense dans les documents de programmation.

V.3.1.3 La certification du service fait (SF)

Après constatation du SF par le SP, la certification du SF constitue, avec l'EJ préalable, l'une des étapes essentielles de la dépense.

Cette transaction permet de constater la conformité du bien livré ou de la prestation réalisée avec l'engagement contractuel du fournisseur, au vu des informations transmises par le SP, via Chorus Formulaires. Le SP veillera à joindre les pièces justificatives nécessaires, en particulier les bons de livraison ou les procès-verbaux de recette.

La certification du SF doit intervenir au plus près de la date réelle de livraison du matériel ou de réalisation des prestations.

En mode facturier, c'est la certification du SF qui vaut ordre de payer au comptable, et qui permet donc la mise en paiement des factures.

L'enregistrement de la certification du SF dans Chorus par la MCSPD s'effectue au maximum à J+3 à compter de sa réception.

V.3.1.4 La demande de paiement (DP)

a) périmètre du service facturier

La facture parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native (portail Chorus PRO). Toute facture reçue au format papier par le SP ou le CSP doit être renvoyée au fournisseur avec un courrier explicatif.

L'intégration de la facture dans l'outil Chorus génère automatiquement une demande de paiement (DP) :

- si le SF est déjà saisi au moment où la facture est intégrée, la DP rapatrie automatiquement ces données, ce qui permet au SFACT de procéder immédiatement au contrôle de la liquidation et à la mise en paiement en l'absence d'anomalie ;

- si le SF n'est pas saisi au moment où la facture est intégrée, la DP n'est pas traitée par le SFACT, faute de rapprochement. La MCSPD envoie au SP, tous les 15 jours au cours des premier et second quadrimestres, et toutes les semaines durant le dernier quadrimestre, la liste des DP concernées ; une fois le SF saisi par le SP, la MCSPD transmet cette information nouvelle au SFACT afin qu'il puisse traiter le dossier.

Tout refus de constatation de SF par le SP devra être justifié. Le retour d'informations à la MCSPD devra être assuré globalement sur la liste transmise et ne devra pas faire l'objet d'un retour « perlé » ligne à ligne.

Deux mois après l'arrivée d'une facture, et en l'absence persistante de SF, la facture est supprimée par le SFACT ; ce dernier informe le fournisseur de l'impossibilité de mettre en paiement la facture faute de SF, et l'invite à se rapprocher du SP à l'origine de la commande.

Le cas particulier des dépenses SFACT relevant des flux 3 et 4 : les ordres de payer

Le SP référence et met à jour la liste des fournisseurs et des engagements juridiques concernés.

La MCSPD lance tous les 15 jours au plus tard une restitution pour identifier les factures parvenues relevant des flux 3 et 4, et transmet au SP sous format électronique un projet d'ordre de payer (OP) pour validation. Le SP doit vérifier les éléments de facturation.

Après validation de l'OP par le SP dans un délai maximal de 3 jours, la MCSPD adresse au SFACT l'OP, via Chorus communication.

Cas particulier des dépenses de flux 3 avec service fait présumé

Pour ces dépenses sans ordonnancement préalable et en mode service facturier, le CSP n'a plus à transmettre a priori un ordre de payer au SFACT pour mise en paiement des factures afférentes.

Cet ordre de payer doit en revanche être établi par le CSP après le paiement des factures, sous la forme d'un ordre de payer périodique (OPP), a minima selon la périodicité fixée réglementairement.

La mise en place du service fait présumé et de l'ordre de payer périodique (avec automatisation à venir du traitement des factures) s'accompagne d'un plan de contrôle a posteriori, formalisé dans Chorus par le

responsable du contrôle interne pour le CSP, qui vise à procéder, après paiement des factures, à une vérification (aléatoire et par échantillons) de la réalité du service fait. La liste des DP à contrôler est accessible depuis Chorus Formulaires.

Il appartient au service prescripteur de mettre en œuvre ledit plan de contrôle, et de transmettre au CSP, via Chorus Formulaires, la déclaration du service fait.

b) hors périmètre du service facturier

Les dépenses hors SFACT relevant du périmètre de la MCSPD sont les suivantes :

- les dépenses liées à des marchés de travaux (investissement) ;
- les demandes de paiement transitant ou initiées à partir d'AMM : Chorus DT - frais de déplacement temporaire, ANAGRAM - accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, SAXO - action sociale), notamment ;
- les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou carte *corporate* ;
- les dépenses de reconstitution des avances des régies ;
- les honoraires médicaux (cpte PCE 61 35) à ce stade ;
- les décisions de justice et autres décisions diverses ;
- la facturation interne ;
- les dépenses afférentes au remboursement des personnels mis à disposition.

Toute autre dépense doit être traitée selon le schéma SFACT.

Les modalités de traitement des dépenses hors SFACT sont développées, autant que de besoin, dans les fiches techniques (non exhaustives à ce stade) figurant en annexe 11. Les fiches techniques à venir, dont celle portant sur « les immobilisations et les travaux d'inventaire », seront jointes à la présente convention par voie d'avenant, conformément au titre VII.

Quelques précisions sont apportées ci-après en complément.

■ **Les dépenses issues d'achats réalisés par cartes d'achats ou cartes *corporate* (flux 4)**

Les dépenses pouvant relever des cartes achats et cartes *corporate* sont décrites en annexe 11c.

Dès la fin du mois, le SP collecte l'ensemble des pièces justificatives (ROA, factures, attestations) et les transmet dans les 14 jours au CSP.

S'agissant des **cartes achat de niveau 1 et 3**, le CSP enrichit les DP directement parvenues dans Chorus (choix des imputations, ajout du ROA) et transmet les PJ papier (factures) au DCM avant le 20 du mois suivant.

S'agissant des **cartes corporate**, le CSP saisit manuellement les DP et adresse le dossier papier (factures) au DCM avant le 30 du mois suivant.

■ **Facturation interne (flux 4)**

La facturation interne concerne les prestations entre services de l'État.

Dès qu'une convention entraînant facturation est conclue par le SP avec un autre service de l'État, le SP transmet au CSP une copie numérisée de cette convention en indiquant les factures attendues sur l'année.

Le CSP adresse une fois tous les 15 jours aux SP concernés la liste des factures internes intégrées dans Chorus. En retour, le SP transmet au CSP l'état liquidatif signé afin que celui-ci puisse procéder à la mise en paiement.

V.3.1.5 Les intérêts moratoires

Le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique fixe, par catégories de pouvoirs adjudicateurs, le délai de paiement des sommes dues en exécution des contrats de la commande publique, ainsi que le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement dus en cas de retard de paiement.

Le délai de paiement est fixé à trente jours pour l'État (...) - art.1.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros (art.9.) en plus du montant des intérêts moratoires.

Le délai de paiement commence à courir à partir de la date de réception de la facture, qui correspond à la date d'intégration dans Chorus en mode dématérialisé, ou à partir de la date du SF si elle est postérieure à la date de réception de la facture. Il est à noter que ce délai prend en compte le délai de virement Banque de France de 2 jours. Le SP, la MCSPD et le DCM disposent donc en réalité de 28 jours calendaires pour mettre en paiement une facture.

Dès lors que la date d'échéance du paiement est dépassée, les intérêts moratoires (IM) sont automatiquement calculés dans Chorus, et une DP est directement générée. Le versement des intérêts moratoires est de droit pour les fournisseurs :

- **pour les dépenses relevant du périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail du SFACT.

La MCSPD contrôle tous les quinze jours les intérêts moratoires ainsi générés, et adresse au SFACT ses instructions pour validation ou suppression des IM sur la base d'un motif recevable (exemple : litige fournisseurs, non-respect de l'obligation de dématérialisation, erreur de date de base, etc.).

- **pour les dépenses hors périmètre SFACT**, la DP est générée dans la liste de travail de la MCSPD. Elle contrôle au moins une fois par mois les intérêts moratoires ainsi générés, et les transmet le cas échéant au DCM pour validation.

Les DP d'IM sont imputées sur les crédits du SP. Les IM consomment à la fois des crédits d'autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

La MCSPD transmet tous les deux mois à chaque SP la liste détaillée des intérêts moratoires payés sur la période.

V.3.1.6 Les pièces justificatives

La MCSPD met à disposition des services du CBCM (DCB et DCM), au « fil de l'eau », les documents suivants :

- les pièces justificatives dès leur notification^[1] aux cocontractants (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), bordereau des prix unitaires, KBIS, coordonnées bancaires, fichiers signatures électroniques), dans l'EJ Chorus ;
- l'état des révisions de prix des marchés ;
- le décompte des avances ;

- en tant que de besoin, toute autre pièce visée par la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État (au niveau de l'EJ, du SF ou de la DP) ;

- les décomptes de pénalités ainsi que les confirmations de pénalités (Chorus Formulaire communication) ;

- les changements de coordonnées bancaires reçus directement par les SP (Fiche tiers, EJ ou DP). La MCSPD établit un certificat administratif lorsque le tiers est titulaire d'un marché public ;

- les certificats de levée des retenues de garanties élaborés par les SP (Chorus Formulaire communication).

L'acceptation par le comptable des pièces justificatives dématérialisées (pour les dépenses sur et hors marché) est précisée par l'arrêté du 20 décembre 2016 modifié^[2] portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État, et s'effectue dans le cadre posé par l'arrêté du 22 mars 2018 relatif aux modalités d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des pièces justificatives et des documents de comptabilité des opérations de l'État pris en application des articles 51, 52, 150 et 164 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les pièces de marchés sont acceptées au format dématérialisé comme justification des opérations dès lors qu'elles sont rattachées à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement).

Ainsi, la copie scannée des pièces constitutives des marchés prévues à l'article 11 du Code des marchés publics de 2006 (à savoir l'acte d'engagement et les cahiers des charges) peut être acceptée par le comptable à condition d'être rattachée dans Chorus à l'engagement juridique.

Par ailleurs, la copie scannée des pièces d'exécution des marchés est également acceptée par le comptable à condition d'être rattachée à un objet Chorus (engagement juridique ou demande de paiement) et uniquement dans les cas prévus par la DGFIP (dématérialisation des factures) ou selon les modalités autorisées au cas par cas par le ministre chargé du budget.

V.3.1.7 Les factures

Le lieu unique de réception des factures est le SFACT. Toutes les factures sont à adresser directement au SFACT à :

Pour un envoi électronique :

<https://www.chorus-pro.gouv.fr>

Destinataire État : Siret 11000201100044

Service exécutant : FAC9460075

La MCSPD confirme aux fournisseurs, via le bon de commande, le lieu unique de réception des factures. Cette adresse est également inscrite au CCAP de tout marché notifié.

Les factures parvenant par erreur directement au SP sont renvoyées par le SP aux fournisseurs.

À défaut d'être accompagnées du bon de commande Chorus, les factures comportent obligatoirement le numéro de ce bon de commande délivré par l'application Chorus et/ou les références des marchés correspondants.

Dans le cas où la facture ne mentionne pas les références des bons de commande et/ou des marchés correspondants, ou mentionne des références erronées, le SFACT, après recherche dans l'outil informatique et interrogation de la MCSPD, renverra la facture au dit fournisseur. La MCSPD en sera tenue informée.

Le service facturier, chargé de la création des demandes de paiement, est responsable des étapes qui vont du contrôle de la liquidation jusqu'au paiement (loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié). En concentrant les opérations de réception des factures, de création de la demande de paiement dans Chorus, puis en assurant sa mise en paiement, le service facturier participe à l'amélioration de la qualité comptable et à l'optimisation des délais de paiement.

Il revient au service facturier d'affirmer le mode facturier. Pour ce faire, il conviendra de développer avec les fournisseurs de l'ensemble des services prescripteurs une communication privilégiée. Il pourra alors prendre une série de mesures concourant au respect du mode facturier (rappel aux fournisseurs par divers canaux de communication de la nécessité d'inscrire le n° EJ sur la facture, renvoi des factures incomplètes aux fournisseurs, etc.).

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation du traitement des factures, les services prescripteurs sont invités à se rapprocher de leurs fournisseurs afin que ces derniers regroupent les factures. Il conviendra de veiller à ce que

ces factures présentent un niveau de détail suffisant pour permettre un suivi budgétaire à la maille désirée.

V.3.1.8 Les avoirs

En mode facturier, l'avoir parvient directement dans la liste de travail du comptable par une dématérialisation native.

La MCSPD adresse tous les 15 jours à chacun des SP le détail des avoirs parvenus dans Chorus et les concernant. Le SP informe le CSP du traitement qu'il convient de donner à ces avoirs :

- à supprimer ;
- à déduire de facture(s) existante(s) et/ou à venir ;
- devant faire l'objet d'un titre de recettes (en l'absence de facture(s) existante(s) et/ou à venir).

Les avoirs n'ayant fait l'objet d'aucun retour par le SP 2 mois après leur réception dans Chorus sont supprimés par le comptable.

V.3.1.9 La clôture des engagements juridiques

La MCSPD procède à la clôture des EJ, dès lors que les livraisons ou les prestations ont été entièrement réalisées et payées. Cette action réalisée au « fil de l'eau » réduit significativement le volume des tâches traditionnellement reportées en fin d'exercice.

En cas d'annulation totale ou partielle de la commande, le SP informe la MCSPD qui procède à la clôture de l'EJ. S'agissant des marchés publics, la MCSPD, à la demande du SP et une fois les autorisations d'engagement soldées (transaction Chorus « finalisation des postes »), clôture l'EJ et en informe le SFACT par tout moyen traçable et auditable (outil d'échange, courriel, document papier, etc.).

La MCSPD adresse tous les deux mois au service prescripteur la liste des EJ non soldés aux fins d'expertise.

V.3.2 Les travaux de fin de gestion et d'inventaire

Les travaux de fin de gestion ont pour objet la clôture budgétaire et comptable de l'exercice en cours et la poursuite des opérations basculées sur l'exercice suivant.

Ces travaux, qui impliquent une participation active des SP, sont menés conjointement par la DAF (DCISIF), le DCM et le CSP.

Le traitement des travaux de fin de gestion repose sur 4 étapes :

- le nettoyage des flux ;
- les modifications de la cartographie budgétaire ;
- la bascule des lots ;
- les opérations d'inventaire (ou clôture comptable) : recensement des charges à payer, et enregistrement des provisions et engagements hors bilan éventuels.

Au cours du dernier trimestre, la MCSPD réunit l'ensemble des SP pour une réunion préparatoire aux travaux de fin de gestion et d'inventaire. Le département comptable est associé à cette réunion qui est également l'occasion de dresser un bilan des opérations effectuées l'année précédente, et de sensibiliser les services aux opérations de recensement des charges à payer.

Début octobre, le CSP adresse aux différents SP la liste des EJ susceptibles de basculer sur l'année N+1. Puis jusqu'au 31 décembre, il communique chaque quinzaine la liste des EJ pour lesquels des SF demeurent en attente.

Dès qu'elles sont connues, la MCSPD informe le SP des dates officielles de fin de gestion par l'envoi d'une note.

Article 4 - Les restitutions et aide au pilotage

Pour les services prescripteurs disposant d'un accès à Chorus Formulaire, le suivi des formulaires est à réaliser directement dans le tableau de bord Chorus Formulaire et ne nécessite pas, pour cet objectif, d'un accès à Chorus.

V.4.1 Les restitutions du service prescripteur

Le SP tiendra un ensemble de tableaux de bord permettant de suivre son activité, ses performances et les préconisations à mettre en œuvre au niveau des anomalies rencontrées.

V.4.2 Les restitutions du CSP (MCSPD)

La MCSPD contribue à la fiabilisation de la chaîne de la dépense et à l'optimisation des procédures, en apportant son expertise et ses conseils (cf. liste des restitutions en annexe n° 10).

La MCSPD tiendra différents tableaux de bord permettant, au travers d'indicateurs, de dégager les marges de progrès dans le traitement de la dépense.

Ils doivent permettre de suivre en particulier :

- l'activité de la MCSPD ;
- la performance de la MCSPD (temps de traitement d'un bon de commande, d'un EJ, etc.) ;
- les anomalies détectées notamment dans la passation des commandes et le suivi du SF ;
- les délais de constatation des SF par les SP ;
- le nombre de factures parvenues sans SF.

Dans le cadre d'une recherche constante de l'amélioration des procédures, des réunions seront organisées entre le SP et la MCSPD, afin de faire le point sur les résultats obtenus, les prestations fournies et la pertinence des indicateurs et les propositions d'amélioration convenues.

V.4.3 Les restitutions du département comptable ministériel (DCM)

Le département comptable ministériel (DCM) a pour mission de mettre en règlement dans les délais réglementaires les dépenses présentées par le centre de services partagés.

L'amélioration de la qualité budgétaire et comptable, et plus globalement, de la performance des processus de dépense, nécessite un recensement et un suivi formalisé des anomalies qui permettent de :

- quantifier les anomalies constatées dans le cadre des contrôles du comptable, à la fois en ce qui concerne les paiements et les inventaires (notamment par revue analytique [3]) ;
- réaliser une analyse des risques en fonction de la nature de la dépense et/ou du service prescripteur, cette analyse pouvant également se faire par programme ;
- informer régulièrement la MCSPD des résultats des contrôles et des anomalies rencontrées ;
- mesurer l'effet des actions mises en œuvre par le suivi des anomalies dans le temps ;
- adapter le plan de contrôle interne du comptable au titre du SFACT, en adaptant les contrôles et/ou en redéfinissant éventuellement le nombre d'acteurs devant intervenir sur un même dossier.

Ces informations donneront lieu à restitutions de la part du SFACT à la MCSPD qui transmettra au SP.

Titre VI - Gouvernance de la convention portant délégation

Il convient, pour garantir un fonctionnement optimum des relations entre les deux parties, qu'un suivi adapté soit institué dans le cadre d'un comité de pilotage élargi à l'ensemble des services prescripteurs.

VI.1.1 Gestion des achats

Il est institué un comité des achats, qui a pour vocation de rassembler l'ensemble des prescripteurs et de rendre compte de la qualité de service de la prestation, par rapport aux indicateurs définis par la mission des achats. Le service prescripteur peut également proposer des indicateurs.

Une réunion annuelle est organisée, entre les parties, pour faire le bilan de la période écoulée. L'objectif est d'améliorer la relation entre la MdA et le SP et, le cas échéant, de faire évoluer le contenu de la convention de services.

VI.1.2 Gestion de la dépense

Il est institué un comité de pilotage de la dépense qui se réunira au moins une fois par an. Il est animé par le responsable de la MCSPD et aura pour fonction :

- d'élaborer le bilan annuel de fonctionnement de la convention de services et des évolutions souhaitables ;
- de faire le point des sujets en instance et des procédures à optimiser ;
- de s'assurer de la validité des organigrammes fonctionnels échangés et de la liste des référents identifiés ;
- de procéder à la mise à jour et à l'évolution des annexes jointes au présent contrat en cas de changement réglementaire ou à la demande des parties signataires. Dans ce cas, seules les parties concernées seront signataires de la nouvelle annexe ;
- de présenter les fiches méthodologiques décrivant les processus de gestion les plus complexes élaborées conjointement avec les services prescripteurs.

Le département comptable ministériel est associé à ce comité de pilotage.

Titre VII - Évolution de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS). Les annexes sont consultables sur le site Pléiade (adresse :

<https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SAAM/000022/Pages/default.aspx>)

Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les parties conviennent que la présente convention et ses annexes sont susceptibles d'être adaptées en fonction des évolutions de la réglementation ou pour la prise en compte de spécificités d'organisation et de traitement de la dépense. Ces adaptations s'effectueront par voie d'avenant.

Fait à Paris, le 3 juin 2021

[1] Dans le cadre de l'avis ou du visa, les pièces sont mises à disposition du DCB avant notification au cocontractant.

[2] L'arrêté du 27 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2016 et publié au Journal officiel du 1er août 2020, introduit la disposition générique suivante en introduction de la rubrique 4 « Commande publique » :

« Conformément à l'article 3 du présent arrêté, pour toutes les pièces justificatives de cette rubrique, la transmission de copies est acceptée par le comptable public sous réserve qu'elles soient rattachées respectivement à l'engagement juridique pour les pièces initiales du marché public ou du contrat ou à la demande de paiement pour les pièces d'exécution et de facturation ».

[3] Revue analytique : comparaison des données de l'année avec n-1, des données d'autres structures (périmètre homogène) ou des données postérieures si programmation pluriannuelle.

Le délégué,

Le directeur des sports,
Gilles Quénéhervé

Le délégué,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires scientifiques

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) - année scolaire 2021-2022 : modification

NOR : ESRS2112449A

arrêté du 15-6-2021

MESRI - DGESIP A1-2 - MOM

Vu arrêté du 26-1-2021

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 26 janvier 2021 susvisé est remplacée par la présente annexe.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale des outre-mer sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 juin 2021

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Pour le ministre des Outre-mer, et par délégation,
La directrice générale des outre-mer,
Sophie Brocas

Annexe

1. Rappel d'un des objectifs de formation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique et technologique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de TIPE doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une pratique courante des scientifiques. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2021-2022

Pour l'année 2021-2022, le thème TIPE commun aux filières MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB est intitulé : **santé, prévention**.

Les travaux pourront s'intéresser à toute approche scientifique ou technologique qui permette de surveiller, prévoir, modéliser ou protéger la santé, individuelle ou collective, qu'elle soit humaine, végétale ou animale.

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en TIPE doit être centré sur une véritable démarche de recherche scientifique et technologique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

Le travail fourni conduit à une production personnelle de l'étudiant - observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, modélisation, simulation, élaboration, etc. - réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérent au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais doit faire ressortir une « valeur ajoutée » apportée par le candidat.

Les étudiants effectuent ces travaux en petits groupes d'au maximum cinq étudiants ou de façon individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, le candidat doit être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les TIPE permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'exigence et d'esprit critique, d'approfondissement et de rigueur, de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement et de recherche scientifique et technologique, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant de développer des compétences telles que :

- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- collecter des informations pertinentes (Internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

Enseignements primaire et secondaire

Lycée général et technologique

Programmes d'histoire-géographie de la classe de seconde générale et technologique, des classes de première et terminale de la voie générale et des classes de première et terminale de la voie technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2108855A

arrêté du 21-4-2021 - JO du 25-6-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 17-1-2019 ; arrêté du 19-7-2019 ; avis du CSE du 18-3-2021

Article 1 - Les programmes de l'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale de la voie générale et des classes de première et terminale de la voie technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie sont fixés conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 avril 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

→■ Programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 2

→■ Programme d'histoire-géographie de première générale adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 3

→■ Programme d'histoire-géographie de terminale générale adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 4

→■ Programme d'histoire-géographie de première technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 5

→■ Programme d'histoire-géographie de terminale technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 1

Programme d'histoire-géographie de seconde générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes nationaux d'enseignement d'histoire-géographie du lycée général et technologique sont applicables dans leur intégralité.

Ils sont complétés par les adaptations qui figurent **en couleur** dans ce document.

Les horaires indiqués tiennent compte de l'horaire spécifique néo-calédonien : 0,5 h supplémentaire par semaine (18 h sur l'année).

Sommaire

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Classe de seconde : « Grandes étapes de la formation du monde moderne »

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Classe de seconde : « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition »

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Des disciplines pour comprendre et agir

Par l'étude du passé et l'examen du présent, l'histoire et la géographie enseignées au lycée transmettent aux élèves des connaissances précises et diverses sur un large épannage historique, s'étendant de l'Antiquité à nos jours. Elles les aident à acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.

Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations. L'histoire et la géographie permettent d'éclairer ces mouvements complexes et incitent les élèves à s'instruire de manière rigoureuse et, en développant une réflexion approfondie qui dépasse les évidences, les préparent à opérer des choix raisonnés.

L'histoire et la géographie montrent aux élèves comment les choix des acteurs passés et présents (individuels et collectifs), qu'ils soient en rupture ou en continuité avec des héritages, influent sur l'ensemble de la société : elles éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.

Des disciplines complémentaires

L'histoire et la géographie contribuent de manière complémentaire à la formation intellectuelle des élèves, à leur formation civique et à la construction d'une culture commune. Aussi ces deux disciplines disposent-elles du même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes, spécifiquement choisis pour atteindre ces finalités.

Assurer la continuité des apprentissages

À leur entrée au lycée, les élèves maîtrisent des connaissances et des compétences acquises au collège. Il s'agit de les consolider, de les étoffer et de les approfondir d'une part en introduisant des objets plus complexes et, d'autre part, en renforçant les capacités de réflexion et d'analyse, la curiosité, le questionnement pour développer l'autonomie des lycéens.

La classe de seconde conforte les acquis de la scolarité obligatoire tout en ouvrant sur le cycle terminal. Elle enrichit les connaissances disciplinaires, consolide et développe la maîtrise des compétences et méthodes.

Les classes de première et terminale offrent l'accès à des thématiques plus ouvertes ; elles permettent ainsi de renforcer les capacités d'analyse et de réflexion des élèves. L'objectif est d'aider ceux-ci à réussir les études supérieures qu'ils auront choisies et à devenir des citoyens éclairés et actifs, sachant faire preuve d'esprit critique.

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés :

- à la transmission des connaissances par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves ;
- à l'étude de sources, à l'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos, etc.) et à la réalisation de croquis.

L'enseignement d'histoire-géographie développe des connaissances et construit des capacités et méthodes spécifiques qui complètent les savoirs acquis dans les autres enseignements communs (notamment l'enseignement moral et civique) et dans les enseignements de spécialité (en particulier l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques).

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

Dans la continuité des compétences travaillées en histoire et en géographie au collège, les capacités et méthodes figurant ci-dessous doivent être consolidées au lycée. Leur apprentissage, organisé de manière progressive, est indissociable de l'acquisition des connaissances.

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés. - Utiliser l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre un événement ou une figure en perspective. - Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscale), en géographie. - Identifier les contraintes et les ressources d'un événement, d'un contexte historique, d'une situation géographique. - Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique	
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Employer les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie à bon escient. - Transposer un texte en croquis. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse. - Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique, etc.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier un questionnement historique et géographique. - Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique. - Justifier des choix, une interprétation, une production.
Construire une argumentation historique ou géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique. - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
Utiliser le numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le numérique pour réaliser des cartes, des graphiques, des présentations. - Identifier et évaluer les ressources pertinentes en histoire-géographie.

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Finalités

L'enseignement de l'histoire a pour visées :

- la construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont des sociétés se transforment dans le temps ;
- le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique ;
- l'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel ou spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme ;
- le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque ;
- la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique ;
- le développement de la culture générale des élèves.

Un programme chronologique et structurant

L'organisation du programme est chronologique ; l'exigence de cohérence requiert des choix qui sont compatibles avec une vision large de l'histoire et permettent, dans la continuité des programmes de la scolarité obligatoire, différentes approches.

Le programme de la classe de seconde, intitulé « Grandes étapes de la formation du monde moderne » revient sur des périodes abordées à l'école primaire et au collège. Il couvre un temps long qui permet d'initier les élèves à une réflexion sur la notion de période historique et de leur donner des repères chronologiques. Il approfondit également la connaissance de l'époque moderne et de ses mutations profondes.

L'étude de la Révolution française ouvre le programme de première, lequel mène aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Les deux axes directeurs de ce programme sont l'affirmation des nations en Europe aux dépens des empires et la transformation politique et sociale de la France entre la Révolution et la Grande Guerre.

Le programme de la classe terminale élargit la dimension internationale. À partir de la crise des années 1930, il interroge le jeu des puissances et l'évolution des sociétés jusqu'à nos jours.

Des thèmes associant le récit historique et des « points de passage et d'ouverture »

Chaque thème est structuré en chapitres ; le programme propose des axes pour traiter ceux-ci. La parole du professeur joue un rôle essentiel : elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments charnières, met en place le contexte général de la période. Deux à quatre « points de passage et d'ouverture » sont indiqués pour chaque chapitre.

Ces « points de passage et d'ouverture » mettent en avant des dates-clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.

Les « points de passage et d'ouverture » sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète. Ils ne sauraient toutefois à eux seuls permettre de traiter le chapitre. Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement, qui peut donner lieu à des travaux de recherche documentaire, individuels ou collectifs, et à des restitutions orales et écrites.

Classe de seconde : « Grandes étapes de la formation du monde moderne » (57 heures)

La classe de seconde répond à un triple objectif : consolider les acquis de la scolarité obligatoire, nourrir la culture générale des élèves et étudier la formation du monde moderne. Pour cela, le programme s'ouvre sur un repérage chronologique d'ensemble qui invite à conduire une réflexion sur la périodisation en histoire. Le premier thème vise à réactiver et à enrichir les connaissances des élèves. Sont ainsi d'abord convoqués, autour du thème directeur de la Méditerranée, quelques jalons et héritages essentiels de l'Antiquité et du Moyen Âge. Les thèmes qui suivent couvrent la période allant du XV^e au XVIII^e siècle ; ils ambitionnent de faire saisir aux élèves les grandes dynamiques politiques, culturelles, économiques et sociales qui sont au principe de la formation du monde contemporain : élargissement des horizons, autonomisation culturelle des individus, affirmation du rôle de l'État, émergence de nouveaux modèles politiques qui entrent en conflit. Ces dynamiques sont nourries par l'accroissement de la circulation des hommes, des biens, des capitaux, des connaissances et des idées ainsi que par le progrès scientifique et technique.

Introduction : la périodisation (2 heures)

L'introduction est l'occasion de rappeler comment l'histoire a été divisée en quatre grandes périodes, avec, pour marquer chacune d'entre elles, le choix d'une date-clé (476, 1453/1492, 1789). On montre que le choix de ces dates qui servent de marqueurs ne va pas de soi : ainsi, on retient 1453 ou 1492 pour les débuts de l'époque moderne, selon ce qu'on souhaite mettre en exergue. Il convient aussi de présenter les formes de périodisation (exemples : dynasties, ères, époques, âges, siècles, etc.) **qui peuvent être différentes en fonction des espaces considérés. Ainsi, on présente et explicite les différents temps (temps « d'avant », temps de la découverte réciproque, temps des changements, temps colonial et conséquences, temps des Accords, etc.) que l'on mettra en perspective avec les périodes conventionnelles de l'histoire.**

Le but n'est pas de réaliser un inventaire mais d'introduire l'idée que le temps a lui-même une histoire et que cette histoire a été soumise à des évolutions, dans le temps et dans l'espace.

Une frise chronologique peut être construite puis enrichie au fil de l'année, y compris sous forme numérique.

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Âge (10-12 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.</p> <p>On peut pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures ; - montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime ; - montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périclès et la démocratie athénienne. ▪ Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain. ▪ Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.

Chapitre 2. La Méditerranée médiévale : espace d'échanges et de conflits à la croisée de trois civilisations

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment des civilisations entrent en contact, nouent des relations et connaissent des conflits dans un espace marqué par les monothéismes juif, chrétien et musulman.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émergence de grands ensembles de civilisation ; - les contacts et les heurts entre Chrétienté et Islam ; - l'hétérogénéité religieuse et politique entre Rome et Byzance et au sein du monde musulman ; - la persistance de la circulation de biens, d'hommes et d'idées dans cet espace méditerranéen relié à l'Europe du Nord, à l'Asie et l'Afrique.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bernard de Clairvaux et la deuxième croisade. ▪ Venise, grande puissance maritime et commerciale.

Thème 2 : Du complexe culturel Lapita à l'émergence de la civilisation kanak (1 000 av. J.-C. à 1000 apr. J.-C.) (4 heures)

Chapitre 1. Le peuplement austronésien à l'origine de la civilisation kanak (1 000 à 800 av. J.-C.)

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment le peuplement austronésien a conduit à l'émergence du complexe culturel Lapita qui annonce la civilisation kanak.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un peuplement ancien ; - un scénario d'itinéraire complexe ; - la mise en place du complexe culturel Lapita.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site Lapita et l'étude de la poterie comme marqueur de l'histoire.

Chapitre 2. Une transition progressive vers la civilisation kanak (800 av. J.-C. à 1 000 apr. J.-C.)

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer qu'à partir de -800 s'opère en Nouvelle-Calédonie comme dans tous les archipels de l'Océanie une différenciation culturelle qui conduit à la naissance de la civilisation kanak.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le processus d'enracinement des populations dans l'archipel ; - la différenciation culturelle régionale (Nord-Sud / îles Loyauté-Grande Terre).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La poterie de Plum comme élément de différenciation Nord/Sud.

Thème 3 : XV^e-XVI^e siècles : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle (11-12 heures)

Chapitre 1. L'ouverture atlantique : les conséquences de la découverte du « Nouveau Monde »

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer le basculement des échanges de la Méditerranée vers l'Atlantique après 1453 et 1492, ainsi que le début d'une forme de mondialisation.</p> <p>On peut mettre en avant les conséquences suivantes en Europe et dans les territoires conquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution d'empires coloniaux (conquistadores, marchands, missionnaires...); - une circulation économique entre les Amériques, l'Afrique, l'Asie et l'Europe ; - l'esclavage avant et après la conquête des Amériques ; - les progrès de la connaissance du monde ; - le devenir des populations des Amériques (conquête et affrontements, évolution du peuplement amérindien, peuplement européen, métissage, choc microbien).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'or et l'argent, des Amériques à l'Europe. ▪ Bartolomé de Las Casas et la controverse de Valladolid. ▪ Le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil.

Chapitre 2. Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment l'effervescence intellectuelle et artistique de l'époque aboutit à la volonté de rompre avec le « Moyen Âge » et de faire retour à l'Antiquité.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'imprimerie et les conséquences de sa diffusion ; - un nouveau rapport aux textes de la tradition ; - une vision renouvelée de l'homme qui se traduit dans les lettres, arts et sciences ; - les réformes protestante et catholique qui s'inscrivent dans ce contexte.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1508 – Michel-Ange entreprend la réalisation de la fresque de la Chapelle Sixtine. ▪ Érasme, prince des humanistes. ▪ 1517 – Luther ouvre le temps des réformes.

Thème 4 : La civilisation kanak de 1 000 apr. J.-C. à l'arrivée des Européens en 1774 (3 heures)

Chapitre 1. Les caractéristiques de la civilisation kanak

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment la civilisation kanak élabore dans le temps long ses principales caractéristiques.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une occupation humaine qui s'intensifie ; - les traditions agricoles complexes : grandes tarodières, billons d'ignames ; - une organisation politique et sociale qui se structure autour de réseaux de relations complexes à la veille de l'arrivée des Européens ; - une civilisation kanak ouverte sur l'Océanie proche.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cycle de jade ▪ Les migrations polynésiennes au XVIII^e siècle

Thème 5 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre (11-12 heures)

Chapitre 1. L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique ; - l'extension du territoire soumis à l'autorité royale ; - le pouvoir monarchique et les conflits religieux ; - le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique ; - la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1539 – L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française. ▪ Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde les compagnies des Indes et du Levant. ▪ Versailles, le « Roi-Soleil » et la société de cour. ▪ L'édit de Nantes et sa révocation.

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspirent les philosophes au cours du XVIII^e siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution écrite avec la naissance des États-Unis d'Amérique.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^e siècle ; - l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688 ; - l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières ; - le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole ; - la rédaction d'une constitution et ses enjeux ; - les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...); - l'influence de l'intervention française sur les esprits et la situation financière du royaume de France.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1679 et 1689 – L'<i>Habeas Corpus</i> et le <i>Bill of Rights</i>, le refus de l'arbitraire royal. ▪ Voltaire, l'Angleterre et la publication des <i>Lettres philosophiques</i> ou <i>Lettres anglaises</i> : 1726-1733. ▪ Washington, premier président des États-Unis d'Amérique.

Thème 6 : Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles (11-12 heures)

Chapitre 1. Les Lumières et le développement des sciences

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'essor de l'esprit scientifique au XVII^e siècle ; - sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^e siècle (par exemple par <i>L'Encyclopédie</i>) ; - le rôle des physiocrates en France ; - l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle » ; - le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.
------------------------------	---

Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Galilée, symbole de la rupture scientifique du XVII^e siècle. ▪ 1712 – Thomas Newcomen met au point une machine à vapeur pour pomper l'eau dans les mines. ▪ Émilie du Châtelet, femme de science.
---	--

Chapitre 2. Tensions, mutations et crispations de la société d'ordres

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer la complexité de la société d'ordres.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan ; - une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^e siècle ; - le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques) ; - le maintien de l'influence de la noblesse ; - les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux, etc.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1639 - La révolte des Va-nu-pieds et la condition paysanne. ▪ Riches et pauvres à Paris. ▪ Un salon au XVIII^e siècle (le salon de madame de Tencin par exemple). ▪ Les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite.

Thème 7 : Les premiers contacts entre la civilisation kanak et les Européens du XVIII^e siècle à 1853 : dynamiques et ruptures (5-6 heures)

Chapitre 1. Les premiers navigateurs européens en Nouvelle-Calédonie

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer les motivations des premiers navigateurs européens qui explorent la Nouvelle-Calédonie et les conséquences immédiates de ces explorations.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance des motivations scientifiques sans exclure les aspects politiques et économiques ; - la diversité des « premiers contacts ».
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1774 – Cook à Balade. ▪ 1792-1793 – D'Entrecasteaux

Chapitre 2. Les relations entre la société kanak et les premiers Européens du début du XIX^e siècle jusqu'à 1853

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à montrer les relations entre la société kanak et les Européens avant la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'essor des échanges avec les baleiniers, santaliers et commerçants ; - l'ampleur de l'action missionnaire (<i>London Missionary Society</i>, frères maristes) ; - Les conséquences sur la société kanak : déclin démographique, acculturation et conflits internes.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ta'unga, <i>teacher</i> de la <i>London Missionary Society</i>. ▪ Monseigneur Douarre et la mission mariste. ▪ Un marchand, James Paddon.

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Finalités

La géographie vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment. La géographie répond à des questions telles que : Où ? Quels acteurs ? Comment ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Pour rendre compte du fonctionnement des territoires, la géographie s'appuie notamment sur des cartes et vise les finalités suivantes :

- mobiliser, pour comprendre l'organisation et la dynamique des territoires, les notions géographiques en insistant sur les enjeux et sur les relations entre acteurs ;
- adopter une approche multiscalaire (à différentes échelles) qui rend visibles, d'une part, le fait qu'un même phénomène peut se traduire différemment selon l'échelle envisagée et, d'autre part, les interactions entre les territoires à différentes échelles ;
- effectuer des comparaisons entre les territoires, ce qui permet d'identifier les ressemblances et les spécificités de chacun ;
- mettre en évidence, en ayant recours à une approche systémique, les interactions entre les acteurs ainsi qu'entre les acteurs, leurs territoires et leurs environnements ;
- développer l'analyse critique des documents, l'observation du jeu des acteurs, le contact avec le terrain et la réalisation de croquis. Le croquis est l'aboutissement d'un travail de description, d'analyse et de synthèse ;
- assurer l'acquisition de repères spatiaux aux échelles française, européenne et mondiale.

Organisation des niveaux du lycée

Chaque année est l'occasion de mettre en œuvre les méthodes et l'apprentissage des exercices de géographie en ménageant une progressivité sur les trois niveaux du lycée : réalisation d'un croquis, composition, analyse critique de document(s). Le programme se prête à des visites sur le terrain, à l'utilisation de supports pédagogiques variés, à l'usage de l'outil numérique, ainsi qu'à l'intervention dans la classe d'acteurs de la vie économique et publique.

Chaque année, le programme est structuré autour d'un axe principal et propose d'étudier quatre thèmes. Les trois premiers thèmes visent l'acquisition des connaissances et des grilles d'analyse qui permettent de comprendre les lignes de force et les caractéristiques majeures des objets étudiés. Le quatrième est un thème conclusif qui applique l'ensemble des savoirs et compétences acquis par l'étude des trois premiers thèmes à l'étude d'une aire géographique (pays, ensemble de pays). Il peut être l'occasion de mener des débats, de travailler à l'élaboration de croquis plus complexes, etc.

Chaque thème est organisé en questions qui indiquent les axes principaux à aborder. Hormis le thème conclusif, tous les thèmes comprennent une question spécifique consacrée à la France **et à la Nouvelle-Calédonie**. Le professeur choisit l'ordre dans lequel les questions sont traitées au sein du thème ; il peut également les combiner, à l'exception de celle sur la France **et la Nouvelle-Calédonie**.

Une démarche par étude de cas est recommandée. À cette fin, une liste indicative et non limitative d'études de cas est proposée pour chaque thème. La France peut également être l'objet de l'étude de cas, mais cette étude de cas ne peut pas se substituer à la question spécifique consacrée à la France.

L'étude des questions repose sur des exemples précis dont le choix incombe au professeur, afin d'illustrer et de faire comprendre les notions abordées et de mettre en œuvre les grilles d'analyse proposées. Ce choix, tout comme celui des études de cas, doit aussi permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et d'avoir des repères spatiaux fondamentaux sur une grande diversité de territoires dans le monde.

Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Le programme place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité. Le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables qui ont d'importantes conséquences territoriales. Au collège, les élèves ont acquis une connaissance des grandes notions de géographie et de certains territoires ; ils ont développé des compétences et méthodes d'analyse. Il s'agit donc, en s'appuyant sur ces acquis, de leur permettre de prendre conscience des bouleversements et de leurs conséquences, de les comprendre, de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles.

Pour cela, le programme aborde, en classe de seconde, les grands équilibres et les défis d'un monde en transition, en première, les recompositions des espaces de vie et de production liées à ces transitions et, en terminale, les mutations territoriales et géopolitiques liées à la mondialisation. Trois processus sont au cœur des programmes pour l'étude des acteurs et des territoires :

- la **transition**, qui prolonge l'étude du développement durable en insistant sur les grandes mutations en cours et les défis qu'elles représentent pour les acteurs et les sociétés ;
- la **recomposition**, centrée sur l'étude des restructurations spatiales liées à ces grandes mutations ;
- la **mondialisation**, envisagée comme une affirmation du monde comme espace et échelle de référence, mais également comme un révélateur d'inégalités territoriales.

Étudier la France et la Nouvelle-Calédonie tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action

L'attention particulière qui est portée à la France métropolitaine et ultramarine justifie une organisation spécifique des programmes. La France – État membre de l'Union européenne, deuxième espace maritime mondial, présent sur tous les continents – est en effet concernée par tous les enjeux abordés. Elle est, de ce fait, étudiée dans chacun des thèmes abordés au cours de la scolarité au lycée. *Cette étude s'accompagne toujours d'une mise en perspective avec le territoire de la Nouvelle-Calédonie.*

Cette mise en perspective permet aux lycéens d'acquérir les points de repère essentiels et d'appréhender les lignes de force **des territoires** français **et néo-calédonien**, de connaître et de mieux comprendre les enjeux de l'organisation et de l'aménagement du territoire national, quelle que soit l'échelle considérée. L'étude de la France **et de la Nouvelle-Calédonie** dans chaque thème favorise la consolidation progressive des connaissances du territoire national, en les reliant aux thématiques abordées à l'échelle mondiale. Les comparaisons menées à différentes échelles sont au cœur de la démarche géographique. Le chapitre conclusif de terminale, consacré à la France, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises depuis la seconde.

L'étude de la France **et de la Nouvelle-Calédonie** en classes de seconde, première et terminale est aussi l'occasion de faire comprendre aux élèves que la France **et la Nouvelle-Calédonie** sont concernées par les transformations étudiées et que cela touche leur vie quotidienne. Comme futurs citoyens, ils auront à agir dans un monde, une France **et une Nouvelle-Calédonie** en mutation.

Classe de seconde : « Environnement, développement, mobilité : les défis d'un monde en transition » (57 heures)

Le monde contemporain se caractérise par de profonds bouleversements qui s'inscrivent dans l'espace : croissance démographique sans précédent, accentuation des écarts socio-économiques entre les territoires, prise de conscience de la fragilité des milieux et accroissement des mobilités. Si les grands repères spatiaux et les grandes lignes de structuration des espaces perdurent, les équilibres et les modèles connus sont mis en question. L'environnement, le développement et la mobilité apparaissent comme des défis majeurs pour les acteurs et les sociétés du monde actuel, même s'ils sont à appréhender de manière différente selon les contextes territoriaux. En effet, en dépit des tendances générales et des dynamiques partagées, les espaces et les sociétés ne sont pas uniformisés : il convient de comprendre la diversité de leurs trajectoires et de leurs modes de développement.

Pour ce faire, la notion de transition est mobilisée pour rendre compte de ces grandes mutations. Elle est déclinée à la fois à travers l'étude des évolutions environnementales, démographiques, économiques, technologiques et à travers l'étude des mobilités qui subissent les influences de ces évolutions. Cette notion de transition désigne une phase de changements majeurs, plutôt que le passage d'un état stable à un autre état stable. Elle se caractérise par des gradients, des seuils, et n'a rien de linéaire : elle peut déboucher sur une grande diversité d'évolutions selon les contextes. Elle prolonge et enrichit la notion de développement durable, que les élèves ont étudiée au collège. La transition est une clé d'analyse des grands défis contemporains, à différentes échelles, plus qu'un objectif à atteindre. Elle permet d'analyser la pluralité des trajectoires de développement, tout en interrogeant la durabilité des processus étudiés.

Thème 1 : Sociétés et environnements : des équilibres fragiles (15-17 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés face aux risques. - Des ressources majeures sous pression : tensions, gestion. 	<p>Les relations entre les sociétés et leurs environnements sont complexes. Elles se traduisent par de multiples interactions.</p> <p>L'étude des sociétés face aux risques et l'étude de la gestion d'une ressource majeure (l'eau ou les ressources énergétiques) permettent d'analyser la vulnérabilité des sociétés et la fragilité des milieux continentaux et maritimes. Les enjeux liés à un approvisionnement durable en ressources pèsent de manière croissante et différenciée.</p> <p>Ces thématiques s'appuient sur la connaissance de la distribution des grands foyers de peuplement ainsi que des principales caractéristiques des différents milieux à l'échelle mondiale.</p>

<p>Études de cas possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique et ses effets sur un espace densément peuplé. - L'Arctique : fragilité et attractivité. - La forêt amazonienne : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques. - Les Alpes : des environnements vulnérables et valorisés. - Le Pacifique insulaire : un environnement fragile soumis aux pressions et aux risques. 	
<p>Question spécifique sur la France et sur la Nouvelle-Calédonie</p> <p>La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection.</p>	<p>Commentaire</p> <p>En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, les actions de valorisation et de protection concernent essentiellement des milieux riches et fragiles comme les littoraux. Elles seront étudiées à travers l'exemple des lagons inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (3 heures).</p>

Thème 2 : Territoires, populations et développement : quels défis ? (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des trajectoires démographiques différenciées : les défis du nombre et du vieillissement. - Développement et inégalités. 	<p>Commentaire</p> <p>Ce thème interroge la notion de transition tant d'un point de vue notionnel (transition démographique, transition économique) que d'un point de vue contextuel, en cherchant à différencier les territoires. Il s'agit de réfléchir aux enjeux liés au développement différencié de la population dans le monde, en questionnant la relation entre développement et inégalités.</p> <p>Une démarche comparative permet de mettre en évidence le fait qu'il n'existe pas un modèle unique de développement, mais une pluralité de trajectoires territoriales démographiques et économiques, liées à des choix différents, notamment politiques.</p>
<p>Études de cas possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et inégalités au Brésil. - Les modalités du développement en Inde. - Développement et inégalités en Russie. - Les enjeux du vieillissement au Japon. 	
<p>Question spécifique sur la France et sur la Nouvelle-Calédonie</p> <p>La France et la Nouvelle-Calédonie : dynamiques démographiques, inégalités socio-économiques.</p>	<p>Commentaire</p> <p>Au-delà des processus de vieillissement et d'accroissement de la richesse d'ensemble – sensibles à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale – les territoires de la métropole et de l'outre-mer sont marqués par la diversité des dynamiques démographiques et une évolution différenciée des inégalités socio-économiques. Des actions nationales et européennes sont mises en œuvre pour y répondre.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, l'étude des dynamiques démographiques et des inégalités socio-économiques est réalisée en lien avec la politique de rééquilibrage. (3 heures)</p>

Thème 3 : Des mobilités généralisées (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les migrations internationales. - Les mobilités touristiques internationales. 	<p>Commentaire</p> <p>Le monde est profondément transformé par les mobilités. Celles-ci peuvent être motivées par de nombreux facteurs (fuir un danger, vivre mieux, travailler, étudier, s'enrichir, visiter, etc.).</p> <p>Les flux migratoires internationaux représentent des enjeux très différents (géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques et géopolitiques), tant pour les espaces de départ que pour les espaces d'arrivée. Ils sont marqués par une grande diversité d'acteurs et des mobilités aux finalités contrastées (migrations de travail, d'études, migration forcée, réfugiés, etc.). Ils font l'objet de politiques et de stratégies différentes selon les contextes.</p> <p>Avec le développement et l'évolution des modes de transports, les mobilités touristiques internationales sont en plein essor et se diffusent au-delà des foyers touristiques majeurs.</p>
--	--

<p>Études de cas possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mer Méditerranée : un bassin migratoire. - Dubaï : un pôle touristique et migratoire. - Les mobilités d'études et de travail intra-européennes. - Les États-Unis : pôle touristique majeur à l'échelle mondiale. - Le Pacifique : un espace migratoire et touristique complexe. 	
<p>Question spécifique sur la France et sur la Nouvelle-Calédonie</p> <p>La France et la Nouvelle-Calédonie : mobilités, transports et enjeux d'aménagement.</p>	<p>Commentaire</p> <p>Quotidiennes, saisonnières ou encore ponctuelles, les mobilités sont multiples en France métropolitaine et ultramarine. Elles répondent à des motivations diverses et rendent compte aussi d'inégalités socio-économiques et territoriales.</p> <p>L'étude de la configuration spatiale des réseaux de transport et des réseaux numériques de communication invite à analyser les formes de la mobilité. Elle met en évidence la mise en concurrence des territoires en fonction de leurs atouts, mais également de la distance-temps qui les sépare des principaux pôles économiques, administratifs et culturels.</p> <p>En jouant avec les échelles, l'étude des transports et des mobilités permet d'appréhender, d'une part, les enjeux de l'aménagement des territoires, de la continuité territoriale et de l'insertion européenne ainsi que, d'autre part, la transition vers des mobilités plus respectueuses de l'environnement.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, l'étude des mobilités, des transports et des enjeux d'aménagement est envisagée à l'échelle du territoire. (3 heures)</p>

Thème 4 : L'Afrique australe : un espace en profonde mutation (8-10 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des milieux à valoriser et à ménager. - Les défis de la transition et du développement pour des pays inégalement développés. - Des territoires traversés et remodelés par des mobilités complexes. 	<p>Commentaire</p> <p>L'objectif est de comprendre comment une aire géographique est concernée par les processus étudiés au cours de l'année de seconde. L'Afrique australe se caractérise par une grande diversité de milieux, exploités pour leurs ressources. Ces milieux sont soumis à une pression accrue liée aux défis démographiques, alimentaires, sanitaires, aux contextes politiques et à certains choix de développement.</p> <p>Les transitions, qu'elles soient démographique, économique, urbaine ou environnementale, y sont marquées par leur diversité et leur rapidité. Le niveau de développement, le niveau d'intégration des territoires dans la mondialisation et les choix politiques influencent les différences de trajectoires de ces transitions. Les inégalités et les logiques ségrégatives y sont particulièrement marquées.</p> <p>Cet espace se caractérise également par des flux migratoires complexes, entre exil, transit et installation pour les migrants internationaux, et affirmation de mobilités touristiques (écotourisme, safaris, etc.), créatrices de nouvelles inégalités territoriales.</p>
--	---

Notions et vocabulaire à maîtriser à l'issue de la classe de seconde :

- Acteur, mondialisation, territoire, transition (notions transversales à l'ensemble des thèmes).
- Changement climatique, environnement, milieu, ressources, risques.
- Croissance, développement, développement durable, émergence, inégalité, population, peuplement.
- Migration, mobilité, tourisme.

Annexe 2

Programme d'histoire-géographie de première générale adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes nationaux d'enseignement d'histoire-géographie du lycée général et technologique sont applicables dans leur intégralité.

Ils sont complétés par les adaptations qui figurent **en couleur** dans ce document.

Les horaires indiqués tiennent compte de l'horaire spécifique néo-calédonien : 0,5h supplémentaire par semaine (18 h sur l'année).

Sommaire

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Classe de première : « Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) »

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Classe de première : « Les dynamiques d'un monde en recomposition »

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Des disciplines pour comprendre et agir

Par l'étude du passé et l'examen du présent, l'histoire et la géographie enseignées au lycée transmettent aux élèves des connaissances précises et diverses sur un large empan historique, s'étendant de l'Antiquité à nos jours. Elles les aident à acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.

Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations. L'histoire et la géographie permettent d'éclairer ces mouvements complexes et incitent les élèves à s'instruire de manière rigoureuse et, en développant une réflexion approfondie qui dépasse les évidences, les préparent à opérer des choix raisonnés.

L'histoire et la géographie montrent aux élèves comment les choix des acteurs passés et présents (individuels et collectifs), qu'ils soient en rupture ou en continuité avec des héritages, influent sur l'ensemble de la société : elles éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.

Des disciplines complémentaires

L'histoire et la géographie contribuent de manière complémentaire à la formation intellectuelle des élèves, à leur formation civique et à la construction d'une culture commune. Aussi ces deux disciplines disposent-elles du même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes, spécifiquement choisis pour atteindre ces finalités.

Assurer la continuité des apprentissages

À leur entrée au lycée, les élèves maîtrisent des connaissances et des compétences acquises au collège. Il s'agit de les consolider, de les étoffer et de les approfondir d'une part en introduisant des objets plus complexes et, d'autre part, en renforçant les capacités de réflexion et d'analyse, la curiosité, le questionnement pour développer l'autonomie des lycéens.

La classe de seconde conforte les acquis de la scolarité obligatoire tout en ouvrant sur le cycle terminal. Elle enrichit les connaissances disciplinaires, consolide et développe la maîtrise des compétences et méthodes.

Les classes de première et terminale offrent l'accès à des thématiques plus ouvertes ; elles permettent ainsi de renforcer les capacités d'analyse et de réflexion des élèves. L'objectif est d'aider ceux-ci à réussir les études supérieures qu'ils auront choisies et à devenir des citoyens éclairés et actifs, sachant faire preuve d'esprit critique.

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés :

- à la transmission des connaissances par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves ;
- à l'étude de sources, à l'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos, etc.) et à la réalisation de croquis.

L'enseignement d'histoire-géographie développe des connaissances et construit des capacités et méthodes spécifiques qui complètent les savoirs acquis dans les autres enseignements communs (notamment l'enseignement moral et civique) et dans les enseignements de spécialité (en particulier l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques).

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

Dans la continuité des compétences travaillées en histoire et en géographie au collège, les capacités et méthodes figurant ci-dessous doivent être consolidées au lycée. Leur apprentissage, organisé de manière progressive, est indissociable de l'acquisition des connaissances.

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés. - Utiliser l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre un événement ou une figure en perspective. - Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscale), en géographie. - Identifier les contraintes et les ressources d'un événement, d'un contexte historique, d'une situation géographique. - Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique	
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Employer les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie à bon escient. - Transposer un texte en croquis. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse. - Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique, etc.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier un questionnaire historique et géographique. - Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique. - Justifier des choix, une interprétation, une production.
Construire une argumentation historique ou géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique. - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
Utiliser le numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le numérique pour réaliser des cartes, des graphiques, des présentations. - Identifier et évaluer les ressources pertinentes en histoire-géographie.

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Finalités

L'enseignement de l'histoire a pour visées :

- la construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont des sociétés se transforment dans le temps ;
- le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique ;
- l'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel ou spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme ;
- le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque ;
- la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique ;
- le développement de la culture générale des élèves.

Un programme chronologique et structurant

L'organisation du programme est chronologique ; l'exigence de cohérence requiert des choix qui sont compatibles avec une vision large de l'histoire et permettent, dans la continuité des programmes de la scolarité obligatoire, différentes approches.

Le programme de la classe de seconde, intitulé « Grandes étapes de la formation du monde moderne » revient sur des périodes abordées à l'école primaire et au collège. Il couvre un temps long qui permet d'initier les élèves à une réflexion sur la notion de période historique et de leur donner des repères chronologiques. Il approfondit également la connaissance de l'époque moderne et de ses mutations profondes.

L'étude de la Révolution française ouvre le programme de première, lequel mène aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Les deux axes directeurs de ce programme sont l'affirmation des nations en Europe aux dépens des empires et la transformation politique et sociale de la France entre la Révolution et la Grande Guerre.

Le programme de la classe terminale élargit la dimension internationale. À partir de la crise des années 1930, il interroge le jeu des puissances et l'évolution des sociétés jusqu'à nos jours.

Des thèmes associant le récit historique et des « points de passage et d'ouverture »

Chaque thème est structuré en chapitres ; le programme propose des axes pour traiter ceux-ci. La parole du professeur joue un rôle essentiel : elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments charnières, met en place le contexte général de la période. Deux à quatre « points de passage et d'ouverture » sont indiqués pour chaque chapitre.

Ces « points de passage et d'ouverture » mettent en avant des dates-clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.

Les « points de passage et d'ouverture » sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète. Ils ne sauraient toutefois à eux seuls permettre de traiter le chapitre. Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement, qui peut donner lieu à des travaux de recherche documentaire, individuels ou collectifs, et à des restitutions orales et écrites.

Classe de première : « Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) » (57 heures)

Ce programme suit le fil directeur de l'évolution politique et sociale de la France et de l'Europe durant le long XIX^e siècle qui s'étend de 1789 à la Première Guerre mondiale. Avec la Révolution française surgit une nouvelle conception de la nation reposant sur la citoyenneté, tandis que la France s'engage dans la longue recherche d'un régime politique stable. Après les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, le congrès de Vienne ne peut empêcher le principe des nationalités de se diffuser en Europe jusqu'aux révolutions de 1848. Dans une société européenne qui connaît toutes les tensions de la modernisation, s'affirment de nouveaux États-nations aux côtés des empires déstabilisés par le mouvement des nationalités. La Troisième République offre une stabilisation politique à une France qui étend son empire colonial. La guerre de 1914-1918 entraîne l'effondrement des empires européens et débouche sur une tentative de réorganiser l'Europe selon le principe des nationalités.

Thème 1 : L'Europe face aux révolutions (11-13 heures)

Chapitre 1. La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; - la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; - les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes - l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ; - la diffusion de ces principes en Europe ; - la fragilité de l'empire napoléonien qui se heurte à la résistance des monarchies et des empires européens ainsi qu'à l'émergence des sentiments nationaux ; - de la nation en armes à la Grande Armée.
------------------	--

Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Madame Roland, une femme en révolution. ▪ Décembre 1792 - janvier 1793 – Procès et mort de Louis XVI. ▪ 1804 – Le <i>Code civil</i> permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen.
---	--

Chapitre 2. L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la volonté de clore la Révolution, dont témoigne la restauration de l'ordre monarchique européen, ainsi que la fragilité de l'œuvre du congrès de Vienne.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les deux expériences de monarchie constitutionnelle en France (la charte de 1814 ; la charte révisée de 1830) ; - le projet de construire une paix durable par un renouvellement des règles de la diplomatie ; - l'essor du mouvement des nationalités qui remet en cause l'ordre du congrès de Vienne ; - la circulation des hommes et des idées politiques sous forme d'écrits, de discours, d'associations parfois secrètes (« Jeune-Italie » de G. Mazzini...); - les deux poussées révolutionnaires de 1830 et 1848 en France et en Europe.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1815 – Metternich et le congrès de Vienne. ▪ 1822 – Le massacre de Chios. ▪ 1830 – Les Trois Glorieuses.

Thème 2 : La France dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871) (11-13 heures)

Chapitre 1. La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit pas à trancher la question du régime politique ouverte depuis 1789.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage, etc.) ; - l'échec du projet républicain en raison des tensions qui s'expriment (entre conservateurs et républicains, villes et campagnes, bourgeois et ouvriers) ; - les traits caractéristiques du Second Empire, régime autoritaire qui s'appuie sur le suffrage universel masculin, le renforcement de l'État, la prospérité économique et qui entend mener une politique de grandeur nationale qui se traduit par la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie en 1853 ; - les oppositions rencontrées par le Second Empire et la répression qu'il exerce (proscriptions de Victor Hugo, Edgar Quinet, etc.).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alphonse de Lamartine en 1848. ▪ George Sand, femme de lettres engagée en politique. ▪ Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République.

Chapitre 2. L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que la société française connaît des mutations profondes liées à l'industrialisation et à l'urbanisation.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les transformations des modes de production (mécanisation, essor du salariat, etc.) et la modernisation encouragée par le Second Empire ; - l'importance du monde rural et les débuts de l'exode rural ; - l'importance politique de la question sociale.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Paris haussmannien : la transformation d'une ville. ▪ Les frères Pereire, acteurs de la modernisation économique. ▪ 25 mai 1864 – Le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier.

Chapitre 3. La France et la construction de nouveaux États par la guerre et la diplomatie

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer le rôle de la France lors de la construction des unités italienne et allemande. Cette politique d'unification est menée par des régimes monarchiques qui s'appuient sur le mouvement des nationalités, la guerre et la diplomatie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation du Second Empire à la marche vers l'unité italienne ; - la guerre de 1870 qui entraîne la chute du Second Empire et permet l'unité allemande.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rattachement de Nice et de la Savoie à la France. ▪ 1871 – Bismarck et la proclamation du Reich.

Thème 3 : La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial (16-19 heures)

Chapitre 1. La mise en œuvre du projet républicain

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer la manière dont le régime républicain se met en place et s'enracine ainsi que les oppositions qu'il rencontre.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1870-1875 : l'instauration de la République et de la démocratie parlementaire ; - l'affirmation des libertés fondamentales ; - le projet d'unification de la nation autour des valeurs de 1789 et ses modalités de mise en œuvre (symboles, lois scolaires, etc.) ; - les oppositions qui s'expriment (courants révolutionnaires, refus de la politique laïque par l'Église catholique, structuration de l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus, nationalisme, etc.) ; - le refus du droit de vote des femmes.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1871 – Louise Michel pendant la Commune de Paris. ▪ 1885 – Les funérailles nationales de Victor Hugo. ▪ 1905 – La loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre.

Chapitre 2. Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les spécificités de la société française qui connaît une révolution industrielle importante tout en demeurant majoritairement rurale.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'industrialisation et les progrès techniques ; - la question ouvrière et le mouvement ouvrier ; - l'immigration et la place des étrangers ; - l'importance du monde rural et ses difficultés ; - l'évolution de la place des femmes.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1891 – La fusillade de Fourmies du 1^{er} mai. ▪ Les expositions universelles de 1889 et 1900. ▪ Le Creusot et la famille Schneider.

Chapitre 3. Métropole et colonies

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la III^e République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation ; - les débats suscités par cette politique ; - les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ; - le cas particulier de l'Algérie (conquête de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ; - le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
------------------	--

Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1887 – Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises. ▪ 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes. ▪ Saïgon, ville coloniale.
---	---

Chapitre 4. La Nouvelle-Calédonie de 1870 à 1914 (5-6 heures)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer comment se traduit le fait colonial en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place progressive de la colonie de peuplement et les soulèvements kanak ; - la toute-puissance de l'administration sous l'autorité du gouverneur ; - une société coloniale diverse et hiérarchisée.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1878 – Révolte d'Ataï. ▪ Un site d'implantation du bagne en Nouvelle-Calédonie, au choix. ▪ 1887 – Le régime de l'indigénat en Nouvelle-Calédonie : une société kanak sous contrôle. ▪ Nouméa, chef-lieu de la colonie.

Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (13-16 heures)

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les motivations et les buts de guerre des belligérants ; - l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ; - l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; - l'implication des empires coloniaux britannique et français ; - la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Août - septembre 1914 – Tannenberg et la Marne. ▪ 1915 – L'offensive des Dardanelles. ▪ 1916 – La bataille de la Somme. ▪ Mars 1918 – La dernière offensive allemande.

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; - les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; - le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marie Curie dans la guerre. ▪ 24 mai 1915 – La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman. ▪ Les grèves de l'année 1917.

Chapitre 3. Sortir de la guerre : la tentative de construction d'un ordre des nations démocratiques

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier les différentes manières dont les belligérants sont sortis de la guerre et la difficile construction de la paix.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bilan humain et matériel de la guerre ; - les principes formulés par le président Wilson et la fondation de la Société des Nations ; - les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens ; - les interventions étrangères et la guerre civile en Russie jusqu'en 1922 ; - les enjeux de mémoire de la Grande Guerre tant pour les acteurs collectifs que pour les individus et leurs familles.
------------------	--

Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1919-1923 – Les traités de paix. ▪ 1920 – Le soldat inconnu et les enjeux mémoriels. ▪ 1922 – Le passeport Nansen et le statut des apatrides.
---	---

Chapitre 4. L'engagement des populations de la Nouvelle-Calédonie dans la Première Guerre mondiale

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à étudier comment les populations de la Nouvelle-Calédonie se sont engagées dans la Première Guerre mondiale et l'impact que le conflit a eu sur la société et la colonie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mobilisation et l'engagement des soldats calédoniens ; - leur participation aux opérations militaires ; - les effets de la guerre sur la colonie.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 12 décembre 1915 – Le décret de recrutement des tirailleurs. ▪ Une bataille dans laquelle les soldats calédoniens se sont illustrés (par exemple, Vesles-et-Caumont). ▪ 1924 – Le monument aux morts de la place Bir Hakeim est érigé à Nouméa.

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Finalités

La géographie vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment. La géographie répond à des questions – telles que : Où ? Quels acteurs ? Comment ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Pour rendre compte du fonctionnement des territoires, la géographie s'appuie notamment sur des cartes et vise les finalités suivantes :

- mobiliser, pour comprendre l'organisation des territoires, les notions géographiques en insistant sur les enjeux et sur les relations entre acteurs ;
- adopter une approche multiscalaire (à différentes échelles) qui rend visibles, d'une part, le fait qu'un même phénomène peut se traduire différemment selon l'échelle envisagée et, d'autre part, les interactions entre les territoires à différentes échelles ;
- effectuer des comparaisons entre les territoires, ce qui permet d'identifier les ressemblances et les spécificités de chacun ;
- mettre en évidence, en ayant recours à une approche systémique, les interactions entre acteurs ainsi qu'entre les acteurs, leurs territoires et leurs environnements ;
- développer l'analyse critique des documents, l'observation du jeu des acteurs, le contact avec le terrain et la réalisation de croquis. Le croquis est l'aboutissement d'un travail de description, d'analyse et de synthèse ;
- assurer l'acquisition de repères spatiaux aux échelles française, européenne et mondiale.

Organisation des niveaux du lycée

Chaque année est l'occasion de mettre en œuvre les méthodes et l'apprentissage des exercices de géographie en ménageant une progressivité sur les trois niveaux du lycée : réalisation d'un croquis, composition, analyse critique de document(s). Le programme se prête à des visites sur le terrain, à l'utilisation de supports pédagogiques variés, à l'usage de l'outil numérique, ainsi qu'à l'intervention dans la classe d'acteurs de la vie économique et publique.

Chaque année, le programme est structuré autour d'un axe principal et propose d'étudier quatre thèmes. Les trois premiers thèmes visent l'acquisition des connaissances et des grilles d'analyse qui permettent de comprendre les lignes de force et les caractéristiques majeures des objets étudiés. Le quatrième est un thème conclusif qui applique l'ensemble des savoirs et compétences acquis par l'étude des trois premiers thèmes à l'étude d'une aire géographique (continent, région, pays). Il peut être l'occasion de mener des débats, de travailler à l'élaboration de croquis plus complexes, etc.

Chaque thème est organisé en questions qui indiquent les axes principaux à aborder. Hormis le thème conclusif, tous les thèmes comprennent une question spécifique consacrée à la France **et à la Nouvelle-Calédonie**. Le professeur choisit l'ordre dans lequel les questions sont traitées au sein du thème ; il peut également les combiner, à l'exception de celle sur la France **et la Nouvelle-Calédonie**.

Une démarche par étude de cas est recommandée. À cette fin une liste indicative et non limitative d'études de cas est proposée pour chaque thème. La France peut également être l'objet de l'étude de cas, mais cette étude de cas ne peut pas se substituer à la question spécifique consacrée à la France.

L'étude des questions repose sur des exemples précis dont le choix incombe au professeur, afin d'illustrer et de faire comprendre les notions abordées et de mettre en œuvre les grilles d'analyse proposées. Ce choix, tout comme celui des études de cas, doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et d'avoir des repères spatiaux fondamentaux sur une grande diversité de territoires dans le monde.

Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Le programme place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité. Le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables qui ont d'importantes conséquences territoriales. Au collège, les élèves ont acquis une connaissance des grandes notions de géographie et de certains territoires; ils ont développé des compétences et méthodes d'analyse. Il s'agit donc, en s'appuyant sur ces acquis, de leur permettre de prendre conscience des bouleversements et de leurs conséquences, de les comprendre, de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles.

Pour cela, le programme a abordé, en classe de seconde, les grands équilibres et défis d'un monde en transition. La classe de première étudie les recompositions des espaces de vie et de production liées à ces transitions alors que les mutations territoriales et géopolitiques liées à la mondialisation sont analysées en terminale. Trois processus sont au cœur des programmes pour l'étude des acteurs et des territoires :

- la **transition**, qui prolonge l'étude du développement durable en insistant sur les grandes mutations en cours et les défis qu'elles représentent pour les acteurs et les sociétés ;
- la **recomposition**, centrée sur l'étude des restructurations spatiales liées à ces grandes mutations ;
- la **mondialisation**, envisagée comme une affirmation du monde comme espace et échelle de référence, mais également comme un révélateur d'inégalités territoriales.

Étudier la France tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action

L'attention particulière qui est portée à la France métropolitaine et ultramarine justifie une organisation spécifique des programmes. La France – État membre de l'Union européenne, deuxième espace maritime mondial, présent sur tous les continents – est en effet concernée par tous les enjeux abordés. Elle est, de ce fait, étudiée dans chacun des thèmes abordés au cours de la scolarité au lycée.

Cette mise en perspective permet aux lycéens d'acquérir les points de repère essentiels et d'appréhender les lignes de force du territoire français, de connaître et de mieux comprendre les enjeux de l'organisation et de l'aménagement du territoire national, quelle que soit l'échelle considérée. L'étude de la France dans chaque thème favorise la consolidation progressive des connaissances du territoire national, en les reliant aux thématiques abordées à l'échelle mondiale. Ce raisonnement comparatif, dynamique et mené à différentes échelles, est au cœur de la démarche géographique. Le chapitre conclusif de terminale, consacré à la France, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises depuis la seconde.

L'étude de la France en classes de seconde, première et terminale est aussi l'occasion de faire comprendre aux élèves que le territoire français est concerné par les transformations étudiées et que cela touche leur vie quotidienne. Comme futurs citoyens, ils auront à agir dans un monde et une France en mutation.

Classe de première : « Les dynamiques d'un monde en recomposition » (57 heures)

Sous l'effet des processus de transition – appréhendés en classe de seconde –, le monde contemporain connaît de profondes recompositions spatiales à toutes les échelles. Dans le cadre du programme de première, l'étude des dynamiques à l'œuvre fait ressortir la complexité de ces processus de réorganisation des espaces de vie et de production.

Ces recompositions peuvent être observées à travers le poids croissant des villes et des métropoles dans le fonctionnement des sociétés et l'organisation des territoires. La métropolisation, parfois associée à l'idée d'une certaine uniformisation des paysages urbains, renvoie toutefois à des réalités très diverses selon les contextes territoriaux. Elle contribue aussi à accentuer la concurrence entre les métropoles, ainsi que la diversité et les inégalités socio-spatiales en leur sein.

En lien avec la métropolisation, les espaces productifs se recomposent autour d'un nombre croissant d'acteurs aux profils variés. Ces recompositions s'inscrivent au sein de configurations spatiales multiples qui évoluent en fonction de l'organisation des réseaux de production (internationaux, régionaux ou locaux).

Les espaces productifs liés à l'agriculture sont traités plus spécifiquement dans le thème sur les espaces ruraux. La multifonctionnalité de ces derniers et leurs liens avec les espaces urbains s'accroissent, à des degrés divers selon les contextes, et contribuent au développement de conflits d'usages.

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles. - Des métropoles inégales et en mutation. 	<p>Commentaire</p> <p>Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette part ne cesse de progresser. Cette urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation : concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement.</p> <p>En dépit de ce que l'on pourrait identifier comme des caractéristiques métropolitaines (quartier d'affaires, équipement culturel de premier plan, nœuds de transports et de communication majeurs, institution de recherche et d'innovation, etc.), les métropoles sont très diverses. Elles sont inégalement attractives et n'exercent pas la même influence.</p> <p>À l'échelle locale, l'étalement urbain combiné à l'émergence de nouveaux centres fonctionnels (dans la ville-centre comme dans les périphéries) contribuent à recomposer les espaces intra-métropolitains. Cela se traduit également par une accentuation des contrastes et des inégalités au sein des métropoles.</p>
<p>Études de cas possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La métropolisation au Brésil : dynamiques et contrastes. - Londres : une métropole de rang mondial. - Mumbai : une métropole fragmentée. - La mégalopole du Nord-Est des États-Unis (de Boston à Washington) : des synergies métropolitaines. - Sydney : une métropole de la région Pacifique. 	
<p>Question spécifique sur la France et la Nouvelle-Calédonie</p> <p>La France et la Nouvelle-Calédonie : la métropolisation et ses effets.</p>	<p>Commentaire</p> <p>La métropolisation renforce le poids de Paris (ville primatale) et recompose les dynamiques urbaines. L'importance et l'attractivité des métropoles régionales métropolitaines et ultramarines tendent à se renforcer, mais de façon différenciée, de même que la concurrence qu'elles se livrent.</p> <p>Cela conduit à une évolution de la place et du rôle des villes petites et moyennes, entre, pour certaines, mise à l'écart, dévitalisation des centres-villes, et, pour d'autres, un renouveau porté par une dynamique économique locale et la valorisation du cadre de vie.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, la place et le rôle de l'aire urbaine du Grand Nouméa sont étudiés et mis en perspective pour comprendre le phénomène de métropolisation à l'échelle du territoire néo-calédonien.</p>

Thème 2 : Une diversification des espaces et des acteurs de la production (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces de production dans le monde : une diversité croissante. - Métropolisation, littoralisation des espaces productifs et accroissement des flux. 	<p>Commentaire</p> <p>À l'échelle mondiale, les logiques et dynamiques des principaux espaces et acteurs de production de richesses (en n'omettant pas les services) se recomposent. Les espaces productifs majeurs sont divers et plus ou moins spécialisés. Ils sont de plus en plus nombreux, interconnectés et se concentrent surtout dans les métropoles et sur les littoraux.</p> <p>Les processus de production s'organisent en chaînes de valeur ajoutée à différentes échelles. Cela se traduit par des flux d'échanges matériels et immatériels toujours plus importants.</p> <p>Les chaînes et les réseaux de production sont, dans une large mesure, organisés par les entreprises internationales, mais l'implantation des unités productives dépend également d'autres acteurs – notamment publics –, des savoir-faire, des coûts de main-d'œuvre ou encore des atouts des différents territoires. Ceux-ci sont de plus en plus mis en concurrence. Parallèlement, l'économie numérique élargit la diversité des espaces et des acteurs de la production.</p>
---	--

Études de cas possibles :

- Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes : une production en réseau.
- Singapour : l'articulation de la finance, de la production et des flux.
- Les investissements chinois en Afrique : la recomposition des acteurs et espaces de la production aux échelles régionale et mondiale.
- La *Silicon Valley* : un espace productif intégré de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Question spécifique sur la France et la Nouvelle-Calédonie

La France et la Nouvelle-Calédonie : les systèmes productifs entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.

Commentaire

L'étude des systèmes productifs français (outre-mer inclus) permet de mettre en avant les lieux et acteurs de la production à l'échelle nationale, tout en soulignant l'articulation entre valorisation locale et intégration européenne et mondiale.

En Nouvelle-Calédonie, le système productif autour de la filière du nickel est étudié pour montrer que les logiques et les dynamiques qui animent les acteurs à toutes les échelles ont un impact sur les espaces qu'il occupe.

Thème 3 : Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ? (15-17 heures)

Questions

- La fragmentation des espaces ruraux.
- Affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages.

Commentaire

Les recompositions des espaces ruraux dans le monde sont marquées par le paradoxe de liens de plus en plus étroits avec les espaces urbains et l'affirmation de spécificités rurales (paysagères, économiques, voire socio-culturelles), impliquant des dynamiques contrastées de valorisation, de mise à l'écart ou de protection de la nature et du patrimoine. Globalement, la part des agriculteurs diminue au sein des populations rurales. Toutefois, l'agriculture reste structurante pour certains espaces ruraux, avec des débouchés de plus en plus variés, alimentaires et non alimentaires.

À l'échelle mondiale, la multifonctionnalité des espaces ruraux s'affirme de manière inégale par l'importance croissante, en plus de la fonction agricole, de fonctions résidentielle, industrielle, environnementale ou touristique, contribuant tout à la fois à diversifier et à fragiliser ces espaces. Cette multifonctionnalité et cette fragmentation expliquent en partie la conflictualité accrue dans ces espaces autour d'enjeux divers, notamment fonciers : accaparement des terres, conflits d'usage, etc. Elles posent la question de leur dépendance aux espaces urbains.

Études de cas possibles :

- Les mutations des espaces ruraux de Toscane.
- Les transformations paysagères des espaces ruraux d'une région française (métropolitaine ou ultramarine).
- Mutations agricoles et recomposition des espaces ruraux en Inde.
- Les espaces ruraux canadiens : une multifonctionnalité marquée.

Question spécifique sur la France et la Nouvelle-Calédonie

La France et la Nouvelle-Calédonie : des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes.

Commentaire

En France, les espaces ruraux se transforment :

- mutation des systèmes agricoles et diversification des fonctions productives,
- pression urbaine croissante et liens accrus avec les espaces urbains,
- entre vieillissement et renouveau des populations rurales, diversification des dynamiques démographiques et résidentielles.

Ces mutations s'accompagnent d'enjeux d'aménagement et de développement rural : valorisation et soutien de l'agriculture, équipement numérique, télétravail, protection de l'environnement, maintien et organisation ou réorganisation des services publics, etc.

Ces enjeux mobilisent des acteurs à différentes échelles, du développement local aux politiques nationales et européennes de développement rural.

En Nouvelle-Calédonie, les transformations des espaces ruraux de la Grande Terre et des îles Loyauté sont étudiées entre diversification de leurs fonctions et de leurs liens avec les espaces urbains (Nouméa, zone urbaine de Voh-Koné-Pouembout).

Thème 4 conclusif : La Chine : des recompositions spatiales multiples (8-10 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none">- Développement et inégalités.- Des ressources et des environnements sous pression.- Recompositions spatiales : urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux.	<p>La Chine est un pays où les évolutions démographiques et les transitions (urbaine, environnementale ou énergétique, etc.) engendrent de nombreux paradoxes et suscitent des recompositions spatiales spectaculaires.</p> <p>Les évolutions démographiques, les migrations des campagnes vers les villes, la surexploitation des ressources, la pollution, l'ouverture et l'insertion de plus en plus forte dans la mondialisation accentuent les contrastes territoriaux.</p>

Notions et vocabulaire à maîtriser à l'issue de la classe de première (en complément des notions et vocabulaires acquis en classe de seconde qui seront remobilisés tout comme les repères spatiaux acquis) :

- Recomposition : notion transversale à l'ensemble des thèmes.
- Centralité, centre-périphérie, métropole/métropolisation, ville.
- Espace productif, entreprise multinationale, chaîne de la valeur ajoutée, flux, production, système productif.
- Espace rural, multifonctionnalité, fragmentation, périurbanisation, ruralité.

Annexe 3

Programme d'histoire-géographie de terminale générale adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes nationaux d'enseignement d'histoire-géographie du lycée général et technologique sont applicables dans leur intégralité.

Ils sont complétés par les adaptations qui figurent **en couleur** dans ce document.

Les horaires indiqués tiennent compte de l'horaire spécifique néo-calédonien : 0,5h supplémentaire par semaine (18h sur l'année)

Sommaire

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Classe terminale : « Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques, des années 1930 à nos jours »

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Classe terminale : « Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités »

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Des disciplines pour comprendre et agir

Par l'étude du passé et l'examen du présent, l'histoire et la géographie enseignées au lycée transmettent aux élèves des connaissances précises et diverses sur un large empan historique, s'étendant de l'Antiquité à nos jours. Elles les aident à acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.

Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations. L'histoire et la géographie permettent d'éclairer ces mouvements complexes et incitent les élèves à s'instruire de manière rigoureuse et, en développant une réflexion approfondie qui dépasse les évidences, les préparent à opérer des choix raisonnés.

L'histoire et la géographie montrent aux élèves comment les choix des acteurs passés et présents (individuels et collectifs), qu'ils soient en rupture ou en continuité avec des héritages, influent sur l'ensemble de la société : elles éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.

Des disciplines complémentaires

L'histoire et la géographie contribuent de manière complémentaire à la formation intellectuelle des élèves, à leur formation civique et à la construction d'une culture commune. Aussi ces deux disciplines disposent-elles du même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes, spécifiquement choisis pour atteindre ces finalités.

Assurer la continuité des apprentissages

À leur entrée au lycée, les élèves maîtrisent des connaissances et des compétences acquises au collège. Il s'agit de les consolider, de les étoffer et de les approfondir d'une part en introduisant des objets plus complexes et, d'autre part, en renforçant les capacités de réflexion et d'analyse, la curiosité, le questionnement pour développer l'autonomie des lycéens.

La classe de seconde conforte les acquis de la scolarité obligatoire tout en ouvrant sur le cycle terminal. Elle enrichit les connaissances disciplinaires, consolide et développe la maîtrise des compétences et méthodes.

Les classes de première et terminale offrent l'accès à des thématiques plus ouvertes ; elles permettent ainsi de renforcer les capacités d'analyse et de réflexion des élèves. L'objectif est d'aider ceux-ci à réussir les études supérieures qu'ils auront choisies et à devenir des citoyens éclairés et actifs, sachant faire preuve d'esprit critique.

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés :

- à la transmission des connaissances par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves ;
- à l'étude de sources, à l'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos, etc.) et à la réalisation de croquis.

L'enseignement d'histoire-géographie développe des connaissances et construit des capacités et méthodes spécifiques qui complètent les savoirs acquis dans les autres enseignements communs (notamment l'enseignement moral et civique) et dans les enseignements de spécialité (en particulier l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques).

Dans la continuité des compétences travaillées en histoire et en géographie au collège, les capacités et méthodes figurant ci-dessous doivent être consolidées au lycée. Leur apprentissage, organisé de manière progressive, est indissociable de l'acquisition des connaissances.

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et expliciter les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés. - Utiliser l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre un événement ou une figure en perspective. - Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscale), en géographie. - Identifier les contraintes et les ressources, d'un contexte historique ou d'une situation géographique. - Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique	
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Employer les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie à bon escient. - Transposer un texte en croquis. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse. - Savoir lire, comprendre et critiquer une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique, etc.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier un questionnement historique et géographique. - Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique. - Justifier des choix, une interprétation, une production.
Construire une argumentation historique ou géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique. - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
Utiliser les outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils numériques pour produire des cartes, des graphiques, des présentations. - Identifier et évaluer les ressources pertinentes en histoire-géographie.

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Finalités

L'enseignement de l'histoire a pour visées :

- la construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont des sociétés se transforment dans le temps ;
- le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique ;
- l'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel ou spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme ;
- le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque ;
- la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique ;
- le développement de la culture générale des élèves.

Un programme chronologique et structurant

L'organisation du programme est chronologique ; l'exigence de cohérence requiert des choix qui sont compatibles avec une vision large de l'histoire et permettent, dans la continuité des programmes de la scolarité obligatoire, différentes approches.

Le programme de la classe de seconde, intitulé « Grandes étapes de la formation du monde moderne » revient sur des périodes abordées à l'école primaire et au collège. Il couvre un temps long qui permet d'initier les élèves à une réflexion sur la notion de période historique et de leur donner des repères chronologiques. Il approfondit également la connaissance de l'époque moderne et de ses mutations profondes.

L'étude de la Révolution française ouvre le programme de première, lequel mène aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Les deux axes directeurs de ce programme sont l'affirmation des nations en Europe aux dépens des empires et la transformation politique et sociale de la France entre la Révolution et la Grande Guerre.

Le programme de la classe terminale élargit la dimension internationale. À partir de la crise des années 1930, il interroge le jeu des puissances et l'évolution des sociétés jusqu'à nos jours.

Des thèmes associant le récit historique et des « points de passage et d'ouverture »

Chaque thème est structuré en chapitres ; le programme propose des axes pour traiter ceux-ci. La parole du professeur joue un rôle essentiel : elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments-charnières, met en place le contexte général de la période. Un à cinq « points de passage et d'ouverture » sont indiqués pour chaque chapitre.

Ces « points de passage et d'ouverture » mettent en avant des dates-clefs, des lieux ou des personnages historiques. Chacun ouvre un moment privilégié de mise en œuvre de la démarche historique et d'étude critique des documents. Il s'agit d'initier les élèves au raisonnement historique en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs.

Les « points de passage et d'ouverture » sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète. Ils ne sauraient toutefois à eux seuls permettre de traiter le chapitre. Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement, qui peut donner lieu à des travaux de recherche documentaire, individuels ou collectifs, et à des restitutions orales et écrites.

Classe terminale : « Les relations entre les puissances et l'opposition des modèles politiques, des années 1930 à nos jours » (57 heures)

Ce programme vise à montrer comment le monde a été profondément remodelé en moins d'un siècle par les relations entre les puissances et l'affrontement des modèles politiques.

Dans l'entre-deux-guerres, la montée des totalitarismes déstabilise les démocraties ; puis le déchaînement de violence de la Seconde Guerre mondiale aboutit à l'équilibre conflictuel d'un monde devenu bipolaire, alors même qu'éclatent et disparaissent les empires coloniaux. La guerre froide met face à face deux modèles politiques et deux grandes puissances qui, tout en évitant l'affrontement direct, suscitent ou entretiennent de nombreux conflits armés régionaux. Parallèlement, les sociétés occidentales connaissent de profonds bouleversements : mise en place d'États-providence, entrée dans la société de consommation, etc. Dans l'Europe occidentale, la construction européenne consolide la paix et œuvre à l'ouverture réciproque des économies européennes. Les années 1970-1980 voient naître de multiples dynamiques, économiques, sociales, culturelles et géopolitiques, qui aboutissent, en dernier ressort, à l'effondrement du bloc soviétique et à la fin du monde bipolaire. Depuis les années 1990, conflits et coopérations se développent et s'entrecroisent aux échelles mondiale, européenne et nationale, posant dans de nouveaux domaines la question récurrente des tensions entre intérêts particuliers et intérêt général.

Introduction : la Nouvelle-Calédonie au XX^e siècle (1 heure)

L'introduction est l'occasion de construire une frise chronologique situant les grands événements que la Nouvelle-Calédonie a connus au cours du XX^e siècle : rappel sur la participation de la colonie au premier conflit mondial, la période de l'entre-deux-guerres (NPI...), l'engagement des Néo-Calédoniens dans la Seconde Guerre mondiale, le passage de la colonie comme TOM, les différents statuts des personnes, l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, la période des Événements, le temps des Accords, etc.

Cette frise chronologique sera enrichie au fil de l'année.

Thème 1 – Fragilités des démocraties, totalitarismes et Seconde Guerre mondiale (1929-1945) (16-18 heures)

Chapitre 1. L'impact de la crise de 1929 : déséquilibres économiques et sociaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'impact de la crise économique mondiale sur les sociétés et les équilibres politiques, à court, moyen et long terme.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les causes de la crise ; - le passage d'une crise américaine à une crise mondiale ; - l'émergence d'un chômage de masse.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conséquences de la crise de 1929 en Amérique latine. ▪ 1933 – Un nouveau président des États-Unis, F. D. Roosevelt, pour une nouvelle politique économique, le New Deal. ▪ Juin 1936 – Les accords Matignon.

Chapitre 2. Les régimes totalitaires

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en évidence les caractéristiques des régimes totalitaires (idéologie, formes et degrés d'adhésion, usage de la violence et de la terreur) et leurs conséquences sur l'ordre européen.</p> <p>On peut mettre en avant les caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du régime soviétique ; - du fascisme italien ; - du national-socialisme allemand.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1937-1938 – La Grande Terreur en URSS. ▪ 9-10 novembre 1938 – La nuit de Cristal. ▪ 1936-1938 – Les interventions étrangères dans la guerre civile espagnole : géopolitique des totalitarismes.

Chapitre 3. La Seconde Guerre mondiale

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer l'étendue et la violence du conflit mondial, à montrer le processus menant au génocide des Juifs d'Europe, et à comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un conflit mondial : protagonistes, phases de la guerre et théâtres d'opération en insistant sur le théâtre du Pacifique ; - crimes de guerre, violences et crimes de masse, Shoah, génocide des Tsiganes ; - la France dans la guerre : occupation, collaboration, régime de Vichy, Résistance.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Juin 1940 en France – Continuer ou arrêter la guerre. ▪ De Gaulle et la France libre. ▪ Le front de l'Est et la guerre d'anéantissement. ▪ Juin 1944 – Le débarquement en Normandie et l'opération Bagration ▪ 6 et 9 août 1945 – Les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki.

Chapitre 4. La Nouvelle-Calédonie pendant la Seconde Guerre mondiale (3 heures)

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer que la Nouvelle-Calédonie a activement participé au second conflit mondial.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la problématique du ralliement à la France libre ; - les combattants calédoniens du Bataillon du Pacifique, des FNFL, des SAS ; - la présence des Américains, des Australiens et des Néo-Zélandais en Nouvelle-Calédonie et ses conséquences sur la société néo-calédonienne.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 19 septembre 1940 et le ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France Libre. ▪ 27 mai - 11 juin 1942 – Bir Hakeim. ▪ La transformation de Nouméa pendant la présence américaine.

Thème 2 – La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) (13-15 heures)

Chapitre 1. La fin de la Seconde Guerre mondiale et les débuts d'un nouvel ordre mondial

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à mettre en parallèle la volonté de création d'un nouvel ordre international et les tensions qui surviennent très tôt entre les deux nouvelles superpuissances (États-Unis et URSS).</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bilan matériel, humain et moral du conflit. - les bases de l'État-providence ; - les bases d'un nouvel ordre international (création de l'ONU, procès de Nuremberg et de Tokyo, accords de Bretton Woods) ; - les nouvelles tensions : début de l'affrontement des deux superpuissances et conflits au Proche-Orient.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 mars 1944 – Le programme du CNR. ▪ 1948 – Naissance de l'État d'Israël. ▪ 25 février 1948 – Le « coup de Prague ».

Chapitre 2. Une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du tiers-monde

Objectifs	<p>Ce chapitre montre comment la bipolarisation issue de la guerre froide interfère avec la décolonisation et conduit à l'émergence de nouveaux acteurs.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modèles des deux superpuissances et la bipolarisation ; - les nouveaux États : des indépendances à leur affirmation sur la scène internationale ; - la Chine de Mao : l'affirmation d'un nouvel acteur international ; - les conflits du Proche et du Moyen-Orient.
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1962 – La crise des missiles de Cuba. ▪ Les guerres d'Indochine et du Vietnam. ▪ L'année 1968 dans le monde.

Chapitre 3. La France : une nouvelle place dans le monde

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer comment la France de l'après-guerre s'engage dans la construction européenne, comment elle cesse d'être une puissance coloniale et retrouve un rôle international, comment elle réforme ses institutions et ouvre davantage son économie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la IV^e République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne ; - la crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime ; - les débuts de la V^e République : un projet liant volonté d'indépendance nationale et modernisation du pays.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La guerre d'Algérie et ses mémoires. ▪ Charles de Gaulle et Pierre Mendès-France, deux conceptions de la République. ▪ La constitution de 1958.

Thème 3 - Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 (10-12 heures)

Chapitre 1. La modification des grands équilibres économiques et politiques mondiaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer les conséquences sociales, économiques et géopolitiques des chocs pétroliers (1973 et 1979), dans le cadre d'une crise économique occidentale qui caractérise la période, mais aussi ses profondes évolutions politiques : la démocratie trouve une nouvelle vigueur, de la chute des régimes autoritaires d'Europe méridionale (Grèce, Portugal et Espagne) à l'effondrement du bloc soviétique, tandis que la révolution iranienne marque l'émergence de l'islamisme sur la scène politique et internationale.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chocs pétroliers : la crise économique occidentale et la nouvelle donne économique internationale ; - libéralisation et dérégulation ; - la révolution islamique d'Iran et le rejet du modèle occidental ; - la démocratisation de l'Europe méridionale et les élargissements de la CEE ; - l'effondrement du bloc soviétique et de l'URSS.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ronald Reagan et Deng Xiaoping : deux acteurs majeurs d'un nouveau capitalisme. ▪ L'année 1989 dans le monde.

Chapitre 2. Un tournant social, politique et culturel, la France de 1974 à 1988

Objectifs	<p>Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles de la société française pendant une période marquée par de nombreuses réformes et l'émergence de nouvelles questions politiques.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alternance politique avec l'élection de François Mitterrand ; - une société en mutation : évolution de la place et des droits des femmes, place des jeunes et démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, immigration et intégration ; - les transformations du paysage audiovisuel français, l'évolution de la politique culturelle et les nouvelles formes de la culture populaire.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1975 – La légalisation de l'interruption volontaire de grossesse : un tournant dans l'évolution des droits des femmes. ▪ 1981 – Abolition de la peine de mort. ▪ L'épidémie du Sida en France : recherche, prévention et luttes politiques.

Thème 4 - Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopérations et conflits (8-10 heures)

Ce dernier thème donne des perspectives sur les évolutions en cours, aux échelles mondiale, européenne et nationale.

Chapitre 1. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à éclairer les tensions d'un monde devenu progressivement multipolaire en analysant le jeu et la hiérarchie des puissances. Seront mises au jour les formes et l'étendue des conflits ainsi que les conditions et les enjeux de la coopération internationale.</p> <p>On mettra en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les nouvelles formes de conflits : terrorisme, conflits asymétriques et renouvellement de l'affrontement des puissances ; - les crimes de masse et les génocides (guerres en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi) ; - l'effort pour mettre en place une gouvernance mondiale face aux défis contemporains (justice internationale, réfugiés, environnement).
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La fin de l'Apartheid en Afrique du Sud ▪ Le 11 septembre 2001.

Chapitre 2. La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

Objectifs	Ce chapitre vise à contextualiser les évolutions, les avancées et les crises de la construction européenne. On mettra en perspective : <ul style="list-style-type: none"> - le passage de la CEE à l'Union européenne : évolution du projet européen et élargissements successifs ; - Europe des États, Europe des citoyens : référendums et traités (Maastricht, traité constitutionnel de 2005, traité de Lisbonne, etc.).
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tunnel sous la Manche. ▪ L'euro : genèse, mise en place et débats.

Chapitre 3. La République française

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer les évolutions constitutionnelles et juridiques de la République française, qui réaffirme des principes fondamentaux tout en s'efforçant de s'adapter à des évolutions de la société. On mettra en perspective : <ul style="list-style-type: none"> - la Cinquième République : un régime stable qui connaît de nombreuses réformes institutionnelles ; - la réaffirmation du principe de laïcité (2004) ; - les combats pour l'égalité ainsi que l'évolution de la Constitution et du Code civil en faveur de nouveaux droits (parité, Pacs, évolution du mariage, etc.).
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La parité : du principe aux applications. ▪ L'approfondissement de la décentralisation.

Thème 5 – La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours : transformations politiques, économiques, sociales, culturelles (4-6 heures)

Chapitre 1. De la fin de l'indigénat à la revendication indépendantiste (1946-1975)

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer que la Nouvelle-Calédonie connaît une évolution institutionnelle et une mutation économique, sociale et culturelle. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> - la recherche permanente de l'autonomie ; - le développement d'une économie industrielle ; - la société en mutation : égalité civique pour tous, accès aux droits sociaux, immigration, creusement des inégalités ; - le réveil identitaire kanak.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création de l'Union calédonienne. ▪ Le boom du nickel au début des années 1970.

Chapitre 2. Vers les accords, de 1975 à nos jours

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer que les revendications indépendantistes ont mené aux Événements des années 1980. La signature d'Accords ramène la paix, construit une très large autonomie et fonde la société calédonienne actuelle basée sur le destin commun. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> - la période des Événements (1981-1988) ; - le temps des Accords ; - les défis des politiques de rééquilibrage.
Point de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, deux acteurs politiques essentiels. ▪ L'accord de Nouméa.

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Finalités

La géographie vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment. La géographie répond à des questions – telles que : Où ? Quels acteurs ? Comment ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Pour rendre compte du fonctionnement des territoires, la géographie s'appuie notamment sur des cartes et vise les finalités suivantes :

- mobiliser, pour comprendre l'organisation des territoires, les notions géographiques en insistant sur les enjeux et sur les relations entre acteurs ;
- adopter une approche multiscalaire (à différentes échelles) qui rend visibles, d'une part, le fait qu'un même phénomène peut se traduire différemment selon l'échelle envisagée et, d'autre part, les interactions entre les territoires à différentes échelles ;
- effectuer des comparaisons entre les territoires, ce qui permet d'identifier les ressemblances et les spécificités de chacun ;
- mettre en évidence, en ayant recours à une approche systémique, les interactions entre acteurs ainsi qu'entre les acteurs, leurs territoires et leurs environnements ;
- développer l'analyse critique des documents, l'observation du jeu des acteurs, le contact avec le terrain et la réalisation de croquis. Le croquis est l'aboutissement d'un travail de description, d'analyse et de synthèse ;
- assurer l'acquisition de repères spatiaux aux échelles française, européenne et mondiale.

Organisation des années

Chaque année est l'occasion de mettre en œuvre les méthodes et l'apprentissage des exercices de géographie en ménageant une progressivité sur les trois niveaux du lycée : réalisation d'un croquis à partir d'un texte transposé en carte, composition, analyse critique de document(s). Le programme se prête à des visites sur le terrain, à l'utilisation de supports pédagogiques variés, à l'usage de l'outil numérique, ainsi qu'à l'intervention dans la classe d'acteurs de la vie économique et publique.

Chaque année, le programme est structuré autour d'un axe principal et propose d'étudier quatre thèmes. Les trois premiers thèmes visent l'acquisition des connaissances et des grilles d'analyse qui permettent de comprendre les lignes de force et les caractéristiques majeures des objets étudiés. Le quatrième est un thème conclusif qui applique l'ensemble des savoirs et compétences acquis par l'étude des trois premiers thèmes à l'étude d'une aire géographique (continent, région, pays). Il peut être l'occasion de mener des débats, de travailler à l'élaboration de croquis plus complexes, etc.

Chaque thème est organisé en questions qui indiquent les axes principaux à aborder. Hormis le thème conclusif, tous les thèmes comprennent une question spécifique consacrée à la France **et à la Nouvelle-Calédonie**. Le professeur choisit l'ordre dans lequel les questions sont traitées au sein du thème ; il peut également les combiner, à l'exception de celle sur la France **et la Nouvelle-Calédonie**.

Une démarche par étude de cas est recommandée. À cette fin une liste indicative et non limitative d'études de cas est proposée pour chaque thème. La France peut également être l'objet de l'étude de cas, mais cette étude de cas ne peut pas se substituer à la question spécifique consacrée à la France.

L'étude des questions repose sur des exemples précis dont le choix incombe au professeur, afin d'illustrer et de faire comprendre les notions abordées et de mettre en œuvre les grilles d'analyse proposées. Ce choix, tout comme celui des études de cas, doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et d'avoir des repères spatiaux fondamentaux sur une grande diversité de territoires dans le monde.

Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Le programme place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité. Le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables qui ont d'importantes conséquences territoriales. Au collège, les élèves ont acquis une connaissance des grandes notions de géographie et de certains territoires ; ils ont développé des compétences et méthodes d'analyse. Il s'agit donc, en s'appuyant sur ces acquis, de leur permettre de prendre conscience des bouleversements et de leurs conséquences, de les comprendre, de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles.

Pour cela, le programme a abordé, en classe de seconde, les grands équilibres et défis d'un monde en transition, et a étudié, en classe de première, les recompositions des espaces de vie et de production liées à ces transitions.

Les mutations territoriales et géopolitiques liées à la mondialisation sont analysées en terminale. Trois processus sont au cœur des programmes pour l'étude des acteurs et des territoires :

- la **transition**, qui prolonge l'étude du développement durable en insistant sur les grandes mutations en cours et les défis qu'elles représentent pour les acteurs et les sociétés ;
- la **recomposition**, centrée sur l'étude des restructurations spatiales liées à ces grandes mutations ;
- la **mondialisation**, envisagée comme une affirmation du monde comme espace et échelle de référence, mais également comme un révélateur d'inégalités territoriales.

Étudier la France tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action

L'attention particulière qui est portée à la France métropolitaine et ultramarine justifie une organisation spécifique des programmes. La France – État membre de l'Union européenne, deuxième espace maritime mondial, présent sur tous les continents – est en effet concernée par tous les enjeux abordés. Elle est, de ce fait, étudiée dans chacun des thèmes abordés au cours de la scolarité au lycée.

Cette mise en perspective permet aux lycéens d'acquérir les points de repère essentiels et d'appréhender les lignes de force du territoire français, de connaître et de mieux comprendre les enjeux de l'organisation et de l'aménagement du territoire national, quelle que soit l'échelle considérée. L'étude de la France dans chaque thème favorise la consolidation progressive des connaissances du territoire national, en les reliant aux thématiques abordées à l'échelle mondiale. Ce raisonnement comparatif, dynamique et mené à différentes échelles, est au cœur de la démarche géographique. Le chapitre conclusif de terminale, consacré à la France, s'appuie sur l'ensemble des connaissances acquises depuis la seconde. Dans cette perspective, un portfolio – regroupant les supports du travail de l'élève sur la France (fiches de cours, croquis, documents, etc.) – peut être constitué durant les trois années du lycée.

L'étude de la France en classes de seconde, première et terminale est aussi l'occasion de faire comprendre aux élèves que le territoire français est concerné par les transformations étudiées et que cela touche leur vie quotidienne. Comme futurs citoyens, ils auront à agir dans un monde et une France en mutation.

Classe terminale : « Les territoires dans la mondialisation : entre intégrations et rivalités » (57 heures)

La mondialisation est envisagée comme une intensification des liens et une hiérarchisation croissante des territoires à l'échelle mondiale. Après avoir abordé les principales composantes et dynamiques spatiales du monde contemporain en classes de seconde et de première, il s'agit, en classe terminale, d'étudier les conséquences, sur les territoires, du processus de mondialisation – entre intégrations et rivalités – et d'analyser le jeu des acteurs, cadre où s'opère la fragilisation ou l'affirmation des puissances.

Un intérêt accru est porté aux espaces stratégiques que sont les mers et les océans, ainsi qu'aux rapports de force marqués par des concurrences et des coopérations territoriales qui aboutissent à la recherche de gouvernances supranationales. Dans ce cadre, l'étude de l'Union européenne (UE) invite à interroger, d'une part, le fonctionnement, les atouts et les fragilités d'une organisation supranationale très intégrée et, d'autre part, son positionnement sur l'échiquier géopolitique mondial. L'étude de la France et de ses régions, dans le cadre de l'Union européenne et dans le contexte de la mondialisation, vise à mobiliser les connaissances, capacités et méthodes acquises au lycée, pour analyser les enjeux et les effets des politiques d'aménagement des territoires.

Thème 1 – Mers et océans : au cœur de la mondialisation (15-17 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Mers et océans : vecteurs essentiels de la mondialisation. - Mers et océans : entre appropriation, protection et liberté de circulation. 	<p>La maritimisation des économies et l'ouverture des échanges internationaux confèrent aux mers et aux océans un rôle fondamental tant pour la fourniture de ressources (halieutiques, énergétiques, biochimiques, etc.) que pour la circulation des hommes et les échanges matériels ou immatériels. L'importance des routes et les itinéraires diffèrent selon la nature des flux (de matières premières, de produits intermédiaires, industriels, d'informations, etc.). Mais les territoires sont inégalement intégrés dans la mondialisation.</p> <p>Les routes maritimes et les câbles sous-marins, tout comme les ports et les zones d'exploitation, restent concentrés sur quelques axes principaux. D'importants bouleversements s'opèrent, ce qui accroît les enjeux géostratégiques et les rivalités de puissance, notamment autour des canaux et des détroits internationaux. La mise en valeur et l'utilisation des mers et des océans relèvent d'une logique ambivalente, entre liberté de circulation et volonté d'appropriation, de valorisation et de protection. La délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) est aujourd'hui la principale cause de tensions entre les États en raison des ressources présentes dans ces zones et de la volonté de ces États de les exploiter.</p>

Études de cas possibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Le golfe Arabo-Persique : un espace au cœur des enjeux contemporains. - La mer de Chine méridionale : concurrences territoriales, enjeux économiques et liberté de circulation. - L'océan Indien : rivalités régionales et coopérations internationales. - Le détroit de Malacca : un point de passage majeur et stratégique. - L'océan Pacifique : un espace d'enjeux géostratégiques. 	
Question spécifique sur la France et la Nouvelle-Calédonie	Commentaire
La France : une puissance maritime ?	<p>La France (métropolitaine et ultramarine), du fait de ses départements et territoires d'outre-mer, contrôle la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale et s'affirme encore comme une puissance maritime malgré la perte de compétitivité de ses ports. Les mers et océans demeurent, pour la France, des enjeux à la fois économiques, environnementaux et géostratégiques.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie, collectivité française d'outre-mer de l'océan Pacifique, présente des enjeux économiques, géostratégiques et environnementaux. Elle recèle de nombreuses ressources maritimes à protéger. Elle occupe un espace géostratégique convoité. La richesse de sa biodiversité amène à réfléchir à une gestion durable.</p>

Thème 2 – Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation (15-17 heures)

Questions	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Des territoires inégalement intégrés dans la mondialisation. - Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale. 	<p>La mondialisation contemporaine conduit à l'affirmation ou à la réaffirmation de puissances et à l'émergence de nouveaux acteurs. Les territoires, quelle que soit l'échelle considérée (États, régions infra- et supra-étatiques, métropoles, etc.) ont inégalement accès à la mondialisation.</p> <p>La distance est encore un facteur contraignant, d'autant plus que des protections et des barrières sont mises en place, limitant les échanges internationaux. La hiérarchie des centres de décision mondiaux est en constante évolution. Parmi les plus grands centres financiers, cinq sont aujourd'hui en Asie, trois en Europe (Londres, Zurich et Francfort) et deux en Amérique du Nord.</p> <p>Concernant les inégalités territoriales, l'Union européenne a permis un rattrapage considérable du sud de l'Europe par rapport au nord. Les disparités inter-régionales se réduisent toutefois plus lentement. Dans le reste du monde, de nombreux accords régionaux économiques se sont réalisés (Asean, Aléna, Mercosur), mais certains sont peu porteurs de développement.</p>
Études de cas possibles	
<ul style="list-style-type: none"> - Les îles de la Caraïbe et des Antilles : entre intégration régionale et ouverture mondiale. - La Russie, un pays dans la mondialisation : inégale intégration des territoires, tensions et coopérations internationales. - Les corridors de développement en Amérique latine : un outil d'intégration et de désenclavement. - L'Asie du Sud-Est : inégalités d'intégration et enjeux de coopération. 	
Question spécifique sur la France et la Nouvelle-Calédonie	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> - La France : un rayonnement international différencié et une inégale attractivité dans la mondialisation. 	<p>La France affirme sa place dans la mondialisation, d'un point de vue diplomatique, militaire, linguistique, culturel et économique. Elle entre en rivalité avec les autres pays et cherche à consolider ses alliances.</p> <p>La France maintient son influence à l'étranger via son réseau diplomatique et éducatif, des organisations culturelles, scientifiques et linguistiques (instituts français, Organisation internationale de la francophonie, Louvre Abu Dhabi, lycées français à l'étranger, etc.), mais également à travers les implantations de filiales d'entreprises françaises. Elle attire sur son territoire, plus particulièrement à Paris et dans les principales métropoles, des sièges d'organisations internationales, des filiales d'entreprises étrangères, des manifestations sportives et culturelles aux retombées mondiales, des touristes, etc.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie, collectivité d'outre-mer du Pacifique, contribue au rayonnement de la France qui l'associe de plein droit à certaines institutions régionales telles la Communauté du Pacifique Sud, le Forum des îles du Pacifique ou le Programme régional océanien pour l'environnement. Elle est un acteur majeur de la culture française et de la francophonie en Océanie.</p>

Thème 3 – L'Union européenne dans la mondialisation : des dynamiques complexes (15-17 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des politiques européennes entre compétitivité et cohésion des territoires. - L'Union européenne, un espace plus ou moins ouvert sur le monde. 	<p>Commentaire</p> <p>L'Union européenne présente une grande diversité de territoires, tout en étant l'organisation régionale au degré d'intégration le plus marqué au monde. L'UE est le premier pôle commercial mondial. Elle est cependant exposée à des défis et tensions externes et internes (difficulté à établir une politique commune en matière de défense, d'immigration, de fiscalité, etc.), ce qui limite son affirmation comme puissance sur la scène mondiale.</p> <p>Les politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale visent deux objectifs : d'une part la réduction des inégalités territoriales, d'autre part la valorisation des atouts des territoires des États membres pour faire face à la concurrence mondiale.</p>
<p>Études de cas possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Allemagne : une puissance européenne aux territoires inégalement intégrés dans la mondialisation. - Les transports dans l'Union européenne : un outil d'ouverture, de cohésion et de compétitivité. - La politique agricole commune (PAC) : les effets territoriaux d'une politique européenne. - La cartographie d'une agglomération industrielle ou technologique en France. 	
<p>Question spécifique sur la France</p> <p>La France : les dynamiques différenciées des territoires transfrontaliers.</p> <p>Question spécifique sur la Nouvelle-Calédonie</p> <p>La Nouvelle-Calédonie, un PTOM français dans le Pacifique</p>	<p>Commentaire</p> <p>Les territoires transfrontaliers se caractérisent par des échanges et des mobilités de part et d'autre de la frontière. L'Union européenne encourage les coopérations transfrontalières, en assurant notamment la libre circulation et en instituant un cadre réglementaire. Elle finance des projets et des équipements transfrontaliers par des programmes spécifiques. Les territoires transfrontaliers ont cependant des dynamiques différenciées.</p> <p>Commentaire</p> <p>La Nouvelle-Calédonie est un territoire d'outre-mer de l'Union européenne qui bénéficie d'aides pour son développement et son intégration au monde. Elle permet à l'UE d'être présente dans le Pacifique.</p>

Thème conclusif – La France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation : lignes de force et recompositions (8-10 heures)

<p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lignes de force du territoire français. - Des recompositions territoriales à toutes les échelles, entre attractivité, concurrence et inégalités. 	<p>Commentaire</p> <p>L'étude de la France et de ses régions vise à interroger le rôle des acteurs, à différentes échelles, dans l'intégration européenne et mondiale, et les effets territoriaux différenciés de cette intégration.</p> <p>L'étude de la région du lycée porte sur la province où se situe l'établissement. Elle permet de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises sur cette région tout au long du lycée pour donner aux élèves les clés de lecture de leur territoire de proximité.</p>
---	---

Notions et vocabulaire à maîtriser à l'issue de la classe terminale (en complément des notions et vocabulaires acquis en classes de seconde et de première qui seront remobilisés tout comme les repères spatiaux acquis) :

- Mondialisation : notion transversale à l'ensemble des thèmes.
- Haute-mer, maritimisation, puissance, route maritime, zone économique exclusive (ZEE).
- Attractivité, intégration territoriale.
- Agglomération industrielle, écosystème (*cluster*).
- Territoire transfrontalier.
- Aménagement des territoires, collectivité territoriale, région.

Annexe 4

Programme d'histoire-géographie de première technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes nationaux d'enseignement d'histoire-géographie du lycée général et technologique sont applicables dans leur intégralité.

Ils sont complétés par les adaptations qui figurent **en couleur** dans ce document.

Les horaires indiqués tiennent compte de l'horaire spécifique néo-calédonien : 0,5 h supplémentaire par semaine (18 h sur l'année).

Sommaire

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Classe de première : « Construire une nation démocratique dans l'Europe des monarchies et des empires : la France de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale »

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Classe de première : « Les dynamiques d'un monde en recomposition »

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Des disciplines pour comprendre et agir

Par l'étude du passé et l'examen du présent, l'histoire et la géographie enseignées au lycée transmettent aux élèves des connaissances précises et diverses sur un large empan historique, s'étendant de l'Antiquité à nos jours. Elles les aident à acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.

Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations. L'histoire et la géographie permettent d'éclairer ces mouvements complexes et incitent les élèves à s'instruire de manière rigoureuse et, en développant une réflexion approfondie qui dépasse les évidences, les préparent à opérer des choix raisonnés.

L'histoire et la géographie montrent aux élèves comment les choix des acteurs passés et présents (individuels et collectifs), qu'ils soient en rupture ou en continuité avec des héritages, influent sur l'ensemble de la société : elles éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.

Des disciplines complémentaires

L'histoire et la géographie contribuent de manière complémentaire à la formation intellectuelle des élèves, à leur formation civique et à la construction d'une culture commune. Aussi ces deux disciplines disposent-elles du même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes, spécifiquement choisis pour atteindre ces finalités.

Assurer la continuité des apprentissages

À leur entrée au lycée, les élèves maîtrisent des connaissances et des compétences acquises au collège. Il s'agit de les consolider, de les étoffer et de les approfondir d'une part en introduisant des objets plus complexes et, d'autre part, en renforçant les capacités de réflexion et d'analyse, la curiosité, le questionnement pour développer l'autonomie des lycéens.

La classe de seconde conforte les acquis de la scolarité obligatoire, fondements d'une culture scolaire commune, tout en ouvrant sur le cycle terminal. Elle enrichit les connaissances disciplinaires, consolide et développe la maîtrise des compétences et des méthodes.

Les classes de première et terminale offrent l'accès à des thématiques plus ouvertes ; elles permettent ainsi de renforcer les capacités d'analyse et de jugement des élèves. L'objectif est d'aider ceux-ci à réussir les études supérieures qu'ils auront choisies et à devenir des citoyens éclairés et actifs, sachant faire preuve d'esprit critique.

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associe des temps dédiés :

- à la transmission des connaissances par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves ;
- à l'étude de sources, à l'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos, etc.) et à la réalisation de croquis.

Le programme développe des connaissances et construit des capacités et méthodes spécifiques, qui complètent les savoirs acquis dans les autres enseignements communs (notamment l'enseignement moral et civique).

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

Dans la continuité des compétences travaillées en histoire et en géographie au collège, les capacités et méthodes figurant ci-dessous doivent être tout particulièrement travaillées au lycée. Leur apprentissage, organisé de manière progressive, est indissociable de l'acquisition des connaissances.

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés. - Utiliser l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre un événement ou une figure en perspective. - Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscalaire), en géographie. - Identifier les contraintes et les ressources d'un événement, d'un contexte historique, d'une situation géographique. - Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique	
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Employer les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie à bon escient. - Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique, etc.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier un questionnement historique et géographique. - Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique. - Justifier des choix, une interprétation, une production.
Construire une argumentation historique ou géographique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique. - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
Utiliser le numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le numérique pour réaliser des cartes, des graphiques, des présentations. - Identifier et évaluer les ressources pertinentes en histoire-géographie.

Histoire

L'enseignement de l'histoire au lycée

Finalités

L'enseignement de l'histoire a pour visées :

- la construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont des sociétés se transforment dans le temps ;
- le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique ;
- l'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel ou spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme ;
- le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque ;
- la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui nourrissent son engagement et contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique ;
- l'acquisition d'un recul par rapport au présent et au monde d'aujourd'hui qui éclaire cet engagement ;
- le développement de la culture générale des élèves.

Un programme chronologique et structurant

L'organisation des contenus du programme est chronologique ; l'exigence de cohérence requiert des choix qui forment autant de points d'appui à la construction d'une vision large de l'histoire, de ses lieux et de ses acteurs, et permettent, dans la continuité des programmes de la scolarité obligatoire, différentes approches.

Le programme de la classe de seconde, intitulé « Grandes étapes de la formation du monde moderne », revient sur des périodes abordées à l'école primaire et au collège. Il couvre un temps long qui permet d'initier les élèves à une réflexion sur la notion de période historique et de leur donner des repères chronologiques. Il approfondit également la connaissance de l'époque moderne et de ses mutations profondes.

L'étude de la Révolution française ouvre le programme de première, lequel mène les élèves aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Le fil directeur est l'évolution politique et sociale de la France au cours du long XIX^e siècle qui s'étend de 1789 à la Grande Guerre alors que l'Europe est dominée par les monarchies et les Empires multinationaux, mais bouleversée par des valeurs et des expériences politiques en partie héritées de la Révolution française.

Le programme de la classe terminale élargit la dimension internationale. À partir de la crise des années 1930, il interroge le jeu des puissances et l'évolution des sociétés jusqu'à nos jours.

Des thèmes associant le récit historique et des sujets d'étude

Chaque thème comprend une question obligatoire : le programme propose des axes pour la traiter. La parole du professeur joue un rôle essentiel : elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments-charnières, met en place le contexte général de la période.

La question s'articule avec les notions indiquées qui sont un élément explicite et évaluable du programme. Deux sujets d'étude sont proposés. Le professeur choisit, en fonction de la problématique qu'il a déterminée ainsi que des appétences des élèves, celui qui lui semble le plus approprié pour étudier des notions et acquérir des connaissances relatives à la question obligatoire. Ces sujets d'étude permettent également d'initier les élèves au raisonnement historique, en inventoriant les contraintes et ressources des situations et des contextes en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs. Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement, qui peut aller jusqu'à des travaux de recherche documentaire, individuels ou collectifs, et à des restitutions orales et écrites. Les sujets d'étude choisis peuvent être filés au fur et à mesure que la question obligatoire est traitée ou encore travaillés de manière continue, avant ou après la question obligatoire. Ils sont le support, en relation avec la question obligatoire, d'une partie des épreuves communes du contrôle continu.

Classe de première : « Construire une nation démocratique dans l'Europe des monarchies et des empires : la France de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale » (33 heures)

Ce programme est centré sur la France de la Révolution de 1789 à la Première Guerre mondiale. Il vise à montrer comment, dans une Europe dominée par les monarchies et les Empires multinationaux, le pays, avec la Révolution française, pose les bases d'une conception nouvelle de la nation. Le pays connaît à la fois une modernisation progressive de sa société et de grandes oscillations politiques, qui cessent avec l'instauration de la Troisième République.

Le programme se clôt par l'étude de la Première Guerre mondiale, qui, avec la victoire des Alliés, débouche sur une tentative d'application générale du principe des nationalités.

Thème 1 : L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815) (5-7 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
A – L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)	Révolution Souveraineté nationale Égalité devant la loi Nation République Empire	Ce chapitre vise à montrer l'importance de la rupture révolutionnaire en France comme en Europe. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> - l'émergence d'une nation de citoyens égaux en droit (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...); - la chute de la monarchie et une première expérience républicaine dans un contexte de guerre ; - la domination européenne de Napoléon Bonaparte qui conserve et diffuse certains principes de la Révolution ; - le congrès de Vienne qui entend restaurer l'ordre monarchique et asseoir la paix en Europe.

<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire - Les puissances européennes contre Napoléon : la bataille de Waterloo 		<p>À partir de l'étude d'une journée révolutionnaire, on comprend la rupture des révolutionnaires avec l'Europe monarchique ainsi que le début d'une première expérience républicaine française marquée par les affrontements extérieurs et intérieurs.</p> <p>À partir de l'étude de la bataille de Waterloo et de ses protagonistes, les élèves appréhendent les motivations et l'ampleur de la coalition européenne monarchique qui empêche le retour de Napoléon.</p>
--	--	---

Thème 2 : Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 (5-7 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
<p>A – Politique et société en France sous la Deuxième République et le Second Empire</p> <p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Victor Hugo sous la Deuxième République et le Second Empire - Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire 	<p>Démocratie Suffrage universel masculin Régime autoritaire Industrialisation Urbanisation Droit de grève</p>	<p>Ce chapitre vise à mettre en lien l'évolution politique de la France entre 1848 à 1870 et les bouleversements économiques et sociaux qu'elle connaît.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'affirmation des grands principes démocratiques et républicains en 1848 (instauration du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage) ; - la rupture de juin 1848 ; - la transformation de l'économie et de la société sous le Second Empire, régime autoritaire (industrialisation, urbanisation, essor du chemin de fer) ; - la chute du Second Empire en raison de la guerre franco-prussienne qui permet l'unité allemande. <p>Ce sujet d'étude vise à comprendre comment Victor Hugo est devenu l'une des références majeures des républicains en raison de son évolution politique sous la Deuxième République et de sa lutte de proscrit puis d'exilé volontaire contre le Second Empire.</p> <p>Ce sujet d'étude permet d'appréhender la notion d'industrialisation (sidérurgie, transports, etc.) ainsi que le rôle économique et politique d'Eugène Schneider. En outre, les élèves appréhendent la transformation des formes et lieux de travail ainsi que leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.</p>

Thème 3 : La Troisième République : un régime, un empire colonial (9-11 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
<p>A – La Troisième République avant 1914 : un régime, un empire colonial</p>	<p>Démocratie République Libertés fondamentales Laïcité Antisémitisme Colonisation Société coloniale</p>	<p>Ce chapitre vise à montrer que la France se dote d'un régime stable qui reprend et approfondit l'ensemble des principes de 1789. La Troisième République relance l'expansion d'un empire colonial.</p> <p>L'étude de la société coloniale en Nouvelle-Calédonie avant 1914 permet de comprendre cette expansion. L'administration coloniale encadre étroitement les populations de la Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement libre et pénal. Cette société est profondément inégalitaire et clivée statutairement comme spatialement. La population kanak cantonnée, surveillée, passe sous le statut de l'indigénat en 1887. Les révoltes, telle celle du chef Ataï de 1878, sont sévèrement réprimées. Pour faire face aux besoins de main-d'œuvre, la colonie fait appel à des Néo-</p>

<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'instruction des filles sous la Troisième République avant 1914 - Vivre à Alger au début du XX^e siècle 		<p>Hébridais, des Indiens de l'île Bourbon, des Asiatiques, des Wallisiens. C'est le creuset d'une société pluriethnique.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet républicain liant affirmation des libertés fondamentales et volonté d'unifier la nation autour des valeurs de 1789 (symboles, lois scolaires, etc.) ; - l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus ; - la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État ; - les rivalités coloniales des puissances européennes ; - les territoires de la colonisation et le fonctionnement des sociétés coloniales. <p>Selon l'entrée du <i>Nouveau dictionnaire de pédagogie</i> dirigé par Ferdinand Buisson, l'instruction des filles concerne « l'instruction primaire, secondaire et supérieure ». Les élèves sont également invités à se pencher sur la formation et le rôle républicain des institutrices.</p> <p>Les élèves s'intéressent aux différentes populations présentes dans la société d'une ville coloniale au statut de préfecture du département d'Alger. L'architecture, l'urbanisme, la toponymie ainsi que la caractérisation des différents quartiers et les relations entre les habitants peuvent être étudiés.</p>
--	--	--

Thème 4 : La Première Guerre mondiale et la fin des empires européens (7-9 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
<p>A – La Première Guerre mondiale bouleverse les sociétés et l'ordre européen</p>	<p>Empire multinational Mobilisation Front Génocide Traité Diplomatie</p>	<p>Ce chapitre vise à présenter les caractéristiques de la guerre, la fin des empires ainsi que la difficile construction de la paix.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques du conflit (guerre longue, pluralité des fronts et des terrains d'affrontement, guerre industrielle) ; - les différents aspects de la mondialisation du conflit (entrées en guerre, implication des empires coloniaux) ; - l'engagement des soldats de la Nouvelle-Calédonie dans la Première Guerre mondiale permet de comprendre comment malgré l'éloignement, contraints ou consentants, les soldats de la Nouvelle-Calédonie se sont impliqués dans le conflit et ont participé au sein du bataillon des tirailleurs du Pacifique puis du bataillon mixte du Pacifique aux opérations militaires. L'impact de la Première Guerre mondiale sur la colonie est étudié tout comme l'influence du recrutement sur le déclenchement de la révolte kanak de 1917 ; - une guerre particulièrement meurtrière pour les combattants mais aussi les civils (génocide arménien) ; - les traités de paix et la fin des empires multinationaux européens.

<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juillet-novembre 1916 : la bataille de la Somme - L'Autriche-Hongrie de 1914 au traité de Saint-Germain 		<p>Ce sujet d'étude permet de comprendre le fonctionnement de la Triple Entente et l'échelle mondiale de la guerre (mobilisation des soldats et de la main-d'œuvre en provenance des empires britannique et français ainsi que de la Chine). Les moyens d'offensive dans une guerre de position recourent à l'innovation technique (premiers chars d'assaut, premiers avions d'observation). Les élèves peuvent aussi mesurer le coût humain des combats, dont les traces et les lieux de mémoire marquent encore le paysage aujourd'hui.</p> <p>La double monarchie comprend un grand nombre de nationalités et joue un rôle décisif dans le déclenchement de la guerre. Sa défaite suivie de sa dislocation révèle les difficultés d'application du principe des nationalités qui a guidé les rédacteurs des traités de paix. Cet espace demeure ainsi une zone de tension.</p>
---	--	---

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Finalités

La géographie vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment. La géographie répond à des questions – telles que : Où ? Quels acteurs ? Comment ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Pour rendre compte du fonctionnement des territoires, la géographie s'appuie notamment sur des cartes et vise les finalités suivantes :

- mobiliser, pour comprendre l'organisation des territoires, les notions géographiques en insistant sur les enjeux et sur les relations entre acteurs ;
- adopter une approche multiscale (à différentes échelles) qui rend visibles, d'une part, le fait qu'un même phénomène peut se traduire différemment selon l'échelle envisagée et, d'autre part, les interactions entre les territoires à différentes échelles ;
- effectuer des comparaisons entre les territoires, ce qui permet d'identifier les ressemblances et les spécificités de chacun ;
- mettre en évidence, en ayant recours à une approche systémique, les interactions entre acteurs ainsi qu'entre les acteurs, leurs territoires et leurs environnements ;
- développer l'analyse critique des documents, l'observation du jeu des acteurs, le contact avec le terrain ;
- assurer l'acquisition de repères spatiaux aux échelles française, européenne et mondiale.

Organisation des niveaux du lycée

Chaque année est l'occasion de mettre en œuvre les méthodes et l'apprentissage des exercices de géographie en ménageant une progressivité sur les trois niveaux du lycée : réalisation d'un croquis, composition, analyse critique de document(s). Le programme se prête à des visites sur le terrain, à l'utilisation de supports pédagogiques variés, à l'usage de l'outil numérique, ainsi qu'à l'intervention dans la classe d'acteurs de la vie économique et publique.

Chaque année, le programme est structuré autour d'un axe principal et propose d'étudier quatre thèmes. Les trois premiers thèmes visent l'acquisition des connaissances et des grilles d'analyse qui permettent de comprendre les lignes de force et les caractéristiques majeures des objets étudiés. Le quatrième est un thème conclusif qui applique l'ensemble des savoirs et compétences acquis par l'étude des trois premiers thèmes à l'étude d'une aire géographique (ville, pays, ensemble de pays).

Chaque thème est organisé autour d'une question obligatoire (A), d'un sujet d'étude au choix (B) parmi deux proposés, et d'un sujet d'étude centré sur l'espace pacifique et néo-calédonien (C) à traiter obligatoirement. La question obligatoire (A) constitue le développement général du thème, dont le contenu est précisé par les commentaires. L'enseignement repose toujours sur des exemples précis afin d'illustrer et de comprendre les notions abordées et de mettre en œuvre les grilles d'analyse proposées. Il s'agit de donner aux élèves des connaissances et des repères spatiaux fondamentaux sur une diversité de territoires dans le monde. Leur choix est laissé au professeur. La question s'articule avec les notions indiquées qui sont un élément explicite et évaluable du programme. Le sujet d'étude (B) ouvre une possibilité de choix de contenu et d'itinéraire pédagogique, celui sur l'espace pacifique et néo-calédonien (C) donne le cadre d'une contextualisation. Ils sont forcément articulés avec la question obligatoire mais peuvent être étudiés avant ou après celle-ci selon la démarche privilégiée par le professeur. Dans tous les cas, ils permettent de mettre en œuvre un changement d'échelle (approche multiscale).

Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Le programme place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité. Le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables qui ont d'importantes conséquences territoriales. Au collège, les élèves ont acquis une connaissance des grandes notions de géographie et de certains territoires ; ils ont développé des compétences et méthodes d'analyse. Il s'agit donc, en s'appuyant sur ces acquis, de leur permettre de prendre conscience des bouleversements et de leurs conséquences, de les comprendre, de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles.

Pour cela, le programme a abordé, en classe de seconde, les grands équilibres et défis d'un monde en transition. La classe de première étudie les recompositions des espaces de vie et de production liées à ces transitions alors que les mutations territoriales et géopolitiques liées à la mondialisation sont analysées en terminale. Trois processus sont au cœur des programmes pour l'étude des acteurs et des territoires :

- la **transition**, qui prolonge l'étude du développement durable en insistant sur les grandes mutations en cours et les défis qu'elles représentent pour les acteurs et les sociétés ;
- la **recomposition**, centrée sur l'étude des restructurations spatiales liées à ces grandes mutations ;
- la **mondialisation**, envisagée comme une affirmation du monde comme espace et échelle de référence, mais également comme un révélateur d'inégalités territoriales.

Étudier la France et la Nouvelle-Calédonie tout au long du lycée, en la replaçant dans un contexte plus large, pour que les futurs citoyens aient conscience des enjeux et de leurs possibilités d'action

L'enseignement de la géographie au lycée a pour but de comprendre le fonctionnement du monde contemporain en analysant les interactions entre les sociétés et leurs territoires. Ces relations sont étudiées dans différentes parties du monde et à travers le jeu des échelles. Une attention particulière est portée à la France – métropolitaine et ultramarine – et à l'Union européenne. Ceci conduit à une organisation spécifique des programmes. La France – État membre de l'Union européenne, deuxième espace maritime mondial, présent sur tous les continents – est concernée par tous les enjeux abordés dans le programme. **Cette étude s'accompagne toujours d'une mise en perspective avec le territoire de la Nouvelle-Calédonie.** La France et l'Union européenne, ainsi que la Nouvelle-Calédonie et l'espace pacifique, sont de ce fait au cœur des sujets d'étude alors que la question obligatoire est l'occasion de donner des connaissances et des repères spatiaux sur l'ensemble du monde.

Classe de première : « Les dynamiques d'un monde en recomposition » (33 heures)

Sous l'effet des processus de transition – appréhendés en classe de seconde –, le monde contemporain connaît de profondes recompositions spatiales à toutes les échelles. Dans le cadre du programme de première, l'étude des dynamiques à l'œuvre fait ressortir la complexité de ces processus de réorganisation des espaces de vie et de production.

Ces recompositions peuvent être observées à travers le poids croissant des villes et des métropoles dans le fonctionnement des sociétés et l'organisation des territoires. La métropolisation, parfois associée à l'idée d'une certaine uniformisation des paysages urbains, renvoie toutefois à des réalités très diverses selon les contextes territoriaux. Elle contribue aussi à accentuer la concurrence entre les métropoles, ainsi que la diversité et les inégalités socio-spatiales en leur sein.

En lien avec la métropolisation, les espaces productifs se recomposent autour d'un nombre croissant d'acteurs aux profils variés et dans des espaces aux configurations toujours plus complexes, autour de réseaux de production (internationaux, nationaux et régionaux).

Les espaces productifs liés à l'agriculture sont traités plus spécifiquement dans le thème sur les espaces ruraux. La multifonctionnalité de ces derniers et leurs liens avec les espaces urbains s'accroissent, à des degrés divers selon les contextes.

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié (9-11 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B et C)	Notions	Commentaire
A – Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles et des mégapoles	Agglomération urbaine Centre-périphérie Métropole / métropolisation Ville	Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette part ne cesse de progresser. Cette urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation : concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement. En dépit de ce que l'on pourrait identifier comme des caractéristiques métropolitaines (quartier d'affaires, équipement culturel de premier plan, nœuds de transports et de communication majeurs, institution de

<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lyon : les mutations d'une métropole - Londres, une métropole de rang mondial <p>C – Sujet d'étude obligatoire à traiter en plus du sujet au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sydney, une métropole de la région Pacifique 		<p>recherche et d'innovation, etc.), les métropoles sont très diverses. Elles sont inégalement attractives et n'exercent pas la même influence selon qu'il s'agit d'une métropole de rang mondial, de rang national ou de rang régional.</p> <p>L'affirmation de la dimension métropolitaine de Lyon s'est accompagnée de multiples recompositions à l'échelle locale (renforcement des réseaux de transports et de communication, création et rénovation de grands équipements culturels, de formation, de santé ou de sport, reconquête du front d'eau et des friches urbaines, fonctionnement polycentrique, étalement urbain, etc.). Ces mutations ont accentué les contrastes au sein de la métropole.</p> <p>L'agglomération londonienne fait l'objet d'aménagements d'envergure et de recompositions territoriales. Elle témoigne des grandes mutations liées à la métropolisation (concurrence croissante entre les métropoles de rang mondial, réorganisation des réseaux de transports et renforcement des connexions aéroportuaires, réhabilitation du secteur portuaire, création et rénovation de grands équipements culturels, influence des Jeux olympiques, recompositions locales autour de nouveaux centres fonctionnels, accentuation des contrastes socio-spatiaux, etc.).</p> <p>Dans la région Pacifique, l'étude de la métropole de Sydney permet de montrer ses mutations et le renforcement de sa position à l'échelle régionale.</p>
---	--	--

Thème 2 : Une diversification des espaces et des acteurs de la production (9-11 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B et C)	Notions	Commentaire
<p>A – Métropolisation, littoralisation des espaces productifs et accroissement des flux</p> <p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes - Rotterdam : un espace industrialo-portuaire européen de dimension internationale 	<p>Espace productif Flux Production Réseau international de production Chaîne mondiale de valeur ajoutée</p>	<p>À l'échelle mondiale, les logiques et dynamiques des principaux espaces et acteurs de production de richesses (en n'omettant pas les services) se recomposent. Les espaces productifs majeurs sont divers et plus ou moins spécialisés. Ils sont de plus en plus nombreux, interconnectés et se concentrent surtout dans les métropoles et sur les littoraux.</p> <p>Les processus de production s'organisent en chaîne de valeur ajoutée à différentes échelles. Cela se traduit par des flux matériels et immatériels toujours plus importants.</p> <p>Les espaces des industries aéronautique et aérospatiale européennes témoignent d'une mise en réseau d'acteurs et de territoires par un processus de production. Cela stimule des dynamiques territoriales à l'échelle locale, tout en relevant d'enjeux internationaux, comme le montrent par exemple Hambourg et Toulouse, dont le dynamisme est en partie lié à Airbus (emplois directs mais aussi sous-traitants).</p> <p>L'espace industrialo-portuaire de Rotterdam permet d'illustrer la mondialisation des processus de production, en lien avec l'importance fondamentale du transport maritime. Les dynamiques industrielles et portuaires recomposent les territoires et présentent des</p>

<p>C – Sujet d'étude obligatoire à traiter en plus du sujet au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un espace productif structuré autour de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie 		<p>enjeux majeurs d'aménagement. On assiste au déplacement du port vers l'aval de l'estuaire et au déclin de zones industrielles au profit d'espaces de logistique.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, le système productif autour de la filière du nickel est étudié pour montrer que les logiques et les dynamiques qui animent les acteurs à toutes les échelles ont un impact sur les espaces qu'il occupe.</p>
---	--	--

Thème 3 : Les espaces ruraux : une multifonctionnalité toujours plus marquée (9-11 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B et C)	Notions	Commentaire
<p>A – Des espaces ruraux aux fonctions de plus en plus variées</p> <p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces périurbains en France (métropolitaine et ultramarine) - L'agro-tourisme en France (métropolitaine et ultramarine) <p>C – Sujet d'étude obligatoire à traiter en plus du sujet au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transformation des espaces ruraux en Nouvelle-Calédonie 	<p>Espace rural Multifonctionnalité Fragmentation Périurbanisation</p>	<p>Les espaces ruraux connaissent d'importantes transformations. Globalement, le rôle de l'agriculture est encore important, mais ces espaces sont de plus en plus liés aux espaces urbains. Ils sont marqués par l'essor de fonctions résidentielles, industrielles, environnementales ou touristiques, qui contribuent à les diversifier.</p> <p>Les espaces périurbains connaissent de profondes recompositions. L'agriculture a fortement reculé et évolué sous l'effet de la progression marquée des fonctions résidentielles, logistiques, de loisirs, de production non agricoles, etc. On peut s'interroger sur leur extension, leur localisation et sur le maintien de leur caractère rural.</p> <p>L'agro-tourisme – tourisme valorisant l'agriculture et les produits du terroir – est en plein essor même si les flux concernés restent modestes à l'échelle nationale. Né de volontés individuelles locales et soutenu par les politiques nationales et européennes de développement rural, il contribue au renouveau d'espaces ruraux. La valorisation du patrimoine se traduit par une diversification des fonctions, un développement économique et une diversification des populations permanentes et saisonnières. Elle peut cependant poser la question de la préservation du patrimoine rural, qu'il soit bâti, paysager, ou encore culturel.</p> <p>En Nouvelle-Calédonie, les transformations des espaces ruraux de la Grande Terre et des îles Loyauté sont étudiées entre diversification de leurs fonctions et de leurs liens avec les espaces urbains (Nouméa, zone urbaine de Voh-Koné-Pouembout).</p>

Thème 4 conclusif : La Chine : des recompositions spatiales multiples (3-4 heures)

Question	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation, littoralisation, mutations des espaces ruraux 	<p>La Chine connaît des recompositions spatiales spectaculaires. Des campagnes aux villes, de l'agriculture à une économie diversifiée, du repli à l'ouverture et à une insertion de plus en plus forte dans la mondialisation, les contrastes territoriaux sont de plus en plus accentués.</p>

Annexe 5

Programme d'histoire-géographie de terminale technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes nationaux d'enseignement d'histoire-géographie du lycée général et technologique sont applicables dans leur intégralité.

Ils sont complétés par les adaptations qui figurent **en couleur** dans ce document.

Les horaires indiqués tiennent compte de l'horaire spécifique néo-calédonien : 0,5 h supplémentaire par semaine (18 h sur l'année).

Sommaire

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

Histoire

L'enseignement de l'histoire en cycle terminal technologique

Classe terminale : « Totalitarismes, guerres et démocratie : des années 1920 à nos jours »

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Classe terminale : « La mondialisation : une mise en relation inégale des territoires »

Préambule

L'histoire et la géographie au lycée

Des disciplines pour comprendre et agir

Par l'étude du passé et l'examen du présent, l'histoire et la géographie enseignées au lycée transmettent aux élèves des connaissances précises et diverses sur un large empan historique, s'étendant de l'Antiquité à nos jours. Elles les aident à acquérir des repères temporels et spatiaux ; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.

Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations. L'histoire et la géographie permettent d'éclairer ces mouvements complexes et incitent les élèves à s'instruire de manière rigoureuse et, en développant une réflexion approfondie qui dépasse les évidences, les préparent à opérer des choix raisonnés.

L'histoire et la géographie montrent aux élèves comment les choix des acteurs passés et présents (individuels et collectifs), qu'ils soient en rupture ou en continuité avec des héritages, influent sur l'ensemble de la société : elles éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.

Des disciplines complémentaires

L'histoire et la géographie contribuent de manière complémentaire à la formation intellectuelle des élèves, à leur formation civique et à la construction d'une culture commune. Aussi ces deux disciplines disposent-elles du même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes, spécifiquement choisis pour atteindre ces finalités.

Assurer la continuité des apprentissages

À leur entrée au lycée, les élèves maîtrisent des connaissances et des compétences acquises au collège. Il s'agit de les consolider, de les étoffer et de les approfondir d'une part en introduisant des problématiques plus élaborées et, d'autre part, en renforçant la capacité de réflexion et d'analyse, la curiosité, le questionnement pour développer l'autonomie des lycéens.

La classe de seconde conforte les acquis de la scolarité obligatoire, fondements d'une culture scolaire commune, tout en ouvrant sur le cycle terminal. Elle enrichit les connaissances disciplinaires, consolide et développe la maîtrise des capacités et méthodes.

Les classes de première et de terminale offrent l'accès à des problématiques plus ouvertes : elles permettent ainsi de renforcer les capacités d'analyse et de jugement des élèves. L'objectif est d'aider ceux-ci à réussir les études supérieures qu'ils auront choisies et à devenir des citoyens informés et actifs, sachant faire preuve d'esprit critique.

Capacités travaillées et méthodes acquises en histoire et en géographie

À l'issue du lycée, les élèves doivent être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de se confronter à des sources, d'analyser des documents, de prendre des notes ainsi que de mener un travail personnel. Pour cela, l'enseignement associé des temps dédiés : traiter de l'information, de prendre des notes ainsi que de mener un travail autonome. Pour cela l'enseignement associe des moments :

- de transmission des connaissances par les professeurs et d'écoute active de la part des élèves ;
- d'étude de sources, d'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos, etc.) et à la réalisation de croquis.

Le programme développe des connaissances et construit des capacités et méthodes spécifiques, qui complètent les savoirs acquis dans les autres disciplines du tronc commun (notamment l'enseignement moral et civique).

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

Dans la continuité des compétences travaillées en histoire et en géographie au collège, les capacités et méthodes figurant ci-dessous doivent être tout particulièrement travaillées au lycée. Leur apprentissage, organisé de manière progressive, est indissociable de l'acquisition des connaissances.

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Connaître et se repérer	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. – Identifier et expliciter les dates et acteurs des grands événements. – Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés. – Utiliser l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre un événement ou une figure en perspective. – Mettre en œuvre le changement d'échelles, ou l'analyse à différentes échelles (multiscalaire), en géographie. – Identifier les contraintes et les ressources, d'un contexte historique ou d'une situation géographique. – Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différentes. – Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, lu et vécu.

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique	
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> – Employer les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie à bon escient. – Transposer un texte en croquis. – Réaliser des productions graphiques et cartographiques dans le cadre d'une analyse. – Savoir lire, comprendre et critiquer une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique, etc.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> – S'approprier un questionnement historique et géographique. – Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique. – Justifier des choix, une interprétation, une production.
Construire une argumentation historique ou géographique	<ul style="list-style-type: none"> – Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique. – Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation.
Utiliser les outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les outils numériques pour produire des cartes, des graphiques, des présentations. – Identifier et évaluer les ressources pertinentes en histoire-géographie.

Histoire

L'enseignement de l'histoire en cycle terminal technologique

Finalités

L'enseignement de l'histoire a pour visées :

- la construction d'une réflexion sur le temps : outre l'acquisition de grands repères, l'élève doit comprendre ce qu'est un événement, une permanence, une continuité, une rupture, une mutation, une évolution pour saisir la manière dont des sociétés se transforment dans le temps ;
- le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignages, et affine ainsi son esprit critique ;
- l'initiation au raisonnement historique : l'élève apprend à évaluer les ressources et les contraintes d'un événement, d'un contexte humain, temporel ou spatial, à comprendre les interrogations et les choix des acteurs individuels et collectifs, à appréhender les conséquences de leurs actions à court, moyen et long terme ;
- le développement d'une aptitude à replacer les actions humaines et les faits dans leur contexte et dans leur époque ;
- la prise de conscience par l'élève de son appartenance à l'histoire de la nation, de l'Europe et du monde, ainsi que des valeurs, des connaissances et des repères qui nourrissent son engagement et contribuent au développement de sa responsabilité et de sa formation civique ;
- l'acquisition d'un recul par rapport au présent et au monde d'aujourd'hui qui éclaire cet engagement ;
- le développement de la culture générale des élèves.

Un programme chronologique et structurant

L'organisation des contenus du programme est chronologique ; l'exigence de cohérence requiert des choix qui forment autant de points d'appui à la construction d'une vision large de l'histoire, de ses lieux et de ses acteurs, et permettent, dans la continuité des programmes de la scolarité obligatoire, différentes approches.

Le programme de la classe de seconde, intitulé « Grandes étapes de la formation du monde moderne », revient sur des périodes abordées à l'école primaire et au collège. Il couvre un temps long qui permet d'initier les élèves à une réflexion sur la notion de période historique et de leur donner des repères chronologiques. Il approfondit également la connaissance de l'époque moderne et de ses mutations profondes.

L'étude de la Révolution française ouvre le programme de première, lequel mène les élèves aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Le fil directeur est l'évolution politique et sociale de la France au cours du long XIX^e siècle qui s'étend de 1789 à la Grande Guerre alors que l'Europe est dominée par les monarchies et les Empires multinationaux, mais bouleversée par des valeurs et des expériences politiques en partie héritées de la Révolution française.

Le programme de la classe terminale élargit la dimension internationale. À partir de la crise des années 1930, il interroge le jeu des puissances et l'évolution des sociétés jusqu'à nos jours.

En première et terminale en voie technologique, des thèmes associant le récit historique et des sujets d'étude

Chaque thème comprend une question obligatoire : le programme propose des axes pour la traiter. La parole du professeur joue un rôle essentiel : elle garantit la cohérence, dégage les évolutions d'ensemble et les moments-charnières, met en place le contexte général de la période.

La question s'articule avec les notions indiquées qui sont un élément explicite et évaluable du programme. Deux sujets d'étude sont proposés. Le professeur choisit, en fonction de la problématique qu'il a déterminée ainsi que des appétences des élèves, celui qui lui semble le plus approprié pour étudier des notions et acquérir des connaissances relatives à la question obligatoire. Ces sujets d'étude permettent également d'initier les élèves au raisonnement historique, en inventoriant les contraintes et ressources des situations et des contextes en les amenant à saisir au plus près les situations, les contextes et le jeu des acteurs individuels et collectifs. Le professeur est maître de leur degré d'approfondissement, qui peut aller jusqu'à des travaux de recherche documentaire, individuels ou collectifs, et à des restitutions orales et écrites. Les sujets d'étude choisis peuvent être filés au fur et à mesure que la question obligatoire est traitée ou encore travaillés de manière continue, avant ou après la question obligatoire. Ils sont le support, en relation avec la question obligatoire, d'une partie des épreuves communes du contrôle continu.

Classe terminale : « Totalitarismes, guerres et démocratie : des années 1920 à nos jours » (33 heures)

Ce programme vise à montrer comment le monde a été profondément remodelé en moins d'un siècle par les relations entre les puissances et l'affrontement des modèles politiques.

Dans l'entre-deux-guerres, la montée des totalitarismes déstabilise les démocraties. Le déchaînement de violence de la Seconde Guerre mondiale aboutit à l'équilibre conflictuel d'un monde devenu bipolaire, alors même qu'éclatent et disparaissent les empires coloniaux. La guerre froide met face à face deux modèles politiques et deux grandes puissances qui, tout en évitant l'affrontement direct, suscitent et entretiennent de nombreux conflits armés régionaux. Depuis les années 1990, conflits et coopérations se développent et s'entrecroisent aux échelles mondiale, européenne et nationale.

Après la Seconde Guerre mondiale, la France reconstruit son régime républicain. Elle est cependant confrontée à de nombreux défis : le redressement de son économie, la guerre d'Algérie, la reconstitution de sa puissance dans le cadre de la construction européenne, et les transformations de la société qui engendrent une évolution de ses institutions.

<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La guerre d'Algérie. – L'évolution de la place et des droits des femmes dans la société française. 		<p>Ce sujet d'étude permet d'évoquer les différentes dimensions de la guerre d'Algérie : la spécificité du statut de l'Algérie, les différents mouvements indépendantistes, la mobilisation des appelés du contingent, les attentats, la torture, les accords d'Évian, les conséquences politiques et humaines de cette guerre, pendant et après le conflit, en Algérie et en France.</p> <p>Ce sujet d'étude porte sur l'évolution de la société et des mœurs, et sur les combats et les changements des mentalités qui ont permis aux femmes, depuis 1944, d'accéder à une égalité de droits avec les hommes entérinée par une évolution du droit positif (Constitution, Code civil, etc.).</p>
---	--	---

Thème 4 - La Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours (6 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions <u>Notions de première à réactiver</u>	Mise en œuvre
<p>A – La Nouvelle-Calédonie : évolution politique, sociale et économique</p> <p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur, la construction de la paix – L'émancipation des femmes en Nouvelle-Calédonie 		<p>Cette question montre les transformations politiques, les profondes mutations sociales et les changements économiques que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 1946.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les différents statuts politiques de la Nouvelle-Calédonie depuis 1946 ; – les transformations de la société: démographie, immigration, place des femmes, etc. ; – la reconnaissance de la culture kanak et de celle des autres communautés ; – le développement économique de la Nouvelle-Calédonie au sortir de la guerre, le « boom » du nickel, les crises économiques, les politiques de rééquilibrage liées aux Accords. <p>Ce sujet d'étude porte sur deux personnages historiques dont les parcours ont profondément marqué la vie politique néo-calédonienne en insistant en particulier sur la signature des accords Matignon-Oudinot.</p> <p>Ce sujet d'étude porte sur l'évolution de la société et des mœurs, et sur les combats et les changements des mentalités qui ont permis aux femmes, dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'accéder à une égalité de droits, à des postes à responsabilité dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels.</p>

Géographie

L'enseignement de la géographie au lycée

Finalités

La géographie vise à comprendre comment les individus et les sociétés organisent leur espace, s'y développent, le transforment. La géographie répond à des questions – telles que : Où ? Quels acteurs ? Comment ? Pourquoi ici et pas ailleurs ? – pour décrire et expliquer le fonctionnement des territoires à différentes échelles. Elle met en évidence les interactions entre les sociétés et leurs environnements.

Pour rendre compte de ce fonctionnement, la géographie s'appuie notamment sur des cartes et vise les finalités suivantes :

- mobiliser, pour comprendre l'organisation des territoires, les notions géographiques en insistant sur les enjeux et sur les relations entre acteurs ;
- adopter une approche multiscale (à différentes échelles) qui rend visibles, d'une part, le fait qu'un même phénomène peut se traduire différemment selon l'échelle envisagée et, d'autre part, les interactions entre les territoires à différentes échelles ;
- effectuer des comparaisons entre les territoires, ce qui permet d'identifier les ressemblances et les spécificités de chacun ;
- mettre en évidence, en ayant recours à une approche systémique, les interactions entre acteurs ainsi qu'entre les acteurs, leurs territoires et leurs environnements ;
- développer l'analyse critique des documents, l'observation du jeu des acteurs, le contact avec le terrain ;
- assurer l'acquisition de repères spatiaux aux échelles française, européenne et mondiale.

Organisation des niveaux du lycée

Chaque année est l'occasion de mettre en œuvre les méthodes et l'apprentissage des exercices de géographie en ménageant une progressivité sur les trois niveaux du lycée : réalisation d'un croquis à partir d'un texte transposé en carte, composition, analyse critique de document(s). Le programme se prête à des visites sur le terrain, à l'utilisation de supports pédagogiques variés, à l'usage de l'outil numérique, ainsi qu'à l'intervention dans la classe d'acteurs de la vie économique et publique.

En classe terminale, le programme est structuré autour d'un axe principal et propose d'étudier trois thèmes. Les deux premiers thèmes visent l'acquisition des connaissances et des grilles d'analyse qui permettent de comprendre les lignes de force et les caractéristiques majeures des objets étudiés. Le troisième est un thème conclusif qui applique l'ensemble des savoirs et compétences acquis par l'étude des trois premiers thèmes à l'étude de la France.

Chaque thème est organisé autour d'une question obligatoire (A) et d'un sujet d'étude au choix (B) parmi deux proposés, **et d'un sujet d'étude centré sur l'espace pacifique et néo-calédonien (C) à traiter obligatoirement**. La question obligatoire (A) constitue le développement général du thème, dont le contenu est précisé par les commentaires. L'enseignement repose toujours sur des exemples précis afin d'illustrer et de comprendre les notions abordées et de mettre en œuvre les grilles d'analyse proposées. Il s'agit de donner aux élèves des connaissances et des repères spatiaux fondamentaux sur une diversité de territoires dans le monde. Leur choix est laissé au professeur. La question s'articule avec les notions indiquées qui sont un élément explicite et évaluable du programme. Le sujet d'étude (B) ouvre une possibilité de choix de contenu et d'itinéraire pédagogique, **celui sur l'espace pacifique et néo-calédonien (C) donne le cadre d'une contextualisation**. Il est forcément articulé avec la question obligatoire mais peut être étudié avant ou après celle-ci selon la démarche privilégiée par le professeur. Dans tous les cas, il permet de mettre en œuvre un changement d'échelle (approche multiscale).

Un programme donnant des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux

Le programme place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité. Le monde dans lequel nous vivons a connu et connaît des bouleversements démographiques, économiques, environnementaux et politiques considérables qui ont d'importantes conséquences territoriales. Au collège, les élèves ont acquis une connaissance des grandes notions de géographie et de certains territoires ; ils ont développé des compétences et méthodes d'analyse. Il s'agit donc, en s'appuyant sur ces acquis, de leur permettre de prendre conscience des bouleversements et de leurs conséquences, de les comprendre, de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles.

Pour cela, le programme a abordé, en classe de seconde, les grands équilibres et défis d'un monde en transition. La classe de première étudie les recompositions des espaces de vie et de production liées à ces transitions alors que les mutations territoriales et géopolitiques liées à la mondialisation sont analysées en terminale. Trois processus sont au cœur des programmes pour l'étude des acteurs et des territoires :

- la **transition**, qui prolonge l'étude du développement durable en insistant sur les grandes mutations en cours et les défis qu'elles représentent pour les acteurs et les sociétés ;
- la **recomposition**, centrée sur l'étude des restructurations spatiales liées à ces grandes mutations ;

<p>– Le détroit de Malacca : un point de passage majeur et stratégique.</p> <p>C – Sujet d'étude obligatoire à traiter en plus du sujet au choix :</p> <p>– L'océan Pacifique : enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux</p>		<p>Près du tiers du commerce mondial passe par le détroit de Malacca. Plusieurs grands ports mondiaux bordent ce passage stratégique de plus en plus saturé. La présence d'une activité de piraterie motive des coopérations entre États riverains et puissances maritimes extérieures afin de sécuriser les itinéraires maritimes. Ce détroit voit des stratégies d'influence rivales se confronter au contact de la mer de Chine méridionale et de l'océan Indien.</p> <p>La maritimisation des économies et l'ouverture des échanges internationaux confèrent à l'océan Pacifique un rôle fondamental tant pour la fourniture de ressources que pour la circulation des hommes et les échanges matériels ou immatériels.</p> <p>L'océan Pacifique est l'une des régions les plus complexes et les plus hétérogènes du monde menant à des inégalités d'intégration à la mondialisation, à des enjeux géostratégiques et à des rivalités de puissances.</p> <p>Par ailleurs, l'océan Pacifique est une région confrontée à de nombreux défis notamment environnementaux.</p>
--	--	---

Thème 2 – Des territoires inégalement intégrés dans la mondialisation, en fonction des décisions publiques et des stratégies des entreprises (10-12 heures)

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B et C)	Notions <u>Notions de première à réactiver</u>	Commentaire
<p>A – Dynamiques territoriales contrastées au sein de la mondialisation</p> <p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <p>– New York, un centre de la mondialisation</p> <p>– L'aéroport de Paris-Roissy-Charles de Gaulle, un <i>hub</i> au cœur des échanges européens en concurrence avec de nombreux grands aéroports mondiaux</p>	<p><u>Centre de décision</u></p> <p>Hub logistique aéroportuaire</p> <p><u>Métropole</u></p> <p>Plateforme multimodale</p>	<p>Les territoires, quelle que soit l'échelle considérée (États, régions infra- et supra-étatiques, métropoles, etc.), ont inégalement accès à la mondialisation. La distance est encore un facteur contraignant, d'autant plus que des protections et des barrières sont mises en place, limitant les échanges internationaux. La hiérarchie des centres de décision mondiaux est en constante évolution.</p> <p>Métropole de rang mondial, New York abrite des fonctions de commandement qui en font un lieu majeur de la mondialisation. Elle concentre des activités économiques et financières supérieures. En accueillant le siège de l'ONU, elle incarne un lieu du pouvoir politique et de la gouvernance mondiale. Elle est aussi un centre culturel de rang mondial.</p> <p>Les politiques d'ouverture à la concurrence des transports aériens ont conduit à la formation d'un paysage aérien polarisé. Une plus grande compétitivité entre les transporteurs et la déréglementation ont modifié l'organisation du trafic et suscité un nouveau modèle : les grandes compagnies concentrent leurs dessertes sur un pôle unique (Paris-Roissy-CDG pour Air France, Londres-Heathrow pour British Airways, etc.).</p> <p>L'aéroport de Paris-Roissy-CDG constitue, avec Londres, Francfort, Amsterdam et Leipzig, une des plus importantes places aéroportuaires de fret en</p>

<p>C – Sujet d'étude obligatoire à traiter en plus du sujet au choix :</p> <ul style="list-style-type: none">– La Nouvelle-Calédonie, un PTOM français dans le Pacifique		<p>entre autres, de multiplier les infrastructures et les moyens d'accès au site.</p> <p>La Nouvelle-Calédonie est un territoire de la France et de l'Union européenne qui bénéficie d'aides pour son développement (aménagement, formation, environnement) et son intégration au monde. Elle permet à l'UE d'être présente dans le Pacifique.</p>
---	--	--

Enseignements primaire et secondaire

Lycée général et technologique

Programmes d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2108856A

arrêté du 21-4-2021 - JO du 25-6-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 17-1-2019 ; arrêté du 19-7-2019 ; avis du CSE du 18-3-2021

Article 1 - Les programmes d'enseignement moral et civique de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique adaptés pour la Nouvelle-Calédonie sont fixés conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 21 avril 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

↳ Programme d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 2

↳ Programme d'enseignement moral et civique de première des voies générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 3

↳ Programme d'enseignement moral et civique de terminale des voies générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 1

Programme d'enseignement moral et civique de seconde générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Le programme fait apparaître en **couleur** des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les axes, le questionnement et les objets d'enseignement.

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la Défense et à la sécurité nationales. L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de seconde de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge celui de l'ensemble de la scolarité obligatoire et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique.

Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés.

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique se doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, et à faire le lien entre son propos et des événements, des lieux ou des enjeux contemporains.

Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité dans le cadre de la République.

Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Chacun d'eux doit être traité en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

Thème annuel de la classe de seconde : la liberté, les libertés

Le programme de la classe de seconde est construit autour de la notion de liberté. La liberté constitue un principe constitutionnel essentiel de la démocratie. La liberté s'exerce en prenant appui sur ce que la loi affirme et garantit : les libertés individuelles, civiles, politiques et sociales, les différents droits de l'Homme ; elle est rendue possible par les limites que la loi pose.

En approfondissant la notion de la liberté et la connaissance des libertés, l'élève est encouragé à comprendre les conditions de son émancipation intellectuelle, sociale et politique.

Le programme

Les contextualisations indiquées dans les objets d'enseignement sont obligatoirement mises en œuvre. Autant que faire se peut, les autres objets d'enseignement choisis prendront appui sur la Nouvelle-Calédonie.

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

Questionnement : Quels sont les principes et les conditions de la liberté ?

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- Les libertés de l'individu : libertés individuelles, liberté de conscience, liberté d'expression, droit de propriété.
- Les libertés collectives : le développement de la démocratie moderne ; l'extension du suffrage ; la naissance des droits sociaux ; l'égalité femmes/hommes.
- Les conditions de la liberté : les conditions politiques : élections et représentation ; la séparation des pouvoirs ; les conditions juridiques : le Droit ; la primauté de la constitution ; la protection internationale des droits de l'Homme.
- L'espace d'exercice des libertés : d'une « République indivisible » centralisée à une organisation décentralisée ; la démocratie locale ; la Nation et l'Europe.
- La protection des libertés : le rôle du droit et de la loi ; la limitation réciproque des libertés ; la défense et la sécurité ; l'égalité des citoyens devant la loi ; la liberté de conscience et la laïcité.

Notions à acquérir/à mobiliser

- Le rapport entre liberté et droits, le respect, la tolérance et l'égalité devant la loi.
- Libertés fondamentales, libertés publiques : délimitations et limitations possibles.
- L'intériorisation de la liberté de l'autre ou le rapport à soi et aux autres : altérité, différence, discrimination.
- L'État de droit.

Objets d'enseignement possibles

- Un corpus de lois : les grandes lois de liberté de la III^e République, le programme du Conseil national de la Résistance et le préambule de la Constitution de 1946 ; les grandes lois sociales de la IV^e République, les lois favorisant l'émancipation féminine et l'égalité femmes/hommes, en contextualisant l'élaboration des lois choisies et en abordant les débats provoqués.
- Constitutions et déclarations des droits. Les déclarations des droits de l'Homme (la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; la déclaration universelle des droits de l'Homme).
- **Le préambule de l'accord de Nouméa.**
- L'engagement des femmes et des hommes pour les libertés par des figures remarquables notamment celles placées au Panthéon par la République.
- Les institutions françaises et européennes qui garantissent les libertés (le Conseil d'État, la Cour européenne des droits de l'Homme).
- **Les institutions de la Nouvelle-Calédonie, expression de la démocratie à l'échelle locale (les provinces, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, le sénat coutumier, les conseils coutumiers).**
- **La consultation référendaire en Nouvelle-Calédonie de 2018 permet à la population de décider de son avenir institutionnel.**
- La liberté de l'information : dans les régimes politiques ; dans un environnement numérique ; dans le domaine médical ; dans le domaine scientifique.

Axe 2 : Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat

Questionnement : Comment évoluent la conception et l'exercice des libertés ?

Ces évolutions peuvent être envisagées à travers l'étude, attentive à leurs transformations contemporaines, d'**au moins deux des domaines** suivants :

- La pluralité des croyances et des expressions du religieux : laïcité et liberté de conscience.

- La reconnaissance des différences, la lutte contre les discriminations et la promotion du respect d'autrui : lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ; lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ; lutte contre les discriminations faites aux personnes porteuses d'un handicap.
- L'évolution de l'encadrement juridique de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique.
- La sécurité et la défense dans un État de droit : définition et missions.
- Les libertés économiques et les droits sociaux : accès aux droits et protections sociales.
- Évolution du droit à la protection : à l'intérieur d'un État, dans les domaines médicaux, sanitaires, éducatifs, etc., dans un contexte migratoire (droit d'asile, droit des réfugiés, politiques de l'immigration).
- Les évolutions du Droit : évolutions constitutionnelles en France ; extension du droit international.

Notions à acquérir

- Laïcité, tolérance.
- Respect de la personne humaine.
- L'engagement et ses modalités.
- Liberté, sécurité et protection.
- Droits et devoirs.

Objets d'enseignement possibles

- Actualité de la loi de la séparation des Églises et de l'État de 1905.
- Le pluralisme religieux et la laïcité **en Nouvelle-Calédonie**.
- Les flux informationnels et leur régulation sur internet : la question de la liberté d'expression dans un environnement numérique et médiatique ; harcèlement et persécution sur internet.
- Liberté et droit à la protection : les mineurs ; les personnes fragiles ; les données numériques, traitement et protection (règlement général sur la protection des données).
- Pauvreté, isolement et entrave à l'exercice des libertés.
- L'engagement au regard des libertés et de la protection à travers le parcours d'une personnalité ou d'une association : l'abbé Pierre et les mal-logés ; Geneviève de Gaulle-Anthonioz, de la Résistance à ATD quart monde ; René Cassin et la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; Simone Veil, une vie d'engagement pour le droit des femmes.
- L'évolution des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles.
- L'engagement et la pratique citoyenne : l'engagement politique ; le service national universel, les instances lycéennes (**le conseil calédonien de la vie lycéenne**).
- La Défense et la sécurité nationales en France : les transformations de l'outil militaire, les stratégies de la défense, les espaces de l'exercice de la défense et de la sécurité. **Dans ce cadre, les acteurs de la sécurité civile, de la force publique, ainsi que les FANC au service de la défense et de la sécurité en Nouvelle-Calédonie doivent être étudiés.**
- Les enjeux éthiques : approches des grands débats contemporains (droit et accès aux soins, débats sur la fin de vie et la procréation).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

Annexe 2

Programme d'enseignement moral et civique de première des voies générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Le programme fait apparaître en couleur des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les axes, le questionnement et les objets d'enseignement.

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la Défense et à la sécurité nationales. L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de première de l'enseignement moral et civique en lycée prolonge et approfondit celui de seconde et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, thème central de l'année de seconde, mais aussi l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique.

Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés.

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique se doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, et à faire le lien entre son propos et des événements, des lieux ou des enjeux contemporains.

Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité dans le cadre de la République.

Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Chacun d'eux doit être traité en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

Le programme

Les contextualisations indiquées dans les objets d'enseignement sont obligatoirement mises en œuvre.
Autant que faire se peut, les autres objets d'enseignement choisis prendront appui sur la Nouvelle-Calédonie.

Axe 1 : Fondements et fragilités du lien social

Questionnement : Comment les fondements du lien social se trouvent aujourd'hui fragilisés ?

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- Les fragilités liées aux transformations sociales : cadre de vie (métropolisation, assignation résidentielle, phénomène des quartiers), cellule familiale, institutions de socialisation (École, État, religion, organisations syndicales).
- Les fragilités liées aux mutations économiques : régions en crise, chômage, transformation du monde du travail, inégalités et expression du sentiment de déclassement.
- La montée du repli sur soi et le resserrement du lien communautaire physique ou virtuel.
- L'expression de la défiance vis-à-vis de la représentation politique et sociale, et vis-à-vis des institutions.
- La défiance vis-à-vis de l'information et de la science (de la critique des journalistes et des experts à la diffusion de fausses nouvelles et à la construction de prétendues « vérités » alternatives).
- Les nouvelles formes d'expression de la violence et de la délinquance (incivilités, cyber-harcèlement, agressions physiques, phénomènes de bandes, etc.).

Notions à acquérir/à mobiliser

- Le rapport intérêt général – intérêt particulier.
- Engagement – abstention.
- Intégration – exclusion – déclassement.
- Égalité – équité.

Objets d'enseignement possibles

- Les réseaux sociaux et la fabrique de l'information : biais de confirmation, bulles de filtre ; surinformation et tri ; fiabilité et validation.
- Les phénomènes et mécanismes de contre-vérités : le complotisme et le révisionnisme, les « fake news ».
- Les communautés virtuelles et la communauté réelle : individualisme, image de soi, confiance, mécanisme de la mise à l'écart et du harcèlement.
- Les mécanismes d'enfermement et de mise en danger : pratiques solitaires de consommation et isolement (jeux vidéo, etc.).
- Les mécanismes d'exclusion et d'inégalités **en Nouvelle-Calédonie** à partir de l'exemple d'une ville, d'un quartier, d'un groupe social : ressenti, réalité et expression (violences urbaines, phénomènes de bandes, quartiers fermés, entre-soi, **caillassages, barrages et blocages**).
- Politique d'aménagement du territoire **en Nouvelle-Calédonie** : services publics et accessibilités ; hyper-ruralité ; politique de la ville.
- Les politiques sociales et les systèmes de prise en charge **en Nouvelle-Calédonie : Cafat et Ruamm**) : remise en cause des solidarités ou adaptation de la prise en charge. Domaines d'étude possibles : politique familiale, de santé, de réduction du chômage, générationnelle.

Axe 2 : Les recompositions du lien social

Questionnement : Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance.
- Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.
- Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités.
- La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution.
- Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales.

- La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat.
- De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale.

Notions à acquérir/à mobiliser

- Respect.
- Justice, égalité et équité.
- Rapport social – solidarité.
- Responsabilité individuelle et collective.

Objets d'enseignement possibles

- Les nouvelles modalités de l'exercice de la citoyenneté en France et en Europe.
- Les nouvelles modalités de mobilisation et d'implications politiques : pétitions, tribunes, référendums locaux, collectifs.
- Les nouveaux dispositifs pour l'engagement civique : service civique en Nouvelle-Calédonie, service national universel.
- Les problèmes bioéthiques contemporains : le cadre de la recherche, les lois de bioéthique.
- À partir d'exemples, le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Mentorat, tutorat, parrainage : de nouvelles implications pour les acteurs sociaux et économiques.
- La responsabilité environnementale et les interdépendances Homme/nature.
- La défense des droits des femmes : renouveau du féminisme ou évolution sociétale.
- À partir d'exemples contextualisés, l'étude de politiques publiques pour favoriser le lien social (politique sociale, territoriale, promotion de l'égalité des chances, du lien intergénérationnel).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

Annexe 3

Programme d'enseignement moral et civique de terminale des voies générale et technologique adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Le programme fait apparaître en couleur des éléments de contextualisation qui ne sont pas exhaustifs. Le professeur s'appuie sur les représentations et le vécu des élèves pour mettre en œuvre les axes, le questionnement et les objets d'enseignement.

Préambule

Introduit en 2015 à tous les niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement moral et civique aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves.

L'enseignement moral et civique contribue également, tout au long de la scolarité, à l'éducation à la Défense et à la sécurité nationales. L'éducation aux médias et à l'information, la formation du jugement ainsi que l'enseignement laïque des faits religieux entrent également dans son périmètre. L'enseignement moral et civique permet aux élèves de comprendre, à l'aune des valeurs et des principes étudiés, les situations rencontrées : dans la classe et hors de la classe, à l'internat, dans les instances de la vie lycéenne. Il offre ainsi un temps d'apprentissage et de réflexion sur ce qui fonde la relation à l'autre dans une société démocratique, à travers l'engagement et les choix que tout citoyen doit accomplir.

Le programme de l'enseignement moral et civique pour la classe terminale prolonge celui de l'ensemble de la scolarité obligatoire et participe à la construction de la conscience civique des élèves.

Le programme associe à chacun des trois niveaux du lycée une thématique principale : la classe de seconde étudie la liberté, la classe de première la société, la classe terminale la démocratie. Ces trois thématiques s'éclairent et se répondent. Elles permettent d'aborder le sens et la portée des valeurs de la devise républicaine : la liberté, l'égalité et la fraternité, en tant qu'elles fondent une société démocratique. Chacune de ces trois thématiques comprend deux axes. Le professeur construit chacun des axes en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés.

Les valeurs, les principes et les notions étudiées dans le cadre de l'enseignement moral et civique se doivent d'être incarnés. Le professeur s'attachera à mentionner quelques figures de femmes et d'hommes engagés, et à faire le lien entre son propos et des événements, des lieux ou des enjeux contemporains.

Les démarches pédagogiques choisies (études et/ou exposés et/ou discussions argumentées ou débats réglés) favorisent l'approfondissement de la réflexion. Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Pour renforcer la compréhension des valeurs, des principes, des limites de leur mise en œuvre comme de l'engagement nécessaire pour les faire vivre ou les renforcer, le professeur peut développer un « projet de l'année ». Celui-ci s'effectue en classe mais peut devenir un projet qui se concrétise également en dehors de la classe, en offrant aux élèves des possibilités d'expérimenter diverses formes d'engagement.

Dans sa contribution à la construction du jugement, l'enseignement moral et civique permet la réflexion sur les sources utilisées (textes écrits, cartes, images, œuvres picturales, mises en scène théâtrales et chorégraphiques, productions cinématographiques, musiques et chansons, etc.), sur leur constitution comme document, sur leurs usages culturels, médiatiques et sociaux. L'enseignement moral et civique initie les élèves à la recherche documentaire et à ses méthodes, leur fait découvrir la richesse et la variété des supports et des expressions, les éduque à la complexité, à l'autonomie, à l'engagement, à la prise de décision et à la responsabilité dans le cadre de la République.

Axes, questionnements et objets d'enseignement

La thématique annuelle est étudiée selon deux axes. Chacun d'eux doit être traité en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés. Pour faire acquérir les notions et conduire les élèves à les mobiliser, des objets d'enseignement possibles sont proposés.

Développer un « projet de l'année »

Le « projet de l'année » permet l'apprentissage des notions et favorise l'acquisition des capacités attendues. Sa formalisation et les modalités de restitution proposées aux élèves sont à l'appréciation du professeur. La démarche de l'enquête, la recherche et le commentaire de documents pour l'étude ou comme préalable à la rencontre d'acteurs associatifs, d'élus, ou de toutes personnalités extérieures sont à favoriser.

Thème annuel de la classe terminale : la démocratie, les démocraties

Le programme de la classe terminale se construit autour de la notion de démocratie. Ce régime s'appuie sur un double principe de fonctionnement. Il place le peuple à l'origine du pouvoir politique à travers le droit de suffrage qu'il lui reconnaît. Il met le pouvoir politique au service des droits de l'Homme et des libertés individuelles, civiles, politiques et sociales, qui incluent notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et dont la loi garantit l'exercice. On entend ici conduire les élèves à comprendre, respecter et mettre en œuvre les règles de vie démocratiques.

Le programme

Les contextualisations indiquées dans les objets d'enseignement sont obligatoirement mises en œuvre. Autant que faire se peut, les autres objets d'enseignement choisis prendront appui sur la Nouvelle-Calédonie.

Axe 1 : Fondements et expériences de la démocratie

Questionnement : Quels sont les principes et les conditions de la démocratie ?

Ces principes et ces conditions sont envisagés à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- Les origines historiques de la démocratie : modèles antiques (démocratie et *res publica*) ; république et monarchie parlementaire.
- La souveraineté du peuple : droit de suffrage ; séparation des pouvoirs ; protection des libertés ; État de droit.
- La démocratie et les élections : la participation, l'abstention et le vote blanc ; les campagnes électorales et l'information des citoyens ; les partis politiques.
- La laïcité : la réduction du pouvoir de la religion sur l'État et la société ; l'autonomie du citoyen et la coexistence des libertés ; la protection de la liberté de croire ou de ne pas croire.
- La transformation des régimes politiques : les transitions démocratiques ; les basculements autoritaires et totalitaires ; les mises en question de la démocratie libérale.
- La protection des démocraties : sécurité et défense nationales ; lutte contre le terrorisme ; état d'urgence et législation d'exception ; cybersécurité.
- La construction européenne et la démocratie : principes et institutions politiques et judiciaires ; l'Europe comme espace de production du droit ; citoyenneté européenne.

Notions à acquérir / à mobiliser

- République et monarchie parlementaire.
- Autoritarisme / totalitarisme.
- Souveraineté du peuple, État de droit, séparation des pouvoirs.
- Représentation parlementaire et pouvoir exécutif.
- Laïcité.

Objets d'enseignement possibles

- La démocratie athénienne, la République romaine, un exemple européen de monarchie parlementaire.
- **Le rôle et le fonctionnement des institutions de la Nouvelle-Calédonie.**
- Les penseurs du politique (Aristote, Rousseau, Tocqueville, Arendt, etc.).
- Tolérance, liberté religieuse, laïcité.
- La charte de la laïcité.
- **La question de la laïcité en Nouvelle-Calédonie.**
- Règles et rituels du vote.
- Comportement électoral, sondages et médias.
- La démocratie en Amérique et en Europe.
- **La démocratie en Nouvelle-Calédonie.**
- **Les consultations référendaires en Nouvelle-Calédonie.**
- Les transitions démocratiques en Europe du Sud et de l'Est, en Afrique du Sud et en Amérique latine.

Axe 2 : Repenser et faire vivre la démocratie

Questionnement : Comment construire l'avenir de la démocratie dans un monde d'incertitudes ?

Les transformations contemporaines de la démocratie peuvent être envisagées à travers l'étude d'**au moins deux domaines** parmi les domaines suivants :

- Les conditions du débat démocratique : médias, réseaux sociaux, information, éducation, éthique de vérité.
- Démocratie, exemplarité et transparence : les politiques de lutte contre la corruption ; les mesures concernant l'exigence de transparence financière des acteurs politiques et le financement des campagnes électorales ; les mesures visant la moralisation de la vie publique.
- Le citoyen et la politique sociale : le droit du travail, la représentation des salariés, le dialogue social.
- Les formes et les domaines de l'engagement : politique, associatif et syndical ; social, écologique, humanitaire, culturel, etc.
- Les nouvelles aspirations démocratiques : démocraties délibérative et participative ; représentation et / ou démocratie directe ; les nouvelles formes de mouvements sociaux.
- Conscience démocratique et relations internationales : la défense des droits de l'Homme ; le développement du droit pénal international (le droit applicable aux génocides, aux crimes de masse et aux violences extrêmes).

Notions à acquérir / à mobiliser

- Citoyen/citoyenneté.
- Corruption et crise de confiance.
- Sphère privée / sphère publique à l'ère du numérique.
- Représentation politique ; débat ; décision publique.
- Information et désinformation.
- Politiques publiques.
- Justice internationale.

Objets d'enseignement possibles

- L'invention et la transformation de l'État-Providence.
- La responsabilité environnementale.
- **L'action des associations environnementales en Nouvelle-Calédonie.**
- Objets et grandes figures de l'engagement.
- **Le rôle des syndicats en Nouvelle-Calédonie.**
- **Le rôle des CVL ou associations d'étudiants en Nouvelle-Calédonie.**
- Les politiques de lutte contre la corruption.
- La presse, liberté d'opinion et liberté d'expression.
- L'action des organisations non gouvernementales.
- Les lanceurs d'alerte.
- Les conventions internationales de protection des droits de l'Homme.
- Les questions bioéthiques contemporaines.

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif / collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

Enseignements primaire et secondaire

Lycée professionnel

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de seconde et de première préparant au baccalauréat professionnel adapté pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2112452A

arrêté du 11-5-2021 - JO du 25-6-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 3-4-2019 ; arrêté du 3-2-2020 ; avis du CSE du 9-4-2021

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de seconde et de première préparant au baccalauréat professionnel adapté pour la Nouvelle-Calédonie est fixé conformément aux annexes du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 mai 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

↗ Programme d'histoire-géographie de seconde professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 2

↗ Programme d'histoire-géographie de première professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe 1

Programme d'histoire-géographie de seconde professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes d'histoire-géographie du lycée professionnel comportent des adaptations pour certaines parties des programmes nationaux.

Ces adaptations figurent **en couleur** sur ce document.

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Programme d'histoire: « Circulations, colonisations et révolutions (XV^e-XVIII^e siècles) »; « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle »

Programme de géographie: « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation artistique et culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'appropriier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

À leur entrée en seconde professionnelle, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel dans les programmes de seconde, de première et de terminale professionnelle. Le programme de seconde comporte un thème en histoire qui permet une mise en perspective historique du chef-d'œuvre.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes et conçu par année d'enseignement. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent au professeur d'identifier les acquis à évaluer dans le parcours conduisant au baccalauréat professionnel.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au centre de documentation et d'information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en baccalauréat professionnel

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. - Mobiliser les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. - Identifier l'échelle appropriée pour étudier un phénomène. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Situer un document dans son contexte pour l'expliquer. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques simples. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier.	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique. - Construire une argumentation historique ou géographique. - Confronter des points de vue d'acteurs différents. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Le programme d'histoire-géographie de la classe de seconde professionnelle

Le programme de la classe de seconde revient sur des thématiques abordées au collège en approfondissant et en renouvelant leur approche.

En histoire, le programme aborde « **L'expansion du monde connu** » (XV^e- XVIII^e siècle) et « **L'Amérique et l'Europe en révolution** » dans le dernier tiers du XVIII^e siècle (des années 1760 à 1804). Ce programme se clôt sur « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle ».

En géographie, l'année est consacrée à la **mondialisation au XXI^e siècle** à travers « **Des réseaux de production et d'échanges mondialisés** » et « **Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale** ». Ces circulations sont favorisées par l'évolution des transports et la révolution numérique.

	Histoire Circulations, colonisations et révolutions (XV ^e -XVIII ^e siècles)	Géographie Production mondiale et circulation des personnes, des biens et des informations
Thèmes	L'expansion du monde connu (XV ^e -XVIII ^e siècles)	Des réseaux de production et d'échanges mondialisés
	L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)	Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale

Thème	Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX ^e siècle.
--------------	---

Programme d'histoire : « Circulations, colonisations et révolutions (XV^e-XVIII^e siècle) »

Le programme d'histoire, intitulé « Circulations, colonisations et révolutions », est consacré à l'étude de la mise en relation des différentes parties du monde et à « l'ère des Révolutions » dans le monde atlantique. Le programme couvre la période du XV^e au XVIII^e siècle.

Le premier thème, « L'expansion du monde connu », permet d'étudier la mise en relation progressive de toutes les parties du monde entre le XV^e siècle et le XVIII^e siècle. Il envisage les acteurs (États, compagnies de commerce, négociants...) et leurs motivations. Il aborde les nouvelles routes maritimes qui permettent les circulations économiques et culturelles entre les continents. Il porte sur les conséquences de ces nouveaux échanges, sur l'organisation des sociétés, sur les manières de penser et sur les relations de puissance entre les États européens.

Le second thème, « L'Amérique et l'Europe en révolution, des années 1760 à 1804 », permet d'interroger certains effets politiques du développement des relations entre l'Europe et l'Amérique. Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, deux révolutions majeures marquent le monde atlantique : la Révolution américaine et la Révolution française qui participent à la remise en cause de l'ordre établi et contribuent à l'affirmation de nouveaux droits et principes. Ces principes trouvent un prolongement singulier dans la Révolution de Saint-Domingue.

Le programme d'histoire se clôt par une mise en perspective historique du chef-d'œuvre, en s'intéressant au compagnonnage qui se structure et s'organise au XIX^e siècle.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : L'expansion du monde connu (XV^e-XVIII^e siècles)

- Jusqu'à la fin du XV^e siècle, des échanges pluriséculaires mais limités existent entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Toutefois, certaines parties du monde comme l'Amérique et l'Océanie demeurent isolées. Du XVI^e au XVIII^e siècle, l'essor important des échanges fait de celles-ci un Nouveau Monde.
- À partir de la fin du XV^e siècle, le Portugal et l'Espagne ouvrent des routes maritimes vers les Indes et les Amériques qui mettent en relation les différentes parties du monde. Les Portugais et les Espagnols, suivis des Hollandais, Français et Anglais, rivalisent pour construire des empires coloniaux et commerciaux, du XVI^e au XVIII^e siècle. Les circulations de personnes (administrateurs, militaires, marchands, missionnaires, aventuriers, négociants des compagnies de commerce...), de produits (plantes et produits agricoles, biens artisanaux, métaux précieux...) et d'idées contribuent au développement des ports et des échanges. La mise en exploitation et la colonisation des Amériques conduisent à d'importants transferts d'esclaves africains dans le cadre de la traite atlantique. En France, la façade atlantique connaît des transformations considérables ainsi qu'une nouvelle impulsion économique (ports, arrière-pays).
- Les navigateurs du siècle des Lumières explorent l'Océanie et constituent un savoir encyclopédique au service du progrès dans de nombreux domaines scientifiques (géographie, astronomie, botanique, anthropologie, etc.)

Notions et mots-clés :

Colonisation, empires, traite atlantique, routes maritimes, esclaves, compagnie de commerce.

Capacités travaillées :

- Comparer à l'aide de cartes ou de planisphères la situation des territoires colonisés ou explorés au début et à la fin de la période étudiée.
- Questionner individuellement ou collectivement une œuvre d'art pour conduire une analyse historique.
- Décrire le circuit d'un ou de plusieurs produits (thé, tabac, porcelaine, étoffes indiennes, sucre...).
- Réaliser ou compléter un schéma qui rende compte d'une situation historique (colonisation ou exploration par exemple).

Repères : (en italique, les repères du collège)

- 1492 : la découverte de l'Amérique.
- 1494 : Traité de Tordesillas.
- 1519 : début de la circumnavigation de Magellan.
- 1535 : Jacques Cartier remonte l'embouchure du Saint-Laurent.
- 1550-51 : controverse de Valladolid.
- 1602 : fondation de la Compagnie hollandaise des Indes orientales.
- 1620 : arrivée du Mayflower au Cap Cod.
- 1685 : Code noir.
- *Années 1670 - fin XVIII^e siècle : développement de la traite atlantique.*
- XVII^e -XVIII^e siècles : développement de la façade atlantique de la France.
- 1756-1763 : guerre de Sept Ans.
- 1774 : James Cook à Balade
- 1785-1794 : Jean-François de La Pérouse
- 1792-1793 : Antoine Bruni d'Entrecasteaux



Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).

Second thème : L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)

- À partir des années 1760, l'Europe et l'Amérique connaissent d'importantes révolutions. Aussi distinctes que soient ces dernières, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup à l'inspiration de la philosophie des Lumières.
- La Révolution américaine (1775-1787) : les « insurgés » des treize colonies contestent la domination britannique, appuient leur volonté d'indépendance sur la proclamation de droits inaliénables de l'homme (1776) et créent de nouvelles institutions politiques (Constitution de 1787). La France apporte son soutien à la Guerre d'indépendance dont les développements ont un grand retentissement en Europe.

<ul style="list-style-type: none"> - La Révolution française (1789-1799) : les révolutionnaires déclarent les droits de l'Homme et du Citoyen (1789), abolissent la monarchie en donnant à la France une première constitution écrite avant d'établir une république. - La Révolution de Saint-Domingue (1791-1804) : une révolte d'esclaves en août 1791 conduit à l'indépendance et à la proclamation de la République d'Haïti, première république issue d'une révolte d'esclaves. Malgré les ravages de la guerre civile après 1804, la Révolution de Saint-Domingue a un retentissement dans l'ensemble du monde atlantique. 		
<p>Notions et mots-clés : Citoyen, Constitution, République Droits de l'Homme et du Citoyen, Révolution, indépendance, philosophie des Lumières.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser une frise chronologique des révolutions dans l'espace atlantique. - Situer un acteur dans son contexte et préciser son rôle dans la période considérée. - Raconter l'une des trois révolutions (Amérique du nord, France, Saint-Domingue). - Dégager le sens et l'intérêt de l'un des textes patrimoniaux de la période. 	<p>Repères : (en italique, les repères du collège)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1751-1772 : <i>Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.</i> - 1775-1783 : <i>guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.</i> - 1776 : <i>Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.</i> - 1787 : <i>Constitution des États-Unis d'Amérique.</i> - 1789-1799 : <i>Révolution française et Première République.</i> - 26 août 1789 : <i>Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.</i> - 10 août 1792 : chute de la monarchie en France. - 21 septembre 1792 : proclamation de la République - 1794 : abolition de l'esclavage dans les colonies par la République française (1793 à Saint-Domingue), rétabli en 1802. - 1804 : indépendance de Saint-Domingue qui devient Haïti.
<p> Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).</p> <p>Lien avec le français : « Dire et se faire entendre : la parole, le théâtre, l'éloquence », « S'informer, informer : les circuits de l'information ».</p>		

Thème : Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX ^e siècle		
<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la Révolution, en 1791, toutes les associations ouvrières (corporations et sociétés compagnonniques) sont interdites. Au XVIII^e siècle, les « devoirs » sont les défenseurs du monde ouvrier face aux maîtres des corporations : ils accueillent les aspirants compagnons qui réalisent leur Tour de France pour se perfectionner et être reçus compagnons. - <u>Les divisions politiques des compagnons</u> et les transformations économiques et sociales de la seconde moitié du XIX^e siècle affaiblissent le compagnonnage bien qu'il montre d'authentiques chefs-d'œuvre lors des Expositions universelles. - Le compagnon appartient à une communauté humaine et professionnelle soudée autour de valeurs (le travail bien fait, la fraternité), de symboles et de rites, de récits légendaires et de fêtes qui témoignent d'une identité. Le chef-d'œuvre est réalisé au terme du Tour de France. Évalué par les pairs, il révèle les qualités techniques et les qualités humaines de l'aspirant : il est une étape dans une vie de travail car l'objectif du compagnon est de faire de sa vie une œuvre c'est-à-dire de bâtir « sa cathédrale intérieure ». 		
<p>Notions et mots-clés : Métier, compagnon, devoirs, chef-</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire le Tour de France d'un compagnon à partir des mémoires, du témoignage d'un compagnon. 	<p>Repères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1803 : Instauration du livret ouvrier. - 1804 : création de la <i>cayenne</i> des compagnons charpentiers du devoir de liberté.

d'œuvre, fraternité, Tour de France.	- ou raconter la réception d'un compagnon dans une société compagnonique.	- 1841 : George Sand, <i>Le Compagnon du tour de France</i> . - 1889 : création de l'Union compagnonique des compagnons du tour de France des devoirs unis.
 Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).		

Programme de géographie : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations »

La réorganisation de la production économique à l'échelle mondiale, les révolutions des transports et des communications et l'inégale intégration des territoires dans la mondialisation se traduisent par des mutations importantes, tant en ce qui concerne les modes de production que les modes de consommation. La prise en compte et la compréhension des transitions – conçues comme une phase de changements accélérés et profonds – constitue, du local au global, l'un des principaux enjeux du monde actuel au regard des questions environnementales et sanitaires, de citoyenneté et de solidarité mondiale.

Le programme de géographie de la classe de seconde porte sur la mondialisation au XXI^e siècle et s'intitule : « Production mondiale et circulation des personnes, des biens, et des informations ». Il repose sur deux thèmes complémentaires : « Des réseaux de production et d'échanges mondialisés » et « Une circulation croissante mais diverse des personnes à l'échelle mondiale ».

Le premier thème traite de la production et de l'expansion des flux de marchandises et de services. Cette production et cette expansion, favorisées par l'évolution des transports en premier lieu maritime (le conteneur et le porte-conteneur) et par la révolution numérique, s'organisent en réseaux.

Le second thème porte sur les circulations humaines à l'échelle mondiale à travers différents types de mobilités : migrations, travail et études à l'international, tourisme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (croquis, schéma). Elles font une place au récit et contribuent à établir des liens avec les autres enseignements pour concourir à la maîtrise des compétences transversales.

Premier thème : Des réseaux de production et d'échanges mondialisés		
<ul style="list-style-type: none"> - La conception, la production et la consommation d'une grande partie des biens s'opèrent à l'échelle mondiale. La production sur plusieurs sites des entreprises multinationales, les accords entre États, la consommation et les déplacements des individus sont les principaux facteurs de la mondialisation. Les entreprises prennent en compte les spécificités de chaque territoire (compétences, coûts du travail, entreprises locales, proximité des marchés), et les possibilités d'économies d'échelle pour déterminer la localisation des différentes étapes du processus de production. - L'expansion des échanges mondiaux de marchandises, de capitaux et de données s'inscrit dans trois grandes transformations : l'évolution des transports avec les transports aériens (fret aérien et avions cargo) et maritimes (porte-conteneurs géants), celle de la logistique (grands ports, aéroports et plateformes multimodales) et la révolution numérique (notamment réseaux de câbles sous-marins et liaisons satellitaires). - Toutefois, la mondialisation de la production et l'expansion des échanges ne concernent pas de la même manière tous les pays et territoires, du fait de barrières politiques, économiques, administratives ou géographiques. - Les préoccupations liées au changement climatique, à la préservation des ressources et de l'environnement pourraient remettre en cause cette circulation généralisée. 		
Notions et mots-clés : Révolution des transports, révolution numérique. Acteurs, plate-forme multimodale, câbles	Capacités travaillées : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'échelle appropriée pour étudier les principaux flux. - Décrire le circuit d'un bien de sa conception, à sa réalisation puis à sa consommation à l'échelle mondiale. 	Repères : <i>(en italique, les repères du collège)</i> <ul style="list-style-type: none"> - Les métropoles les plus grandes et les mieux connectées du monde. - Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).

<p>sous-marins, liaisons satellitaires. Entreprise multinationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le croquis d'un espace portuaire ou aéroportuaire et sa légende. - Décrire la place de la Nouvelle-Calédonie dans le processus de mondialisation. - Analyser à l'oral ou à l'écrit les informations essentielles d'un document. - Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'Unesco. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les façades maritimes majeures et quelques grands ports mondiaux.</i> - Trois aéroports internationaux (un en Europe, un en Amérique, un en Asie-Pacifique). - Les noms d'entreprises multinationales de trois continents différents. - Les grandes routes maritimes.
<p> Lien avec l'économie-droit : « L'État : quel rôle dans l'activité économique ? ».</p>		

<p align="center">Second thème : Une circulation croissante et diverse des personnes l'échelle mondiale</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Le thème porte sur les enjeux des circulations de personnes dans le monde et étudie la diversité des types de mobilité ; il conduit à distinguer expatriés, migrants, touristes et étudiants à l'étranger. Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers : travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme... - Les migrations sont d'abord régionales et intracontinentales. Les migrants traversent des frontières grâce à l'aide d'acteurs, légaux ou illégaux. Certains d'entre eux acquièrent le statut de réfugiés. Ces mouvements ont des conséquences pour les territoires de départ, d'arrivée et de traversée. - Les mobilités touristiques croissantes sont liées à la démocratisation des transports, à l'accroissement du niveau de vie et au développement des loisirs. À l'échelle mondiale, quelques bassins touristiques concentrent les principales zones d'accueil qui donnent lieu à des aménagements spécifiques. Ces derniers transforment les territoires d'accueil et posent localement des défis de préservation et de renouvellement des ressources ainsi que des enjeux d'aménagement durable. - La mobilité peut également concerner des salariés ainsi que des étudiants ou apprentis dans le cadre, par exemple, de programmes européens comme Erasmus+. - La révolution numérique (plateformes de réservation en ligne, forums de voyageurs...) et l'évolution des transports (compagnies <i>low cost</i>) bouleversent les manières de voyager et les métiers du tourisme (hôteliers, agences de voyage...). L'augmentation considérable des mobilités a une forte incidence sur l'environnement (empreinte carbone notamment). 		
<p>Notions et mots-clés : Mobilité, frontière, migrations, réfugiés, expatriés, aménagement touristique, bassin touristique, Erasmus+.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer et distinguer les principaux mouvements migratoires internationaux. - Situer et nommer les principaux bassins touristiques. - Compléter ou réaliser le croquis d'un aménagement touristique. - Décrire une forme de mobilité internationale dont l'élève a une expérience personnelle ou rapportée. - Comprendre le lien entre transport et changement climatique. 	<p>Repères : <i>(en italique, les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les principaux lieux de départ et d'arrivée des migrants.</i> - <i>Les grandes aires touristiques du monde.</i> - <i>Quelques frontières et zones de passage et/ou de contrôle.</i> - Les grandes régions touristiques en France, en Europe et en Océanie. - Les grands sites de tourisme dans le monde, la France et l'Océanie. - Les noms de deux grands groupes hôteliers de taille mondiale.
<p> Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » (thème : « La Liberté, nos libertés, ma liberté »).</p>		

Annexe 2

Programme d'histoire-géographie de première professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes d'histoire-géographie du lycée professionnel comportent des adaptations pour certaines parties des programmes nationaux.

Ces adaptations figurent **en couleur** sur ce document.

Sommaire

Préambule : L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Savoirs, démarches et outils de l'histoire et de la géographie au lycée professionnel

Les programmes d'histoire du cycle terminal sont consacrés à l'étude des XIX^e et XX^e siècles en France et dans le monde

Les programmes de géographie du cycle terminal sont consacrés à l'étude des recompositions du monde à différentes échelles et aux défis posés par les changements globaux

L'histoire-géographie et la réalisation du chef-d'œuvre

Programme d'histoire : États et sociétés en mutations (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)

Thème 1 : Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)

Thème 2 : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Programme de géographie : Recompositions du monde

Thème 1 : La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation

Thème 2 : L'Afrique, un continent en recomposition

Préambule : L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

En classe de seconde, les élèves¹ ont réactivé, conforté et enrichi l'acquisition de repères temporels et spatiaux, approfondi la construction d'une culture générale en histoire et géographie et poursuivi le développement des compétences, méthodes et démarches propres à ces deux disciplines.

Les programmes du cycle terminal s'inscrivent dans cette continuité : éclairer les mutations de l'économie et de la société pour favoriser une poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Savoirs, démarches et outils de l'histoire et de la géographie au lycée professionnel

Le professeur dispose d'une pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, et celui des supports et des ressources.

Comme en classe de seconde, chaque thème est structuré autour de notions et mots-clés, de capacités et de repères qui concourent à la maîtrise des compétences, et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations.

- Les programmes du cycle terminal identifient les notions et mots-clés déjà travaillés en classe de seconde (« *notions et mots-clés déjà mobilisés dans le cycle de formation* ») qui sont réinvestis en classes de première et de terminale. Les mots-clés et notions sont identifiés par un astérisque dans le commentaire.
- Les programmes du cycle terminal identifient également des repères que les élèves doivent maîtriser. Les repères mentionnés en italique ont été vus au collège.
- Les programmes du cycle terminal mettent enfin l'accent sur quatre capacités pour chaque thème qui doivent être maîtrisées par les élèves. Ces capacités renvoient au tableau général des compétences disciplinaires attendues en fin de cycle et définies au bulletin officiel du 11 avril 2019.

Compétences disciplinaires en baccalauréat professionnel

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. - Mobiliser les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. - Identifier l'échelle appropriée pour étudier un phénomène. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer. - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Situer un document dans son contexte pour l'expliquer. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. - Réaliser des productions graphiques et cartographiques simples. - Compléter ou réaliser une frise chronologique. - Réaliser un schéma simple en histoire ou en géographie. <p> Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.</p>
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier.	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique. - Construire une argumentation historique ou géographique. - Confronter des points de vue d'acteurs différents. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique. <p> Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes.</p>
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...</p>

Les programmes d'histoire du cycle terminal sont consacrés à l'étude des XIX^e et XX^e siècles en France et dans le monde.

En classe de première, le programme « **États et sociétés en mutations (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)** » met en évidence les profondes transformations politiques, économiques, culturelles et sociales de la période. Deux thèmes structurent l'année : « **Hommes et femmes au travail, en métropole et dans les colonies françaises (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)** » et « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** ».

Le premier thème poursuit l'étude des transformations du monde du travail dans la continuité du thème « **Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle** » introduit en classe de seconde. Centré sur les hommes et les femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises, il met en valeur la grande diversité du monde des travailleurs : paysans, artisans, ouvriers et employés. Il fait une place à l'expansion du salariat, à la question sociale et aux diverses manières de penser les transformations du travail et du cadre de vie des Français, en métropole et dans les colonies.

Le second thème couvre les guerres de la première moitié du XX^e siècle. Il met en évidence la mondialisation croissante des conflits qui transforme les représentations de l'espace et du temps. Il souligne la dimension géographique des guerres et la manière dont les hommes ont vécu ces terribles épreuves. Les génocides perpétrés pendant les deux guerres mondiales sont particulièrement étudiés.

En classe terminale, le programme s'intitule « **La France et le monde depuis 1945** ». Deux thèmes structurent l'année : « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** » et « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** ».

Dans la continuité du programme de la classe de première, le premier thème, « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** », propose une étude synthétique des relations internationales entre 1945 et les années 2000. Il s'agit de mettre en évidence les grandes lignes d'organisation du monde depuis 1945 et les multiples puissances qui façonnent les relations internationales dans un espace mondialisé. Des liens peuvent être judicieusement établis avec le programme de la classe de seconde.

Le second thème, « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** », s'intéresse à la France depuis 1945 en mettant l'accent sur la modernisation de la démocratie française, la stabilisation des institutions républicaines et les défis de société auxquels le pays est aujourd'hui confronté. Par ailleurs, le thème poursuit l'étude des transformations du monde du travail amorcée en classe de première.

Les programmes de géographie du cycle terminal sont consacrés à l'étude des recompositions du monde à différentes échelles et aux défis posés par les changements globaux.

En classe de première, le programme « **Recompositions du monde** » propose d'aborder deux recompositions, l'une proche, l'autre plus lointaine pour les élèves. Le thème « **La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation** » s'intéresse notamment au processus de périurbanisation. Phénomène mondial, ce processus est étudié sur le territoire national.

Le thème « **L'Afrique, un continent en recomposition** » met en évidence les dynamiques démographiques, économiques et territoriales qui caractérisent le continent africain.

Ces recompositions amènent à interroger les modes de développement, le choix dans les aménagements au regard des besoins des hommes et des objectifs de développement durable. Ces éléments peuvent être réinvestis en classe terminale.

En classe terminale, le programme « **Les Hommes face aux changements globaux** » étudie la transformation des activités économiques et des pratiques sociales pour répondre aux défis des changements imprimés aux écosystèmes par l'anthropisation. Entendus comme liés au changement des conditions climatiques et aux changements imprimés aux écosystèmes par les activités humaines, les changements globaux posent des défis mondiaux. Pour répondre à ces défis, l'Organisation des Nations unies a défini en septembre 2015 dix-sept **objectifs de développement durable**, interdépendants, constituant les leviers pour parvenir à une situation mondiale qui permette d'envisager un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le programme annuel est structuré autour de deux thèmes : « **L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer** » et « **Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner, s'adapter** ». Si les défis sont mondiaux et les exemples puisés dans le monde au choix des professeurs, la France est présente dans chaque thème étudié.

Le premier thème, « **L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer** », permet d'appréhender les changements globaux et d'interroger leurs enjeux pour l'aménagement des territoires aux différentes échelles. Le second thème, « **Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner, s'adapter** », permet de définir les risques et d'étudier les politiques mises en place pour anticiper, réagir et s'adapter.

Ces deux entrées ouvrent sur le programme d'enseignement moral et civique de la classe terminale, la réalisation du chef-d'œuvre ou encore les projets transversaux. Les enseignements ainsi dispensés contribuent au renforcement de la démarche de développement durable au sein des établissements.

L'histoire-géographie et la réalisation du chef-d'œuvre

En classe de seconde, le thème « **Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle** » amorce la réflexion sur le chef-d'œuvre, son histoire, son utilité et son sens. Au-delà d'un simple projet qui conduit à une réalisation matérielle ou immatérielle, le chef-d'œuvre est synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs. Il témoigne de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire; il conduit au développement d'une culture et d'un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

À partir de la classe de première, la réalisation du chef-d'œuvre permet à l'élève de poursuivre cette réflexion, d'acquérir des connaissances et de renforcer ses compétences transversales. Les thèmes d'histoire « **Hommes et femmes au travail, en métropole et dans les colonies françaises (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)** » (en classe de première) et « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** » (en classe terminale), celui de géographie « **La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation** » (en classe de première), ainsi que le thème annuel de géographie de la classe terminale, « **Les Hommes face aux changements globaux** », s'inscrivent pleinement dans cette démarche qui vise à permettre à l'élève de se construire tout en façonnant sa culture professionnelle. Ces thèmes sont l'occasion d'évoquer en particulier le métier choisi par l'élève, son histoire, ses évolutions et les réponses qu'apportent les filières professionnelles aux défis posés par les changements globaux.

Cette mise en perspective historique et géographique contribue à donner du sens à la conception du chef-d'œuvre et enrichit sa réalisation d'une indispensable dimension civique et culturelle.

Programme d'histoire : États et sociétés en mutations (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)

Thème 1 : Hommes et femmes au travail en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie (XIX^e siècle-1^{re} moitié du XX^e siècle)

Le monde du travail connaît de profondes transformations dans un contexte d'**industrialisation***, d'urbanisation, de développement de l'**instruction publique*** et de formation professionnelle.

- Le travail de la terre constitue le premier secteur d'activité en France : l'**agriculture*** est le secteur d'emploi dominant jusqu'aux années 1930. Dans l'entre-deux-guerres, la mécanisation gagne progressivement les campagnes ainsi que l'usage des premiers engrais chimiques, amorçant ainsi des transformations dans le travail de la terre.
- Dans les villes comme dans les campagnes, les métiers de l'**artisanat*** évoluent sous l'effet des nouvelles techniques et de la concurrence de l'industrie. Le développement du chemin de fer et l'amélioration des routes, la crise économique de la fin du XIX^e siècle et l'essor de la domesticité dans la bourgeoisie urbaine accentuent l'**exode rural***.
- Le travail à l'**usine*** apparaît au XIX^e siècle. Les ouvriers connaissent de longues journées de travail, notamment dans les filatures et les mines avec des salaires très bas. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ils s'organisent en **syndicats*** qui conduisent les premières luttes sociales. Dans le premier tiers du XX^e siècle, le monde de l'industrie est marqué par la rationalisation du travail avec le développement du travail à la chaîne.
- Les mouvements politiques (anarchistes, socialistes, catholiques sociaux, républicains) se saisissent de la **question sociale***. Les salaires et les **droits sociaux*** progressent, mais les inégalités entre hommes et femmes subsistent. Au XIX^e siècle, des lois limitent le travail des enfants et établissent l'instruction primaire obligatoire. En 1906 est créé le ministère du Travail. Sous le Front populaire, l'État intervient plus activement dans les négociations entre salariés et patrons.
- L'accroissement du nombre de fonctionnaires, d'employés de bureau et de commerce illustre le développement des bureaux dans les entreprises, l'essor du commerce et la croissance de l'État à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle; ces transformations contribuent à la **féminisation des emplois***.
- En Nouvelle-Calédonie, l'administration coloniale et le monde du travail structurent une société aux origines diverses composée de Kanak, de **colons européens pénaux et libres***, d'émigrés asiatiques et néo-hébridais.
- Les colons libres occupent principalement les emplois de l'administration coloniale et pénitentiaire, du commerce et de l'éducation. Les transportés du **bagne*** soumis aux **travaux forcés*** et les indigènes et travailleurs émigrés sous contrat soumis à de multiples formes de **travail obligatoire***, fournissent la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de la terre, de la mine, aux travaux publics, à l'artisanat et à la domesticité.

- Dans le domaine agricole, les **colons pénaux et libres*** s'installent sur des concessions puis développent des **stations d'élevage*** ou de petites exploitations agricoles sur des terres prises aux Kanak. Les techniques agricoles restent rudimentaires et peu mécanisées. Dans les tribus, l'agriculture de subsistance prédomine.
- Dans le secteur minier, l'extraction manuelle jusqu'au milieu du XX^e siècle rend les conditions de travail particulièrement difficiles et l'activité métallurgique reste expérimentale. L'histoire de la mine de Thio et de la **SLN*** illustrent ces lentes évolutions des structures productives et des modes d'organisation du travail dans la colonie jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle.
- Durant cette période, les questions sociales* ne sont pas soulevées en dépit de la forte ségrégation de la société et des disparités de conditions de travail selon les ouvriers.

Notions et mots-clés	Capacités	Repères (en italique ceux vus au collège)
<p>Agriculture* Artisanat* Bagne* Colons libres et pénaux* Droits sociaux* Exode rural* Féminisation des emplois* Industrialisation* Instruction publique* Mine Plantations et stations d'élevage* Question sociale* Syndicat* Travailleurs engagés Travaux forcés et travail obligatoire Usine*</p> <p>Notions et mots-clés déjà mobilisés dans le cycle de formation</p> <p>Empire colonial Esclavage Indigénat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une frise chronologique identifiant les acteurs de la question sociale, leurs modalités d'action et les principales avancées sociales sur la période étudiée (métropole et Nouvelle-Calédonie). - Contextualiser une/des œuvre(s) mettant en scène des femmes ou des hommes au travail pour conduire une analyse historique. - Raconter individuellement ou collectivement le quotidien d'une femme ou d'un homme au travail au XIX^e siècle ou dans la première moitié du XX^e siècle à partir de recherches dans la région du lycée des élèves (écomusées, musées et patrimoine industriel, agricole, archives locales, mémoires orales et récits ouvriers par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> - 1831 : Révolte des canuts lyonnais. - 1848 : Ateliers nationaux et seconde abolition de l'esclavage en France. - 1853 : Prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France. - 1863, Nouvelle-Calédonie : Création des premières écoles indigènes laïques à la suite des écoles des missions. - 1864 : Arrivée des premiers transportés au bagne calédonien. - 1864 : Reconnaissance du droit de grève. - 1880 : Création de la société Le Nickel. - 1881-82 : Lois Ferry : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque, et obligatoire. - 1881 : Décret de création des premières écoles nationales professionnelles. - 1884 : Loi Waldeck-Rousseau sur le droit de se réunir en syndicat. - 1901 : Loi sur le droit d'association. - 1919 : Loi Astier sur l'enseignement technique. - 1936 : Front populaire, lois sociales, accords de Matignon et réformes de Jean Zay. - 1946 : Loi Houphouët-Boigny, abrogation du travail forcé dans les colonies.
<p></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'histoire : « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle » (classe de seconde) - Lien avec le français : « Lire et suivre un personnage : itinéraires romanesques » (classe de première) et « Dire, écrire, lire le métier » (co-intervention). 	

Thème 2 : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

De 1914 à 1945, les relations internationales sont marquées par deux **guerres mondiales*** – la Grande Guerre (1914-1918) et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) – qui ont mobilisé des millions d'hommes, fait des millions de victimes et causé des destructions massives. Ces guerres ont obligé à repenser les relations internationales et ont conduit les États à privilégier le règlement pacifique des conflits.

- La Grande Guerre, née d'une crise du système traditionnel des alliances, est une guerre terrestre (fronts), maritime et pour la première fois aérienne. Européenne puis mondiale, elle mobilise des millions de soldats. Elle devient totale avec la mobilisation de toutes les forces vives en Europe, mondiale avec le recours aux **empires coloniaux*** et l'entrée en guerre de nouveaux États (au premier rang desquels les États-Unis). La

Nouvelle-Calédonie est le centre de mobilisation des Français d'Océanie. Quatre contingents de soldats calédoniens (citoyens français et indigènes kanak) partent de Nouméa entre 1915 et 1917 pour combattre en France ou sur le front d'Orient.

- Dans l'Empire ottoman, le gouvernement organise, à partir d'avril 1915, les déportations et massacres des populations arméniennes et d'autres populations chrétiennes : c'est l'un des premiers **génocides*** du XX^e siècle. Ce premier conflit mondial aboutit à une nouvelle carte de l'Europe et du monde : la création de la **Société des nations (SDN)*** témoigne des aspirations à la paix et à la sécurité collective. Mais les traités de paix sont mal garantis tout en étant source de frustrations. La crise économique des années 1930, la renaissance de courants agressivement expansionnistes, dans un contexte marqué par l'avènement des régimes totalitaires, conduisent à une nouvelle guerre mondiale.
- Le second conflit mondial plonge le monde dans une **guerre totale***. Les belligérants s'appuient sur une intense **propagande***. Les populations civiles sont les principales victimes (bombardements, famines, travail forcé, répressions et persécutions). En Europe, le régime nazi, **antisémite*** et raciste, et ses alliés organisent et mettent en œuvre les **génocides** des Juifs et des Tsiganes, et prévoient de réduire en esclavage les populations slaves de l'est de l'Europe.
- En France, le régime de Vichy né de la défaite de 1940 suscite diverses réactions : attentisme, collaboration, résistance. Les colonies françaises d'Océanie et d'Afrique sont, avec la résistance intérieure, l'assise de la **France libre*** du général de Gaulle. **La Nouvelle-Calédonie rallie la France libre* en septembre 1940 à l'arrivée du gouverneur Henri Sautot. Les engagés volontaires, d'origines européenne et kanak, répondent à l'appel du général de Gaulle. Ils partent combattre en Afrique, en Italie et participent au débarquement de Provence. La Nouvelle-Calédonie est également engagée dans la guerre du Pacifique en devenant le quartier général américain destiné à contrer l'expansion japonaise. 1100 Japonais installés en Nouvelle-Calédonie sont arrêtés puis déportés en Australie au lendemain de l'attaque de la base américaine de Pearl Harbor.**
- La guerre qui a fait environ 60 millions de morts s'achève en Europe le 8 mai et en Asie le 2 septembre 1945. La fin de la guerre aboutit à de nouveaux rapports de force dans lesquels les États-Unis et l'URSS jouent les premiers rôles. L'affaiblissement des puissances européennes favorise les mouvements **anticolonialistes***. Une nouvelle instance internationale, l'**Organisation des nations unies (ONU)***, est fondée pour garantir la sécurité collective et la coopération entre les nations.

Notions et mots-clés	Capacités	Repères (<i>en italique ceux vus au collège</i>)
<p>Anticolonialisme*</p> <p>Antisémitisme*</p> <p>France libre*</p> <p>Génocide*</p> <p>Guerre mondiale*</p> <p>Guerre totale*</p> <p>Propagande*</p> <p>SDN, ONU*</p> <p>Notions et mots-clés déjà mobilisés dans le cycle de formation</p> <p><i>Empire colonial*</i></p> <p><i>Ralliement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et mettre en relation deux cartes présentant la dimension mondiale des deux guerres (fronts, rôle des empires coloniaux). - Confronter des points de vue sur les traités de paix des années 1920. - Raconter l'engagement d'un acteur défenseur de la paix calédonien. - Rechercher des informations sur les processus de déportation pendant la Seconde Guerre mondiale depuis la France (par exemple de la région du lycée) pour en rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>1914-18 : Grande Guerre.</i> - 1915 : Génocide des Arméniens et d'autres populations chrétiennes de l'Empire ottoman. - 1915 : Départ de Nouméa du premier contingent de soldats. - 1916 : Départ des premiers engagés volontaires kanak. - 1917 : Révolte kanak due, entre autres, aux réquisitions hors quota de soldats indigènes. - 28 juin 1919 : Signature du traité de Versailles. - 1937 : Début de la guerre en Asie (agression du Japon contre la Chine). - 30 septembre 1938 : Accords de Munich. - <i>1939-1945 : Seconde Guerre mondiale ; génocides des Juifs et des Tsiganes.</i> - 18 juin 1940 : Appel du général de Gaulle - 28 août 1940 : Brazzaville, capitale de la France libre. - 19 septembre 1940 : Ralliement de la Nouvelle-Calédonie à la France libre.

		<ul style="list-style-type: none"> - 5 mai 1941 : Départ de Nouméa des premiers engagés volontaires calédoniens. - 7 décembre 1941 : Arrestation et déportation des Japonais installés en Nouvelle-Calédonie. - 12 mars 1942 : Arrivée de la <i>Poppy Force</i> à Nouméa. - 1943 : Publication du Manifeste du peuple algérien. - 8 mai 1945 : Fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. - 26 juin 1945 : Charte de San Francisco (Création de l'ONU). - 6 et 9 août 1945 : Bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. - 2 septembre 1945 : Capitulation du Japon, fin de la Seconde Guerre mondiale en Asie-Pacifique.
	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec l'histoire : « Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX^e siècle-1^e moitié du XX^e siècle) » (classe de première) et « Vivre en France en démocratie depuis 1945 » (classe terminale). 	

Programme de géographie : Reconstitutions du monde

<p>Thème 1 : La reconstitution du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation</p>
<p>Les dynamiques urbaines suivent en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les mêmes processus : étalement urbain et polarisation.</p>
<p>On prendra appui chaque fois que cela est possible, sur des exemples locaux ou régionaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit en ville; cette part ne cesse de progresser. L'urbanisation s'accompagne d'un processus de métropolisation: concentration des populations, des activités et des fonctions de commandement. En France, plus de 80 % de la population vivent dans des aires urbaines*, dont 60 % au sein d'un pôle urbain*. La France compte 14 unités urbaines de plus de 400 000 habitants. L'unité urbaine de Paris rassemble plus de 20 % de la population urbaine française (y compris les départements et régions d'outre-mer). Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes. Un nombre croissant d'actifs travaille dans les pôles urbains tout en résidant à l'extérieur de ceux-ci. Ce mouvement, choisi ou subi, lié en partie à l'essor de l'automobile et à l'accroissement des prix de l'immobilier dans les centres-villes, touche toutes les villes depuis les années 1960. - Situé dans l'aire urbaine, au-delà des banlieues, aux frontières de l'espace rural*, l'espace périurbain* – marqué notamment par la discontinuité du bâti – est une interface évolutive entre le monde rural et le monde urbain. En 2014, selon l'Insee, 30 % de la population française habitent dans l'espace périurbain, dans des communes urbaines (plus de 2000 habitants agglomérés) ou des communes rurales (moins de 2000 habitants agglomérés). - La périurbanisation est caractérisée par une grande diversité de réalités territoriales et de modes de vie. Le mode de vie des habitants des espaces périurbains est fortement marqué par la question des mobilités* (pour le travail, les loisirs, les achats): ces déplacements se font en direction de la ville-centre et/ou des territoires de proximité, selon les équipements et les services disponibles. Les formes d'habitat y sont multiples. Les proximités sont le résultat du desserrement urbain et/ou d'implantations <i>ex nihilo</i> (surfaces commerciales, centres de recherche, zones d'activités diverses, notamment de logistique, espaces de loisirs), et d'aménagements*. La prédominance de l'habitat individuel dans des zones résidentielles, l'extension des zones d'activités, le développement d'espaces de loisirs sont source de conflits d'usage* avec les activités agricoles et les espaces « naturels » (espaces forestiers, parcs naturels régionaux, etc.). La nécessaire transition écologique questionne ce modèle de développement urbain.

- Les dynamiques urbaines en France sont contrastées, entre des villes petites et moyennes caractérisées par la fermeture de commerces et la diminution des services de proximité (services de santé par exemple) accueillant des populations fragilisées par la crise, et des espaces en croissance démographique bénéficiant de la dynamique des pôles urbains.
- À leur échelle, certaines communes périurbaines peuvent proposer une manière d'**habiter*** répondant à des objectifs sociaux (vie associative, mixité sociale...) et de **développement durable*** (agriculture de proximité, circuits courts...).
- En Nouvelle-Calédonie, l'**intercommunalité*** se développe sur la Grande-Terre autour des zones de VKP et du Grand Nouméa. L'agglomération du Grand Nouméa accueille 67 % de la population calédonienne et concentre les principales activités et fonctions de commandement. L'étalement urbain* génère un tissu discontinu mêlant zones d'activités, zones d'habitat et espaces vacants, le **mitage***, que tentent d'organiser les différents plans d'aménagement et de développement urbains. Les **squats***, habitats spontanés et précaires souvent entourés de parcelles vivrières, accueillent majoritairement une population océanienne généralement défavorisée. Contrairement à l'habitat social, les squats sont propices aux regroupements familiaux et tribaux traditionnels mais soulèvent des questions de salubrité, d'adductions, d'équipements et de transports.

Notions et mots-clés	Capacités	Repères (en italique ceux vus au collège)
Aires urbaines* Aménagement* Conflits d'usage* Habiter* Objectifs de développement durable* Espace périurbain* Pôle urbain* Espace rural* Mitage Habitat spontané et squats Intercommunalités Notions et mots-clés déjà mobilisés dans le cycle de formation Développement durable* Mobilité* Centre de brousse	- Analyser un paysage urbain ou périurbain à partir d'une photographie ou une image satellite pour réaliser le croquis d'un aménagement. - Décrire et expliquer les mobilités et les activités du quotidien d'un habitant d'une métropole ou d'une commune périurbaine (à l'oral ou à l'écrit). - Identifier les acteurs intervenant dans l'aménagement d'un territoire périurbain (schéma, texte...). - Confronter des points de vue sur un aménagement périurbain (débat) en exerçant son esprit critique.	- Une dizaine d'aires urbaines françaises parmi les plus peuplées. - Les principaux pôles urbains en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie. - Les acteurs participant à l'aménagement des territoires à toutes les échelles. - Les espaces périurbains dans la région administrative de l'élève. - Un espace périurbain dynamique et un espace périurbain en difficulté (si possible dans le territoire de proximité de l'élève). - Les espaces d'activité (ZAC, ZI par exemple) dans les communes périurbaines : identification des espaces d'activité.
 <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le français : « Créer, fabriquer : l'invention et l'imaginaire » (classe de première). - Lien avec l'EMC : « Égalité et fraternité en démocratie » (classe de première). 		

Thème 2 : L'Afrique, un continent en recomposition

- Composée de 54 pays, l'Afrique est un continent confronté au défi démographique. Caractérisé par une forte croissance démographique (41 % de la population ont moins de 15 ans), une urbanisation rapide et une forte littoralisation, le continent est aussi marqué par des flux migratoires complexes, liés pour partie aux conflits ethniques et de frontières entre les États africains. L'Afrique doit aussi répondre au double défi du **développement*** et de la démocratie. Bien que l'Afrique soit riche en **ressources***, de nombreux pays africains restent néanmoins confrontés à de grandes difficultés économiques et aux enjeux du développement durable : la moitié de la population pauvre dans le monde se trouve en Afrique. Dans de nombreux pays africains, l'amélioration des conditions de vie et de la situation économique est soumise à la mise en place d'une meilleure **gouvernance*** des États. Si les pays africains participent au commerce international, notamment en exportant une partie de leurs ressources agricoles, minières et énergétiques, ces ressources ou leurs rentes contribuent inégalement à leur développement, attisent les conflits et accroissent l'insécurité.
- De multiples acteurs économiques, publics ou privés, contribuent à l'émergence de nouvelles dynamiques spatiales pouvant conduire à des **recompositions territoriales*** : les corridors de développement et les zones

franches en lien avec les ports maritimes sont le fruit de politiques de coopération entre les États africains et avec de nouveaux partenaires commerciaux et investisseurs (Chinois ou Indiens par exemple). Aux côtés d'acteurs anciennement présents (Français, Britanniques, Américains), la Chine joue un rôle croissant en Afrique, où elle est devenue le premier investisseur et créancier. Elle participe à la construction d'infrastructures et développe les **zones économiques spéciales*** depuis 20 ans; elle cherche à intégrer le continent africain dans son projet d'expansion des « nouvelles routes de la soie ». Ces évolutions engendrent une Afrique à plusieurs vitesses : alors que des puissances économiques émergent, comme le Nigéria (État de la rente pétrolière en essor) et l'Afrique du Sud (la première puissance économique du continent africain, membre du G20), d'autres États sont davantage en difficulté économique. Nombreux sont les pays en proie à l'instabilité politique, à la corruption et aux conflits.

Notions et mots-clés	Capacités	Repères (en italique ceux vus au collège)
<p>Développement*</p> <p>Gouvernance*</p> <p>Recompositions territoriales*</p> <p>Ressources*</p> <p>Zone économique spéciale*</p>	<p>- Situer quelques ressources stratégiques (eau, énergie, matières premières par exemple) en Afrique.</p> <p>- Caractériser l'urbanisation du continent africain à partir de cartes.</p> <p>- Rendre compte à l'oral de manière individuelle ou collective des stratégies d'implantation de la Chine en Afrique.</p>	<p>- <i>L'aire régionale africaine étudiée : quelques métropoles, un État pour l'aire africaine, un axe de circulation.</i></p> <p>- <i>Une puissance émergente (Chine ou Inde).</i></p> <p>- Les principaux États africains disposant de ressources énergétiques et minières.</p> <p>- Les principaux États africains qui reçoivent des prêts chinois (Soudan, Afrique du Sud, Angola, Algérie, Nigéria, Mozambique, Éthiopie).</p> <p>- Les lieux de passage commerciaux stratégiques terrestres et maritimes en Afrique.</p> <p>- Quelques aménagements d'infrastructures de transport réalisés en Afrique avec des financements étrangers (chinois ou européens).</p> <p>- Trois ports stratégiques (Mombasa, Djibouti, Port-Soudan) des « nouvelles routes de la soie ».</p>
<p> - Lien avec l'histoire : « L'expansion du monde connu (XV^e-XVIII^e siècles) » (classe de seconde).</p>		

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2112453A

arrêté du 11-5-2021 - JO du 25-6-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 3-4-2019 ; avis du CSE du 9-4-2021

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 mai 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

➔ Programme d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

Annexe

Programme d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes d'histoire-géographie du lycée professionnel comportent des adaptations pour certaines parties des programmes nationaux.

Ces adaptations figurent **en couleur** sur ce document.

Sommaire

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Des mises en œuvre au choix du professeur

Le programme des classes préparant au CAP

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Programme de géographie : « Espaces, transports, mobilités et tissus urbains »

L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

L'histoire-géographie apporte aux élèves¹ des connaissances, développe leurs compétences et enrichit leur culture. Par l'acquisition et la maîtrise de grands repères temporels et spatiaux, elle leur permet de saisir le temps long et de mieux comprendre la diversité et le fonctionnement des espaces proches ou lointains. Cet enseignement construit donc un rapport au temps et à l'espace, à l'altérité dans le passé comme dans le présent. L'enseignement de l'histoire conduit les élèves à une réflexion sur le temps, sur ses ruptures, ses continuités ; l'enseignement de la géographie conduit à une réflexion sur l'espace, sur le territoire approprié, aménagé et transformé par les êtres humains pour répondre à leurs besoins. L'histoire et la géographie ouvrent ainsi les élèves à la diversité des modes de pensée et de communication.

L'enseignement d'histoire-géographie a pour finalité d'aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire, par celui des espaces et des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde : en les initiant aux objets et aux méthodes de l'historien et du géographe, elles suscitent leur questionnement et les aident à devenir des citoyens éclairés et capables de cette autonomie de jugement au principe de l'action éthique et responsable. En cela, il s'agit d'un enseignement émancipateur et porteur de citoyenneté qui éclaire les grands défis du XXI^e siècle en particulier les défis liés à l'environnement et aux objectifs de développement durable.

Un enseignement en lien avec les autres enseignements et les dispositifs

Les liens avec l'enseignement moral et civique et avec d'autres enseignements sont exploités à chaque fois qu'il est possible de le faire. La mise en œuvre du programme d'histoire-géographie entre aussi en résonance avec les trois objectifs de l'Éducation artistique et culturelle : construire une culture riche et personnelle, développer et renforcer la pratique artistique, permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels de nature variée (musées, archives, théâtres...).

L'enseignement de l'histoire-géographie peut ainsi contribuer au succès du projet individuel et collectif réalisé dans le cadre du chef-d'œuvre en renforçant la capacité des élèves à mobiliser des connaissances appropriées, à construire une pensée autonome, à collaborer et à échanger. Les projets d'action culturelle, construits et réalisés en interdisciplinarité, peuvent également s'inscrire dans cette démarche de projet.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, l'histoire-géographie renforce la capacité de l'élève à mener une recherche documentaire notamment numérique, à analyser et comprendre des documents de nature variée, à construire un regard vigilant et critique, à utiliser des repères, à mémoriser et s'approprier des notions et à s'exprimer à l'oral ou à l'écrit.

Des programmes qui s'inscrivent dans le parcours de formation de l'élève

Les programmes assurent la continuité des apprentissages du collège à la voie professionnelle et préparent la poursuite d'études et l'insertion dans la vie professionnelle.

À leur entrée en CAP, les élèves prennent appui sur les connaissances et les compétences travaillées au collège (cycle 4). En réactivant, confortant et enrichissant ces acquis, il s'agit d'approfondir la construction d'une culture générale en histoire et géographie en poursuivant le développement des compétences, méthodes et démarches. Dès lors, les programmes réinvestissent, approfondissent et enrichissent les repères historiques et spatiaux, les notions et les capacités travaillées au collège.

Enfin, dans leur contenu, les programmes d'histoire-géographie éclairent les mutations de l'économie et de la société que les élèves peuvent appréhender dans leurs périodes de formation en milieu professionnel ou par l'actualité. Connaissances, compétences et culture générale favorisent la poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

Des programmes qui articulent étroitement et à parité histoire et géographie

Dans la voie professionnelle, les programmes d'histoire-géographie articulent étroitement les thématiques abordées dans les deux disciplines pour mettre en résonance passé et présent. Aussi ces deux disciplines disposent-elles d'un même volume horaire annuel et du même nombre de thèmes.

Des mises en œuvre au choix du professeur

Chaque programme – en histoire et en géographie – est structuré autour de deux thèmes. Pour les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le programme embrasse l'intégralité de la formation, quel que soit le nombre d'années qu'elle suppose. Le professeur choisit l'ordre de traitement des thèmes.

¹ Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

Chaque thème est construit autour de notions et mots-clés, de capacités, de repères et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations. Le professeur dispose de sa pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, le choix des supports et des ressources. En revanche, les capacités, les notions et les repères sont précisés dans chaque thème. Ils permettent aux professeurs d'identifier les acquis à évaluer dans le cadre du CAP en un, deux ou trois ans.

Les capacités travaillées au collège (cycle 4) sont réactivées et consolidées progressivement : elles sont indissociables de l'acquisition des connaissances. Le travail sur croquis (croquis de paysage, croquis sur un fond de carte) et schéma, les activités d'écriture (permettant de raconter à l'écrit comme à l'oral, de décrire et d'expliquer ou de rendre compte de l'analyse d'un document) illustrent la diversité des traces écrites. De même, l'expression orale trouve sa place dans le traitement de tous les thèmes.

Parmi les repères mobilisés lors du traitement d'un thème sont distingués ceux qui ont déjà été appréhendés au cycle 4 (en italiques) et ceux qui sont découverts. Les notions et mots-clés indiqués sont ceux que les élèves doivent être en mesure de mobiliser.

Enfin, le numérique est au cœur de l'enseignement, dans les capacités et les apprentissages à construire, dans les pratiques collaboratives qui se développent dans la classe et éventuellement hors la classe. Les compétences et les capacités susceptibles de favoriser le développement d'une culture numérique au service des apprentissages sont signalées par un pictogramme. Ces mentions sont indicatives et dépendent des contextes de mise en œuvre de l'enseignement.

Le travail au centre de documentation et d'information et le travail avec le professeur documentaliste contribuent aussi à la construction des compétences et des capacités identifiées dans la discipline histoire-géographie.

Compétences disciplinaires en CAP

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
Mémoriser et s'appropriier les notions	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères. - Identifier les notions dans une ou plusieurs situations. <p> Exemples de mise en œuvre : construire des cartes mentales mettant en relation des notions, des faits, des acteurs, des repères.</p>
Se repérer	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements. - Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés. <p> Exemples de mise en œuvre : réaliser une frise chronologique numérique, compléter un fond de carte numérique ou choisir un SIG ou une carte numérique pour résoudre un problème de la vie quotidienne (se rendre sur son lieu de stage par exemple).</p>
Contextualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer. - Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle. - Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu. <p> Exemple de mise en œuvre : rechercher sur internet des informations sur un acteur historique ou géographique.</p>

S'approprier les démarches géographiques et historiques	
Items de compétence	Capacités
Exploiter les outils spécifiques aux disciplines	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie. - Compléter ou réaliser une frise chronologique ou un schéma simple en histoire ou en géographie.  Exemples de mise en œuvre : compléter ou réaliser un croquis simple de géographie ou réaliser un schéma simple sous format numérique.
Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier	<ul style="list-style-type: none"> - Raconter un événement historique, la vie d'un acteur. - Décrire une situation géographique. - Suivre une démarche d'analyse historique et géographique. - Dégager l'intérêt et les limites du document. - Justifier des choix, une production. - Exercer son esprit critique.  Exemple de mise en œuvre : produire un écrit en plusieurs étapes par exemple.
Collaborer et échanger en histoire-géographie	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans des échanges. - Confronter son point de vue à celui des autres. - Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif. - Travailler en mode projet.  Exemples de mise en œuvre : réaliser un travail collaboratif ou une production collective à l'aide de l'outil numérique pertinent par exemple. S'enregistrer pour mieux s'exprimer, mieux lire, mieux apprendre...

Le programme des classes préparant au CAP

Le professeur dispose de sa pleine liberté pour mettre en œuvre le programme d'histoire-géographie de CAP dans la perspective d'une formation accomplie en un, deux ou trois ans.

Le programme d'histoire couvre deux périodes d'une inégale durée : le temps long de l'histoire de la République (de la Révolution française à l'avènement de la V^e République) ; la seconde moitié du XX^e siècle pour examiner la progression de la construction européenne.

Le programme de géographie permet de couvrir les grands enjeux du monde contemporain : un monde globalisé et urbanisé caractérisé par des flux dans lesquels les territoires urbains sont en recomposition.

	Histoire La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne	Géographie Transports, mobilités et espaces urbains
Thèmes	La France de la Révolution française à la V ^e République : l'affirmation démocratique	Espaces, transports et mobilités
	La France et la construction européenne depuis 1950	Espaces urbains : acteurs et enjeux

Programme d'histoire : « La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne »

Dans la continuité de la scolarité au collège, le programme propose deux thèmes : « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique » et « La France et la construction européenne depuis 1950 ».

Le premier thème, « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique », est consacré à l'évolution politique et sociale de la France de 1789 marquée par l'avènement d'une société démocratique. Il s'agit dans ce thème d'étudier les grandes étapes de l'enracinement de la culture républicaine.

Le second thème, « La France et la construction européenne depuis 1950 », montre le processus de formation, au sortir de la guerre, d'une organisation supranationale qui repose sur les valeurs de paix, de solidarité et de prospérité.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des démarches et méthodes de l'historien. Elles contribuent à établir des liens avec les autres enseignements.

Premier thème : La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique		
<ul style="list-style-type: none"> - La Révolution française a aboli l'Ancien Régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. - L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIX^e siècle. La Révolution est associée à de grandes transformations (Constitution écrite, nouvelle organisation administrative du pays, etc.) mais aussi à l'exécution du roi et à la Terreur. Après la Restauration et la Monarchie de juillet, la II^e République affirme son idéal « démocratique et social » (suffrage universel masculin et abolition de l'esclavage en 1848) mais reprend dans le même temps son expansion coloniale. La Nouvelle-Calédonie devient française en 1853. - La III^e République (1875-1940) permet la diffusion d'une culture républicaine et adopte de grandes lois fondatrices des libertés individuelles et collectives alors que dans le même temps elle instaure dans ses colonies le Code de l'indigénat (1887). Elle est cependant suffisamment légitime pour affronter de graves crises politiques et survivre à la Première Guerre mondiale. Affaiblie par la crise des années 1930, la III^e République s'effondre lors de la défaite de 1940 qui conduit à son remplacement par un régime autoritaire. Les idéaux républicains survivent au sein de la Résistance et de la France libre, à laquelle se rallie la Nouvelle-Calédonie. La refondation de la République dès 1944 autour d'un nouveau pacte social. Le Code de l'indigénat est aboli en 1946. - En 1958, face à l'instabilité de la IV^e République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au président de la République. - Depuis 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct. - L'avènement d'une société démocratique et l'enracinement de la culture républicaine se traduisent en Nouvelle-Calédonie par les accords de Matignon et Nouméa. 		
<p>Notions :</p> <p>Monarchie, Code civil, démocratie, libertés individuelles et collectives, laïcité, république, suffrage universel, résistance et ralliement, autonomie.</p>	<p>Capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter ou réaliser une frise chronologique comparative mentionnant les régimes politiques français depuis 1789 et les statuts de la Nouvelle-Calédonie. - Définir la République ou/et identifier ses symboles. - Raconter le combat d'un(e) républicain(e) pour les idéaux républicains. - Relever les compétences et les prérogatives du président de la République sous la V^e République. - Connaître les évolutions institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie depuis 1946. 	<p>Repères : <i>(en italique les repères du collège)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1789 : <i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.</i> - 1848 : <i>adoption du suffrage universel masculin sous la II^e République.</i> - 1853 : <i>la Nouvelle-Calédonie colonie française.</i> - 1881-82 : <i>loi sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion.</i> - 1882 : <i>Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire.</i> - 1887 : <i>instauration du Code de l'indigénat dans les colonies françaises.</i> - 1905 : <i>séparation des Églises et de l'État.</i> - 1936 : <i>congés payés.</i> - 1940 : <i>effondrement de la III^e République.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - 1940 : rattachement de plusieurs colonies africaines, asiatiques et océaniques dont la Nouvelle-Calédonie à la France libre. - 1944 : droit de vote des femmes. - 1946 : fin de l'indigénat en Nouvelle-Calédonie. - 1958 : constitution de la V^e République. - 1962 : instauration du suffrage universel direct pour l'élection du président de la République. - 1988 : accords de Matignon. - 1998 : accords de Nouméa.
 Lien avec l'EMC : « Liberté et démocratie » ; « La protection des libertés : défense et sécurité ».		

Second thème : La France et la construction européenne depuis 1950.		
<ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne ; sous l'impulsion des « Pères de l'Europe » (Adenauer, Schuman, Monnet et Gasperi), six États créent en 1951 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui devient la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 par le Traité de Rome. L'élargissement de l'Union a pour objectif la convergence des niveaux de vie et la diffusion des règles démocratiques sur l'ensemble du continent européen, et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) où le droit communautaire s'applique néanmoins de façon distincte. Le projet est né de la volonté de coopération et d'entraide entre les nations européennes affaiblies par les guerres mondiales. - Portée par la recherche de la paix et par la réconciliation franco-allemande, la construction européenne croît par intégrations successives et se structure autour de traités et d'institutions, des pays fondateurs aux vingt-sept membres actuels de l'Union européenne. - Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire et établit les fondements de la monnaie unique, l'euro, qui est mise en circulation en 2002. Certains des pays membres de l'Union européenne n'appartiennent cependant pas à la zone euro. L'Union européenne s'est dotée d'institutions dont la vocation ne se réduit pas à l'économie et ses missions ont évolué après les divers élargissements. - Le résultat du référendum britannique de juin 2016 (Brexit), après ceux des référendums français et néerlandais de 2005, a montré les limites de l'adhésion au projet européen actuel. 		
<p>Notions et mots-clés : Euro, libre circulation des capitaux, des biens et des personnes ; Communauté économique européenne, parlement européen, Union européenne, statut particulier des PTOM en tant que « territoires associés » de l'Union européenne.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relever les manifestations de la politique culturelle européenne dans un PTOM. - Décrire les activités réalisées dans le cadre d'un jumelage entre un PTOM et une collectivité locale européenne. - Construire une frise chronologique montrant les principales étapes de la construction européenne et du processus d'élargissement. 	<p>Repères : <i>(en italique les repères du collègue)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 mai 1950 : Déclaration Schuman. - 1957 : Traité de Rome et création du statut des PTOM. - 1973 : lancement du programme Ariane par l'Agence Spatiale Européenne. - 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement. - 1987 : création du programme Erasmus. - 1989 : chute du mur de Berlin. - 1992 : Traité de Maastricht. - 2002 : mise en circulation des billets et des pièces en Euro.
 Lien avec le français : « S'informer, informer, communiquer ».		

Programme de géographie : « Transports, mobilités et espaces urbains »

Le changement climatique, les questions environnementales et de santé humaine, la gestion des ressources et les inégalités croissantes de développement sont des questions majeures du XXI^e siècle. Le monde connaît des transformations que l'on peut regrouper sous le terme de transitions (entendues comme une phase de changements profonds). Il s'agit de donner aux élèves de CAP les moyens de les comprendre et de pouvoir agir en citoyen.

Le programme de géographie des classes préparant au CAP s'intitule « Transports, mobilités et espaces urbains ». Deux thèmes sont retenus : « Transports et mobilités » et « Espaces urbains : acteurs et enjeux ».

Dans le premier thème, les transports et les mobilités sont appréhendés dans leur diversité (circulation d'individus, échanges de marchandises, flux de données), leurs modalités (transports terrestres, maritimes et aériens) et leurs interconnexions comme une réalité du monde contemporain. Le programme part d'expériences de proximité pour aborder ensuite les thématiques à différentes échelles.

Dans le second thème, la diversité des aires urbaines est mise en valeur. Si les métropoles sont de longue date mises en avant, en France, elles ne concentrent qu'un peu moins de la moitié de la population. Le programme propose d'étudier les villes petites et moyennes qui, entre monde rural et métropoles, constituent un maillage territorial essentiel et génèrent de fortes mobilités.

Le traitement de chaque thème fait une place à l'expérience de l'élève à travers la perception et la connaissance des territoires de proximité tout en ouvrant sur d'autres échelles, nationale, continentale et mondiale. Les territoires et les acteurs sont au cœur du programme, ainsi que les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique... ainsi que les stratégies politiques d'accompagnement de ces transformations sur le long terme.

Chaque thème fait l'objet d'un traitement d'une durée horaire égale. Les capacités travaillées permettent à l'élève de poursuivre l'acquisition – en appui des notions et des repères – des outils de la géographie (carte, croquis, schéma) et font une place au récit. Elles permettent d'établir des liens avec les autres enseignements.

On privilégiera l'étude d'exemples pris dans la zone Pacifique.

Premier thème : Transports et mobilités		
<ul style="list-style-type: none"> - Les échanges internationaux de biens, de données et de services ainsi que la circulation des individus sont aujourd'hui facilités. Les grandes avancées techniques et technologiques actuelles réduisent les distances perçues, transforment les espaces et modifient les choix de production, d'échanges, de travail et de résidence. - Les motifs de déplacement des personnes à l'échelle mondiale sont divers: travail, conflits, contraintes économiques, politiques ou environnementales, études, tourisme, etc. Ces déplacements ont de nombreuses conséquences sur les territoires et leurs habitants, notamment environnementales. Les nouvelles formes de transports et de logistique (porte-conteneurs géants, plate-formes multimodales, avions « low cost », câbles optiques transocéaniques et liaisons satellitaires) réduisent les coûts de transport, les temps de trajet et intensifient les relations de toutes natures entre les territoires. - Dans les années 2000, le transport maritime change d'échelle, (augmentation du volume de marchandises, nombre et taille des navires) et de nouveaux défis émergent, avec par exemple le passage du Nord-Ouest. 		
<p>Notions et mots-clés :</p> <p>Mobilités des individus, acteurs, révolution numérique, révolution des transports. Plates-formes multimodales Câbles sous-marins.</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raconter à l'écrit ou à l'oral la mobilité au quotidien d'un habitant du territoire de proximité de l'élève (repérer les différents types de transports et les durées de déplacement). - Compléter un croquis ou un schéma d'un aménagement de proximité (port, gare, aéroport...). - Reconstituer le trajet d'un produit électronique envoyé sous forme de colis par un grand opérateur de vente en ligne entre le lieu d'assemblage du produit (Chine par exemple), son stockage en entrepôt et sa livraison au domicile de l'élève. 	<p>Repères : (en italique les repères du collègue)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les mers et océans principaux ainsi que quelques lieux stratégiques (isthmes, détroits, canaux).</i> - <i>Des exemples de grandes régions de départ et d'arrivée (mobilités humaines).</i> - <i>Quelques frontières, zones de passage mais aussi de contrôle.</i> - Le territoire de proximité de l'élève et ses infrastructures. - Les grands ports et aéroports. - Deux grands aéroports français.

	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer et situer les lieux de passage stratégiques des flux de marchandises terrestres, maritimes et aériens. - Identifier le réseau des transports sur une image satellitaire. - Comprendre les liens entre les formes de mobilité et le changement climatique à partir de l'exemple de l'Océanie (le changement comme facteur de mobilités nouvelles et remise en cause de certaines mobilités). 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois façades maritimes d'importance mondiale. - Les grandes routes maritimes. - Les trois principaux bassins touristiques.
--	---	---



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.

- Le territoire français est marqué par la prédominance de Paris, capitale politique, économique et culturelle, et des métropoles dans les régions. Des formes de spécialisations territoriales et des aménagements spécifiques se développent : quartiers d'affaires, technopôles, aéroports et espaces portuaires notamment.
- Les communes périurbaines connaissent les plus fortes croissances démographiques et sont confrontées à des enjeux d'aménagement.
- Plus de la moitié de la population française vit dans les villes petites et moyennes (de moins de 100 000 habitants). Celles-ci sont confrontées à des problématiques de mobilité et de développement spécifiques. Les dynamiques des villes moyennes dépendent de l'évolution de leur démographie, de l'emploi, du niveau de pauvreté, de l'offre éducative, du taux d'insertion des jeunes, etc., ainsi que de leur appartenance éventuelle à un réseau de villes sur un territoire plus ou moins développé au plan économique. Aujourd'hui, les formes de coopération entre villes se développent sous diverses formes : mise en réseau, prise en charge et services partagés, intercommunalités.
- Les acteurs (élus, représentants de l'État, entreprises, associations, citoyens, etc.) des villes moyennes cherchent à maintenir ou développer une activité économique et à garantir, selon la situation, l'existence de services publics adaptés.
- Dans le même temps, les acteurs, publics et privés, prennent en compte, de manière croissante, les enjeux de la transition et des objectifs du développement durable.

<p>Notions et mots-clés : métropole, périurbanisation, réseaux de villes, « centres de brousse », intercommunalités et « communautés de communes ».</p>	<p>Capacités travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire et expliquer le paysage urbain du quartier d'affaires d'une métropole (à partir d'images). - Compléter le croquis d'un paysage périurbain (lotissement, ZAC, échangeur). - Identifier les principaux acteurs d'un territoire. - Identifier les différents services présents dans la ville de proximité. - À partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs. - Connaître et comprendre les objectifs du développement durable tels que définis par l'Unesco. 	<p>Repères : (en italique les repères du collège)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La ville de proximité du lycée ou du centre de formation et le réseau des villes environnantes.</i> - <i>Les principales aires urbaines françaises.</i> - <i>Des exemples d'aires urbaines dynamiques, de métropoles et d'espaces productifs insérés dans la mondialisation.</i> - <i>Paris, ville mondiale.</i> - Le nom de deux quartiers d'affaires de deux métropoles françaises. - Trois villes petites ou moyennes de la région de l'établissement ou du centre de formation, « centres de brousse ». - Un exemple d'intercommunalité en Nouvelle-Calédonie.
---	---	---



Lien avec l'EMC : « **Devenir citoyen, de l'École à la société** » (thème : « Être citoyen »).

Enseignements primaire et secondaire

Classe de sixième

Programme de l'enseignement facultatif de français et culture antique

NOR : MENE2118785A

arrêté du 23-6-2021 - JO du 8-7-2021

MENJS - DGESCO C1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 19-5-2015 modifié ; avis du CSE du 17-6-2021

Article 1 - Le programme de l'enseignement facultatif de français et culture antique en classe de sixième est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe

➔ [Programme d'enseignement facultatif de français et culture antique](#)

Annexe

Programme d'enseignement facultatif de français et culture antique

Préambule

L'enseignement facultatif de français et culture antique (FCA) procure aux élèves qui le choisissent des outils historiques et linguistiques pour aborder de manière plus réfléchie la formation et la structure du français, tout en leur offrant des éléments de culture et de civilisation antiques. Il ne consiste pas en l'introduction précoce d'un enseignement des langues anciennes. Toutefois, il fait prendre conscience aux élèves que le latin, omniprésent en français – à hauteur de 80 % du lexique –, montre souvent la voie vers notre langue et de nombreuses autres, dans les domaines de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire. Cet enseignement entend, en développant une perspective originale et attrayante, répondre à des besoins linguistiques et culturels des élèves qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française.

Cet enseignement facultatif s'inscrit dans la continuité de l'enseignement du français dispensé au cycle 3 et prépare celui du cycle 4. Il vise, par le relais du latin, du grec et des cultures antiques, entendus comme matrices structurelles de la langue et de la culture françaises, à assurer la maîtrise et l'enrichissement du lexique, la consolidation des acquis grammaticaux et orthographiques, et le développement de la culture. Il incite les élèves à poursuivre leur initiation à l'espace de pensée antique en suivant, à partir de la classe de cinquième, l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité.

La maîtrise et l'enrichissement du lexique

La mise en évidence des racines grecques et latines, des familles sémantiques, des dérivations, des spécialisations et des parentés inter-linguistiques renforce la maîtrise du lexique et participe à son enrichissement. En mettant l'accent sur la compréhension de mots clefs utilisés au collège et en développant la reconnaissance des liens étymologiques et la curiosité lexicale, l'enseignement de français et culture antique favorise une exploration du lexique français ouverte sur les autres langues européennes et éclaire ainsi les liens étroits qui unissent, dans cet espace culturel, les mots et les idées.

La consolidation des acquis grammaticaux et orthographiques

La maîtrise de l'orthographe grammaticale, l'identification des fonctions nécessaires à la compréhension des phrases et le repérage des grands groupes autour du verbe sont les principaux objectifs de cet enseignement. Par le recours au latin, envisagé comme laboratoire de composition et de décomposition des phrases et des groupes de mots, la logique et la structure des énoncés en français peuvent être mieux objectivées.

L'enrichissement culturel

L'enseignement se concentre sur la narration, instrument du lien entre les hommes, et examine l'art du récit de fiction, mythologique et fabuleux. Il prend pour fondements, dans une approche comparative, les grands modèles de l'Antiquité, les mythes cosmogoniques, les relations entre dieux et mortels, les représentations de l'au-delà. Il élargit ce cadre à d'autres cultures et aux créations artistiques de l'Antiquité à nos jours. La scène antique offre ainsi une médiation pour l'explicitation des questionnements anthropologiques essentiels à la formation de la personne et du citoyen et pour la stimulation d'une conscience humaniste ouverte à la diversité des cultures.

Ces trois axes doivent être travaillés préférentiellement de manière croisée, par exemple, lors de la lecture d'un texte, en étudiant son lexique dans la perspective d'un des axes culturels, ou encore en liant l'étude d'un fait de langue à la rédaction d'un écrit créatif sur l'une des thématiques culturelles proposées. Le plaisir de la lecture et de la découverte est au cœur de la démarche didactique et de la dynamique d'apprentissage : l'élève se fait enquêteur, à la recherche ludique du sens des mots et des origines des cultures qui sont le fruit d'une pluralité d'influences au sein notamment du bassin méditerranéen. Il s'ouvre aussi, au travers d'un choix de textes et de supports documentaires ou iconographiques appropriés, à d'autres cultures comme celles de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Océanie.

L'enseignement facultatif de français et culture antique répond aux particularités de la classe de sixième, à la fois dernière année du cycle 3 et première année du collège : il contribue au renforcement des savoirs et des savoir-faire acquis tout au long du cycle 3, notamment dans le maniement de la langue française, et en affirme l'unité ; il aide à la progression méthodologique des collégiens dans leur travail personnel et dans le développement de leur autonomie ; il enrichit leur bagage culturel et littéraire en stimulant leur curiosité par les grands récits de l'Antiquité.

Cet enseignement est dispensé par des professeurs de lettres classiques chaque fois que cela est possible, par des professeurs titulaires de la certification complémentaire en langues et cultures de l'Antiquité, et par des professeurs de lettres modernes. En classe de sixième, il s'articule naturellement à l'enseignement de français mais aussi à tous les autres enseignements.

Axe lexical

L'enseignement facultatif de français et culture antique initie les élèves à une approche raisonnée et méthodique du lexique. Au plaisir de la découverte de l'origine du français par l'observation des racines grecques et latines s'ajoute la conscience que les mots ont une histoire et voyagent à travers les siècles et les pays. Ainsi, l'exploration de la langue latine et sa mise en relation progressive avec d'autres langues, romanes, mais aussi germaniques, facilitent la mémorisation de mots français nouveaux tout en apportant une plus grande maîtrise du vocabulaire déjà acquis. Par ailleurs, la manipulation des racines et l'explicitation de la formation et de l'évolution des mots rendent l'élève plus autonome quand il aborde le lexique : il s'approprie peu à peu une méthode et découvre avec confiance le vocabulaire inconnu, scientifique, technique, littéraire ou soutenu, qu'il réinvestit à l'oral et dans ses écrits. L'acquisition d'une méthode puis d'un lexique plus étendu rend l'élève sensible à la polysémie et aux nuances du vocabulaire. Elle facilite sa compréhension du langage scientifique et l'encourage à la pratique de la discussion. Débattre avec calme, dialoguer avec autrui, faire preuve de subtilité dans le jugement et dans le choix des mots sont autant d'aptitudes qu'il faut développer au collège pour trouver sa place en tant qu'élève et se former en tant que futur citoyen.

Les deux objets d'étude doivent être traités durant l'année scolaire ; les sous-ensembles qui les composent sont développés en fonction des besoins des élèves.

Objet d'étude n°1 : les racines grecques et latines au service de tous les enseignements

Mieux aborder les disciplines du collège

L'entrée en classe de sixième est une étape importante de la scolarité de l'élève, à un moment où l'écrit et, avec lui, le lexique prennent une place déterminante dans les apprentissages. L'observation et la manipulation des racines grecques et latines jouent alors un rôle important en ce qu'elles aident l'élève à bien comprendre le sens des noms des disciplines et des enseignements, et, tout particulièrement, de ceux qu'il découvre à son entrée au collège. En outre, le recours aux racines des langues anciennes permet à l'élève de saisir le sens précis des termes employés pour désigner des activités menées en classe et des consignes qui, là encore, sont plus complexes à l'entrée au collège, à la fois d'un point de vue terminologique et méthodologique. La compréhension de ces racines aide donc l'élève à mieux percevoir ce qu'il apprend et à devenir ainsi plus autonome. Le passage par les langues anciennes fournit enfin une assise supplémentaire aux élèves en difficulté pour lesquels la pratique de l'écrit constitue un obstacle préjudiciable à l'acquisition de tous les savoirs et savoir-faire.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- la polysémie du nom *orientation* (du latin *oriens* « l'est, le levant ») : « exposition par rapport à une position favorable », « capacité de se situer dans l'espace », « moyens mis en œuvre pour déterminer une voie dans le domaine scolaire ou professionnel » ;
- l'étude du sens d'une famille de mots à partir du latin *plicare* « tresser, enlacer, plier » : *expliquer, explicite, implicite, etc.* ;
- l'étude du sens de mots comme *commentaire, analyse, synthèse, débat, expérience, etc.*

Appréhender le langage scientifique des enseignements du collège

L'élève est conduit à mieux percevoir le sens du lexique scientifique propre à chaque champ disciplinaire et au sein duquel les racines grecques et latines occupent une place centrale. La découverte du sens d'une racine ou des préfixes est ainsi l'occasion pour l'élève d'élucider le sens du lexique utilisé dans les différentes disciplines : le vocabulaire devient la colonne vertébrale qui lui permet d'affermir ses connaissances. Cette démarche est rendue encore plus nécessaire lorsqu'un mot n'a pas, d'un enseignement à l'autre, le même sens : c'est alors la connaissance du sens premier qui permet ensuite de mieux discerner les éventuelles variations sémantiques propres à certains champs disciplinaires.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- les éléments multiplicatifs grecs et latins formateurs des noms d'unités de mesure de grandeurs (*kilo, hecto, déca, déci, centi, milli, etc.*) ;

- les noms formés des éléments *-logue* et *-logie* (*biologie, chronologie, géologie, ornithologie, technologie, etc.*);
- la polysémie de mots tels que *matière, produit, plan, règle, etc.* ;
- la découverte de quelques lettres de l'alphabet grec au service des sciences, notamment de la physique et des mathématiques : *alpha, α, bêta, β, pi, π, etc.* ;
- l'apprentissage de la notation romaine des chiffres et des nombres (I, V, X, L, C, D, M) ;
- la nomenclature universelle, en latin, utilisée pour nommer des groupes d'êtres vivants : *Homo sapiens, Ficus carica, Canis lupus, etc.*
- le sens des mots *hypothèse, conjecture, démonstration*, qui sous-tendent toute activité mathématique, et de termes spécifiques comme *diagonale, hypoténuse, équilatéral, etc.* ;
- les racines formatrices de noms scientifiques tels que : *agri- agr(o)-* (champ) et *agronomie* ; *radio-* (rayon) et *radiologie* ; etc. ;

Créer des passerelles entre les langues anciennes et les langues vivantes étrangères et régionales

L'observation et la manipulation des racines grecques et latines permettent à l'élève, au moment où, à l'entrée au collège, l'apprentissage des langues vivantes se densifie, d'opérer de fructueuses comparaisons avec les langues vivantes qui font (ou vont faire) l'objet d'un enseignement aux cycles 3 et 4, ou qu'il parle. La découverte des racines grecques et latines offre l'occasion de mettre en évidence les connexions lexicales, non seulement avec les langues romanes (espagnol, italien, portugais, roumain principalement), mais aussi avec les langues germaniques (anglais et allemand notamment). Cette approche rend l'élève sensible à la notion de famille linguistique et développe sa capacité à passer d'une langue à l'autre, selon un processus qui accroît son aptitude à les manipuler simultanément. Cet apport, s'il vaut pour les langues vivantes étrangères, trouve aussi toute sa pertinence dans l'apprentissage des langues vivantes régionales qui, pour certaines (occitan, francoprovençal, corse), puisent aussi au latin, à des degrés divers, l'origine de leur vocabulaire.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- des noms communs : latin *verbum*, anglais *word*, allemand *Wort* ;
- des noms de nombre : grec *treis*, latin *tres*, espagnol *tres*, italien *tre*, anglais *three*, allemand *drei* ;
- des prépositions et préfixes : latin *sub* et préfixes français et anglais (*subalterne/subtitle*) ;
- des verbes : latin *computare*, français *compter*, anglais *computer* (nom).

Objet d'étude n° 2 : les racines grecques et latines au service de la maîtrise du français

Construire et enrichir son lexique

La connaissance des racines grecques et latines et de leurs affixes est singulièrement utile pour la maîtrise du français qui, comme langue romane, tire du latin la majeure partie de son lexique, tandis que les mots savants sont, dans leur immense majorité, redevables au grec. Les racines grecques et latines offrent ainsi à l'élève l'occasion de se faire enquêteur du sens des mots et de mettre ces derniers en réseaux au sein de familles cohérentes, unies par un radical commun. Le substrat latin permet aussi d'appréhender la notion de doublets et de comprendre qu'un même mot latin a pu donner en français deux mots distincts partageant un même élément sémantique. La connaissance de l'origine des mots incite en outre l'élève à regrouper, en un champ lexical homogène, des termes relevant d'étymologies différentes, mais qui se rapportent à une même notion. Aux racines, enfin, s'ajoutent les préfixes et les suffixes, eux aussi d'origines latine et grecque, et qui, par des jeux de substitution ou de permutation, permettent également à l'élève de déduire le sens d'un mot ou d'en créer de nouveaux.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- des mots populaires et des mots savants : latin *manus* (*main/manuel*) ; latin *canis* (*chien/canine*) ;
- des doublets : latin *auscultare* (*écouter/ausculter*), latin *pensare* (*peser/penser*) ;
- des champs lexicaux composés de mots issus de racines différentes, grecque et latine (*cheval/équitation/hippodrome, etc.*).
- des préfixes issus du grec, par exemple : *a-* (*amnésie*) ; *anti-* (*antibactérien*) ; *auto-* (*automate*) ; *dys-* (*dysfonctionnement*) ; *hypo-* (*hypothermie*) ; *hyper-* (*hyperactif*) ; *mono-* (*monocoque*) ; *péri-* (*périphérie*) ; *syn-* (*synonyme*), etc.
- des préfixes issus du latin, par exemple : *ad-* (*apporter*) ; *ante-* (*antécédent*) ; *bi-* (*bipède*) ; *con-* (*constellation*) ; *dé-* (*déloyal*) ; *in-* (*inhabituel*) ; *in-* (*incorporer*) ; *pré-* (*préhistoire*), *sub-* (*subaquatique*) etc.

Comprendre les mots latins utilisés en français

Nombreux sont les mots latins qui, passés tels quels dans la langue, font partie de l'usage quotidien du français. Leur connaissance et leur maîtrise participent de l'enrichissement et d'une meilleure appropriation du lexique chez l'élève qui peut alors en percevoir le sens et en faire usage. La permanence des racines des langues anciennes trouve aussi une place considérable et sans cesse renouvelée dans l'univers commercial où latin et grec, perçus comme des marqueurs de prestige et de pérennité, sont souvent sollicités. C'est encore aux sources du latin que l'informatique puise les mots qu'elle crée pour répondre à ses besoins. Apprendre à décoder les indices antiques de son environnement contribue ainsi à faire, progressivement, de l'élève un observateur avisé de la société.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- des mots latins passés directement en français : *agenda, alibi, bis, et cetera, ex aequo, gratis, lavabo, maximum, memento, quiproquo, recto, verso, etc.* ;
- des noms de marque empruntés au latin : *volvo (je roule), audi (écoute), quies (repos), quo vadis (où vas-tu ?), festina (hâte-toi), calor (chaleur), nivea (blanche comme la neige), etc.*
- des néologismes et extensions sémantiques de mots existants : *internaute, tablette, forum, etc.*

Découvrir le substrat culturel grec et latin du lexique français

La pratique de l'étymologie donne accès à la compréhension fine de mots ou locutions qui supposent des repères culturels issus des mondes antiques. Ainsi, des noms communs se comprennent mieux en référence aux noms propres auxquels ils renvoient. De la même façon, certaines locutions ne s'entendent pleinement que par la connaissance de l'allusion mythologique qu'elles contiennent. La référence aux racines grecques et latines étoffe le bagage lexical et la culture générale de l'élève : elle permet de poser, dès l'entrée au collège, les premiers jalons pour la lecture et l'analyse des textes, littéraires ou documentaires.

À titre d'exemples, le recours aux langues anciennes permet d'aborder les points suivants :

- des antonomases issues de noms propres grecs et latins : *écho, égypte, iris, mentor, muse, atlas, mécène, sosie, pactole, marathon, etc.* ;
- des locutions : *effectuer un travail de titan, tomber dans les bras de Morphée, avoir un talon d'Achille, être riche comme Crésus, sortir de la cuisse de Jupiter, ouvrir la boîte de Pandore, succomber au chant des Sirènes, etc.*

Axe grammatical

L'axe grammatical de l'enseignement facultatif de français et culture antique répond à deux objectifs. Pour le cycle 3, dont la classe de sixième est la dernière année, il se propose de faciliter la mémorisation, la manipulation et le réinvestissement des notions grammaticales inscrites au programme de français grâce à l'observation du latin. Selon la même démarche, l'axe grammatical offre une première sensibilisation à des contenus qui, en prévision de leur traitement dans les classes de cinquième, quatrième, troisième, sont envisagés afin d'en favoriser l'acquisition ultérieure. Le programme de l'axe grammatical correspond donc à celui dévolu à l'étude de la langue dans les programmes de français des cycles 3 et 4. Toutefois, ces contenus notionnels n'ont pas à être traités dans leur intégralité : seuls sont abordés ceux qui peuvent, par le détour du latin, être appréhendés avec une plus grande efficacité.

Les trois objets d'étude doivent être traités durant l'année scolaire en fonction des besoins des élèves.

Objet d'étude n° 1 : [confronter le français avec le latin pour comprendre la structure et le fonctionnement de la phrase](#)

La comparaison entre le latin et le français permet d'appréhender le fonctionnement de la phrase française et son ordonnancement. L'observation de phrases latines élémentaires favorise chez l'élève la compréhension des relations de dépendance qui existent entre les groupes de mots et le sens qui en découle. Ainsi, la confrontation de phrases simples du type *Marcus est bonus medicus* « Marcus est un bon médecin » / *Marcus uidet bonum medicum* « Marcus voit un bon médecin » offre la possibilité, par l'observation des terminaisons casuelles du latin, d'établir une distinction entre l'attribut du sujet et le complément d'objet direct. Si d'autres pratiques sont envisageables, le recours au latin procure à l'élève le temps d'une réflexion sur la langue qui, en devenant un objet conscient d'étude, l'aide à mieux réussir sa scolarité au collège.

À titre d'exemples, le recours au latin permet d'éclairer les points suivants :

- la distinction du COD et de l'attribut du sujet ;
- le pronom relatif et la proposition subordonnée relative ;
- les pronoms personnels de fonction COD/COI (je **te** vois/**te** uideo ; je **te** réponds/**tibi** respondeo).

Objet d'étude n° 2 : confronter le français avec le latin pour comprendre le principe des chaînes d'accord

L'observation de la grammaire latine aide aussi à comprendre les relations que les mots d'un même groupe syntaxique entretiennent entre eux. Elle rend perceptible à l'élève, notamment à l'oral, le principe des chaînes d'accord. Ainsi, la confrontation du français *le bon médecin/les bons médecins* avec le latin *bonus medicus/boni medici* permet de faire observer que les mots relevant d'un même groupe nominal entrent dans la même chaîne d'accord. La difficulté réside, en français, dans le fait que la marque *-s* de pluriel, muette, est seulement déductible, à l'oral, de l'emploi de l'article défini *les*. L'élève, mis en présence d'exemples latins choisis pour se superposer avec le français, suit ainsi une démarche qui le conduit, par une lecture à haute voix des mots latins, à prendre conscience qu'un mot est, dans un groupe syntaxique, le donneur d'accord et qu'il conditionne l'orthographe des autres mots qui dépendent de lui. Par un rapport direct à la langue, à la phrase et au sens, l'élève devient ainsi, sous la conduite du professeur, l'acteur de son apprentissage.

À titre d'exemples, le recours au latin permet d'éclairer les points suivants :

- l'accord de l'adjectif épithète ;
- l'accord de l'adjectif attribut ;
- l'accord du sujet et du verbe (notamment lorsque le sujet est inversé).

Objet d'étude n° 3 : confronter le français avec le latin pour mieux maîtriser l'orthographe grammaticale

L'observation de la grammaire latine permet de remédier à des confusions orthographiques persistantes. Dans de très nombreux cas, la mise en relation de la forme française avec la forme latine correspondante ôte une part apparente d'arbitraire et éclaire une orthographe qui, une fois comprise, est mieux retenue. Ainsi, le recours au latin rend audibles des sons consonantiques muets en français. Le parallélisme établi entre la forme *ils aiment* et sa traduction latine *amant* (où toutes les consonnes se prononcent) fait entendre à l'élève la terminaison de troisième personne du pluriel *-nt* et contribue à éliminer la graphie fautive *ils *aimes*, où le pluriel attendu de la forme verbale est confondu avec le pluriel des noms. Le recours à l'oralisation, dans le cadre d'un détour par le latin, constitue un auxiliaire important de l'apprentissage du français. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le parcours scolaire de l'élève qui, au sortir de l'école primaire, est familiarisé avec des modalités d'enseignement où l'oral est omniprésent. Le latin constitue donc un allié précieux pour la compréhension et pour l'acquisition de l'orthographe grammaticale ; il crée chez l'élève des réflexes dans un cheminement nouveau.

À titre d'exemples, le recours au latin permet d'éclairer les points suivants :

- des formes de l'indicatif présent des verbes du premier groupe (tu aimes/*amas*) ;
- des formes du verbe être (je suis/*sum* ; je fus/*fui*) ;
- des degrés de l'adjectif (meilleur/*melior*, pire/*peior*).

Axe littéraire, culturel et artistique

L'enseignement facultatif de français et culture antique propose aux élèves de sixième un approfondissement et un complément des thématiques abordées en français et dans les autres disciplines telles que l'histoire, l'histoire des arts, l'enseignement moral et civique. Il offre également un prolongement vers d'autres civilisations (Égypte, Mésopotamie, Inde, Afrique, Asie, Amériques, Polynésie, Scandinavie) et étend ce parcours aux sources iconographiques, archéologiques, épigraphiques. Une ouverture particulière est proposée aux créations artistiques aussi bien antiques que classiques et contemporaines, lorsqu'elles reprennent des sujets antiques (peintures, sculptures, musiques, cinéma, jeux vidéo, etc.). La narration, en elle-même, constitue une révolution majeure dans l'histoire de l'homme, et les textes ainsi que les images évoquant les grands mythes de l'Antiquité présentent des motifs narratifs et imaginaires qui nourrissent encore notre culture jusque dans le quotidien de l'élève (littérature de jeunesse, bande dessinée, etc.). La lecture comparée des grands mythes antiques et des créations artistiques lui apporte d'abord du plaisir, plaisir ludique de la découverte de ces autres mondes à la fois si différents et si proches, plaisir de la lecture continue offerte notamment lors de moments dédiés. Elle nourrit son carnet de lecteur pour que l'élève se constitue une anthologie personnelle. La forte dimension symbolique et anthropologique de ces récits permet d'en questionner le sens. Elle ouvre le champ

interprétatif tant à l'oral en variant les approches et en favorisant les échanges entre les élèves, qu'à l'écrit par un engagement dynamique dans des activités créatives.

Cette lecture comparative et coopérative donne aux élèves des clefs de compréhension de leur univers d'aujourd'hui : elle leur apprend à travers ces modèles fondateurs à mieux percevoir qui ils sont et à construire un rapport actif avec le passé. La connaissance de leur langue, des textes et de l'histoire est en effet le préalable pour les ouvrir aux civilisations d'hier et d'aujourd'hui. La richesse et la portée de ces écrits, ainsi que la puissance et le rayonnement des représentations artistiques sont immenses. Aussi leur découverte conduite par les professeurs alimente-t-elle la réflexion sur les trois objets d'étude retenus pour cet axe : « *Naissance et renaissance du monde, se représenter les origines de l'univers et des hommes* », « *Guerre et paix entre dieux et mortels, comprendre ce qui rassemble et divise* », « *Représentations de l'au-delà, imaginer le cycle de la vie* ». L'Antiquité ne constitue pas un détour mais un miroir éclairant : ce miroir permet de développer le discernement et le jugement critique dans le champ apaisé d'un passé suffisamment lointain pour libérer la parole de l'élève et lui donner, en retour, la matière et les moyens de forger sa conscience civique et de se former à l'esprit de tolérance et de dialogue interculturel, dans l'espace laïque garanti par l'École.

Le choix entre les trois objets d'étude est libre : deux objets d'étude sont à traiter dans le courant de l'année scolaire. Parmi les quatre sous-ensembles composant chaque fois les objets d'étude, trois sous-ensembles uniquement doivent être mis en œuvre. Seule l'entrée « Grèce et Rome » est obligatoirement traitée ; le professeur est invité également, selon son libre choix et en variant les approches, à présenter à la classe un texte ou une représentation artistique dans un esprit d'ouverture vers d'autres cultures ou d'autres continents ainsi que vers d'autres arts. Enfin, les exemples sont donnés à titre illustratif et ne sont nullement limitatifs. Tous les textes sont étudiés en traduction française.

Objet d'étude n°1 : *Naissance et renaissance du monde, se représenter les origines de l'univers et des hommes*

Les grands récits des origines racontent ce qui échappe à l'entendement humain : la création du monde et des dieux primordiaux, les générations divines, l'apparition des hommes. Dans ces récits des commencements, parfois le monde disparaît sous sa forme ancienne et renaît, laissant la place au nouveau.

Quand le monde naît

- **Grèce et Rome** : le Chaos, la Nuit et l'Érèbe ; des origines du monde à la naissance des dieux, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : de l'Océan originel à la naissance des dieux et du monde (Égypte ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Sandro Botticelli, *La Naissance de Vénus* (1484-1485, Florence, Galerie des Offices) ; Gustave Moreau, *La Nuit* (ca. 1880, Moscou, Musée Pouchkine), etc.

Quand l'humanité voit le jour

- **Grèce et Rome** : la Terre mère, Prométhée et Épiméthée, Pandore, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : le sacrifice du géant primordial, Purusha (Inde ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Nicolas Sébastien Adam, *Prométhée enchaîné* (1762, Nancy, Musée lorrain) ; Marc Chagall, *La Création de l'homme* (1956-1958, Nice, Musée national Marc Chagall), etc.

Quand le monde disparaît... pour renaître

- **Grèce et Rome** : les quatre âges du monde (âge d'or, etc.), Deucalion et Pyrrha, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : les âges ou « Soleils » ayant précédé le monde actuel (Monde aztèque)
- **Ouverture sur les arts** : Anne-Louis Girodet, *Le Déluge* (ca. 1806, Paris, Musée du Louvre) ; Niki de Saint Phalle, *L'Arche de Noé* (1990-1994, Jérusalem, Zoo biblique), etc.

Les combats pour la maîtrise du monde

- **Grèce et Rome** : les Titans, les Hécatonchires, les Cyclopes, Prométhée, rivalité entre Zeus et Achille, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : combats entre les dieux et les hommes (Océanie, archipel des Tuamotu)

- **Ouverture sur les arts** : Camille Claudel, *Persée et la Gorgone* (ca. 1897, Nogent-sur-Seine, Musée Camille Claudel) ; Odilon Redon, *Le Cyclope* (1914, Otterlo, Musée Kröller-Müller), etc.

Objet d'étude n° 2 : Guerre et paix entre dieux et mortels, comprendre ce qui rassemble et divise

Dans les récits antiques, hommes et dieux se côtoient et partagent des aventures communes. Tantôt dieux et déesses épousent la cause d'un ou d'une mortelle, voire de tout un peuple, tantôt ils lui font obstacle dans une lutte acharnée. Aussi les sociétés antiques ont-elles cherché par des rites religieux à maintenir ou établir une forme de contrat pour se lier à ces forces regardées comme toutes-puissantes afin de s'assurer de leur bienveillance et de se les rendre favorables.

Dieux et mortels, des alliés fidèles

- **Grèce et Rome** : Ulysse favori d'Athéna, Hersilie changée en déesse par Junon, Aphrodite et Énée, le Scamandre au secours des Troyens, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : Indra, Kétoméalea et le temple d'Angkor Vat (Cambodge)
- **Ouverture sur les arts** : Angelica Kauffmann, *Vénus persuadant Hélène d'aimer Pâris* (1790, Saint-Pétersbourg, Musée d'État de l'Ermitage) ; Jean-Auguste-Dominique Ingres, *Jupiter et Thétis* (1811, Aix-en-Provence, Musée Granet), etc.

Dieux et mortels, des ennemis jurés

- **Grèce et Rome** : rancœur de Poséidon envers Ulysse, haine de Junon à l'égard de Pâris, Apollon jaloux de Marsyas, Vénus et Psyché, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : Enkidou forgé par les dieux pour combattre Gilgamesh, *Épopée de Gilgamesh* (Mésopotamie ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Balthasar Permoser, *Marsyas* (ca. 1680-1685, New York, Metropolitan Museum of Art) ; Anish Kapoor, *Marsyas* (2003, Londres, Tate Modern), etc.

Rites, prières, sacrifices

- **Grèce et Rome** : Nestor maître des sacrifices, supplication d'Ulysse au fleuve, prière à Jupiter avant les semailles, prière d'Agamemnon pour obtenir des vents favorables, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : *Grand hymne à Aton* (Égypte ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Noël Coypel, *Hercule faisant un sacrifice à Jupiter* (ca. 1679-1680, Versailles, Musée des châteaux de Versailles et de Trianon) ; Carle Van Loo, *Le Sacrifice d'Iphigénie* (1757, Potsdam, Palais de Sans-Souci), etc.

Malédiction et pratiques magiques

- **Grèce et Rome** : prière de Médée pour rajeunir Éson, prière de Didon contre Énée, Circé et les compagnons d'Ulysse, tablettes épigraphiques d'exécration ou de malédiction (défixion), etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : papyri grecs magiques (Égypte)
- **Ouverture sur les arts** : Paul Dukas, *L'Apprenti sorcier* (1897) ; Henri Rousseau, *La Charmeuse de serpents* (1907, Paris, Musée d'Orsay), etc.

Objet d'étude n° 3 : Représentations de l'au-delà, imaginer le cycle de la vie

Pour les Anciens, la mort n'est que la fin d'une existence terrestre. Accompagné par des rites funéraires précis visant à lui faciliter l'accès à l'au-delà, le défunt entame un périlleux voyage dans le monde souterrain, où il est jugé et envoyé dans le lieu qu'il mérite. Les crimes graves sont punis par un châtement éternel, les actions valeureuses récompensées par une bienheureuse immortalité. C'est un monde bien gardé, interdit aux vivants, ce qui le rend d'autant plus fascinant, notamment pour certains héros qui, contraints d'y aller, s'efforcent d'en revenir.

Géographie de l'au-delà

- **Grèce et Rome** : les Champs Élysées, le Tartare, les îles des Bienheureux, le fleuve de l'Oubli, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : Les deux sentiers vers l'au-delà, *Upanishad* (Inde ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Joachim Patinier, *Passage du Styx ou Charon traversant le Styx* (1524, Madrid, Musée du Prado) ; Eugène Delacroix, *Dante et Virgile*, dit aussi *La Barque de Dante* (1822, Paris, Musée du Louvre), etc.

Organisation et règles de l'au-delà

- **Grèce et Rome** : Éaque, Minos et Rhadamanthe, Charon et Mercure, Cerbère, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : pourquoi les hommes sont devenus mortels (Mali, pays Dogon)
- **Ouverture sur les arts** : *Les champs d'Ialou*, « *La campagne des Roseaux* » (Égypte ancienne) ; Augustin Pajou, *Pluton enchaînant Cerbère* (1760, Paris, Musée du Louvre), etc.

Aller et revenir de l'au-delà

- **Grèce et Rome** : Ulysse invoquant les âmes des morts, Énée aux Enfers, Orphée aux Enfers, enlèvement de Perséphone, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : Osiris ressuscité (Égypte ancienne)
- **Ouverture sur les arts** : Christoph Willibald Gluck, *Orphée et Eurydice* (1762) ; J.M.W. Turner, *Lac d'Averne : Énée et la Sibylle de Cumès* (1798, Londres, Tate Britain), *Le Rameau d'or* (1834, Londres, Tate Britain), etc.

Les châtiments éternels

- **Grèce et Rome** : Tantale, Sisyphe, les Danaïdes, Ixion, Tityus, etc.
- **Ouverture vers d'autres cultures** : les enfants condamnés à conduire le char du soleil et de la lune, *L'Edda* (pays nordiques)
- **Ouverture sur les arts** : Alexandre-Denis Abel de Pujol, *Ixion enchaîné dans le Tartare* (1824, Paris, Musée du Louvre) ; Roy Lichtenstein, *Laocoon* (1988, collection particulière), etc.

Articulation et évaluation des apprentissages

L'enseignement facultatif de français et culture antique suppose une pédagogie construite sur le dialogue des sources dans le corpus thématique choisi. Le texte, abordé pour son intérêt littéraire ou documentaire, demeure l'entrée privilégiée de mise en œuvre des apprentissages. L'objectif premier est de renforcer les compétences de lecture, de compréhension et d'interprétation à travers des récits chargés d'une forte représentation symbolique. Ces lectures s'inscrivent également dans une démarche comparative entre des textes issus de sphères géographiques différentes. L'étude des représentations artistiques est croisée avec celle des textes, parce que les uns et les autres donnent à voir, sous une forme originelle ou renouvelée, les contenus (mythologiques, culturels, etc.) proposés au sein du programme. La mise en œuvre de l'axe lexical et celle de l'axe grammatical peuvent, ensemble ou séparément, prendre appui sur le texte support de la séance ou sur d'autres supports, tout en veillant à la cohérence de l'ensemble ainsi constitué.

L'évaluation de l'enseignement facultatif de français et culture antique recouvre des modalités variées (oral/écrit, travail individuel/travail collectif, en classe/hors de la classe, recherches menées au CDI avec le professeur documentaliste, etc.). Cette évaluation ne regroupe pas forcément en un seul test les trois axes du programme, mais peut être scindée en différents temps, consacrés tantôt à la culture et à la littérature, tantôt au lexique et enfin à la grammaire, sous quelque combinaison que ce soit.

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la hors-classe du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021

NOR : MENH2119922A

arrêté du 21-6-2021

MENJS - DGRH E2-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 - Les inspecteurs de la jeunesse et des sports figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2021, inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 21 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Monsieur	Nicolas	Armand	Île-de-France	1/1/2021
2	Monsieur	Julien	Tranier-Lagarrigue	Occitanie	1/1/2021
3	Monsieur	Thibaut	Després	Île-de-France	1/1/2021
4	Monsieur	Julien	Deschamps	Nouvelle-Aquitaine	1/1/2021
5	Madame	Nadia	Araujo	Île-de-France	1/1/2021
6	Monsieur	Jérôme	Schnoebelen	Bourgogne-Franche Comté	1/1/2021
7	Madame	Claire	Guimbaud	Nouvelle-Aquitaine	1/1/2021

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 30 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 70 %

Part des femmes parmi les promus : 29 %

Part des hommes parmi les promus : 71 %

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021

NOR : MENH2119924A

arrêté du 21-6-2021

MENJS - DGRH E2-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 - Les inspecteurs de la jeunesse et des sports hors classe figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2021, inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et promus à ce grade aux dates indiquées.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 21 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Madame	Edwige	Bakkaus	Auvergne-Rhône-Alpes	1/1/2021
2	Monsieur	Thierry	d'Angelo	Nouvelle-Aquitaine	1/1/2021
3	Madame	Jeanne	Vo Huu Lê	Grand Est	1/1/2021
4	Madame	Jeanne	Delacourt	Île-de-France	1/1/2021
5	Monsieur	Nicolas	Remond	Occitanie	1/1/2021

Part des femmes dans le vivier des promouvables : 28 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables : 72 %

Part des femmes parmi les promus : 60 %

Part des hommes parmi les promus : 40 %

Personnels

Tableau d'avancement

Inscription au tableau d'avancement et promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports - année 2021

NOR : MENH2119926A

arrêté du 21-6-2021

MENJS - DGRH E2-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2004-697 du 12-7-2004 modifié

Article 1 - Les inspecteurs de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle figurant en annexe du présent arrêté sont, au titre de l'année 2021, inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial et promus à cet échelon aux dates indiquées.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 21 juin 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

Rang de classement	Civilité	Prénom	Nom	Région	Date de promotion
1	Monsieur	Jean-Marc	Lapierre	Centre-Val de Loire	1/1/2021
2	Monsieur	Wilfrid	Pélissier	Nouvelle-Aquitaine	1/1/2021
3	Monsieur	Serge	Szarzynski	Hauts-de-France	1/1/2021
4	Monsieur	Bruno	Feutrier	Auvergne-Rhône-Alpes	1/1/2021
5	Monsieur	Thierry	Marcillaud	Auvergne-Rhône-Alpes	1/1/2021
6	Madame	Alix	Barboux	Bourgogne-Franche Comté	1/1/2021

Part des femmes dans le vivier des promouvables 2021 : 20 %

Part des hommes dans le vivier des promouvables 2021 : 80 %

Part des femmes parmi les promus 2021 : 17 %

Part des hommes parmi les promus 2021 : 83 %

Personnels

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors réseau de l'enseignement français à l'étranger) ouverts aux personnels titulaires du MENJS et du MESRI

NOR : MENH2118958N

note de service du 1-7-2021

MENJS - MESRI - DGRH - DE - DREIC - DGESIP - DGRI - DAEI

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directeurs et directrices d'Inspé ; aux directeurs et directrices d'établissement de recherche ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices des ressources humaines d'académie ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération

I. Présentation générale

L'influence de la présence française à l'étranger dans les domaines de la coopération éducative, de l'enseignement supérieur, scientifique et technique et de la recherche, repose pour une grande part sur la qualité et les compétences des agents recrutés chaque année dans le réseau extérieur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Dans le cadre de la diplomatie globale mise en œuvre par le MEAE, ces personnels ont la charge de l'importante mission de rayonnement, de diffusion et d'exportation des savoir-faire français. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) prennent une part prépondérante dans la réalisation des objectifs de la politique internationale de la France.

Cette implication des personnels recrutés au sein des deux ministères est d'autant plus stratégique qu'elle s'inscrit, pour leurs seuls domaines d'action, dans un contexte international où les défis de l'après crise sanitaire sont nombreux :

- renforcement de la coopération notamment dans les domaines de l'enseignement scolaire (comparaisons internationales, continuité pédagogique, numérique...), de l'enseignement supérieur et de la recherche (numérique, santé, biotechnologies...);
- relance de la mobilité des élèves, des étudiants, des enseignants et des cadres ;
- poursuite du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger ;
- développement de la place de l'éducation dans les enceintes multilatérales, notamment de la francophonie.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la volonté du MENJS et du MESRI d'encourager la mobilité de ses personnels et la valorisation de leurs parcours professionnels mises en œuvre depuis la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

La présente note de service s'inscrit également dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielle relative à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN spécial n° 10) du 14 novembre 2019 conformément aux dispositions de la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

À cet égard, le site ministériel de recueil et de traitement des candidatures AFET

(<https://www.afet.education.gouv.fr>) permet de prendre en compte les candidatures spontanées des personnels des deux ministères qui souhaiteraient mettre leurs compétences au service de l'action internationale de la France, les candidatures pour des missions de courtes et de moyennes durées, celles destinées aux postes du réseau du MEAE. Le site permet également de proposer un accompagnement aux candidats en fin de mission auprès du MEAE, pour envisager leur retour. Cette note de service concerne le recueil et le traitement des candidatures aux postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE.

Les candidats aux postes à profils scientifiques, universitaires, technologiques et de recherche envoient, par retour de courriel, au MESRI (délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)) mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr le dossier « export » que le MEAE transmet en pièce attachée au format PDF lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique ainsi que leur CV.

1.1 Postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du

MEAE

Le présent appel à candidatures concerne les postes à pourvoir, sauf exceptions, au 1er septembre 2022. Il vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du MEAE et les postes en Alliance Française. La publication des postes à pourvoir est **exclusivement** effectuée par le MEAE sur son site Internet <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/>. **La première liste de postes est en ligne à partir du 24 juin 2021.**

Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement le site du MEAE et à respecter les calendriers fixés. Les postes publiés sur le site du MEAE sont majoritairement accompagnés de fiches détaillant les fonctions à occuper pour le poste concerné. Afin de guider les candidats dans leurs choix de postes et de fonctions, le MENJS et le MESRI font par ailleurs figurer sur leur site une description précise des principales fonctions exercées dans le réseau du MEAE

<https://www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/fichemetier>.

Il est à noter qu'à partir du mois de septembre 2021, et jusqu'en juin 2022, un certain nombre de postes, publiés au fil de l'eau viendront compléter la liste initiale. Le premier appel à candidatures pourra ainsi être assorti de plusieurs publications de postes complémentaires sur le site du MEAE. De même, une liste de postes complémentaires pourrait être publiée sur le site AFET.

1.2 Personnels concernés et conditions requises pour être candidat

Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MENJS et du MESRI, en activité, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leurs corps et leurs grades, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MENJS et du MESRI.

Les fonctionnaires du MENJS et du MESRI recrutés par la voie de l'école nationale d'administration (prochainement l'institut national de service public) sont tenus de s'informer, auprès de leur administration de rattachement, des conditions de recevabilité de leur candidature aux emplois offerts.

Par ailleurs, les candidats doivent satisfaire aux critères suivants :

- justifier au minimum de deux années de service effectif en qualité de titulaire dans son dernier corps;
- avoir effectué un retour en France de trois années après un détachement à l'étranger ;
- ne pas avoir passé plus de sept années à l'étranger, à quelque titre que ce soit, au cours des dix années qui précèdent la présente candidature.

Les candidats portent une attention toute particulière à l'adéquation de leur profil et parcours professionnels au descriptif des fonctions et des missions du poste notamment au respect des exigences spécifiées et des prérequis nécessaires (compétences linguistiques obligatoires pour exercer en pays non francophones, expériences professionnelles et connaissances spécifiques : gestion de personnels, gestion financière, encadrement, formation de personnels, numérique, etc.).

En raison du caractère important de l'aptitude linguistique, les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère lors des éventuels entretiens de pré-recrutement.

Enfin, il est demandé que le candidat informe son supérieur hiérarchique de son acte de candidature pour un poste à l'étranger.

II. Calendrier pour 2021-2022

Le calendrier de la campagne de recrutement du MENJS et du MESRI est celui fixé par le MEAE.

1/ Ouverture des emplois à pourvoir au titre de la transparence 2021-2022 sur

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/> à partir du 24 juin, date de formulation des vœux sur le site du MEAE. Candidature sur le site AFET (<https://www.afet.education.gouv.fr>) et pour les postes à profils scientifiques envoyer également le dossier « export » que le MEAE transmet en pièce attachée au format PDF lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique ainsi que leur CV au MESRI (mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr) du 25 juin au 23 août 2021.

2/ Septembre - novembre 2021 : étude des candidatures par les services concernés du MENJS et du MESRI (cf. infra) et transmission des classements préférentiels au MEAE.

3/ Décembre 2021 - avril 2022 : tenue des commissions de sélection interministérielles.

III. Procédure administrative : constitution et transmission du dossier de candidature

La nécessité de renforcer la présence française dans le monde ainsi que la part prépondérante des personnels du MENJS et du MESRI (75% des postes de coopération éducative, universitaire, scientifique et de recherche proposés en 2020-2021 ont été pourvus par des personnels des deux ministères) pour mener ces politiques, conduisent le MENJS-MESRI et le MEAE à mettre en œuvre une politique concertée de recueil et de traitement des candidatures, de sélection et de recrutement des personnels du MENJS et MESRI candidats à un poste dans les services ou les établissements relevant des ambassades.

Les dossiers sont ainsi tous étudiés, en amont des commissions de sélection interministérielles, par les services du MENJS et du MESRI : direction générale des ressources humaines (DGRH), direction de l'encadrement (DE), délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), service commun de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Pour que leurs dossiers soient recevables, étudiés par les services du ministère et proposés en commission interministérielle de recrutement, les candidats devront impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous.

3.1. Dépôt du CV et des vœux sur le site AFET

La première étape de la candidature est impérativement de procéder au dépôt d'un CV sur le site AFET (<https://www.afet.education.gouv.fr>) dès le 25 juin 2021. En même temps que le dépôt du CV, le candidat émet ses vœux de poste ; ces derniers sont modifiables jusqu'au 23 août 2021. Il n'y a pas d'envoi à effectuer. Le CV et les vœux du candidat peuvent être modifiés jusqu'à leur téléchargement automatique après la clôture de l'appel à candidatures.

La connaissance des candidatures de tous ses agents permet aux services du MENJS et du MESRI d'étudier toutes les candidatures de l'ensemble des postes à pourvoir dans le réseau extérieur du MEAE et de vérifier l'adéquation des profils professionnels et des parcours personnels aux profils des postes sur lesquels ils candidatent. Par ailleurs, elle offre aux représentants du MENJS et MESRI la possibilité d'argumenter la qualité de ses candidats auprès du MEAE, et de soutenir ses agents lors des commissions interministérielles de sélection que ce ministère organise. Enfin cette procédure offre la possibilité au MENJS et au MESRI de constituer un vivier d'experts et de candidats à la coopération internationale de la France.

Afin d'améliorer la qualité de l'étude des dossiers et de mieux apprécier l'adéquation des candidatures avec les profils des postes, plusieurs champs (expériences en coopération éducative internationale, fonctions actuelles et antérieures, langues, numérique, gestion financière et de personnels, etc.) permettent une analyse très fine des candidatures.

Il est important de noter que :

- le candidat a la faculté, tout au long de l'année (même en dehors des appels à candidatures), de modifier si nécessaire son CV qui devra être rempli de la manière la plus rigoureuse possible en vue de la participation à une transparence ultérieure ;
- le candidat peut formuler jusqu'à 4 vœux par publication d'appel à candidatures ; il pourra apporter toute modification ou suppression à ses vœux pendant la durée de chacune de ces publications ;
- la rubrique « motivation » permet au candidat d'argumenter et de préciser les raisons pour lesquelles il estime que sa candidature est particulièrement adaptée au profil du poste à pourvoir ; cette partie personnalisée est essentielle dans l'étude des vœux ; elle met en valeur les points saillants des candidatures, la parfaite appréciation par le candidat de la mission et des fonctions à exercer et l'adéquation entre le profil du candidat et celui du poste proposé.

À l'issue de la clôture de l'appel à candidatures, les candidats reçoivent, dans le courant de la première semaine de septembre, à leur adresse électronique, un accusé de réception qui permettra d'attester la candidature et les vœux émis.

3.2. Saisie en ligne des candidatures sur le site du MEAE

Parallèlement, afin de permettre au MEAE de prendre connaissance des candidatures en temps réel, tous les candidats du MENJS et du MESRI, quels que soient leurs corps, grades et positions administratives et statutaires déposent leur dossier de candidature sur le site du MEAE <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/>.

Lors de la première candidature de la campagne 2021-2022, sans attendre la clôture du premier appel à candidature du 23 août 2021, dès que le dossier aura été saisi en ligne sur le site du MEAE et que le candidat se sera assuré du bon choix de ses vœux, et ensuite à chaque nouvelle publication de postes complémentaires, les candidats aux postes à profils scientifiques, universitaires, technologiques et de recherche enverront, par retour de courriel, à la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr le dossier « export » que le MEAE transmet en pièce attachée au format PDF lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique.

Cette procédure administrative est une obligation qui conditionne la prise en compte des candidatures. Le respect scrupuleux de l'ensemble de la procédure exposée dans cette circulaire détermine la recevabilité du dossier de candidature, tant par le MENJS et le MESRI que par le MEAE.

IV. Transmission des avis sur les candidatures au MEAE

Les évaluations des dossiers donnent lieu à des réunions de concertation entre les services concernés, DGRH, DE, DREIC, DAEI, afin d'établir des listes communes de candidats à retenir en priorité par le MEAE. Ces listes sont établies suffisamment en amont des commissions interministérielles présidées par le MEAE afin que celui-

ci puisse établir dans les meilleures conditions ses propositions finales étudiées en commissions de sélection interministérielles. Les candidats qui par ailleurs seront convoqués en entretien par le MEAE en feront part aux services concernés du MENJS et du MESRI afin de préparer au mieux le soutien de leur candidature lors des commissions.

Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH, ou la DE suivant le cas, peut être amenée à demander au candidat de recueillir l'avis de son supérieur hiérarchique. Dans le cadre du suivi des personnels de l'encadrement supérieur, et en particulier pour les administrateurs civils et les personnels en poste sur des emplois de IA-DASEN et de IA-DASEN adjoint, ces avis seront établis en lien avec la DE.

V. Modalités d'examen et d'évaluation des candidatures effectuées par le MENJS et MESRI

Les structures administratives concernées - DGRH, DE, DREIC, DAEI en lien avec la DGRI et la DGESIP étudient les dossiers déposés par les agents. Les candidatures peuvent donner lieu à des entretiens individuels, en présentiel ou à distance, en langue étrangère si nécessaire.

Parallèlement, le MEAE procède à l'étude de toutes les candidatures (MENJS et MESRI et hors MENJS et MESRI), puis à des entretiens individuels des candidats dont les profils retiennent son attention.

Pour déterminer les candidats qui seront définitivement retenus, des commissions de sélection interministérielles présidées par le MEAE et auxquelles le MENJS et le MESRI sont invités à participer comme membres, se tiennent à partir de la fin de l'année en cours. Les dates des commissions par catégories d'emplois figurent sur le site du MENJS et du MESRI

(<https://www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/datesCommission>) dès que le MEAE les leur communique. Les candidats sélectionnés à l'issue des commissions sont alors proposés par le MEAE aux postes diplomatiques concernés. L'avis du poste diplomatique conditionne la décision finale.

À ce stade, seul le MEAE est habilité à fournir des informations sur les candidatures, le MENJS et le MESRI au même titre que les autres participants aux commissions étant soumis à un devoir de réserve impératif. Il convient de noter que seuls les personnels retenus à l'issue des commissions sont avisés individuellement par le MEAE de leur proposition d'affectation.

Après accord du poste diplomatique et acceptation du poste par le candidat, le MEAE transmet au candidat le dossier de demande de détachement à faire parvenir dans les meilleurs délais soit à la DGRH du MENJS et du MESRI, soit à l'établissement de rattachement (organisme de recherche, université...).

Il est rappelé que le recrutement n'est effectif qu'après accord formel de détachement. En effet, le détachement n'est pas de droit et reste soumis aux nécessités de fonctionnement du service. Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH ou la DE suivant le corps d'appartenance de l'agent sollicite l'avis des autorités académiques concernées avant de prononcer le détachement ou le refus de détachement.

Aucun départ en poste ne peut avoir lieu sans accord formel de détachement de la DGRH ou de la DE du MENJS et du MESRI.

VI. Catégories de postes proposés au recrutement

Le réseau éducatif, culturel, scientifique et de coopération du MEAE était composé en 2020 de 131 services de coopération et d'action culturelle, de 6 services scientifiques, de 98 Instituts français, de 386 Alliances françaises conventionnées, de 85 agences et bureaux de représentation de l'Agence française de développement (AFD), de 303 espaces et antennes Campus France et de 26 instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Plusieurs postes et les fonctions et missions qu'ils recouvrent sont très précisément décrits sur le site du MENJS et MESRI (<https://www.afet.education.gouv.fr/afet/modedemploi/fichemetier>).

VII. Réintégration

7.1 Préparation à la réintégration

L'attention des personnels détachés est attirée sur la nécessité de s'informer des démarches à entreprendre pour leur réintégration, du calendrier des opérations de mouvement de leur corps et des conditions d'inscription aux concours et aux listes d'aptitude.

Par mesure de précaution, tous les agents en fin de contrat dans le réseau culturel du MEAE et qui candidatent à nouveau dans ce réseau devront impérativement demander leur réintégration, en mentionnant leur participation aux opérations de mouvement dans le réseau MEAE en vue d'une nouvelle affectation à l'étranger.

7.2 Action européenne et internationale en France

Par ailleurs, les personnels qui, à l'issue de leur détachement souhaiteraient être candidats à des fonctions de coopération éducative internationale au sein du Ministère ou dans des institutions dédiées en tout ou partie à

l'action européenne et internationale, pourront cocher la case vous êtes actuellement à l'étranger et vous souhaitez un accompagnement lors de votre retour en France en fin de détachement et prendre contact avec le département Formation, Parcours professionnels, Affaires internationales de la DGRH (dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr) qui recense en particulier les emplois potentiellement disponibles chaque année.

VIII. Contacts à l'administration centrale du MENJS et du MESRI

8.1 Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

Le département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire - adresse postale : MENJS, délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

8.2 Direction générale de la recherche et de l'innovation et à la direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

La délégation aux affaires européennes et internationales - adresse électronique : mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr.

8.3 Direction générale des ressources humaines

Le département de la formation, des parcours professionnels et des affaires internationales - adresse électronique : dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr.

Je vous remercie de veiller à la plus large diffusion de cette note de service auprès des cheffes et chefs de services, des responsables des relations internationales, des corps d'inspection, des cheffes et chefs d'établissement et des directrices et directeurs d'école.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris XII

NOR : ESRS2119152A

arrêté du 23-6-2021

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 23 juin 2021, Robin Bosdeveix, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil au sein de l'université Paris XII, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse II

NOR : ESRS2119133A

arrêté du 28-6-2021

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 28 juin 2021, Nadine Jessel, maître de conférences, est nommée en qualité de directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Toulouse au sein de l'université Toulouse II, à compter du 1er juillet 2021, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2106439D

décret du 24-6-2021 - JO du 26-6-2021

MENJS - MESRI - IGÉSR

Par décret du président de la République en date du 24 juin 2021, sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe :

- Fabien Oppermann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche de 2e classe (1er tour) ;
- Sylvie Thirard, attachée d'administration de l'État hors classe (2e tour).

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres de certaines commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2118856S

décision du 11-6-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-15 ; arrêté du 17-12-2019 ; décision du 30-12-2020 ; propositions du Comité d'organisation des expositions du travail et du concours Un des meilleurs ouvriers de France

Article 1 - Les personnalités figurant dans l'annexe I à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés.

Article 2 - Les personnalités figurant dans l'annexe II à la présente décision sont nommées membres des commissions chargées d'établir les sujets de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-15 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés en remplacement des personnalités nommées par la décision du 30 décembre 2020 susvisée.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe I - Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe	Noms Prénoms	Qualité
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Barret Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Carbonaro Élio	Président Meilleur ouvrier de France
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Goujon Nicolas	Membre
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Grimaud Matthieu	Membre
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Petit Fabrice	Membre
9-Maçonnerie, option gros œuvre, béton, option traditionnelle	Seitz Adrien	Membre

Groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classe	Noms Prénoms	Qualité
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	Fremont Maëlle	Membre
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	Romand Catherine	Présidente

Groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classe	Noms Prénoms	Qualité
4-Horlogerie	Aboulker Emmanuelle	Présidente
4-Horlogerie	Baup Laurent	Membre
4-Horlogerie	Seneca Bernard	Membre

Groupe XVI : Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Art des jardins paysagers	Laurent-Rogowski Chrystelle	Membre
1-Art des jardins paysagers	Quentin Michèle	Présidente
1-Art des jardins paysagers	Sainsard Jean-Michel	Membre
3-Bourrellerie-sellerie harnachement	Charrier Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Bourrellerie-sellerie harnachement	Guibert Pierre	Membre
3-Bourrellerie-sellerie harnachement	Rivard Raphaël	Président

Annexe II - Membres des commissions de sujets de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France (modifications apportées à la décision du 30 décembre 2020)

Groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classe	Noms Prénoms	Qualité
10-Tonnellerie	Fesil Didier	Président Meilleur ouvrier de France
10-Tonnellerie	Fourthon Éric	Membre
10-Tonnellerie	Martos Gaëtan	Membre
10-Tonnellerie	Rousseau Jean-Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France

Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe	Noms Prénoms	Qualité
7-Esthétique, art du maquillage	Cramois Béatrice	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	Gaudin Marie-Florence	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	Gentile Céline	Présidente
7-Esthétique, art du maquillage	Hulsken Marie-Anne	Membre

Informations générales

Nomination

Membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2119092S

décision du 17-6-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-19 ; arrêté du 17-12-2019 ; propositions du Comité d'organisation des expositions du travail et du concours Un des meilleurs ouvriers de France

Article 1 - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous, sont désignés, en annexe à la présente décision.

Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe 3 : Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse

Groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classe 3 : Couverture-ornemaniste métallique, option couverture, option ornemaniste métallique

Classe 4 : Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire

Classe 9 : Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle

Groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classe 3 : Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois

Classe 10 : Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe

Classe 11 : Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe 4 : Soudage manuel des métaux

Classe 5 : Outillage prototypage mécanique

Groupe VIII Métiers de la terre et du verre

Classe 9 : Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique, option verrerie d'art, option perlerie

Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 4 : Chaussures

Classe 7 : Esthétique, art du maquillage

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classe 11 : Sérigraphie

Groupe XVI : Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage

Classe 1 : Art des jardins paysagers

Article 2 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe

➔ Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Annexe – Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Commission groupe II : Métiers de l'alimentation

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	ALESSANDRIA David	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	ANTOINE Loic	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	AUDOUY André	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	BAUCHER Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	BERTRAND Gilles	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	BRET David	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	BRETON Christophe	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	BRIZET Philippe	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	CASTEIL Charles	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	COURBET Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	DUFAU Stéphane	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	DUQUESNE Damien	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	FERNIOT Vincent	Membre

3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	FOARE Fabien	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	FRANCOIS Bernard-Marie	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	GODDYN Eric	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	GRADOZ Julien	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	HERBIN Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	HERITIER Matthias	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	HERLAN Jocelyn	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	JEANSON Jean-Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	KERVARREC Ronan	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	LASTRE Yohan	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	LE HECH Pascal	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	MALIGNE Francis	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	MAUVIGNEY Jauffrey	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	NICOLAS Arnaud	Président Meilleur ouvrier de France

3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	REAL David	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	RIFFAUD Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	SEGUI Christian	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	VARDON Frédéric	Membre
3-Charcutier-traiteur, traiteur, charcutière-traiteuse, traiteuse	ZOZAYA Sébastien	Membre

Commission groupe III : Métiers du bâtiment, des travaux publics, du patrimoine architectural

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	BEAUGENDRE Jean-Pierre	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	BENOIT Emile Armand	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	CALMANOVICI Laurent	Président Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	CONSTANT Jean-Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	CURTHELEY Reinhard	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	GOLLIER Jacques	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	HAMELIN Vincent	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	LELIEVRE Ronan	Membre

3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	MAHIEUX Olivier	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	MELIN Sébastien	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	NICOLAS Jean-Yves	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	PARENT Maëva	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	PELLETIER Dominique	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	PINOT François	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option couverture	PLANCHOT Isabelle	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	AUDER Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	BEAUGENDRE Jean-Pierre	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	BRUYELLE Jean-Michel	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	CALMANOVICI Laurent	Président Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	CHEVREAU Loïc	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	GOLLIER Jacques	Membre
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	LEBUREAU Jean-Pierre	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	LORENZI Antoine	Membre Meilleur ouvrier de France
3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	MAHIEUX Olivier	Membre

3-Couverture-ornemaniste métallique, option ornemaniste métallique	PARENT Maëva	Membre
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	AUDIGIER Thomas	Membre
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	BEAUMOND ROZET Alain	Vice-président Meilleur ouvrier de France
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	DENOVILLERS Laurent	Membre
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	HUME Patrick	Membre
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	LECLERC Jean-Jacques	Président Meilleur ouvrier de France
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	RESTOIN Christian	Membre
4-Plomberie installation sanitaire, plomberie fontainerie, option plomberie installation sanitaire	VALENTIN Jean-Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
9-Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle	CARBONARO Elio	Président Meilleur ouvrier de France
9-Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle	GRIMA Emmanuel	Vice-président Meilleur ouvrier de France
9-Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle	HAMMOUTENE Franck	Membre
9-Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle	TRUFFY Christian	Membre
9-Maçonnerie option gros œuvre, béton option traditionnelle	VEROT Bruno	Membre

Commission groupe V : Métiers de l'habitation-bois, ameublement

Classes	Noms Prénoms	Qualité
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	BEST Sébastien	Vice-Président
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	BLANCHER Jacques	Vice-Président
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	KAAG Daniel	Membre
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	LAGARDE Philippe	Membre
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	MENOILLARD Marc	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
3-Tourneur-tourneuse et torseur-torseuse sur bois	NOBLE Patrick	Président Meilleur ouvrier de France
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	BONNERON Régis	Membre
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	CHASTANET Laurent	Vice-président
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	FESIL Didier	Président Meilleur ouvrier de France
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	FRANCOIS Olivier	Membre Meilleur ouvrier de France
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	MILLET Dominique	Membre
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	MORANDIERE David	Membre Meilleur ouvrier de France
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	NUNES Alain	Membre
10-Tonnellerie, option grande tonnellerie, option petite tonnellerie de luxe	REICHENBACH Didier	Membre Meilleur ouvrier de France

11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	BLANCHARD Jean-Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	BREANT Isabelle	Membre
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	DESPLANCHES François	Vice-Président
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	GOSSARD Karen	Membre
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	ROMAND Catherine	Présidente
11-Vannerie, option vannerie osier, option ameublement rotin	ROMAND Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France

Commission groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classes	Noms Prénoms	Qualité
4-Soudage manuel des métaux	BARDON Aubry	Membre Meilleur ouvrier de France
4-Soudage manuel des métaux	BOUVARD Patrick	Membre
4-Soudage manuel des métaux	LEMEUR Jean-Michel	Vice-Président
4-Soudage manuel des métaux	MEIRHAEGHE Jean-Michel	Président
4-Soudage manuel des métaux	MOULY Laurent	Membre
4-Soudage manuel des métaux	TAFFARD Yves	Vice-Président
5-Outillage prototypage mécanique	ARRIUBERGE Jordan	Membre Meilleur ouvrier de France
5-Outillage prototypage mécanique	COPIN Franck	Membre
5-Outillage prototypage mécanique	DEDEKEN Frédéric	Président
5-Outillage prototypage mécanique	JOSSO Romain	Membre Meilleur ouvrier de France

5-Outillage prototypage mécanique	LEPOIVRE Maurice	Vice-Président
5-Outillage prototypage mécanique	SOKALSKI Jean-Marc	Membre

Commission groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classes	Noms Prénoms	Qualité
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	LEFEVRE Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	LOUIS Charlotte	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	VALLS David	Vice-Président
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	WIERNIEZKY Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie d'art	DEMOISSON Frédéric	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie d'art	LEGUEULT Laure	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie d'art	LAMBERT Denis	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie d'art	WIERNIEZKY Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France
9-Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	LATAILLE Floriane	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	LEGUS Eddie	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
9-Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	SEINCE Françoise	Membre
9-Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	WIERNIEZKY Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France

Commission groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classes	Noms Prénoms	Qualité
4-Chaussures	BENE Jean-Christophe	Membre
4-Chaussures	COUSSEAU Marie-Gabrielle	Membre
4-Chaussures	DELOS Anthony	Président Meilleur ouvrier de France

4-Chaussures	DEVOS Eric	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
4-Chaussures	DUMOND Sylvie	Membre
4-Chaussures	MAISTRIAUX Nicolas	Membre
4-Chaussures	NEGRE Lionel	Membre
4-Chaussures	PORTELLA Louis	Membre Meilleur ouvrier de France
4-Chaussures	SALABERT Hervé	Vice-Président Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	ALEXIS Franck	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	ALLEGRE Marie	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	ALVAREZ Serge-Louis	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	BELOT-SENIL Anne-Marie	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	BOURQUIN Laurence	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	CHENET ALLONCLE Camille	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	DIGGLES Anna	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	ENGELVIN Patricia	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	FARRE Camille	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	GENTILE Céline	Présidente
7-Esthétique, art du maquillage	GRANT David	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	JENEMANN Magali	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	LAC Béatrix	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	LE JEUNE Angélique	Membre

7-Esthétique, art du maquillage	LECOMTE Sophie	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	LHÔTE Marion	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	MAMIN Frédérique	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	NASH Anne-Estelle	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	PETER Elena	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	RAZZINI Sylvie	Membre Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	SONNERY-COTTET Barbara	Vice-Présidente Meilleur ouvrier de France
7-Esthétique, art du maquillage	TRINQUET Milène	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	TURBE SAINÉ Sylviane	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	VERVIALLE Valérie	Membre
7-Esthétique, art du maquillage	VIVEKANANTHAN Theesan	Membre

Commission groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel

Classes	Noms Prénoms	Qualité
11-Sérigraphie	CARPENTIER Julien	Membre
11-Sérigraphie	CAZUMAYOU Michel	Président
11-Sérigraphie	DELEPIERRE Pierre-Yves	Vice-Président
11-Sérigraphie	GRANDIDIER Jean-Yves	Membre
11-Sérigraphie	TINSEL Guy	Membre

Commission groupe XVI : Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1-Art des jardins paysagers	BONNAURE Pierre	Membre
1-Art des jardins paysagers	BUREAU Odile	Membre
1-Art des jardins paysagers	MENNESSIER Marc	Membre
1-Art des jardins paysagers	QUENTIN Michèle	Présidente
1-Art des jardins paysagers	SAINT VENANT (de) Alix	Vice-Présidente
1-Art des jardins paysagers	TILLIER Sébastien	Membre Meilleur ouvrier de France

Informations générales

Vacance de postes

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de deuxième classe

NOR : MENI2119109V

avis JO du 4-7-2021

MENS - MESRI - IGÉSR

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation procèdent au recrutement de dix inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de deuxième classe (IGÉSR).

L'exercice des missions d'inspection générale exige des candidats un haut niveau d'expertise dans leur champ d'activité, un intérêt pour l'ensemble des domaines couverts par l'IGÉSR, une capacité d'analyse prospective et le sens du service public.

Profil n° 1 : expertise dans le champ des politiques publiques ayant trait aux écoles et établissements, aux territoires et aux politiques éducatives ;

Profil n° 2 : expertise dans le champ de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en particulier dans les domaines de la gestion et des finances ;

Profil n° 3 : expertise disciplinaire et pédagogique - Langues vivantes Anglais ;

Profil n° 4 : expertise disciplinaire et pédagogique - Langues vivantes Chinois ;

Profil n° 5 : expertise disciplinaire et pédagogique - Économie et gestion ;

Profil n° 6 : expertise disciplinaire et pédagogique - Sciences et technologies industrielles ;

Profil n° 7 : expertise disciplinaire et pédagogique - Lettres ;

Profil n° 8 : expertise disciplinaire et pédagogique - Sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre ;

Profil n° 9 : expertise dans le champ des bibliothèques, de la documentation, du livre et de la lecture publique ;

Profil n° 10 : expertise disciplinaire et pédagogique - Philosophie.

Outre l'excellence académique scientifique, seront prises en compte dans l'examen des candidatures les expériences acquises aux niveaux français, européen et international, dans divers domaines tels que :

- la réflexion sur les disciplines, leurs croisements et leurs évolutions ;
- l'expertise acquise dans la formation initiale et continue, dans la mise en œuvre des politiques éducatives des premier et second degrés ;
- l'évaluation d'établissements, de formations, de pratiques ou méthodes d'enseignement ;
- la recherche pédagogique, l'innovation, les usages du numérique ;
- les relations partenariales avec d'autres institutions, ministères, collectivités territoriales, milieux professionnels et entreprises ;
- la connaissance de l'environnement institutionnel des bibliothèques ;
- la maîtrise des problématiques liées à la conservation et à la diffusion des savoirs.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 99-878 du 27 septembre 2019 modifié relatif au statut particulier du corps de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, les inspecteurs généraux de 2e classe, dès lors qu'ils justifient d'au moins huit années de services publics, sont choisis parmi :

« 1° Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou à un cadre d'emplois ou nommés dans un emploi doté d'un indice terminal correspondant au moins à la hors échelle lettre A ;

2° Les fonctionnaires de catégorie A titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, de l'agrégation ou d'un titre reconnu équivalent et inscrit à cet effet sur une liste arrêtée par les ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; les intéressés doivent en outre justifier d'au moins quatre années de fonctions d'enseignement, soit à temps complet, soit au titre de leur activité principale ;

3° Les fonctionnaires de catégorie A justifiant de huit années de services effectifs dans l'exercice des missions de directeur technique national mentionnées à l'article R. 131-16 du Code du sport ayant atteint dans leur corps ou leur cadre d'emploi d'origine un grade dont l'échelon terminal est doté au moins de l'indice brut 966 ;

4° Les magistrats de l'ordre judiciaire ;

5° Les fonctionnaires ou agents d'une catégorie équivalente à la catégorie A en fonction dans les organisations internationales ou intergouvernementales. »

Il est précisé que :

- la résidence administrative des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche est fixée à Paris, résidence à partir de laquelle s'organisent principalement leurs missions et leurs déplacements ;
- la nomination dans l'emploi d'inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche est soumise à l'obligation de transmission préalable de la déclaration d'intérêts prévue par le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les dossiers de candidature sont constitués de :

- une lettre de motivation avec mention du profil souhaité (deux pages) ;
- un curriculum vitae (deux pages) ;
- le cas échéant, les deux dernières appréciations sur la valeur professionnelle du candidat établies par sa hiérarchie ;
- un état des services ;
- le dernier arrêté de classement dans le corps d'origine et le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé.

La candidature à l'emploi offert au recrutement d'inspecteur général est adressée à la cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sous couvert, le cas échéant, de l'autorité administrative dont relève le candidat.

Le dossier de candidature est adressé par voie numérique à : recrutement-igesr@igesr.gouv.fr.

Les dossiers de candidature devront être transmis avant le jeudi 26 août 2021.